

CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020



sommaire

Préambule	p. 3
-----------------	------

I - Présentation des territoires.....p. 5

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt	p. 5
1 - Le territoire	p. 5
2 - Ses principales caractéristiques	p. 6
3 - Les chiffres clés.....	p. 8
La ville d'Ermont	p. 10
1 - Situation géographique.....	p. 10
2 - Morphologie urbaine	p. 10
3 - Profil socio-démographique	p. 12
4 - Habitat, logement	p. 21
5 - Ressources.....	p. 26
6 - Activité, emploi, formation	p. 27
7 - Le tissu économique local	p. 31
Le quartier prioritaire des Chênes	p. 33
1 - Situation, organisation spatiale et fonctionnement social.....	p. 33
2 - Profil socio-démographique du quartier prioritaire des Chênes	p. 40
3 - L'offre de service existante	p. 52
4 - Le quartier vécu.....	p. 53
Le quartier prioritaire intercommunal Mare des Noues / Partie Ermont	p. 55
1 - Situation.....	p. 55
2 - Eléments de diagnostic	p. 56
3 - Travaux prévus et intentions	p. 57
Les territoires de veille active	p. 59
1 - Le quartier des Espérances.....	p. 59
2 - Le quartier des Passerelles-Carreaux	p. 64
II – Etat des lieux de la politique de la ville	p. 69
Bilan du CUCS 2006 - 2014	p. 69
1 - Modalités de mise en oeuvre	p. 69
2 - Bilan thématique	p. 73
3 - Evaluation du CUCS	p. 81

III – Gouvernance du contrat de ville p. 82

Le pilotage p. 82

La mise en oeuvre p. 84

Observation, suivi et évaluation p. 86

La participation des habitants p. 87

IV - Cadre stratégique p. 92

Le pilier cohésion sociale..... p. 92

1 - Education p. 92

2 - Culture..... p. 108

3 - Sport p. 114

4 - Santé..... p. 118

5 - Accès au droit, aide aux victimes, lutte contre les discriminations p. 122

6 - Jeunesse, prévention..... p. 129

7 - Orientations stratégiques, objectifs opérationnels et actions..... p. 138

Le pilier emploi, développement économique..... p. 141

1 - Emploi p. 141

2 - Développement économique..... p. 155

3 - Orientations stratégiques, objectifs opérationnels et actions..... p. 159

Le pilier cadre de vie, renouvellement urbain p. 161

1 - Habitat, cadre de vie p. 161

2 - Sécurité, tranquillité publique et résidentielle p. 166

3 - Orientations stratégiques, objectifs opérationnels et actions..... p. 172

V – Fiches programme..... p. 173

Pilier cohésion sociale p. 174

Pilier emploi, développement économique p. 194

Pilier cadre de vie, renouvellement urbain p. 202

VI – Signataires p. 208

Annexes..... p. 210

Engagements des partenaires p. 210

1 - Le Conseil régional d’Ile-de-France p. 211

2 - Le Conseil Départemental du Val d’Oise..... p. 212

3 - La Caisse des Dépôts p. 213

4 - L’Unité territoriale de la DIRECCTE p. 215

5- Pôle emploi p. 219

6 - La Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale..... p. 220

7 - L’EPIDE..... p. 221

8 – La Caisse d’allocations familiales du Val d’Oise..... p. 222

9 - Fiches actions réalisées par la DTPJJ et le SPIP p. 225

Tableau de synthèse des objectifs p. 232

Préambule

Agir pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et faire vivre la solidarité territoriale

Dans son article 1^{er}, la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, fixe le cadre général de la politique de la ville :

«La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

(...) Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée».

Comme l'a souligné le Premier ministre dans sa circulaire du 30 juillet 2014 : « Ces objectifs nationaux ont naturellement vocation à être complétés et adaptés dans les contrats de ville pour tenir compte des enjeux propres à chaque territoire ».

Le contrat de ville nouvelle génération : un cadre d'action unique pour une intervention ciblée

Appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les contrats de ville de nouvelle génération constituent le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettent de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappelle les cinq principes structurants :

- Un contrat de ville porté par l'intercommunalité et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville ;
- Une mobilisation prioritaire du droit commun des collectivités territoriales et de l'Etat ;
- Un processus contractuel ciblé sur la nouvelle géographie prioritaire ;
- Une démarche de projet au service d'un contrat unique et global ;
- La co-construction du contrat de ville avec les habitants des quartiers prioritaires.

C'est dans le respect de ces principes que s'est inscrit le processus d'élaboration du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt.

Avec ce contrat, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt, la ville d'Ermont et l'ensemble des partenaires signataires se sont donnés des objectifs ambitieux mais réalistes en faveur des quartiers et de ses habitants.

L'engagement de tous, au service de la solidarité territoriale, doit garantir la réalisation des objectifs que porte ce contrat de ville.

I - PRESENTATION DES TERRITOIRES

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL-ET-FORET

1 – LE TERRITOIRE

La communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF) se situe dans le département du Val d'Oise, au nord ouest de Paris et au cœur de la vallée de Montmorency. Elle appartient au bassin de vie de la vallée de Montmorency Centre. Elle bénéficie d'un réseau routier très dense (A15, A115, le Boulevard Intercommunal du Parisis) permettant d'atteindre des pôles d'emploi régionaux (15 minutes pour rejoindre Paris-La Défense et l'agglomération de Cergy-Pontoise, moins de 30 minutes de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle). Ce territoire a une vocation essentiellement résidentielle.

La CAVF se compose de six communes : Ermont, Eaubonne, Montlignon, Saint-Prix, Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu et compte 84 521 habitants¹ pour une superficie de 2 740 hectares. Elle est la 5^{ème} communauté d'agglomération du Val-d'Oise en termes de population.

La densité des communes s'apparente plus à celle constatée en petite couronne qu'en grande couronne : 3 000 habitants au km² contre 890 dans le Val d'Oise. Eaubonne et Ermont sont les communes les plus urbanisées et les plus denses. A l'inverse, Saint-Prix, Montlignon, Saint-Leu-la-Forêt et le Plessis-Bouchard présentent un caractère villageois.

La communauté de communes de Val-et-Forêt a été créée par arrêté préfectoral le 20 décembre 1999. La communauté de communes a pris le statut de communauté d'agglomération par arrêté préfectoral le 30 septembre 2003.

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 4 mars 2015, la CAVF fusionnera avec la communauté d'Agglomération le Parisis.

¹ Au sens de la population légale, INSEE 2012

2 – SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

2.1 – CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

➤ **Une évolution positive de la population qui masque des disparités entre communes**

La population de la CAVF est actuellement de près de 84 521 habitants. Les communes d’Ermont et d’Eaubonne concentrent plus de 60% de celle-ci.

Malgré un ralentissement de l’évolution annuelle de cette population depuis le début des années 80, celle-ci demeure positive : en moyenne + 0,24% par an entre les recensements de 1999-2010. Excepté Saint-Leu-la-Forêt, les 6 communes ont connu une augmentation de leur population au cours de cette période.

Le solde naturel est largement positif et permet de compenser un solde migratoire structurellement déficitaire

➤ **Moins de familles, plus de personnes seules**

La taille et la composition des ménages résidant sur le territoire ont fortement évolué. Les ménages sont plus petits, ils comptent en moyenne 2,46 individus contre 2,74 en 1982.

Alors que les couples avec enfants ne représentent plus qu’un tiers des ménages, la part des familles monoparentales et des personnes seules a fortement augmenté.

➤ **Un vieillissement de la population très important au cours des 20 dernières années.**

Au cours de la période 1999 -2009, l’effectif de moins de 35 ans a baissé de 3 259 individus, tandis que celui des plus de 60 ans a augmenté de 4 986 individus. Il s’agit d’une augmentation comparable au rythme constaté sur la région Ile-de-France et la France métropolitaine mais, combiné au départ des jeunes, le vieillissement de la population est plus marqué que sur le plan national

2.2 – VIE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

➤ **Un territoire privilégié...**

Le revenu des ménages de Val-et-Forêt est relativement élevé. Le revenu médian par unité de consommation est en effet de 25 039 euros contre 20 346 euros à l’échelle du Val d’Oise.

La part des cadres et des professions intellectuelles supérieures est relativement élevée : 26,1% des actifs contre 18,6% sur le département.

En comparaison avec le niveau de formation de la population du département, Val-et-Forêt apparaît comme un territoire valorisé : les titulaires d’un diplôme de niveau supérieur (BAC +2 et plus) représentent 34% de la population contre 27% au niveau du département. A contrario, les personnes

ayant un bas niveau de qualification (inférieur au CAP) représentent 28% de population de Val-et-Forêt contre 33% à l'échelle départementale.

La part d'actifs du territoire est importante (49,4% contre 46% en France) et quasiment égale à la moyenne départementale (49,9%). Le pourcentage d'actifs occupés est important sur le territoire (91,6% en 2009) au regard de la moyenne départementale (88,6%)

➤ ... et résidentiel

Avec un ratio d'environ 1 emploi pour 2 actifs habitant sur le territoire, la CAVF offre un profil très résidentiel. Ce déséquilibre contribue à la spécialisation des territoires : les pôles d'emploi, reportant leurs besoins en logements vers des secteurs résidentiels, obligent les actifs à des longues migrations pendulaires.

➤ Transports et déplacements

Le territoire bénéficie d'une desserte ferroviaire de qualité : 5 gares relient les gares du Nord et Saint-Lazare et permettent d'accéder au centre de Paris via la ligne C du RER. Le territoire est ainsi efficacement connecté aux pôles d'emploi de Paris et de la première couronne. Le pôle de Roissy reste lui, mal desservi depuis le territoire de Val-et-Forêt.

2.3 – L'HABITAT ET LE LOGEMENT

L'habitat et le logement :

➤ Une majorité de propriétaires occupants et des logements majoritairement familiaux

Du point de vue du logement, le profil majoritaire est celui d'un parc de propriétaires occupants (69% des résidences principales) se répartissant pour moitié entre logements collectifs et individuels.

Les logements sont majoritairement familiaux, notamment les pavillons et logements locatifs sociaux. Les petites surfaces (studios et T2) ne représentent que 19% des logements.

Le taux de vacance dans l'ensemble du parc est faible presque réduit à la vacance conjoncturelle entre deux emménagements.

➤ Un parc de logements sociaux inégalement réparti...

Le territoire compte 7 300 logements, dont 84% sur les seules communes d'Eaubonne et d'Ermont. Cinq bailleurs concentrent près de 80% du patrimoine.

Près des 2/3 de ces logements ont été construits au cours de la période des grands ensembles. Les programmes plus récents sont aujourd'hui de taille plus modeste et offrent une plus grande diversité de typologies et de financements.

Au 1^{er} janvier 2012, ces logements sociaux représentaient 21,52% des résidences principales de l'agglomération, avec des variations importantes d'une commune à l'autre.

➤ **... marqué par une fragilité relative :**

Bien qu'importante sur certains quartiers comme les Chênes à Ermont, la fragilité économique des ménages du parc social de Val-et-Forêt est moins prégnante que sur le reste du département : 53,6 % des ménages ont des ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS contre 59,9% à l'échelle du Val d'Oise. Par ailleurs, le taux de personnes sans emploi inscrites à Pôle emploi est plus faible sur le territoire : 7% contre 8,30% à l'échelle régionale.

Le taux de mobilité dans le parc social a chuté de 1,5 points en 10 ans, soit une diminution d'une centaine d'attributions sur l'année 2012 par rapport à 2002 malgré l'accroissement du stock de logements durant cette période.

Le niveau de vacance dans ce parc social est relativement bas : 1,80% contre 3,70% dans le Val d'Oise et 3,80% en Ile-de-France.

3 – CHIFFRES CLES

	CAVF		Val d'Oise		Ermont	
	nb	%	nb	%	nb	%
POPULATION						
Population	84 017		1 180 365		27 304	
Part des 11 - 24 ans parmi la population	15 000	17,90%	228 198	19,30%	4 812	17,60%
Part des 0 - 14 ans	15 981	19,02%	254 754	21,58%	5 423	19,2
Part des 75 ans et plus	7 556	8,99%	67 153	5,69%	2 212	8,10%
Taille moyenne des ménages	2,46		2,62		2,39	
Familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	3 575	23,70%	53168	24,50%	1306	27,20%
Taille moyenne des familles monoparentales	2,66		2,81		2,6	
Part des familles nombreuses	2 379	15,80%	43 456	20,00%	868	18,10%
Part des enfants de moins de 3 ans	3 149	3,70%	53 081	4,50%	1160	4,20%
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)		12,49%		16,52%		15,13%
Part population étrangère		7,70%		11,20%		9,80%
Indice d'évolution des générations âgées	1,42		1,94		1,54	
Personnes vivant seules parmi les 80 ans et plus	2 048	43,30%		42,70%	716	53,30%
LOGEMENT						
Part locataires HLM parmi l'ensemble des résidences principales	6 115	18,20%	103 284	23,40%	3 285	29,20%
Logements 1/2 pièces	4 533	13,50%	77 846	17,60%	1 812	16,10%
Logements de plus de 3 pièces		61,00%		58,00%		55,00%
ACTIVITES, EMPLOI, FORMATION, CHOMAGE						
Taux d'activité hommes 15 - 64 ans		78,40%		78,00%		77,70%
Taux d'activité femmes 15 - 64 ans		72,90%		70,90%		72,20%
Part des salariés en contrat précaire		11,10%		12,50%		11,30%
Part des hommes salariés à temps partiel		7,70%		7,30%		7,70%
Part des femmes salariées à temps partiel		21,30%		21,10%		19,90%
Part des hommes actifs à bas niveau de qualification		25%		31%		28%
Part des femmes actives à bas niveau de qualification		30%		35%		32%
Part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés		38,40%		47,60%		43,30%
Ménages sans voiture		16,00%		19,20%	2350	20,90%
Indice de chômage hommes au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C.)	2 409	11,60%			888	14,90%
Indice de chômage femmes au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C)	2503	12,20%			1011	17,10%
Indice de chômage des 15 - 24 au 31/12/2013 (DEFM cat A., B., C.)	633	14,60%			217	15%
Indice de chômage des étrangers au 31/12/2013 (DEFM cat A., B., C.)	827	16,80%			378	20%
RSSOURCES PRECARITE						
Taux de pauvreté		9%		16%		13%
Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	1976	16,60%			865	19,80%
Part des allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux	2 211	6,60%			929	8,30%
Part des Bénéficiaires de la CMUC par l'ensemble des ménages	2 553	3,00%			1164	4,30%
Revenu mensuel médian (DGI 2011)	2 807 €		1 696 €		1 813 €	
Part des ménages non imposés (DGI 2011)						28,74%

LA VILLE D'ERMONT

1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE

Ville canton dépendante de l'arrondissement de Pontoise, Ermont s'étend sur un territoire de 416 hectares en contiguïté géographique avec les communes de Sannois, Franconville, Le Plessis-Bouchard, Saint Leu la Forêt, Saint Prix, Montlignon et Eaubonne.

Située à égale distance de Paris et de Cergy Pontoise, elle appartient au nord ouest francilien densément urbanisé et constitue avec près de 27 700 habitants une des communes les plus peuplées du secteur.

Ville carrefour, Ermont est traversée par plusieurs lignes de chemin de fer et bordée par d'importantes voies de transit routier :

- au sud, l'autoroute A 15 et la nationale N 14 ;
- au nord la nationale N 328 ;
- à l'ouest, la bretelle A 115 de l'autoroute A 15 ;
- à l'est, la départementale D 909 et le Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP).

Elle est desservie par la Gare du Nord, le RER C et depuis août 2006 par la Gare St Lazare.

La densité du maillage ferroviaire et routière a pour contre partie de segmenter fortement le réseau urbain.

2 – MORPHOLOGIE URBAINE

La ville d'Ermont se caractérise par un paysage sans relief et une urbanisation relativement dense.

D'une densité très supérieure à celle des communes voisines à la vocation plus résidentielle, Ermont se rapproche dans ce domaine de certaines villes de la première couronne parisienne, même si sa morphologie bâtie et sa structure correspondent à celle de la grande couronne.

Sa forme urbaine se dessine autour d'une mosaïque de huit quartiers aux identités relativement bien affirmées et présentant des caractères contrastés :

- *Les Chênes* : immeubles de type HLM réalisés dans les années 1960 avec un tissu pavillonnaire peu développé, quartier le plus social concentrant une population vulnérable ;
- *Les Passerelles Carreaux Glatignies* : ensemble immobilier mixte composé de logements HLM datant des années 1970 et de copropriétés des années 1980 avec très peu de pavillons ;
- *Ermont-Eaubonne* : quartier pavillonnaire composé de maisons bourgeoises 1900 et de pavillons meulières des années 30, le secteur de la gare Ermont Eaubonne fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre d'une ZAC en cours de réalisation ;
- *Cernay* : immeubles de standing privés, zone pavillonnaire, maisons bourgeoises 1900 et meulières des années 30 ;

- *Jules Ferry* : zone pavillonnaire, absence d'habitat collectif ;
- *Centre ville* : immeubles de standing, habitat collectif datant de la reconstruction de l'après-guerre et zone pavillonnaire, quelques programmes de logements neufs en copropriété ont été livrés récemment ;
- *Les Espérances* : immeubles HLM datant des années 1960 actuellement en cours de réhabilitation avec un secteur pavillonnaire important.
- *Gros Noyer* : zone pavillonnaire importante avec quelques immeubles, une résidence mixte copropriété/locatif social vient d'être livrée récemment

Ces différents quartiers qui composent la ville se sont souvent agrégés au fil du temps les uns avec les autres sans réelle armature urbaine à l'exception des grandes infrastructures.

3 – PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE D'ERMONT

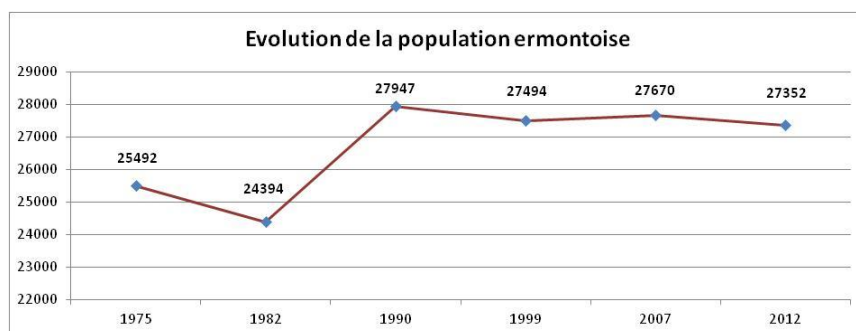
La présentation socio-démographique de la ville d'Ermont s'appuie sur les chiffres clés et faits marquants tirés du diagnostic territorial réalisé en 2013 dans le cadre de la démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS) mis en œuvre par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la ville d'Ermont.

3.1 – DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

➤ *Une stabilité démographique au cours des années 2000 ...*

Au recensement de 2011, Ermont comptait **27 670 habitants**.

Sur la période 1999 - 2009 la population ermontoise n'a progressé que de 0,5% contre 6% à l'échelle départementale. Cette évolution marque néanmoins une reprise démographique au regard de la dynamique des années 90.



Source : INSEE RP, traitement : Observatoire CAVF

Au cours des années 2000, la croissance démographique est freinée par **un solde migratoire négatif** : le nombre d'Ermontois ayant quitté la commune a été supérieur à celui des personnes qui sont installées sur la commune. Ce déficit migratoire est tout juste compensé par un solde naturel positif.

➤ *...qui résulte d'évolutions contrastées des différentes groupes de population :*

- Une augmentation globale des habitants âgés de 45 ans et plus de 18 %
- Une augmentation des jeunes âgés de 18 à 24 ans de 7% de plus soit 180 personnes
- Une diminution des 25-45 ans représentatifs des actifs et de leurs enfants de l'ordre de 9 %

Ces évolutions marquent **un vieillissement important de la population** accentué par les dynamiques migratoires propres à Ermont (sédentarité des retraités et départ des jeunes familles)

➤ **Des mouvements de populations importants dans les deux sens**

Sur la période 2003-2008, **5 530 personnes se sont installées sur Ermont** soit 21 % des Ermontois recensés. La part des nouveaux arrivants varie fortement selon les quartiers : 29,4% sur le quartier d'Ermont-Eaubonne contre 17,6% sur celui des Chênes.

Dans le même temps, on estime **que 6 500 personnes ont quitté Ermont**. Sur cette période, le **solde migratoire** est donc négatif.

On constate une **tendance au départ de couples parentaux** tandis que les **monoparentaux** apparaissent **plus sédentaires**. Ermont voit plutôt arriver des couples parisiens avec enfants et des personnes seules arrivant des communes alentours .

3.2 – LES MENAGES

➤ **Une taille moyenne des ménages légèrement inférieure à celle enregistrée sur le département mais qui diminue comme ailleurs :**

La **taille moyenne des ménages ermontois** est de 2,4 pour 2,6 à l'échelle départementale. Elle ne **cesse de diminuer depuis les années 60**. Ce phénomène de **desserrement des ménages** est la résultante de trois facteurs : le vieillissement démographique, la diminution de la taille des fratries, et l'évolution des modes de formation des couples et des séparations plus courantes.

Populations légales	Taille moyenne des ménages			Ménages de 1 personne	
	1990	1999	2009	Nb	% parmi les ménages
Delacroix/Grande Tour/Renoir	2,9	2,8	2,7	633	27%
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	3,0	2,8	2,4	455	28%
Ermont/Eaubonne	2,5	2,3	2,5	264	24%
Cernay	2,7	2,6	2,6	213	20%
Les Espérances	2,9	2,7	2,6	224	23%
Jules Ferry	2,4	2,3	2,2	466	39%
Centre ville/Ancien Centre	2,2	2,1	1,9	982	47%
Gros Noyer	2,5	2,5	2,4	270	29%
Ermont	2,7	2,5	2,4	3 508	31%
Eaubonne	2,5	2,5	2,4	2 783	29%
Franconville	2,7	2,5	2,4	4 217	30%
Sannois	2,7	2,6	2,5	3 032	30%
CA Val et Forêt	2,7	2,5	2,4	9 339	28%
Département du Val d'Oise	2,9	2,7	2,6	115 506	27%
France Métropolitaine	2,6	2,4	2,3	9 062 418	34%

Source : INSEE - RP

➤ **Un isolement résidentiel malgré tout important :**

3 508 Ermontois vivaient seuls en 2009 soit 31 % des ménages soit une proportion plus marquée que celle enregistrée sur le département (27%).

L'isolement résidentiel ne concerne pas que les jeunes et les personnes âgées. Près de 2/5ème des Ermontois qui vivent seuls ont entre 25 et 55 ans soit 1 350 personnes.

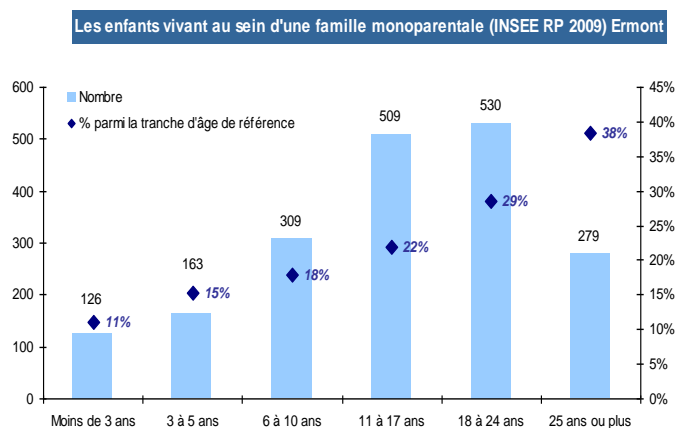
3.4 – FAMILLES, ENFANCE

➤ **un territoire assez fortement concerné par la monoparentalité, en progression constante**

En 2009, on dénombrait **1 050 familles monoparentales**, soit près de **23,6% des familles ermontoises** avec enfants de moins de 25 ans et 1,6 points de plus que la moyenne départementale.

La monoparentalité caractérise l'évolution des structures familiales ermontoises. En 10 ans, le nombre de monoparents a augmenté de près de 24%. Sur la même période, celui des couples parentaux a diminué de 6%.

La **monoparentalité** concerne surtout des **enfants en âge d'être au collège ou au lycée** : sur les 1 107 mineurs vivant au sein de familles monoparentales, près de la moitié sont âgées de 11 à 17 ans.



➤ **des familles nombreuses qui augmentent en nombre et proportion des familles**

En 2009, on recensait près de **830 familles nombreuses** (3 enfants et plus) soit 40 de plus qu'en 1999. Elles représentent 18,5% des familles contre 17,65% en 1999. Cette proportion reste toutefois moins élevée que la moyenne départementale (21,8%) mais supérieure à celle enregistrée sur la CAVF (16,8%).

	Familles nombreuses		Poids des familles nombreuses en %	
	1999	2009	1999	2009
Ermont	788	827	17,6	18,5
Eaubonne	552	615	15,2	16,0
Franconville	972	910	16,9	16,7
Sannois	732	806	17,1	18,9
CA Val et Forêt	2 744	2 800	16,6	16,8
Département du Val d'Oise	42 266	42 715	22,5	21,8
France Métropolitaine	1 733 332	1 630 843	20,1	18,3

Source : INSEE RP 1999 – 2009

➤ **des enfants vivant majoritairement au sein de foyers d'actifs occupés :**

Près de 68 % des enfants de moins de 11 ans vivent au sein de foyers où tous les adultes travaillent contre 64% en moyenne val d'oisienne.

Parmi les **276 enfants vivants au sein de familles ne comptant aucun actif occupé, 68%** sont issus **d'une famille monoparentale.**

Répartition des enfants de moins de 11 ans selon l'activité des parents
Ermont

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...			Total des enfants de 0-10 ans	Total des enfants de 0-10 ans %	Total des enfants 0-10 ans % Val d'Oise	Total des enfants 0-10 ans % France métropo
	moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans				
monoparentales avec 1 actif occupé	62	123	227	412	10,5	10,9	9,5
monoparentales sans actif occupé	64	40	83	187	4,7	4,5	5,7
monoparentales	126	163	309	598	15,2	15,3	15,2
couples avec 2 actifs occupés	665	611	985	2 260	57,5	53,0	55,4
couples avec 1 seul actif occupé	315	269	399	983	25,0	27,0	24,8
couples sans actif occupé	33	26	31	89	2,3	4,7	4,6
couples	1 013	905	1 414	3 332	84,8	84,7	84,8
total	1 139	1 068	1 723	3 930	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE - RP 2009

➤ **410 naissances en moyenne par an et un taux de fécondité inférieur à la moyenne départementale :**

Avec **410 naissances en moyenne** sur la période 2008-2010, le **taux estimé de fécondité s'élève à 7,1 naissances pour 100** femmes âgées de 15 à 44 ans soit un taux inférieur à la moyenne du Val d'Oise qui reste plus élevé que celle de la France.

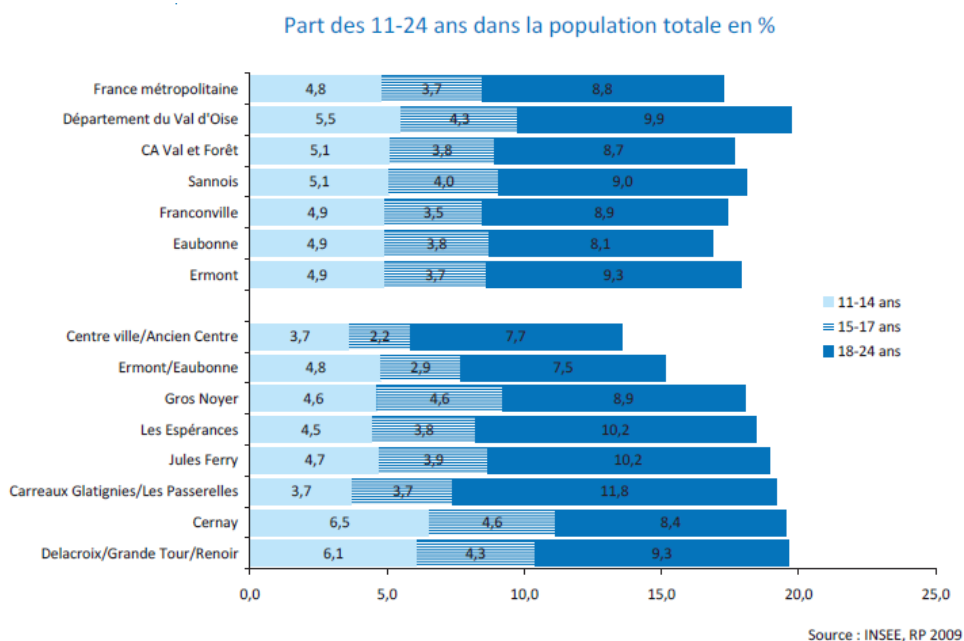
3.5 – JEUNESSE

➤ Une représentation des jeunes conforme à la moyenne nationale :

En 2009, les **11 – 24 ans** représentent **17,9 % de la population totale** soit 1,8 points en deça de la moyenne enregistrée sur le département

Ce taux est inférieur à la moyenne départementale (le Val d’Oise se distingue par la jeunesse de sa population).

Les disparités interquartiers restent assez prononcées :



- **Des 15 – 24 ans aussi actifs qu'ailleurs mais un taux de chômage contrasté selon les quartiers de résidence :**

	Population des 15-24 ans	Répartition des 15-24 ans selon leur activité			% d'actifs (en emploi ou au chômage)	Indice de chômage
		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Inactifs		
Delacroix/Grande Tour/Renoir	854	263	85	506	40,7	24,6
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	607	254	46	307	49,4	15,2
Ermont/Eaubonne	293	126	15	151	48,4	10,8
Cernay	373	99	14	261	30,2	12,2
Les Espérances	407	144	29	234	42,4	16,7
Jules Ferry	369	111	31	227	38,5	22,1
Centre ville/Ancien Centre	393	167	43	183	53,5	20,5
Gros Noyer	299	120	12	167	44,1	9,0
Ermont	3 595	1 284	276	2 036	43,4	17,7
Eaubonne	2 853	967	211	1 674	41,3	17,9
Franconville	4 145	1 646	414	2 085	49,7	20,1
Sannois	3 366	1 276	259	1 831	45,6	16,9
CA Val et Forêt	12 826	4 572	1 055	7 198	43,9	18,8
Département du Val d'Oise	165 943	56 451	16 358	93 134	43,9	22,5
France Métropolitaine	7 767 285	2 589 571	796 904	4 380 810	43,6	23,5

Source: Insee RP 2009

La ville d'Ermont présente un taux d'activité des 15 – 24 ans relativement proche de ceux enregistrés au niveau de la CAVF et du département.

Le taux de chômage des jeunes est inférieur à celui du département : 4,8 points d'écart. On relève toutefois de **fortes disparités selon les quartiers** de résidence :

Le **quartier des Chênes concentre l'indice de chômage le plus élevé** : 24,6 contre 9 sur le quartier Gros-Noyer soit 15,6 points de différence.

➤ **Des conditions d'emplois des jeunes marquées par une exposition à la précarité :**

Les jeunes actifs occupent 7 fois plus souvent que les actifs plus âgés des emplois précaires (contrats d'apprentissage, intérim, contrats de qualification, emplois aidés, stagiaires rémunérés, CDD) :

- 48% des 15 – 24 ans non scolarisés et occupant un emploi ont un contrat précaire (620 jeunes) contre 7,2% des 25 ans et plus.
- 32,98% des 15-24 ans travaillent à temps partiel (420 jeunes) contre 12,5% des 25 ans et plus.

Précarité de l'emploi des jeunes

	Actifs occupés	contrats précaires*		Temps partiel		
		Effectifs	%	Effectifs	%	
Ermont	15-24 ans	1 284	622	48,4	422	32,9
	25 ans et plus	11 445	823	7,2	1 426	12,5
Val d'Oise	15-24 ans	56 451	25 104	44,5	17 544	31,1
	25 ans et plus	463 182	35 045	7,6	54 137	11,7
France métropolitaine	15-24 ans	2 589 571	1 260 756	48,7	707 416	27,3
	25 ans et plus	23 469 702	2 178 467	9,3	3 757 635	16,0

Source : INSEE RP 2009

➤ **Un niveau de formation relativement élevé :**

40 % des 20 – 24 ans ayant achevé leurs études ont un **niveau Bac + 2** soit un niveau nettement supérieur à celui qu'enregistre le Val d'Oise : 23,5%.

La **part des jeunes ayant un bas niveau de qualification** reste **moins élevée qu'ailleurs**. Cela représente néanmoins 160 jeunes de 20 – 24 ans dont **103 sortis du système scolaire sans qualification**.

Niveaux de formation des jeunes

	jeunes non scolarisés	bas niveaux de formation		dont sortis sans qualification	hauts niveaux de formation		
		Effectifs	%	Effectifs	Effectifs	%	
Ermont	15-19 ans	161	74	45,9	61	2	1,5
	20-24 ans	989	160	16,2	103	393	39,7
Val d'Oise	15-19 ans	8 815	5 118	58,1	3 648	116	1,3
	20-24 ans	47 151	11 837	25,1	8 185	11 083	23,5
France métropolitaine	15-19 ans	429 627	204 336	47,6	154 825	5 029	1,2
	20-24 ans	2 300 807	487 199	21,2	328 849	556 718	24,2

Source : INSEE, RP 2009

➤ **Des jeunes majeurs qui habitent majoritairement chez leurs parents**

Mode de cohabitation	20-24 ans			
	Effectifs	% Ermont	% Val d'Oise	% France métropolitaine
enfants d'une famille	1 196	65,1	63,0	43,1
vivants seuls	100	5,4	6,6	17,8
adultes d'un couple sans enfant	258	14,0	11,3	17,1
adultes d'une famille monoparentale	15	0,8	1,3	1,5
adultes d'un couple avec enfant(s)	79	4,3	5,4	6,3
vivant dans un autre type de ménage*	167	9,1	9,6	9,5
vivant hors ménage**	22	1,2	2,8	4,7
Total des jeunes	1 838	100,0	100,0	100,0

* y compris colocations

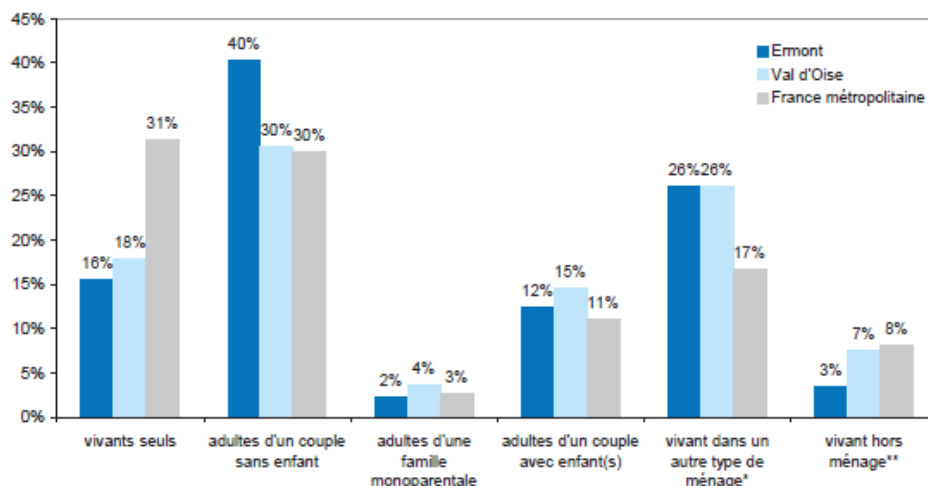
Source : INSEE, RP 2009

** hors ménage = La population hors ménages comprend les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins et les sans-abris, les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, résidences universitaires, maisons de détention, ...)

Source : INSEE RP 2009

➤ **Une autonomie dans le logement difficile à acquérir et parfois précaire pour les jeunes actifs**

Répartition des 20-24 ans ayant décohabité* selon leur mode de cohabitation



Source : INSEE, RP 2009
* 642 jeunes 20-24 ans ne vivant plus chez leurs parents

Les jeunes ermontois autonomes vivent **plus souvent en couple sans enfant et en colocation** ce qui traduit la nécessité de disposer de plusieurs sources de revenus pour accéder à un logement sur la commune.

3.6 – PERSONNES AGEES

➤ **Le nombre de personnes âgées va connaître un accroissement important dans les années à venir**

2 200 Ermontois sont âgés de **75 ans et plus en 2009** ; on estime qu'ils seront 2 700 en 2020. Cela va se traduire par un vieillissement de la population puisque que les 60 ans et plus qui représentent en moyenne 20 % de la population totale en 2009 devraient regrouper, en 2020, 26 % de la population.

L'évolution sera particulièrement rapide pour les personnes âgées de 85 ans et plus, représentatives des personnes pouvant avoir besoin d'aide au titre d'une perte d'autonomie.

La population âgée de 1999 à 2020

Ermont	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus		Total 60 ans et plus	
	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop
1999	3 091	11,3	1 079	3,9	383	1,4	4 553	16,6
2009	3 210	11,6	1 691	6,1	509	1,8	5 410	19,6
2013	3 670	13,3	1 750	6,4	800	2,9	6 220	22,6
2020	4 340	16,1	1 600	6,0	1 110	4,1	7 050	26,2
Evol. attendue 2008-2020	+1 130	+35,2	-91	-5,4	+601	+117,9	+1 640	+30,3

Source : INSEE, RP et estimations Compas

- **Les personnes âgées vieillissent à domicile en grande majorité, et vivent souvent seules**

Près de la moitié des Ermontois âgés de 75 ans et plus **vivent seuls à domicile**. La majorité sont des femmes.

Personnes âgées seules à domicile

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules	% Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile
Ermont	2 129	1 010	47,5
Eaubonne	2 293	903	39,4
Franconville	2 232	1 013	45,4
Sannois	1 674	813	48,6
CA Val et Forêt	7 820	3 372	43,1
Département du Val d'Oise	58 388	24 912	42,7
France Métropolitaine	4 989 016	2 138 399	42,9

Source : INSEE RP 2009

- **Des ménages âgés majoritairement propriétaires mais un vieillissement démographique important attendu dans le parc social à court terme**

En 2009, la majorité des ménages âgés de 55 ans et plus est propriétaire du logement qu'elle occupe .

Ermont se caractérise pas **une proportion non négligeable de locataires du parc social parmi ses ménages les plus âgés** : ¼ des ménages âgés de 80 ans et plus ce qui laisse présager d'un vieillissement important dans le parc social locatif dans les 15 ans à venir.

4 – HABITAT, LOGEMENT

4.1– LE PARC DE LOGEMENTS

- **Des résidences principales plus récentes et un développement du parc de logement qui a permis un maintien du nombre d'habitants**

Ermont compte en 2009, **11 820 logements dont 96% de résidences principales**. La moitié de celles-ci a été construite entre 1949 et 1974.

Entre 1999 et 2009, le nombre de résidences principales a augmenté de 5% sur le territoire. Cette progression de l'offre de logements a permis de maintenir une certaine stabilité démographique.

4.2 – STATUT D'OCCUPATION ET ANCIENNETÉ DANS LE LOGEMENT

- **Un parc de logements favorisant la sédentarité des populations et donc le vieillissement démographique**

Les **propriétaires-occupants** restent **majoritaires** : ils représentent 54,8% de l'ensemble des résidences principales.

La répartition des résidences principales par statut d'occupation atteste toutefois de **l'existence d'un parc locatif social très développé** : 30% en moyenne des ménages loue un logement auprès d'un bailleur social avec *a contrario* peu de ménages louant un logement dans le privé : seulement 14%.

La **répartition des ménages** selon le statut d'occupation est **très disparate en fonction des quartiers**. Il n'y a quasiment que des propriétaires sur Cernay tandis que le quartier des Chênes est à dominante d'habitat social.

	Ensemble des résidences principales	Répartition par statut d'occupation (en %)			
		propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement
Delacroix/Grande Tour/Renoir	2 314	21,6	12,8	65,2	0,4
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	1 616	73,4	12,4	11,5	0,6
Ermont/Eaubonne	1 120	63,4	15,9	17,9	2,9
Cernay	1 083	91,2	3,3	0,3	3,0
Les Espérances	992	46,0	4,1	48,6	1,3
Jules Ferry	1 199	39,9	25,9	12,0	2,2
Centre ville/Ancien Centre	2 067	45,9	18,8	33,3	2,0
Gros Noyer	915	72,1	13,9	12,7	1,3
Ermont	11 306	54,8	14,2	29,4	1,6
Eaubonne	9 638	68,4	11,9	17,7	2,0
Franconville	13 897	39,4	17,8	21,0	1,7
Sannois	10 270	33,9	17,5	24,3	2,2
CA Val et Forêt	41 495	63,6	14,3	20,2	1,8
Département du Val d'Oise	435 817	37,8	16,2	23,9	2,1
France Métropolitaine	26 866 279	37,7	25,1	14,6	2,6

Source: INSEE RP 2009

➤ **Une relative sédentarité des ménages propriétaires de leur logement et des locataires du parc social**

L'ancienneté d'occupation varie selon le statut des occupants. En moyenne, les propriétaires ermontois habitent leur logement actuel depuis 17 ans, les locataires du parc social depuis 16 ans et les locataires du privé depuis 8 ans.

4.3 – TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

➤ **Le parc des petits logements s'est réduit au cours des années 2000 :**

L'offre de petits logements (une ou deux pièces) s'est réduite au cours des années 2000 alors que la commune n'échappe pas au phénomène de desserrement des ménages.

Couplée avec la relative faiblesse du nombre de logements privés en location, elle constitue un frein à la réalisation d'un parcours résidentiel sur la commune.

Taille des logements

	Résidences principales 2009	Petites résidences principales (1 ou 2 pièces)		Poids des petites résidences principales en %	
		1999	2009	1999	2009
		Delacroix/Grande Tour/Renoir	2 314	259	258
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	1 616	327	260	20,5	16,1
Ermont/Eaubonne	1 120	257	122	22,9	10,9
Cernay	1 083	51	26	4,9	2,4
Les Espérances	992	151	85	15,6	8,5
Jules Ferry	1 199	220	299	22,4	24,9
Centre ville/Ancien Centre	2 067	559	546	29,0	26,4
Gros Noyer	915	120	116	13,8	12,6
Ermont	11 306	1 944	1 710	18,1	15,1
Eaubonne	9 658	1 269	1 274	13,9	13,2
Franconville	13 897	2 742	2 875	20,9	20,7
Sannois	10 270	1 957	2 087	20,4	20,3
CA Val et Forêt	41 495	6 572	6 518	16,9	15,7
Département du Val d'Oise	435 817	66 726	75 423	16,9	17,3
France Métropolitaine	26 866 279	4 554 817	4 894 427	19,1	18,2

Source: INSEE RP 1999-2009

4.4 – FOCUS SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL

Recensement et localisation des logements locatifs sociaux :

Au recensement du **1^{er} janvier 2014** établi par la Direction départementale des territoires (DDT), la ville d'Ermont compte **4 346 logements locatifs sociaux** dont 419 non conventionnés.

Avec un nombre de 12 107 résidences principales au **1^{er} janvier 2014**, la commune totalise donc **35,9 % de logements locatifs sociaux**.

Propriétaire	Programme	Mise en location	Nb de lgts et type de financement	Localisation IRIS
OPH Ermont Habitat	Les Espérances	1967	402 PLUS	Les Espérances
	Les Carreaux	1974	302 PLUS	Carreaux Glatignies
	Les Rossignaux I	2004	283 PLUS	Delacroix
	Les Rossignaux II	2010	99 PLUS + 50 PLS +67 PLAI	Grande Tour
	Les Bapaumes	1971	160 PLUS	Delacroix
	Calmettes	1960	127 PLUS	Gros Noyer
	Cite Obre	1955	24 PLUS	Ancien centre ville
	Jean Jaurès	1957	19 PLUS	Ermont Eaubonne
	Le Village	1959	168 PLUS	Centre Ville
	Les Arts	1985	32 PLUS	Espérances
	Résidence Cernay		32 PLUS	Centre ville
	L'Eglise		44 PLUS	Centre ville
	SaintFlaive	1932 - 1961	183 PLUS	Jules Ferry
	<i>Les Hauts d'Ermont *</i>		<i>10 PLUS</i>	
	<i>O'Zen*</i>		<i>19 PLS</i>	
	<i>La Halte*</i>		<i>9 PLI</i>	
<i>Clos Audience*</i>		<i>6 PLAI et 19 PLUS</i>		
OSICA	Ermont Balzac		202 PLUS	Renoir
	Les Chênes	2007	631 PLUS	Renoir
SA HLM La Sablière	Les Chênes	1962	332 PLS	Grande Tour
	Les Grands Arbres	1940	219 PLUS	Ancien centre ville
	Square Jules César	1940	180 PLUS	Ermont Eaubonne
	Stalingrad	2010	31 PLUS	Centre ville
	ZAC de la Gare	2013	4 PLS +7 PLUS+4 PLAI	Ermont Eaubonne
SA HLM Domaxis	Les Chênes	2004	131 PLUS +66 PLAI	Grande Tour
	Renaissance	1988	35 PLUS	Centre ville
Immobilière 3 F	Ermont Renovation	1987	13 PLS	Centre ville
Valestis	Auguste Rodin	1981	48 PLUS	Les Passerelles
ADOMA	Foyer Plasson		280 PLUS	Les Espérances
ERMONT HABITAT	RPA Jeanne d'Arc		73 PLUS	Centre ville
PSR SAVO / ERIGERE	Résidence Ingres		44 PLUS	Centre ville
SCI Commanderie	ANAH – allée Hêtre-Forêt-Chatiangers		108 PLUS + 15 PLAI	Les Passerelles

Inventaire logements locatifs sociaux – 1^{er} janvier 2014 – DDT – Préfecture du Val d'Oise

(*) résidences non comptabilisées dans l'inventaire de la DDT

➤ **Un parc locatif concentré autour de 3 bailleurs principaux**

Sur la ville d'Ermont, l'essentiel du parc locatif est aux mains de trois bailleurs : L'OPH Ermont Habitat avec 2 055 logements, Osica avec 833 logements et La Sablière avec 777 logements.

La majorité du parc est implanté sur la frange ouest du territoire : les quartiers des Chênes, des Espérances et des Carreaux concentre ainsi 70 % de l'ensemble du parc locatif social.

➤ ***Un parc locatif important mais vieillissant***

En 2005, le rapport de présentation du PLU pointait déjà le caractère vieillissant et la vétusté du parc social ermontois. L'essentiel des programmes situés en franche ouest du territoire - Chênes – Espérances – Carreaux - a été réalisé dans le cadre de la ZUP de Sannois /Ermont/Franconville entre 1962 et 1975, au cours de la période des grands ensembles marquée par la prévalence des logements familiaux.

Les programmes les plus récents offrent désormais une plus grande diversité de typologies.

Les bailleurs sociaux s'efforcent désormais de conduire les campagnes de réhabilitation et de réaménagement qui sont nécessaires . Au cours des dernières années plusieurs opérations ont été réalisées :

- Domaxis : résidentialisation de la résidence Modigliani, quartier des Chênes ;
- Osica : résidence les Chênes ;
- Ermont Habitat : réhabilitation/résidentialisation des résidences Carreaux, Bapaumes Calmette, centre ville, réhabilitation de la résidence des Espérances ;
- Valestis : résidentialisation de la résidence Rodin, quartier des Passerelles.

Taille et époque de construction des résidences de logement social



Source : RPLS 2013, DRIEA ;

➤ **Un niveau de vacance relativement bas :**

Avec 2,1% de logements vacants enregistré en 2012, la vacance sur le parc locatif social reste à un niveau faible ce qui reflète bien un marché du logement en forte tension.

5 – RESSOURCES

- **Un revenu mensuel médian relativement élevé mais des écarts importants entre populations et territoires autour de cette médiane**

Estimation des revenus après prestations et avant impôts par unité de consommation

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Ermont	11 275	28 424	858	1 131	1 254	1 372	1 608	1 862	2 137	2 432	2 611	2 822	3 524	1 357	2 666
Eaubonne	9 701	24 116	1 036	1 337	1 476	1 611	1 864	2 113	2 371	2 645	2 847	2 999	3 727	1 371	2 691
Franconville	13 610	33 700	911	1 186	1 305	1 419	1 638	1 861	2 101	2 352	2 491	2 680	3 256	1 186	2 345
Sannois	10 429	26 620	864	1 126	1 261	1 373	1 610	1 843	2 100	2 402	2 582	2 791	3 463	1 321	2 599
CA Val et Forêt	33 379	85 513	995	1 322	1 465	1 599	1 864	2 122	2 396	2 704	2 903	3 093	3 761	1 437	2 766
Département du Val d'Oise	434 628	1 201 035	801	1 061	1 175	1 289	1 519	1 756	2 008	2 294	2 465	2 672	3 343	1 290	2 542
France métropolitaine	26 442 670	62 057 567	826	1 092	1 194	1 288	1 470	1 658	1 870	2 130	2 294	2 500	3 222	1 101	2 396

Source : INSEE, DGI 2009 & estimations Compas

Le **revenu fiscal médian des Ermontois** s'élève en 2010 à 1 862 € par mois par unité de consommation après prestations sociales, soit un niveau **supérieur d'une centaine d'euros à celui du département**. Les **écarts entre les plus pauvres et les plus aisés** sont **marqués** : les 10 % des ménages les plus riches disposent de 2 666 € de plus par mois et par UC que les 10 % les plus pauvres.

Estimation des revenus après prestations et avant impôts par unité de consommation

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Delacroix/Grande Tour/Renoir	2 300	6 824	731	922	995	1 072	1 218	1 381	1 538	1 745	1 847	1 994	2 412	852	1 682
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	1 606	4 111	874	1 127	1 259	1 360	1 602	1 825	2 066	2 307	2 472	2 609	3 070	1 213	2 196
Ermont/Eaubonne	1 072	2 711	1 130	1 470	1 563	1 699	1 963	2 223	2 512	2 845	3 025	3 236	4 033	1 461	2 904
Cernay	1 070	2 897	1 430	1 772	1 938	2 085	2 339	2 567	2 878	3 164	3 467	3 713	4 737	1 529	3 307
Les Espérances	1 175	3 153	636	845	938	1 029	1 203	1 416	1 668	1 914	2 034	2 204	2 771	1 096	2 134
Jules Ferry	1 164	2 619	1 093	1 410	1 541	1 668	1 879	2 128	2 448	2 743	2 943	3 139	3 806	1 402	2 714
Centre ville/Ancien Centre	2 026	4 085	1 020	1 344	1 463	1 561	1 767	2 015	2 251	2 496	2 647	2 807	3 294	1 184	2 275
Gros Noyer	874	2 178	1 058	1 416	1 564	1 722	1 965	2 200	2 493	2 807	3 030	3 226	3 857	1 467	2 798
Ermont	11 290	28 581	851	1 129	1 247	1 366	1 600	1 832	2 087	2 408	2 574	2 779	3 467	1 327	2 615
Eaubonne	9 660	24 095	1 014	1 331	1 467	1 601	1 840	2 076	2 333	2 620	2 805	3 038	3 697	1 338	2 684
Franconville	13 560	33 479	896	1 182	1 293	1 407	1 626	1 842	2 063	2 314	2 461	2 637	3 207	1 168	2 310
Sannois	10 406	26 482	858	1 132	1 244	1 372	1 608	1 829	2 066	2 363	2 540	2 755	3 327	1 297	2 470
CA Val et Forêt	33 258	85 360	990	1 312	1 453	1 586	1 838	2 084	2 355	2 664	2 858	3 030	3 797	1 405	2 807
Département du Val d'Oise	430 944	1 192 061	800	1 057	1 170	1 279	1 504	1 735	1 981	2 260	2 429	2 631	3 284	1 258	2 484
France métropolitaine	26 204 549	61 653 616	817	1 077	1 176	1 267	1 444	1 628	1 835	2 090	2 250	2 451	3 156	1 074	2 338

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

source: INSEE, DGI 2009 & estimations Compas

Le revenu fiscal médian **varie presque du simple ou double selon les quartiers** de résidence des ménages : **1 380 € par mois sur le quartier des Chênes** contre **2 570 € sur le quartier Cernay**.

Les quartiers, où les revenus sont les plus élevés, se caractérisent par la présence d'une couche de population très aisée qui alimente des disparités fortes avec les ménages les plus fragiles.

6 – ACTIVITE ,EMPLOI, FORMATION

6.1 –ACTIVITE ET EMPLOI

➤ *Un taux d'activité élevé, à l'image intercommunale :*

Au recensement de 2009, 93% des 25-54 ans sont actifs, soit un **taux d'activité élevé** au regard des moyennes départementale et nationale.

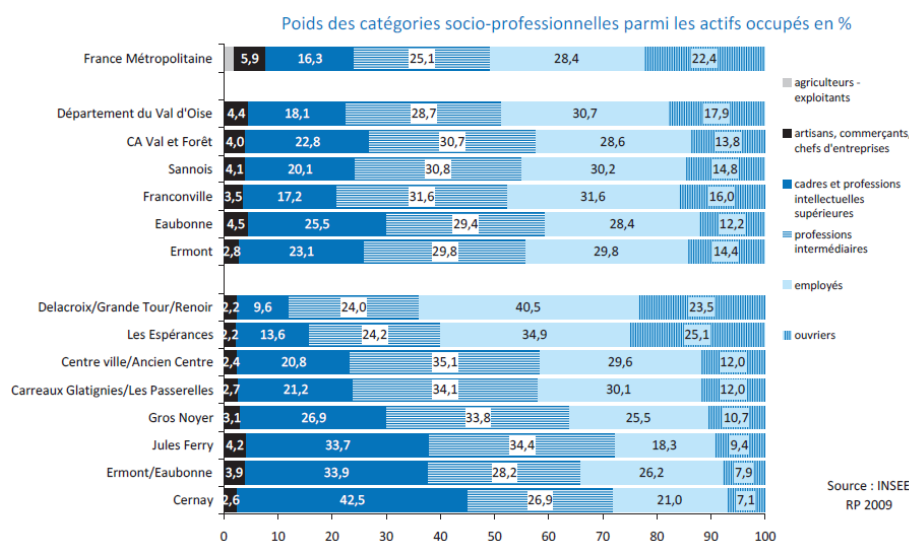
Comme ailleurs, le taux d'activité des 25 – 54 ans a progressé sur la période 1999-2009.

Les quartiers des Espérances et des Chênes qui concentrent un niveau élevé d'habitat social présentent les taux d'activités les plus faibles parmi les 25 ans – 54 ans : respectivement 88,3% et 91,4%.

	Population de 15-64 ans active	Taux d'activité des 15-64 ans	Taux d'activité des 25-54 ans		Population de 15-64 ans active occupée
			1999	2009	
Delacroix/Grande Tour/Renoir	3 124	74,9	88,9	91,4	2 634
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	2 265	79,0	93,2	94,8	2 083
Ermont/Eaubonne	1 442	79,8	92,8	94,5	1 359
Cernay	1 295	72,0	92,3	94,0	1 230
Les Espérances	1 401	70,8	90,9	88,3	1 273
Jules Ferry	1 359	76,4	91,9	94,6	1 261
Centre ville/Ancien Centre	2 007	81,4	93,6	93,6	1 856
Gros Noyer	1 051	75,1	92,5	94,0	965
Ermont	13 942	76,3	91,8	93,0	12 661
Eaubonne	11 555	76,7	91,5	93,9	10 570
Franconville	17 046	76,9	91,5	93,0	15 351
Sannois	13 219	76,1	91,5	91,8	11 957
CA Val et Forêt	51 140	76,2	91,6	93,4	46 497
Département du Val d'Oise	583 397	74,1	89,5	90,8	516 787
France Métropolitaine	29 134 693	71,9	87,5	89,9	25 853 297

Source: INSEE RP 1999-2009

➤ *Une forte représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures qui progresse plus vite qu'en moyenne nationale mais qui reste contrastée au sein du territoire*



Source : INSEE RP 2009

La répartition par CSP des actifs occupés domiciliés à Ermont se distingue de celle du département par une **sureprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures**. Ils représentent en effet **23% des actifs occupés** contre 18% dans le Val d'Oise.

A contrario, la catégorie des ouvriers est peu représentée : seulement 14% des actifs occupés à l'échelle de la commune. Elle concerne en revanche près d'1/4 des actifs occupés résidant dans les quartiers des Chênes et des Espérances.

➤ **Un taux d'emploi précaire assez proche de la norme départementale mais qui varie selon les territoires**

Parmi les 11 950 salariés domiciliés à Ermont, 1 445 soit 12% ont un contrat précaire . Ce taux est proche de celui enregistré à l'échelle du département mais reste supérieur. Cet avantage doit toutefois être relativisé car la structure par âge des actifs ermontois favorise la situation dans l'emploi (moins de vingtenaires parmi les actifs et l'on sait que les jeunes sont bien davantage en contrats précaires que les actifs plus âgés).

A l'échelle infra communale, la répartition des salariés en contrats précaires est assez disparate : les quartiers des Chênes et du Gros Noyer concentrent respectivement 13,8% et 13,% contre 8,6% sur le quartier de Cernay

Contrats précaires et temps partiel

	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrats précaires (CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, stage)		Salariés à temps partiel	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Delacroix/Grande Tour/Renoir	2 537	350	13,8	377	14,9
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	1 979	241	12,2	246	12,4
Ermont/Eaubonne	1 261	156	12,4	214	17,0
Cernay	1 120	96	8,6	186	16,6
Les Espérances	1 207	154	12,7	225	18,6
Jules Ferry	1 173	137	11,7	133	11,3
Centre ville/Ancien Centre	1 782	190	10,6	229	12,9
Gros Noyer	889	120	13,6	147	16,5
Ermont	11 948	1 445	12,1	1 758	14,7
Eaubonne	9 807	1 031	10,5	1 308	13,3
Franconville	14 427	1 500	10,4	1 751	12,1
Sannois	11 177	1 389	12,4	1 489	13,3
CA Val et Forêt	43 209	4 653	10,8	5 871	13,6
Département du Val d'Oise	477 852	60 148	12,6	67 225	14,1
France Métropolitaine	22 920 337	3 439 223	15,0	4 124 515	18,0

Source: INSEE RP 2009

➤ **Une commune à vocation résidentielle, des déplacements domicile travail importants**

Au recensement de 2009, le nombre d'emplois sur la commune (6 400) est inférieur au nombre d'actifs occupés domiciliés dans la commune (12 700). Ces chiffres mettent en évidence l'importance des migrations pendulaires et confirment la vocation résidentielle de la commune :

84% des actifs occupés habitant Ermont travaillent sur une autre commune (10 750 personnes)

Près d'1/4 des actifs occupés vont travailler à Paris.

6.2 - FORMATION

➤ *Un niveau de formation globalement élevé mais contrasté selon les quartiers :*

Au cours des années 2000, Ermont a connu, comme le reste du territoire national, une progression du niveau de formation générale de sa population.

En 2009, le niveau de formation des Ermontois apparaît élevé au regard des territoires observés :

- 31% des 15 ans et plus ont un haut niveau de formation contre 26% sur le département
- 30 % des 15 ans et plus ont un bas niveau de formation contre 35% sur le Val d'Oise ;

Cette situation est pour partie liée aux dynamiques migratoires (arrivée d'actifs à hauts niveaux de formation, jeunes et cadres notamment).

Les **contrastes entre les quartiers** restent **marqués** : les Chênes concentrent 42 % de bas niveau de formation contre 20,5% sur Cernay.

Bas et hauts niveaux de formation

	Population de 15 ans et plus non scolarisée en 2009	Aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges				Bac + 2 et plus			
		Bas niveaux de formation		Poids des bas niveaux de formation en %*		Hauts niveaux de formation		Poids des hauts niveaux de formation en %*	
		1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Delacroix/Grande Tour/Renoir	4 133	2 016	1 755	48,5	42,5	445	744	10,7	18,0
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	2 758	885	676	30,8	24,5	678	982	23,6	35,6
Ermont/Eaubonne	1 999	617	492	31,6	24,6	609	816	31,2	40,8
Cernay	2 005	652	411	32,3	20,5	643	878	31,8	43,8
Les Espérances	2 118	733	866	40,9	40,9	292	359	16,3	16,9
Jules Ferry	1 886	602	412	35,7	21,9	480	850	28,5	45,1
Centre ville/Ancien Centre	3 092	1 192	991	38,1	32,0	783	891	25,0	28,8
Gros Noyer	1 643	648	537	39,1	32,6	384	510	23,2	31,0
Ermont	19 635	7 345	6 140	39,1	31,3	4 314	6 030	23,0	30,7
Eaubonne	17 122	6 064	5 231	37,1	30,6	4 152	5 417	25,4	31,6
Franconville	23 843	8 814	7 907	38,1	33,2	4 511	6 022	19,5	25,3
Sannois	18 072	6 916	5 817	39,9	32,2	3 546	4 985	20,5	27,6
CA Val et Forêt	72 941	26 121	22 288	37,5	30,6	16 107	21 951	23,2	30,1
Département du Val d'Oise	795 287	310 625	275 372	42,3	34,6	144 650	205 657	19,7	25,3
France Métropolitaine	45 329 996	19 348 984	16 173 608	46,4	35,7	7 502 712	11 105 461	18,0	24,5

* Parmi les 15 ans et plus non scolarisés

Source: INSEE RP 1999-2009

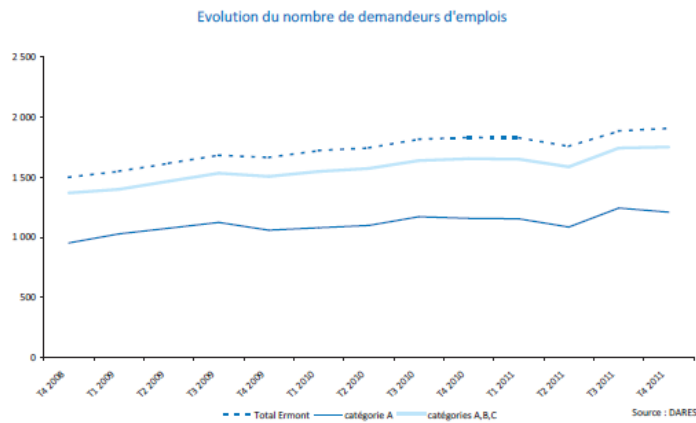
6.3 - CHOMAGE

➤ *Un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale :*

En 2011, la ville d'Ermont enregistre un taux de chômage (au sens du recensement) des 15- 64 ans de 10,5% soit un taux qui se situe en dessous de la moyenne départementale qui s'élève à 12,4%

➤ **Un nombre de demandeurs d'emploi en progression :**

Le nombre de demandeurs d'emploi progresse régulièrement depuis la fin de l'année 2008, et ce, dans un contexte de stabilité démographique.



En septembre 2014, **1 574 demandeurs d'emploi** de catégorie A étaient inscrits à Pôle Emploi soit une **progression de 8%** par rapport à septembre 2013. Cette progression est la plus forte enregistrée parmi les communes relevant de la zone de compétence du Pôle emploi d'Ermont-Montmorency.

Typologie de ces demandeurs d'emploi ermontois :

- 57 % résident dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (Les Chênes, les Espérances, Passerelles-Carreaux-Glatignies) ;
- 13 % ont moins de 25 ans ;
- 25 % ont plus de 49 ans ;
- 12% n'ont pas de formation ;
- 18 % ont plus de 24 mois d'ancienneté.

Comparativement aux autres communes, la situation d'Ermont se distingue par :

- une moindre proportion de jeunes demandeurs d'emploi ;
- une part plus élevée de seniors qui, plus qualifiés, éprouvent plus de difficultés à se réinscrire durablement dans l'emploi.

7 – LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

➤ Un tissu de micro-entreprises bien implantées, un secteur tertiaire prédominant

En 2011, la ville d'Ermont compte **6 201 emplois**. Le secteur tertiaire concentre 92,1% des emplois de la zone.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	1 024	100,0
Industrie	31	3,0
Construction	122	11,9
Commerce, transports, services divers	639	62,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>172</i>	<i>16,8</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	232	22,7

Source : INSEE – REE (Sirène) 2011

Le tissu économique ermontois présente un profil très proche de celui de la CAVF. Il se caractérise ainsi par :

- le poids des micro-entreprises : 96% des établissements ont entre 0 et 9 salariées ;
- l'ancienneté d'implantation : 35 % des entreprises ont au moins 10 ans d'ancienneté ;
- la prédominance des secteurs du commerce, transports et services : 62 % des entreprises implantées

Ermont accueille trois des vingt établissements du territoire communautaire les plus importants en termes d'effectifs :

- L'entreprise GMF Vie avec 348 salariés implantée dans la gare d'Ermont-Eaubonne ;
- L'hypermarché Cora avec 331 salariés;
- La clinique Claude Bernard avec 327 salariés située à proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne.

Ces trois établissements concentrent 16,2 % des emplois du territoire ermontois.

La ville d'Ermont dispose d'une petite zone d'activité économique, le *Parc des métiers*, localisée dans le quartier des Espérances, à proximité de la bretelle A 115. Dotée d'une superficie de 3,75 ha, elle accueille 9 établissements et près de 25 salariés. (données 2013).

➤ Un centre ville doté d'une bonne attractivité commerciale mais des petits commerces de proximité qui vivent difficilement

Le centre ville est doté d'une structure commerciale animée et relativement développée, de plus de 148 commerces.

Le dynamisme commercial du centre-ville est soutenu par la présence d'équipements de service public (La Poste, Sécurité sociale, Maison de la justice et du droit) et l'implantation d'équipements à

vocation culturelle (théâtre Pierre Fresnay, médiathèque André Malraux), ainsi qu'une bonne desserte en transport en commun (gare d'Ermont Halte et gare de Cernay).

Enfin, troisième du département, le marché du centre ville draine tous les mercredis et samedis un flux important de consommateurs d'Ermont et des communes avoisinantes.

L'hypermarché Cora, implanté à la fin des années 70, un des premiers employeurs de la ville, constitue avec sa galerie marchande un pôle structurant de la vie économique et urbaine locale.

Simultanément, Ermont n'échappe pas au déclin du petit commerce de quartier. Les commerces des Passerelle et du Gros - Noyer, enclavés, maintiennent ainsi difficilement leur niveau d'activité. Le centre commercial des Chênes bénéficie, lui, d'une fréquentation satisfaisante. Il fait actuellement l'objet de travaux de requalification de la part d'ICF La Sablière, qui permettront de renforcer son attractivité.

➤ **L'aménagement du quartier de la gare d'Ermont - Eaubonne : un moteur du développement économique local**

L'aménagement du quartier de la gare, constitue un des projets phare de la CAVF en matière de développement économique local. Il est aujourd'hui en cours d'achèvement. Ce nouveau quartier disposera à terme de 25 000 m² de locaux commerciaux et de 15 000 m² de locaux d'activités et devrait être un générateur d'emploi important.

L'activité commerciale s'organisera autour de deux pôles :

- une place commerçante sur le parvis de la gare avec notamment un supermarché ;
- des points de vente déployés le long de la rue du Général Leclerc.

Le dynamisme commercial prendra appui sur l'attractivité de la gare d'Ermont Eaubonne qui dessert la gare du Nord, la Gare Saint-Lazare et l'ouest parisien par le RER C ainsi que la gare routière qui comprend 14 emplacements pour 10 lignes de bus.

Un pôle d'activité intégrant un pôle bureaux et un hôtel d'entreprises se déploie en continuité de la zone Raoul Dautry, à dominante tertiaire. Cette zone accueille le centre informatique de la SNCF, la GMF, Pole Emploi et la clinique Claude Bernard qui est l'un des établissements les plus importants d'Ile-de-France.

LE QUARTIER PRIORITAIRE DES CHENES

1 – SITUATION, ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNEMENT SOCIAL

1.1 – L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES CHENES

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) des Chênes retenu au titre de la nouvelle géographie prioritaire constitue un sous ensemble du quartier des Chênes. C'est la situation et l'organisation spatiale du quartier des Chênes pris dans sa globalité qui sont rappelées dans les lignes qui suivent.

Le quartier des Chênes est implanté sur la frange nord-ouest de la commune en limite des communes de Saint-Leu la Forêt et de Saint-Prix.

Le quartier des Chênes bénéficie d'une bonne insertion dans le tissu urbain. Il ne relève pas d'une problématique d'enclavement bien que certains îlots qui le constituent - Balzac et Bapaumes - se trouvent isolés des zones de centralité.

Secteur d'habitat majoritairement collectif, le quartier des Chênes comprend, outre un tissu pavillonnaire qui s'étend sur sa partie nord-ouest, un parc de 2 288 logements de type HLM qui représentent 54% du parc locatif social implanté sur la commune.

Ce parc locatif social se répartit sur trois îlots urbains :

1 - L'îlot des Chênes :

Constituant le cœur du quartier, il concentre l'essentiel de l'offre d'habitat social avec plus de 1 658 logements répartis entre les bailleurs sociaux suivants :

- ICF La Sablière : 331 logements
- Domaxis : 197 logements
- OPH Ermont Habitat : 499 logements
- OSICA : 631 logements

Mis en service au début des années 60, ces « mini – grands » ensembles correspondent à un urbanisme de tours et de barres typiques des productions architecturales aujourd'hui révolues.

Ce vaste ensemble est composé de bâtiments de quatre étages sur rez de chaussée, de trois tours dont une de 19 étages, insérés dans les espaces verts importants et de qualité. L'ensemble est doté d'un centre commercial avec 22 commerces dont une supérette.

Cet îlot s'articule bien en continuité du centre ville et paraît en être le développement naturel et spontané.

2 - L'îlot Balzac :

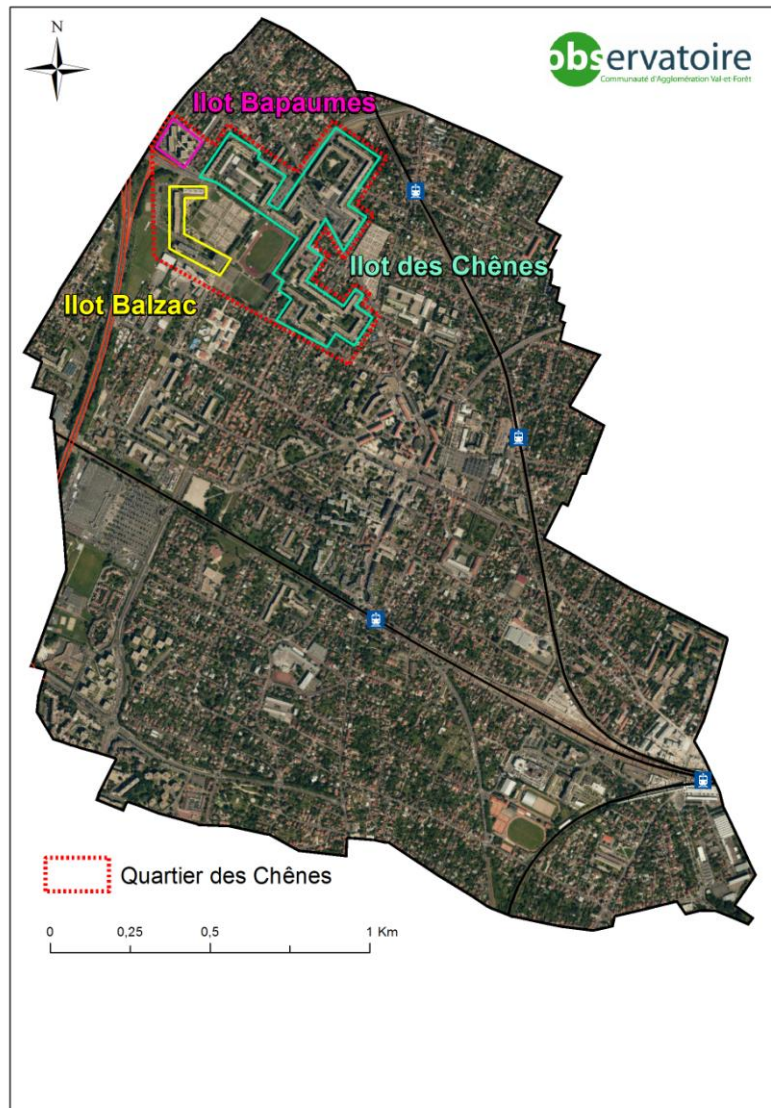
Situé en limite nord ouest de la commune, entre la rue du Stand et l'autoroute A 115, ce secteur regroupe un programme HLM de 202 logements appartenant à OSICA ainsi qu'une résidence de 114 logements gérée en copropriété.

Cet ensemble bâti, cerné par les emprises de grandes infrastructures (cimetière, complexes sportifs Renoir et Saint-Exupéry, bretelle A115), noyé dans des espaces publics surdimensionnés, souffre de son isolement avec le centre ville.

3 - L'îlot des Bapaumes :

Implanté en périphérie de la commune sur sa frange nord-ouest, cet ensemble immobilier réalisé dans les années 1960 – 1970 comprend 162 logements répartis sur 5 bâtiments R+4. Sa situation géographique, outre son isolement par rapport au centre ville, est notamment marquée par sa proximité de l'autoroute A115 qui favorise son enclavement.

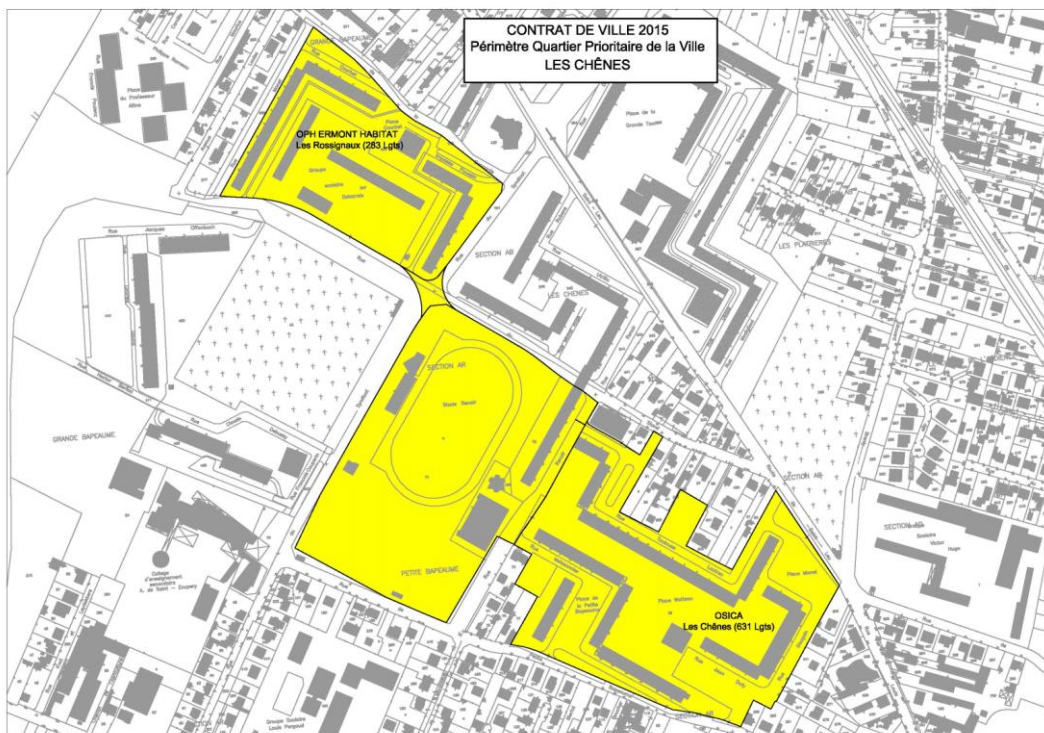
Cet ensemble immobilier, a fait l'objet en 2005 d'une opération de réhabilitation et de réaménagement des espaces extérieurs conduite par l'OPH Ermont Habitat propriétaire en titre.



1.2 – L'ORGANISATION SPATIALE ET URBAINE DU QPV DES CHÊNES

Le périmètre réglementaire du QPV des Chênes s'insère dans l'îlot des Chênes. Il est constitué pour l'essentiel de deux programmes de logements locatifs sociaux :

- la résidence des Chênes comprenant 631 logements ;
- la résidence des Rossignaux I offrant 283 logements.



Le complexe sportif Renoir, espace d'envergure dégagant l'espace et les vues à proximité des immeubles d'habitation, est également intégré dans le périmètre réglementaire du QPV des Chênes ainsi que l'Épicerie sociale et la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chênes, implantée en 2014.

Code QPV	Groupe immobilier	baillleurs	Nb lgts	Nb habitants	Voies
QP095039	Les Rossignaux I	Ermont Habitat	283	690	45, 47, 49, 51, 53 rue du syndicat 1, 3, 5 impasse Poussin 2, Place Courbet 2, 4, 6, 8,10 Rue Courbet 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 Rue Monet
	Les Chênes	OSICA	631	1 811	1, 3, 5, 7, 9, 11 Place Manet 2, 4, 6, 8 Rue Gauguin 2, 4, 6, 8 Rue Dufy 2, 3, 4, 6, 8 Place Watteau 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27 Rue Toulouse Lautrec 1, 3, 5, 7 Place de la Petite Bapaume 18, 20, 22, 24, 26, 28 rue de la Petite Bapaume 2, 4, 6, 8, 10, 12 Rue Meissonnier 1, 3, 10, 12, 14, 16, 18, 20 rue Renoir
			914	2 501	

La résidence HLM des Chênes :

Appartenant au bailleur OSICA, l'un des principaux bailleurs implantés sur la commune, cette résidence, livrée au début des années 60, compte 631 logements répartis sur 13 bâtiments comportant pour l'essentiel des logements de grande taille (3 pièces et plus).

Cet ensemble immobilier qui s'insère dans un tissu pavillonnaire présente une architecture assez monolithique qui se compose d'une tour de 9 étages autour de laquelle s'organise un système de barres d'immeubles R+4 doté de passages traversants permettant d'assurer la perméabilité des bâtiments.

Cet ensemble dispose d'un espace paysager très arboré, ouvert et globalement bien entretenu, qui lui confère une certaine attractivité. Les liaisons internes au quartier sont assurées par un système de cheminements piétons permettant d'accéder aux entrées qui s'ouvrent sur les espaces verts. D'autres entrées donnent directement sur rue. L'espace végétal en pied des bâtiments mériterait d'être mieux mis en valeur.

En termes d'équipements, il dispose d'un plateau de sport et d'aires de jeux pour enfants implantés au cœur de la résidence. Un système de bornes enterrées déployé sur l'ensemble du quartier des Chênes permet d'assurer le tri sélectif. L'éclairage public interne à la résidence est géré par le bailleur.

La résidence est desservie par deux lignes de bus assurant la liaison vers le centre ville, la gare d'Ermont Eaubonne et la ville de Sannois. L'arrêt de bus est situé en limite nord est de la résidence. La gare SNCF du Gros-Noyer/Saint-Prix qui dessert la Gare d'Ermont-Eaubonne est située à environ 300 mètres de l'entrée nord de la résidence.

Cet ensemble bénéficie de la présence de services et d'équipements publics qui garantit une vie de quartier développée : collège, écoles, complexes sportifs, centre socio-municipal, épicerie sociale, maison de santé récemment implantée, centre commercial doté d'une vingtaine de commerces

(alimentation, pharmacie, laverie, restauration...). Ouverte et bien insérée dans la trame urbaine, la résidence dispose de plusieurs entrées en limite nord, ouest et sud. Elle est desservie par une voirie communale et départementale lui permettant un accès rapide au centre-ville.

Le stationnement est principalement assuré par des parkings aériens aménagés en placettes situées de part et d'autre de la résidence ou en périphérie le long de la voirie. L'offre de stationnement reste toutefois déficitaire et peut occasionner en soirée des stationnements anarchiques.

Patrimoine vieillissant, cet ensemble immobilier fait actuellement l'objet d'une opération de réaménagement comportant :

- une réhabilitation des logements ;
- un réaménagement des halls d'entrée ;
- un ravalement des façades avec isolation thermique ;
- une réfection des isolations et des étanchéités des toitures-terrasses.

La résidence HLM des Rossignaux I :

Situé plus au nord du quartier que la résidence des Chênes, l'ensemble dit des Rossignaux comprend deux résidences les Rossignaux I et les Rossignaux II. Il a été mis en service en 1961 et présente une architecture similaire à la résidence des Chênes.

Tout comme la résidence des Chênes, l'ensemble appartenait à Icade Patrimoine, filiale de la Caisse des Dépôts. L'OPH Ermont Habitat a racheté les Rossignaux I en 2004 et les Rossignaux II en 2010.

La résidence des Rossignaux I compte 283 logements répartis dans 5 bâtiments. Sa typologie est majoritairement constituée de logements de 3 pièces et plus.

La résidence s'organise autour d'une tour R+ 8. De part et d'autre de celle-ci se déploient deux barres d'immeubles disposées en L et formées chacune de 2 bâtiments R+4. Un hall traversant permettant d'assurer la perméabilité de l'aile ouest entre espace public et espace privé. Au cœur de cet ensemble se trouve le groupe scolaire et l'accueil de loisirs Eugène Delacroix qui comprend également un petit immeuble R+2 de 8 logements sans lien avec l'ensemble des Rossignaux.

L'offre d'équipements de proximité est restreinte : la résidence dispose d'un mini plateau sportif sport et d'une aire de jeux pour enfants.

La résidence des Rossignaux I ne bénéficie pas d'espaces arborés d'envergure comme les Chênes et présente donc un cadre plus minéral. On n'y recense qu'une série d'espaces végétalisés en pied d'immeuble. L'ensemble des espaces extérieurs reste de bonne tenue.

Le stationnement se fait exclusivement sur voirie, ou en contre-allée, en périphérie de la résidence. Les parkings sont généralement saturés en fin de journée.

La question du stationnement résidentiel constitue bien un enjeu commun aux deux résidences et plus généralement à l'ensemble du quartier.

Comme l'ensemble des résidences du quartier, cet ensemble bénéficie de l'implantation de bornes semi-enterrées.

La résidence bénéficie de l'offre d'équipements publics et commerciaux du quartier des Chênes : l'école est au cœur de la résidence, les commerces, la Maison de santé, l'Épicerie sociale, le centre socioculturel et la gare distants seulement de quelques centaines de mètres.

Plusieurs arrêts de bus très proches assurent la liaison du quartier vers le centre ville et la gare d'Ermont Eaubonne.

La résidence est bordée sur ses flancs nord et ouest par un tissu pavillonnaire. Bien insérée dans la trame urbaine, la résidence est reliée au reste du quartier par la rue du syndicat, la rue du Stand, l'impasse Poussin, la rue Courbet et la rue Monet.

L'ensemble bâti vieillissant a fait l'objet en 2005 d'une opération de réhabilitation portant sur le ravalement de façade, remplacement des portes de caves et remise en peinture des parties communes.

Une opération de requalification est actuellement à l'étude et devrait porter sur l'isolation des façades ainsi que la réhabilitation des logements.

1.3 – FONCTIONNEMENT SOCIAL DU QUARTIER

La résidence des Chênes :

La résidence bénéficie de l'implantation au pied de la tour d'un bureau d'accueil d'OSICA. L'équipe est composée d'un responsable de site appuyé par une équipe de 5 gardiens pour l'ensemble du site (îlot Balzac compris). Cette résidence est bien intégrée au quartier des Chênes, les échanges avec celui-ci sont nombreux.

Cet ensemble bâti vieillissant, assez bien tenu, ne connaît pas de dysfonctionnements socio-urbains majeurs. Le climat social est toutefois mis à mal par les troubles à la tranquillité résidentielle principalement alimentés par les occupations des parties communes et par les rodéos de motos qui se développent sur les principales artères de circulation du quartier des Chênes.

Les occupations de partie commune touchent principalement les halls d'entrée et les caves. Ce phénomène est le fait de groupe de jeunes, mineurs ou majeurs, tous ne sont pas nécessairement des enfants de résidents. Il s'agit d'un phénomène dont l'intensité varie selon les périodes. Ce phénomène reste localisé à quelques entrées bien identifiées.

Historiquement, ce phénomène s'est concentré sur quelques entrées de la rue Renoir. A la faveur de l'implantation de caméras de vidéos surveillance balayant la rue Renoir, les regroupements se sont déplacés vers d'autres secteurs de la résidence : place Watteau, place Manet, rue Jean Dufy et rue Gauguin. Ces phénomènes qui se déroulent plutôt en fin de journées et durant la fin de semaine s'accompagnent généralement de dégradations volontaires de biens, de vols et sont sources de nuisances importantes pour les résidents qui les subissent. Difficilement régulables, ces regroupements cristallisent l'exaspération des habitants qui, par crainte de représailles n'osent pas toujours les signaler aux forces de sécurité. Le bailleur émet l'hypothèse que la recrudescence des dégradations pourrait être liée aux travaux de réhabilitation actuellement en cours sur ce secteur et qui perturberait certaines activités illicites.

On relève également le problème des véhicules ventouses et d'ateliers de mécaniques sauvages, ceux-ci restant néanmoins isolés et sporadiques. Des actes d'incivilité perpétrés par certains locataires indécents portent atteinte à la propreté du site : dépôt sauvage d'encombrants, jets de débris alimentaires par les fenêtres...

Des actes de vandalisme à l'encontre des armoires électriques ont parfois plongé certains secteurs dans l'obscurité.

Enfin trois véhicules en stationnement ont été incendiés en décembre 2014.

Ces atteintes à la tranquillité résidentielle impactent l'image du site qui conserve toutefois une certaine attractivité.

Attaché à maintenir une certaine qualité de service, les interventions du bailleur sont principalement centrées sur la préservation du bâti et la réparation des dégradations volontaires qui affectent son site. Les relations avec les services de la mairie et les forces de sécurité sont régulières et de qualité.

La résidence des Rossignaux I :

La résidence des Rossignaux I, légèrement plus excentrée, vit plutôt bien. Les échanges avec le reste du quartier sont quotidiens. L'équipe de proximité, placée sous la responsabilité d'un responsable de secteur est constituée d'un responsable de loge et de deux gardiens affectés sur le site. Cela permet d'assurer une présence quotidienne et d'être à l'écoute des résidents. La résidence semble moins affectée par les atteintes à la tranquillité résidentielle que celle des Chênes.

Quelques conflits de voisinage sont signalés par le bailleur. Les occupations abusives de parties communes ne semblent toucher que marginalement et épisodiquement cet ensemble immobilier, en témoigne la très bonne tenue générale des halls d'entrée.

Les regroupements de jeunes se développent principalement au niveau de la tour, 2, place Courbet dans les parties communes et à l'extérieur autour des voitures qui stationnent. Ces rassemblements sont toutefois de moindre intensité que ceux qui se développent sur la résidence des Chênes. Le centre commercial des Chênes distant d'une centaine de mètres semble constituer le point de convergence et de rassemblement des jeunes de la résidence des Rossignaux.

Des cas d'ateliers de mécaniques sauvages ont pu être signalés mais ont été résorbés.

Le bailleur admet que l'environnement global de la résidence fragilise quelque peu l'attractivité du site. Les relations avec les services municipaux et les forces de sécurité sont bonnes.

Dans le cadre du classement QRS réalisé en 2010, La résidence des Rossignaux obtenait un niveau de service rendu moyen (sur une échelle allant de faible niveau de service rendu à très bon niveau de service rendu).

2 – PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES CHÊNES

Le profil socio-démographique du quartier prioritaire des Chênes repose pour l'essentiel, sur l'exploitation des données INSEE 2011 disponibles à l'IRIS.

Comme l'illustre la carte ci-contre, les périmètres du QPV des Chênes et les IRIS ne coïncident pas

Le QPV des Chênes intersecte deux IRIS :

- **l'IRIS Renoir** sur lequel est implantée la résidence HLM des Chênes
- **l'IRIS Delacroix** qui intègre la résidence HLM les Rossignaux I



Profil des IRIS constituant le quartier des Chênes :

L'IRIS Delacroix présente la particularité d'agréger des populations aux caractéristiques socio-démographiques bien distinctes : des locataires du parc locatif social (55,7%) et des propriétaires-occupants de maisons individuelles (41,5%).

L'IRIS Renoir présente lui un profil socio-démographique plus homogène, son périmètre intégrant pour l'essentiel des logements sociaux. Les logements HLM représentent 76,4% des résidences principales.

L'IRIS Grande Tour qui ne relève pas du QPV, présente un profil assez proche de l'IRIS Renoir. Le parc locatif social représentant 75,6% de l'ensemble des résidences.

Pour des raisons de cohérence socio-démographique et urbaine, le parti pris retenu pour cette présentation a été d'appréhender le quartier des Chênes dans sa globalité à travers une lecture croisée des trois IRIS qui le composent (Delacroix, Grande Tour et Renoir).

On s'est toutefois attaché à identifier les caractéristiques propres aux IRIS Renoir et Delacroix quand elles étaient marquantes.

Nom QPV	N°QPV	Ensemble immobilier intégré au QPV	Population QPV	IRIS	Population IRIS	Part de la population du QPV dans l'IRIS
Les Chênes	QP095039	Résidence Les Chênes	1 741	Renoir	2 441	71,3%
		Résidence les Rossignaux I	749	Delacroix	1 841	40,7%

Le profil socio-démographique du quartier des Chênes s'est appuyé également sur des données issues de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée en mars 2013 pour le CCAS de la ville d'Ermont.

2.1 – CHIFFRES CLES ET ANALYSE

	IRIS Renoir		IRIS Delacroix		quartier des Chênes		Ermont	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
POPULATION, MENAGES, FAMILLES, ENFANCE								
Population	2 441		1 841		6 297		27 304	
Part des 11 - 24 ans parmi la population	505	20,7%	365	19,8%	1 276	20,3%	4 812	17,6%
Part des 0 - 14 ans totale	692	28,3%	407	22,1%	1 553	24,6%	5 243	19,2%
Part des 75 ans et plus	74	3,0%	104	5,7%	279	4,4%	2 212	8,1%
Part des ménages emmenagés depuis moins de 5 ans	177	22,1%	171	23,7%	538	23,5%	3 120	27,7%
Taille moyenne des ménages	3,05		2,55		2,75		2,39	
Familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	164	32,7%	109	30,6%	433	33,6%	1 306	27,2%
Taille moyenne des familles monoparentales	2,98		2,83		2,75		2,60	
Ménage d'une personne	181	22,7%	234	32,3%	615	26,9%	3 598	32,0%
Familles de 3 enfts ou + parmi familles avec enfts - 25 ans	153	30,5%	90	25,3%	320	24,9%	868	18,1%
Enfants de moins de 3 ans	152	6,2%	84	4,5%	357	5,7%	1 160	4,2%
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)		19,7%		15,2%		19,4%		15,1%
Part population étrangère	444	18,2%	265	14,4%	1 009	16,0%	2 684	9,8%
Indice d'évolution des générations âgées	2,76		2,29		2,18		1,54	
Personnes de 80 ans vivant seules	19	54,3%	32	60,2%	72	53,9%	716	53,3%
LOGEMENT								
Part locataires HLM parmi l'ensemble des résidences principales	612	76,4%	403	55,7%	1 592	69,6%	3 285	29,2%
Logements 1/2 pièces	78	9,7%	125	17,3%	249	10,9%	1 812	16,1%
Logements de plus de 3 pièces		65%		52%		60%		64%
ACTIVITE, EMPLOI, FORMATION, CHOMAGE								
Taux d'activité hommes 15 - 64 ans		76,2%		69,5%		76,0%		77,7%
Taux d'activité femmes 15 - 64 ans		67,7%		69,5%		68,9%		72,2%
Part des salariés en contrat précaire		13,7%		14,1%		13,2%		11,3%
Part des hommes salariés à temps partiel		4,8%		6,8%		6,3%		9,8%
Part des femmes salariées à temps partiel		23,8%		32,0%		25,0%		18,8%
Part des hommes actifs à bas niveau de qualification		43%		41%		39%		28%
Part des femmes actives à bas niveau de qualification		47%		36%		43%		32%
Part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés		69,9%		52,9%		64,7%		43,3%
Part des ménages sans voiture		28,7%		24,3%		28,4%		20,9%
Indice de chômage hommes (DEFMA, B, C au 31/12/2012)	119	20,8%	86	20,9%	306	20,3%	888	14,9%
Indice de chômage femmes (DEFM A B, C au 31/12/2012)	140	24,9%	86	20,1%	343	22,9%	1011	17,1%
Indice de chômage des 15 - 24 ans (DEFM cat A, B, C au 31/12/2012.)	22	12,9%	23	30,1%	69	18,3%	217	15,0%
Indice de chômage des étrangers (DEFMA, B, C au 31/12/2012.)	77	29,7%	35	20,3%	170	26,2%	378	19,9%
RESSOURCES, PRECARITE								
Taux de pauvreté (DGI 2009)					22%		13%	
Part allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prest. soc.		27,7		23,7		24,6		19,8
Part des allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux	151	18,8%	102	14,1%	350	15,3%	929	8,3%
Part bénéficiaires de la CMU C parmi ensemble des ménages	234	9,6%	178	9,7%	541	8,6%	1164	4,3%
Revenu mensuel médian (DGI 2011)	1 055 €		1 400 €		1 226 €		1 813 €	
Part des ménages non imposés (DGI 2011)		48,5%		39,6%		42,3%		28,7%

Source : INSEE 2011, exploitations principales ; Traitement : Observatoire CAVF

➤ ***Un des quartiers le plus peuplé marqué par une stabilité démographique dans un contexte de diminution démographique***

Avec 6 297 habitants, les Chênes est l'un des quartiers le plus peuplé. Il accueille 23% de l'ensemble de la population ermontoise.

Au cours de la période 2006 – 2011, sa population a très légèrement progressé (+0,4%) ce qui contraste avec la diminution de 2,7 % observée sur l'ensemble de la ville.

Cette stabilité est liée à l'essor démographique constaté sur l'IRIS Renoir (+7,5%) qui a permis de compenser la diminution constatée sur les IRIS Delacroix et Grande Tour de l'ordre de 3,8% et 3,5%.

➤ ***Un quartier jeune concentrant la plus forte proportion de moins de 15 ans et la plus faible part des 75 ans et plus***

Les moins de 15 ans représentent respectivement 20,7% et 20,3% de la population des IRIS Renoir et Delacroix, soit des taux se situant bien en dessous de la moyenne commune de 17,6%.

31% des jeunes ermontois de moins de 15 ans résident dans ce quartier.

L'IRIS Renoir concentre la part la plus faible de 75 ans et plus de l'ensemble des quartiers, avec seulement 3% de la population totale, bien en deçà de la moyenne communale de 8,10%.

➤ ***Une part des 11 – 24 ans relativement constante depuis 2006, qui par ailleurs diminue à l'échelle de la commune***

En 2011, les 11 – 24 ans représentent 20,3 % de la population du quartier des Chênes soit 3 points de plus que le taux communal.

Le quartier des Chênes concentre un peu moins de 30 % des 11 – 14 (âge des collégiens) et des 15 – 17 ans (âge des lycéens).

➤ ***Une sédentarité des ménages plus marquée***

Sur l'ensemble du quartier des Chênes, la part des ménages emménagés depuis moins de 5 ans s'élève à 23,7% soit 4,2 points en dessous de la moyenne de la ville. C'est sur l'IRIS Renoir que l'on relève l'une des parts la plus faible de ces ménages. : 22,1 %.

➤ ***Une taille des ménages élevée en progression***

C'est sur le quartier des Chênes que l'on observe la taille la plus élevée des ménages: 2,7 personnes. L'IRIS Renoir possède la taille de ménages la plus élevée de la commune : 3,05. Elle n'est que de 2,39 à l'échelle de la commune.

Entre 2006 et 2011, la taille moyenne des ménages dans le quartier des Chênes est passée de 2,65 à 2,75. Cette progression est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans un contexte de diminution de la taille des ménages.

➤ ***Un quartier à caractère familial qui accueille plus fortement qu'ailleurs les familles nombreuses***

36,8 % des ménages résidant dans le quartier des Chênes sont constitués d'un couple avec enfant soit l'une des proportions les plus élevées et nettement supérieure à celle enregistrée dans la commune. L'IRIS Renoir possède la part la plus élevée de la ville : 41,7%.

Les IRIS Delacroix et Renoir concentrent les proportions les plus élevées de familles nombreuses (3 enfants ou plus) de toute la commune respectivement 25,3 % et 30,5%, bien au dessus de celle constatée à l'échelle de la commune : 18,5%.

➤ ***une structure familiale marquée par la monoparentalité***

En 2011, on dénombrait sur le quartier des Chênes, 433 familles monoparentales soit près 1/3 des familles du quartier avec enfants de moins de 25 ans soit l'une des proportions les plus élevées.

Le nombre de monoparents dans le quartier des Chênes a connu une progression de l'ordre de 19,61% alors qu'il a baissé de 5 % sur la commune. Cette forte progression est alimentée par l'IRIS Grande Tour. La part relative des familles monoparentales diminue sur l'IRIS Delacroix et reste stable sur l'IRIS Renoir.

Le poids des monoparentaux doit être mis en corrélation avec l'importance du parc social dans le quartier des Chênes. Les capacités économiques de ces ménages étant plus réduites, cela se traduit souvent par un plus fort usage des logements sociaux pour leur hébergement.

➤ ***des familles monoparentales de plus grande taille et donc plus vulnérables***

La taille moyenne de la famille monoparentale est de 2,75 sur l'ensemble des Chênes contre 2,60 en moyenne communale. C'est sur les IRIS Delacroix et Renoir que l'on trouve les familles monoparentales les plus nombreuses respectivement 2,83 et 2,98. Depuis 2006, l'IRIS Renoir a connu une progression nette de la taille moyenne de celles-ci.

➤ ***Une forte concentration d'enfants en bas âge qui a progressé***

En 2011, avec 351 enfants enregistrés, le quartier des Chênes concentre près de 31% de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans recensés sur la ville contre 27 % en 2006.

Sur la période 2006 – 2011, l'IRIS Renoir a connu une progression de, 24 enfants de moins de 3 ans, d'autant plus significative que le nombre d'enfants en bas âge a reculé de 64 sur l'ensemble de la ville.

➤ ***un taux de natalité supérieur à la moyenne communale***

Avec 122 naissances enregistrées dans le quartier en 2012 soit près de 30% de l'ensemble des naissances recensées à Ermont, le quartier des Chênes possède un taux de natalité qui se situe bien au dessus de celui de la commune : respectivement 19,37 ‰ contre 15,13‰.

➤ **Un isolement résidentiel moindre mais qui n'est pas à négliger**

26,9 % des ménages du quartier (615 ermontois) sont composés d'une personne. Soit une proportion qui reste inférieure à la moyenne communale (32%).

Les disparités à l'intérieur du quartier sont notables :

- 32,3% de ménages isolés sont recensés sur l'IRIS Delacroix
- 22,7% sur celui de Renoir.

Si l'isolement résidentiel reste moins prononcé que dans d'autres quartiers, il ne doit pas être négligé. Le taux de pauvreté des adultes vivant seuls serait 2 fois plus élevé que celui des adultes vivant en couple. Plus d'1/3 des ménages vivant sous le seuil de pauvreté seraient des personnes vivant seules.

Sur les 133 personnes de 80 ans et plus résidant sur le quartier, plus de la moitié vit seule.

➤ **Une forte concentration de population étrangère mais qui reste globalement stable**

En 2011, 1009 personnes de nationalité étrangère² résidaient dans le quartier des Chênes soit 37,5% du total de la population étrangère ermontoise. Rapportés à la population du quartier, les étrangers représentent 16 % contre 9,7% à l'échelle de la commune.

L'IRIS Renoir enregistre l'une des proportions les plus élevées de population étrangère : 18,2%, soit 8 points de plus que la moyenne communale.

Sur l'ensemble du quartier, cette population est restée assez stable depuis 2006 alors qu'elle a diminué de 2,7% en moyenne sur la ville.

➤ **un quartier qui connaîtra un vieillissement dans les années à venir**

Le quartier des Chênes se caractérise par la jeunesse de sa population. Les 75 ans et plus ne représentent que 3% de la population totale contre 8% à l'échelle de la commune.

Toutefois, l'indice d'évolution des générations âgées qui donne une idée du vieillissement à venir , démontre que le quartier connaîtra un vieillissement dans les prochaines années : son indice de 2,18 le situe bien au dessus de celui de la commune qui s'élève à 1,57.

Ce vieillissement sera plus marqué sur l'IRIS Renoir, qui présente un indice de 2,76.

LOGEMENT

➤ **Un habitat social prédominant**

Le quartier des Chênes compte 2 289 résidences principales soit 20% de l'ensemble des résidences.

Le parc de logements du quartier des Chênes est constitué à plus de 69% de logements locatifs sociaux. Avec 1 592 logements HLM, il concentre 48,5% de la totalité du parc locatif social implanté dans la commune.

² Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides)

L'IRIS Renoir concentre le taux de logements sociaux le plus élevé de la ville : 76,5%

Les locataires de logements sociaux sont proportionnellement moins représentés sur l'IRIS Delacroix dans la mesure où celui-ci intègre également un habitat pavillonnaire marqué par la prédominance des propriétaires occupants.

➤ **Une typologie de logements marquée par l'importance des logements de grande taille**

Le caractère familial du quartier s'explique par la typologie de l'offre de logements disponibles : le parc des résidences principales y est constitué à 60 % de logements de grande taille (plus de 3 pièces) soit un taux supérieur à celui constaté à l'échelle de la commune : 54%.

L'IRIS Renoir y compte la plus forte concentration de grands logements :64%.

L'offre de petits logements une ou deux pièces reste limitée dans ce quartier

FOCUS SUR LES RESIDENCES DES CHENES ET DES ROSSIGNAUX AU REGARD DES DONNES OPS

	nbre de logts	nbre de ménages à bas revenus (inférieurs à 60% des plafonds PLUS)				nbre de ménages comprenant 3 enfants et plus				nbre de familles monoparentales				nbre de personnes emploi précaire et/ou inscrites Pôle Emploi ou sans emploi			
		2012		2014		2012		2014		2012		2014		2012		2014	
			%		%		%		%		%		%		%		%
Les Rossignaux I	282	161	57,1	175	62	29	10,3	30	10,6	55	19,5	71	25,2	84	13,3	104	21,8
Les Chênes	628	391	62,3	407	64,8	96	15,3	85	13,5	135	21,5	136	21,6	115	6,6	157	8,6
Ermont	3511			1913	54,5			432	12,3			801	22,8				
Val-et-Forêt	6440			3452	53,6			753	11,7			1372	21,3				
Val d'Oise	102574			61442	59,9			15489	15,1			22156	21,6				

Source : Enquêtes OPS 2012/2014


- Une plus **forte concentration de ménages à bas revenus sur les deux programmes** : la part de ces ménages est nettement plus élevée que celle enregistrée sur l'ensemble du territoire communal
- Une **précarisation des occupants entre 2012 et 2014** : les ménages à bas revenus et les personnes se déclarant en emploi précaire ou en recherche d'emploi progresse en nombre et en part relative
- Une **progression de la part des familles monoparentales plus marquée sur le programme Rossignaux I**
- Une **plus forte concentration de familles nombreuses sur la résidence des Chênes**

Localisation des programmes HLM implantés dans le quartier des Chênes




 Périmètre Quartier Politique de la Ville

0 62,5 125 250 Mètres

 Ermont Habitat (1 - Les Bapaumes , 2 - Les Rossigneaux , 3 - Les Rossigneaux 2)

 Osica (4 - Balzac , 5 - Les Chênes)

 ICF (6 - Les Chênes)

 Domaxis (7 - Les Chênes)

observatoire
Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt

➤ ***Des femmes moins actives qu'ailleurs et des disparités hommes /femmes plus marquées***

Le quartier des Chênes présente l'un des taux d'activité des femmes les plus faibles de la commune : 68,9% soit 3,3 points d'écart avec le taux moyen enregistré sur la ville.

L'IRIS Renoir se démarque par le taux le plus faible de toute la ville : 67,7%

Globalement le quartier des Chênes présente les écarts entre taux d'activité féminine et masculine les plus importants : 7 points pour les 15 – 64 ans contre 5,5 points à l'échelle communale.

L'IRIS Delacroix se démarque car c'est le seul IRIS où l'on enregistre un taux d'activité féminine quasi-identique à celui des hommes

➤ ***Davantage de salariés en emploi précaire***

Parmi les 2 355 salariés de 15 ans ou plus résidant sur le quartier des Chênes, 13, 2% ont un contrat précaire (CDD, interim, emploi aidé, apprentissage, stage) soit deux points de plus que la moyenne communale.

On ne relève pas de disparités fortes à l'intérieur du quartier des Chênes.

➤ ***Des femmes salariées plus exposées au temps partiel***

370 salariés de 15 ans et plus travaillent à temps partiel soit 15,7 % de l'ensemble des salariés. Ce taux est légèrement plus élevé que la moyenne communale qui s'établit à 14%.

Sur l'ensemble du quartier des Chênes, la part des femmes travaillant à temps partiel est très nettement supérieure à celle des hommes : 25 % contre seulement 6,3% soit 18,7 points de différence. A l'échelle de la commune, l'écart est de 12,2 points.

Le quartier des Chênes se démarque par un écart homme/femme beaucoup plus prononcé que sur les autres secteurs.

C'est sur l'IRIS Delacroix que l'on enregistre la proportion de salariées en temps partiel la plus forte : 32 % soit plus de 25 points d'écart avec les hommes.

Il reste difficile d'interpréter cette disparité comme un marqueur de la précarité de l'emploi féminin. On peut toutefois supposer qu'en ces temps de crise, les femmes subissent davantage le travail à temps partiel qu'elles ne le choisissent réellement.

➤ ***Des actifs peu qualifiés et parmi eux des femmes qui le sont encore moins***

Le quartier des Chênes concentre l'une des proportions la plus élevée de personnes ayant un bas niveau de qualification (inférieur au CAP) : 41 % des actifs contre 30 % à l'échelle de la commune.

L'IRIS Renoir accueille, en proportion, le plus d'actifs à bas niveau de qualification : 45%

Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que les Chênes est un quartier jeune : les territoires comptant beaucoup de personnes âgées présentent en règle générale des niveaux de formation plus

faibles tandis que ceux qui concentrent beaucoup de jeunes actifs se singularisent par une surreprésentation de hauts niveaux de formation. Les jeunes du quartier des Chênes ont un niveau de formation plus faible que sur le reste du territoire.

A l'échelle de la commune et plus encore sur le quartier des Chênes, les femmes restent globalement moins qualifiées que les hommes.

Le quartier des Chênes présente la proportion la plus élevée de femmes les moins qualifiées parmi les actifs : 43 % contre 32 % sur l'ensemble de la ville.

Les disparités intraquartiers sont notables :

- sur l'IRIS Renoir 47 % de femmes en activité ont un bas niveau de qualification ;
- sur l'IRIS Delacroix ce taux n'est que de 36 %.

➤ ***Une forte représentation des ouvriers et des employés parmi les actifs***

Le quartier des Chênes est un quartier d'habitat populaire : plus de la moitié des actifs occupés sont employés (41%) ou ouvriers (23,7%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont sous représentés : 8,3 % des actifs occupés contre 23,9% au niveau communal.

Sur l'IRIS Renoir, les ouvriers représentent 27,2% de la population active soit la proportion la plus forte observée sur les quartiers. A l'échelle de la commune, la part des ouvriers n'est que de 14,4%.

Sur l'IRIS Delacroix, qui présente un profil sociologiquement plus hétérogène, la part des ouvriers parmi les actifs n'est que de 17,3%.

➤ ***La plus forte part de ménages ne disposant pas de véhicule***

Indicateur de la moindre mobilité potentielle des ménages du quartier, 650 ménages ne disposent pas de véhicule soit 28,4% de l'ensemble des ménages vivant dans le quartier, 7,5 points de plus que la moyenne communale.

➤ ***Un indice de chômage bien au dessus de la moyenne communale***

Avec 649 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C inscrits à Pôle Emploi en 2012, le quartier des Chênes présente l'indice de chômage le plus élevé de tous les quartiers : 21,6% des actifs recensés en 2011, soit 5,6 points de plus que le taux moyen communal.

Avec un indice de 22,8 %, l'IRIS Renoir concentre le plus de demandeurs d'emploi : 259 individus.

Le quartier des Chênes concentre 34% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C.

➤ ***Des femmes, des jeunes et une population étrangère davantage exposés au risque du chômage***

En 2012, le quartier des Chênes compte 343 femmes demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C contre 306 hommes.

C'est sur le **quartier des Chênes** que l'on trouve le **taux de chômage des femmes le plus élevé** : 22,9% du total des femmes en activité contre 17,1% à l'échelle de la commune.

A l'intérieur du quartier, la réalité est contrastée ;

- l'IRIS Delacroix a la particularité d'avoir un taux de chômage des femmes quasi-équivalent à celui des hommes ;

- l'IRIS Renoir présente un écart en défaveur des femmes de plus de 4 points.

L'indice du chômage des moins de 25 ans est également plus prononcé : 18,3% contre 15% à l'échelle de la commune, tout comme celui de la population étrangère : 29,7% des demandeurs d'emploi³ recensés sur le quartier des Chênes sont des étrangers contre 19,9 % à l'échelle de la commune.

RESSOURCES, PRECARITE

➤ *Des ménages à faible niveau de ressources qui se concentrent fortement sur l'IRIS Renoir*

Avec 1 226 euros, le revenu mensuel médian par unité de consommation du quartier des Chênes se situe bien en dessous de la moyenne communale établie à 1 813 euros.

C'est également dans ce quartier que l'on trouve la part la plus élevée de ménages non imposés : 42,3 % soit 13,6 points supérieurs au taux moyen communal.

L'IRIS Renoir dispose du revenu médian le plus faible de la commune : 1 055 euros. Il concentre également le plus de ménages non imposés : 48,5%.

L'IRIS Delacroix présente lui un profil relativement plus favorisé, qui s'explique par sa population sociologiquement plus hétérogène.

➤ *Une paupérisation de la frange la plus démunie économiquement et des écarts qui se creusent à l'intérieur même du quartier*

La progression du niveau de revenus les plus faibles est beaucoup plus lente que sur l'ensemble de la commune : les 10 % des ménages les plus défavorisés économiquement ont vu leurs revenus progresser de 6,4% contre 20% à l'échelle de la ville.

On notera également le décrochage de Delacroix, seul IRIS à connaître une diminution du revenu des ménages les plus faibles : 13,1%

Au cours de la période 2001/2011, les ménages les plus fragiles du quartier ont vu leurs revenus progresser moins vite que ceux des ménages les plus aisés : + 6,4 % contre 23,5%.

Alors même que le quartier des Chênes est le quartier le plus vulnérable, les écarts de richesse à l'intérieur de celui-ci se sont accentués en dix ans.

➤ *Environ 1 ménage sur 5 vit sous le seuil de pauvreté*

En 2009, 506 ménages vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui représente 22 % de l'ensemble des ménages du quartier des Chênes, soit 9 points de plus qu'à l'échelle de la commune.

C'est, avec le quartier des Espérances, le secteur qui concentre le plus de ménages pauvres.

➤ *Une forte proportion de ménages dépendants des prestations*

³ Données INSEE 2011. Pour mémoire, Pôle emploi ne produit pas de statistiques concernant l'origine ou la nationalité des demandeurs d'emploi.

Parmi les 1 348 allocataires de la CAF recensés en 2011 sur l'ensemble des Chênes, 332 ont des revenus constitués à plus de 50 % de prestations sociales, soit 24,6%. La CAF les considère comme des ménages dépendant des prestations sociales.

L'IRIS Renoir concentre le plus d'allocataires dépendants : 27,7%, soit un taux supérieur à celui enregistré à l'échelle de la commune : 19,8%.

33 % des ménages (167 ménages) dépendant à 100 % des prestations CAF sont résidents du quartier des Chênes.

➤ **Plus d'un tiers des allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux résident dans le quartier des Chênes.**

Dans le quartier des Chênes, 350 ménages sont bénéficiaires des minima sociaux, soit 15,3% des allocataires recensés en 2011 sur le quartier. Cette proportion se situe bien au dessus de la part moyenne communale : 8,3%.

L'IRIS Renoir concentre la part des bénéficiaires des minima sociaux la plus élevée : 18,8 %, soit dix points au dessus de la moyenne communale.

➤ ***Un taux de couverture par la CMU-C élevé, qui s'explique par le caractère familial du quartier des Chênes***

Le quartier des Chênes concentre le plus de ménages bénéficiaires de la CMU-C : 534 ménages soit une proportion supérieure à celle enregistrée à Ermont : 8,6% contre 4,3%.

A l'intérieur des Chênes, les IRIS Renoir et Delacroix ont les taux de couverture les plus forts, respectivement 9,6% et 9,7%.

Ces taux de couverture élevés s'expliquent principalement par une présence importante de familles précaires avec enfants.

3 – L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE

Le quartier des Chênes se caractérise par une **offre de service et d'équipement globalement satisfaisante**, qui permet d'assurer le développement d'une vraie vie de quartier.

Le **centre socio-culturel municipal des Chênes** est implanté sur le quartier depuis plus d'une vingtaine d'années. Il propose aux habitants toute une palette de services et d'animation et s'efforce d'impulser une dynamique d'animation sociale globale prenant appui sur l'ensemble des ressources locales, associatives, institutionnelles et sur la mobilisation des habitants. Il est identifié comme un **acteur reconnu et incontournable de la vie locale, générateur et fédérateur de lien social**. L'équipe du centre social s'appuie sur un groupe d'une trentaine de bénévoles très investis dans le fonctionnement de l'équipement.

Depuis mars 2014, le quartier accueille deux équipements importants pour les habitants : **l'Épicerie Sociale**, installée dans ses nouveaux locaux et la **Maison de santé des Chênes**.

Le quartier des Chênes bénéficie également d'un **tissu associatif diversifié et bien enraciné dans la vie sociale locale**. Ces associations, dont certaines sont des partenaires réguliers du centre socioculturel des Chênes, constituent de véritables forces vives du quartier et contribuent à maintenir la cohésion et le vivre ensemble.

On recense ainsi une vingtaine d'associations actives dans différents secteurs d'activité : sportif, culturel, formation linguistique, socio-éducatif, social, solidarité, défense des locataires, aide à domicile...

On relèvera également l'implantation au cœur du quartier des Chênes d'un **centre commercial regroupant une superette ainsi que divers commerces** de proximité (boulangerie, pharmacie, auto-école, coiffeur, boucherie, épicerie ethnique, restauration rapide...).

Souffrant d'un déficit d'attractivité, il constitue néanmoins un élément fédérateur de la vie du quartier et fonctionne comme **un point d'ouverture et d'échange avec les habitants des quartiers limitrophes**.

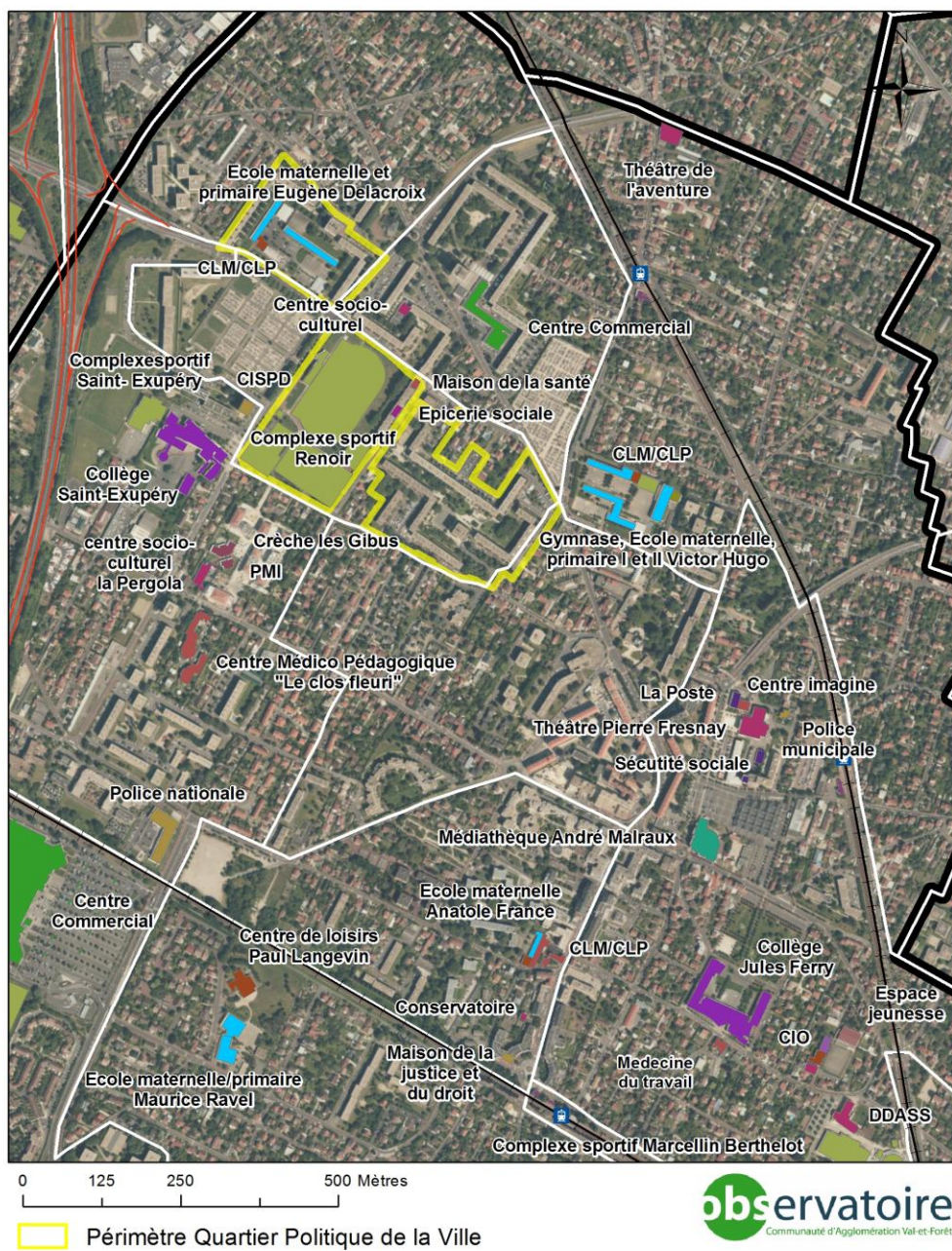
Ce centre commercial fait actuellement l'objet d'une requalification conduite par le propriétaire, le bailleur ICF La Sablière.

4 – LE QUARTIER VECU

Le quartier vécu prend en compte la vie quotidienne des habitants du QPV des Chênes. Il correspond aux usages et pratiques des habitants. Concrètement, il prend la forme d'une liste d'équipements, d'infrastructures et de services dont bénéficient les habitants du quartier prioritaire.

Thématique	Quartier des Chênes	
	QPV	Quartier vécu
Etablissements scolaires	Ecole maternelle E. Delacroix Ecole élémentaire E. Delacroix	Ecole maternelle V. Hugo Ecoles élémentaires V. Hugo I et II Collège A. de Saint-Exupéry Centre Information et Orientation - CIO
Equipements socio-éducatifs	Accueil de loisirs maternel et élémentaire E. Delacroix	Accueil de loisirs maternel et élémentaire V. Hugo Espace Jeunesse
Equipements socio-culturels		Centre socioculturel des Chênes La Pergola des Chênes et des Espérances (accueil parents/enfants, jardin pédagogique, Réseau d'Assistants Maternelles, permanences CAF, CRAMIF, Point Info Famille) Théâtre de l'Aventure et P. Fresnay Médiathèque André Malraux
Equipements sportifs	Complexe sportif A. Renoir Plateau sportif Place Watteau	Complexes sportifs A. de Saint-Exupéry et G. Rebuffat Gymnase V. Hugo Plateau multisports Degas Piscine Marcellin Berthelot
Insertion – Jeunesse, vie associative	Local Epicerie sociale	Local association CLE – Compter, Lire et Ecrire Local Equipe de Prévention spécialisée Antenne Mission Locale Espace Jeunesse Local Association La Ribé Local Association Souris à Ta Vie Local association Ermont Balzac Local Amicale Sportive d'Ermont Local Association des Locataires Rossignaux I et II, La Sablière
Santé	Maison de santé pluridisciplinaire des Chênes	Maison de santé pluridisciplinaire des Arts-Espérances
Petite enfance		Crèche multi-accueil Les Gibus de 45 lits Service de Protection Maternelle et Infantile
Equipements commerciaux		Centre commercial des Chênes - superette + 20 commerces
Services publics		Commissariat de Police Bureau annexe de la Poste Hôtel des Impôts Maison de Justice et du Droit

Localisation des principaux équipements relevant du QPV et du quartier vécu



LE QUARTIER PRIORITAIRE INTERCOMMUNAL MARE DES NOUES (FRANCONVILLE) / PARTIE ERMONT

1 – SITUATION

Le quartier prioritaire intercommunal Mare des Noues est composé de deux îlots :

- la résidence HLM de la Mare des Noues appartenant au bailleur social Domaxis et situé en limite nord-ouest du territoire de Franconville
- le foyer de travailleurs migrants (FTM) ADOMA, situé sur la commune d'Ermont

Les appartenances communales respectives et la coupure physique opérée par la voie ferrée et l'autoroute A115 empêchent toutes relations entre ces deux îlots.

Ce quartier intercommunal de 1 434 habitants, simple agrégation de deux îlots en tous points distincts, n'a aucune réalité urbaine ou sociologique.

Seule la présentation du foyer ADOMA sera développée dans les lignes qui suivent.

Le foyer ADOMA est implanté en limite nord-est de la commune, rue François Plasson dans le quartier des Espérances, territoire de veille.

Il est bordé à l'ouest par un ensemble de maisons individuelles et l'est par le centre de tri postal.

2 – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

2.1 – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION PRESENTE

Au 3 juin 2015, le FTM compte 280 résidents présents. 57 logements sont occupés par les résidents du centre de stabilisation ADOMA. 253 résidents sont titulaires d'un contrat classique de type Foyer de Travailleurs Migrants.

		FTM				FTM	
		nb	%			nb	%
SEXE							
hommes		270	96,43%				
femmes		10	3,57%				
total		280	100,00%				
AGE							
16 - 25 ans		3	1,07%				
26 - 35 ans		24	8,57%				
36 - 45 ans		53	18,93%				
46 - 55 ans		56	20,00%				
56 - 60 ans		18	6,43%				
61 - 65 ans		19	6,79%				
66 - 70 ans		27	9,64%				
70 ans et plus		23	8,21%				
non renseigné (centre de stabilisation)		57	20,36%				
total		280	100,00%				
NATIONALITES							
Afrique du nord, Maghreb		57	20,36%				
Afrique Sub saharienne		79	28,21%				
Europe		21	7,50%				
France		49	17,50%				
Asie		17	6,07%				
Amérique		0	0,00%				
non renseigné		27	9,64%				
total		280	100,00%				
SITUATION PROFESSIONNELLE							
CDI		68	24,3%				
CDD		11	3,9%				
Intérim		18	6,4%				
Demandeurs d'emploi		13	76,5%				
Retraités		24	8,6%				
Minima sociaux		41	14,6%				
RSA		45	16,1%				
Pensionnés		3	1,1%				
Contrats aidés		0	0,0%				
Etudiants		2	0,7%				
Stagiaires		0	0,0%				
Artisans		0	0,0%				
Non renseignés		57	20,4%				
total		280	100,0%				
ANCIENNETE SUR LE FOYER							
0 - 6 mois		17	6,07%				
6 - 12 mois		16	5,71%				
1 - 2 ans		28	10,00%				
2 - 5 ans		104	37,14%				
5 - 10 ans		41	14,64%				
10 ans et plus		74	26,43%				
total		280	100,00%				

Source : Adoma, juin 2015

- Majoritairement des hommes : 96,4% des résidents
- Plutôt âgés : 64% ont plus de 45 ans
- Originaires du continent africain (Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne) : 48,57%
- Plutôt sédentaire : 41% résident au sein du foyer depuis 5 ans et plus
- Présentant un profil socioprofessionnel marqué par la précarité : 52% sont en interim, demandeurs d'emploi, titulaires des minima sociaux ou du RSA

2.2 – CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

Situation, accessibilité	Situé à 25 minutes en bus de la gare d'Ermont-Eaubonne 20 minutes à pied du centre ville 10 minutes de la gare SNCF de Franconville
Période de construction	1974, conventionné à l'APL en 1981
Année de la dernière réhabilitation	Aucune réhabilitation, sauf façade
Gabarit du bâtiment	1 bâtiment R+4, 1 bâtiment R+3
Nombre de logements	280
Surface	7,5 m2 par logement
Eléments de confort dans les logements	Lavabo, réfrigérateur, prise TV et téléphone Douche, WC et kitchenette hors logement
Eléments de confort des parties communes	Laverie et parking

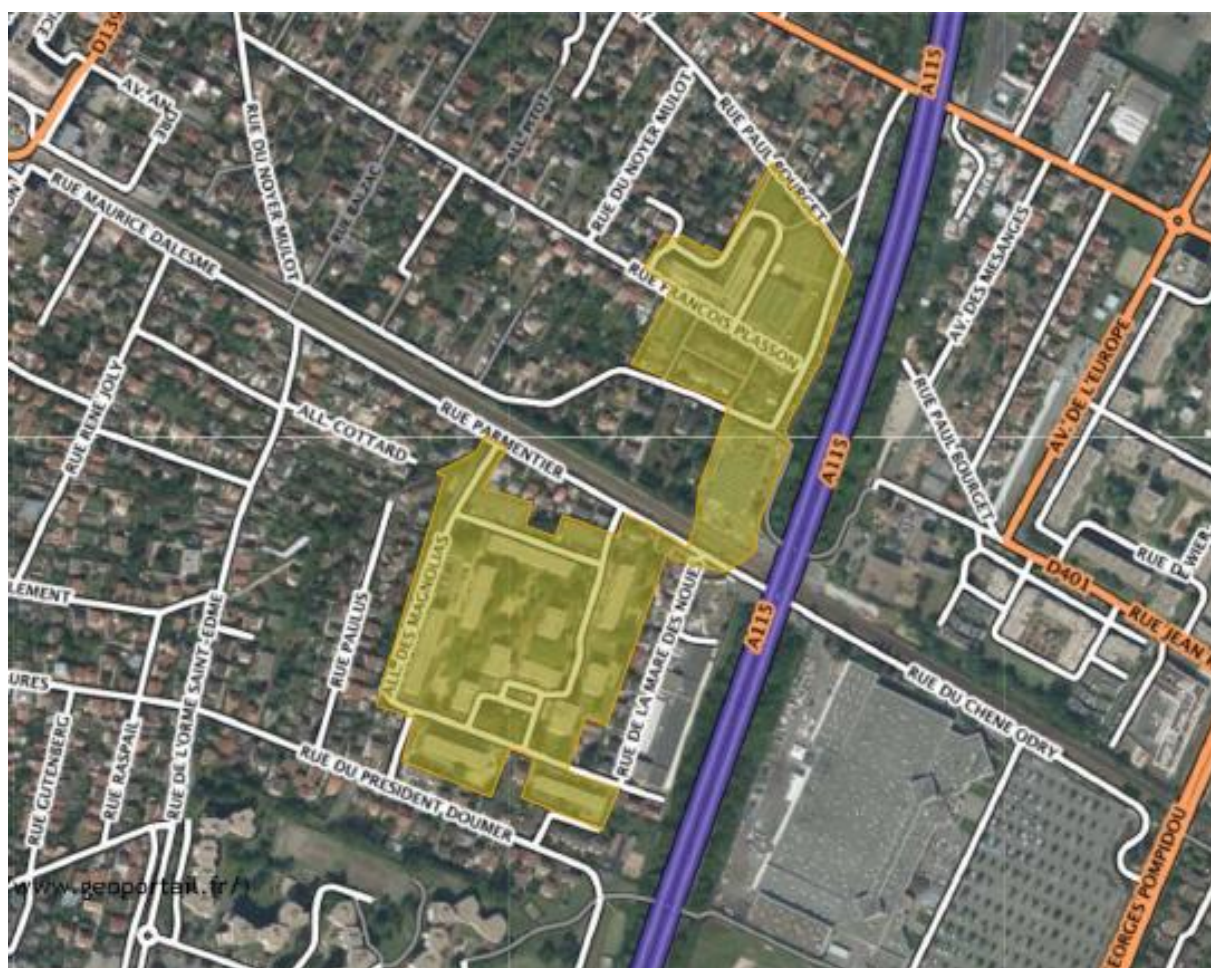
3 – TRAVAUX PREVUS ET INTENTIONS

Effectués ou actuellement en cours en 2015	Création de 4 logements supplémentaires
Prévus pour 2016	Création de 5 logements
Prévus pour 2017	Travaux d'économie d'énergie

Des travaux complémentaires sont susceptibles d'être programmés dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine d'ADOMA qui sera validé fin juin 2015.

Au cours d'une rencontre qui s'est tenue le 17 avril 2015 entre la Direction générale de la ville d'Ermont et la direction territoriale du Val d'Oise d'Adoma, un projet d'envergure de type démolition/reconstruction a été évoqué. Celui-ci ne serait pas programmé avant 2020 et est conditionné à la cession d'une parcelle jouxtant l'actuelle résidence et appartenant à la commune. La ville s'est prononcée défavorablement.

Localisation du FTM François Plasson



LES TERRITOIRES DE VEILLE ACTIVE

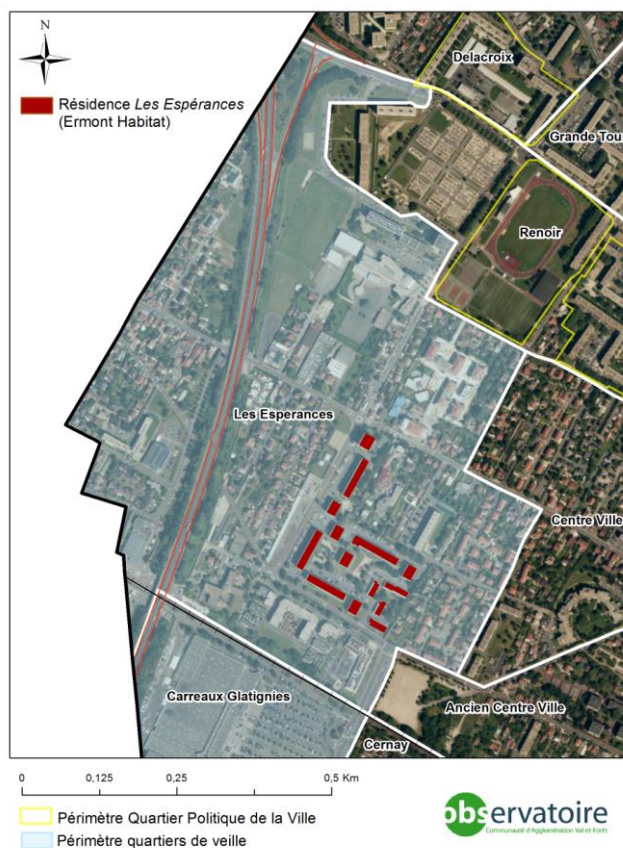
1 – LE QUARTIER DES ESPERANCES

1.1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE, FONCTIONNEMENT ET MORPHOLOGIE URBAINE

Le **quartier des Espérances** se situe dans la continuité naturelle de la frange sud du quartier des Chênes. Il est délimité :

- au nord par les emprises du collège Saint-Exupéry et du complexe sportif Renoir et la rue de la Petite Bapaume ;
- à l'est par la rue Jules Marchand, la rue du 18 juin, la rue des Roseraies, la rue des Coteaux et l'emprise du forail ;
- au sud par le commissariat de police et la résidence des Arts;
- à l'ouest par l'allée du Noyer-Mulot et la rue du Capitaine Clément.

Son périmètre relativement étendu, correspond à l'IRIS des Espérances. Le quartier s'étend sur une superficie de 408 m2.



Le quartier des Espérances est un secteur d'habitat mixte de 1 257 logements principalement organisé autour d'une résidence à caractère locatif social de 402 logements bordée sur ses flancs nord, est et ouest par une zone d'habitat pavillonnaire et en limite sud par la résidence des Arts comprenant 160 logements dont 128 logements gérés en copropriété. Les 32 restants sont des logements locatifs sociaux appartenant à l'OPH Ermont Habitat.

La résidence HLM des Espérances, implanté au cœur du quartier appartient à l'OPH Ermont Habitat a été réalisée dans la seconde moitié des années 1960. Elle s'organise autour d'un ensemble de 15 bâtiments offrant une typologie diversifiée (4 bâtiments R+ 1, 5 bâtiments R+4, 5 barres R+4, et 1 tour R+ 9). L'habitat est disposé au sein d'espaces verts et arborés de qualité qui confèrent au site une attractivité certaine.

Cet ensemble immobilier, ancien mais bien tenu, a fait l'objet d'une opération de réhabilitation en 1996 comprenant des travaux de ravalement, d'isolation, de remise en peinture des halls et des entrées ainsi que l'installation de l'interphonie. En 2014, les 402 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation portant sur la rénovation des sols, le changement des portes palières et portes loggia, la réfection électrique ainsi que la réfection des pièces humides. Ces travaux en cours d'achèvement seront complétés par une résidentialisation de la résidence (fermeture parking, reprise des cheminements) et une reprise de l'étanchéité des toitures.

Le climat social au sein de cette résidence est globalement assez bon. On déplore néanmoins des regroupements de jeunes dans certaines parties communes bien localisées qui n'ont toutefois pas la même intensité que sur d'autres secteurs de la commune.

Le parc de logements s'est enrichi en 2013, d'une copropriété de standing de 235 logements implantée sur l'emprise de l'ancien groupe scolaire Louis Pergaud, en limite nord de la résidence des Espérances.

Le quartier des Espérances accueille également un foyer de travailleurs étrangers de 274 logements implanté à proximité de la bretelle d'autoroute A 115 géré par ADOMA. Le foyer souffre d'un cadre bâti vieillissant. Les logements ne correspondent plus aux besoins de ses résidents (hommes âgés célibataires) et nécessiterait une restructuration importante.

De part sa proximité géographique avec le quartier des Chênes, le quartier des Espérances bénéficie d'une offre d'équipements et de services relativement étoffée. On y recense ainsi :

- le collège Saint-Exupéry ;
- le complexe sportif Saint-Exupéry ;
- un terrain multisport ;
- le service de Protection Maternelle et Infantile ;
- la crèche multi-accueil des Gibus ;
- La Pergola des Chênes et des Espérances, annexe du centre socioculturel des Chênes qui intègre notamment un accueil de loisirs, un espace parents-enfants, un jardin pédagogique, un point info familles ainsi qu'un point d'accueil du Réseau d'Assistantes Maternelles ;
- Un jardin partagé mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 accessible aux habitants du quartier résidant en appartement ;
- Le Commissariat de police en face de la résidence HLM des Espérances ;
- L'Hôtel des Impôts ;

- Le centre technique municipal ;
- Les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt ;
- le centre de distribution de la Poste
- des équipements commerciaux : Une superette, un établissement de restauration et le centre commercial CORA.

On notera également sur le quartier la présence d'une zone d'activité économique de 3,75 ha, d'une aire d'accueil des gens du voyage de 3500 m² dotée de 20 places, ouverte en 2007, d'une mosquée au rayonnement important ainsi que du lieu de culte de la communauté protestante. On y trouve également un institut médico-éducatif accueillant des jeunes souffrant de déficits psychomoteurs et intellectuels.

Le quartier est desservi par la ligne de bus qui assure la liaison le centre ville et la gare d'Ermont Eaubonne. La bretelle A115 découpe le tissu urbain du nord au sud.

Le quartier des Espérances bénéficie d'un bon maillage avec le territoire et d'une bonne proximité avec le centre ville. Il se vit toutefois, « coincé » entre les quartiers des Chênes et des Passerelles qui couvrent toute la frange ouest du territoire. Son fonctionnement s'organise autour de trois axes de circulation la rue du 18 juin et l'avenue de l'Europe prolongé par la rue du Stand et la rue Jean Richepin à partir desquelles se distribuent un ensemble de voies secondaires.

Globalement, c'est un quartier calme et apprécié de ses habitants. Il ne présente pas de dysfonctionnements prononcés. Il a cependant tendance à vivre replié sur lui-même. Les échanges avec les quartiers qui l'environnent restent limités. Ses habitants éprouvent souvent la nécessité de se démarquer du quartier des Chênes tout proche et qui souffre d'une mauvaise réputation. On peut relever chez certains, un sentiment de relégation assez marqué.

1.2 – CHIFFRES CLES

	IRIS Les Espérances		Ermont	
	nb	%	nb	%
POPULATION				
Population	2803		27304	
Part des 11 - 24 ans parmi la population	510	18,20%	4812	17,60%
Part des 0 - 14 ans	477	17,01%	5423	19,2
Part des 75 ans et plus	166	5,92%	2212	8,10%
Taille moyenne des ménages	2,56		2,39	
Familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	118	25,70%	1306	27,20%
Taille moyenne des familles monoparentales	2,53		2,6	
Part des familles nombreuses	69	15,00%	868	18,10%
Part des enfants de moins de 3 ans	100	3,60%	1160	4,20%
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)		14,27%		15,13%
Part population étrangère		17,60%		9,80%
Indice d'évolution des générations âgées	2,75		1,54	
Personnes vivant seules parmi les 80 ans et plus	29	33,20%	716	53,30%
LOGEMENT				
Part locataires HLM parmi l'ensemble des résidences principales	420	42,70%	3285	29,20%
Logements 1/2 pièces	136	13,80%	1812	16,10%
Logements de plus de 3 pièces		55,00%		55,00%
ACTIVITES, EMPLOI, FORMATION, CHOMAGE				
Taux d'activité hommes 15 - 64 ans		71,60%		77,70%
Taux d'activité femmes 15 - 64 ans		70,10%		72,20%
Part des salariés en contrat précaire		13,00%		11,30%
Part des hommes salariés à temps partiel		9,80%		7,70%
Part des femmes salariées à temps partiel		26,30%		19,90%
Part des hommes actifs à bas niveau de qualification		41%		28%
Part des femmes actives à bas niveau de qualification		36%		32%
Part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés		56,30%		43,30%
Ménages sans voiture	203	20,60%	2350	20,90%
Indice de chômage hommes au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C.)	95	13,70%	888	14,90%
Indice de chômage femmes au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C)	145	22,20%	1011	17,10%
Indice de chômage des 15 - 24 au 31/12/2013 (DEFM cat A., B., C.)	269	17,40%	217	15%
Indice de chômage des étrangers au 31/12/2013 (DEFM cat A., B., C.)	69	28,80%	378	20%
RSSOURCES PRECARITE				
Taux de pauvreté		25%		13%
Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	157	27,40%	865	19,80%
Part des allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux	162	16,50%	929	8,30%
Part des Bénéficiaires de la CMUC par l'ensemble des ménages	174	6,20%	1164	4,30%
Revenu mensuel médian (DGI 2011)	1 367 €		1 813 €	
Part des ménages non imposés (DGI 2011)		43,93%		28,74%

Source : INSEE 2011, exploitations principales ; Traitement : Observatoire CAVF

Les Espérances constituent un quartier composite où coexistent une population très fragilisée vivant dans le parc social et une population de propriétaires dits « des classes moyennes »

Il présente ainsi certaines des caractéristiques propres aux quartiers d'habitat social et qui sous l'angle de la précarité économique se place au premier rang, devant le quartier des Chênes.

Ses principales caractéristiques :

- Une taille moyenne des ménages élevée : 2,56 contre 2,39 à l'échelle de la commune ;
- Une moindre représentation des familles monoparentales et des familles nombreuses, respectivement 25,7% et 15 % des familles contre 27,2% et 18,1% à l'échelle de la commune ;
- Une moindre représentation des 75 ans et plus : 5,92% soit 2,18 points en dessous de la moyenne communale ;
- Un quartier qui va connaître un vieillissement important dans les années à venir : l'indice d'évolution des générations y est l'un des plus élevés : 2,75 contre 1,54 ;
- Un parc social relativement développé : 42,7% de l'ensemble des résidences ;
- Une offre limitée de petits logements: 13,8% du parc de logements contre 16,1 % sur l'ensemble de la commune ;
- Un taux d'activité des hommes bien en-deçà de la moyenne communale : 71,60 contre 77,7% ;
- Un taux de salariés en contrats précaires légèrement plus prononcé : 13 % contre 11,3% au niveau communal ;
- Des hommes moins qualifiés que les femmes : respectivement 41% des actifs contre 36% ;
- Un taux de chômage des femmes élevé : 22,20% contre 17,10% ;
- Le taux de pauvreté le plus élevé de la commune : 25% soit 12 points au dessus de la moyenne communale ;
- La plus forte proportion de ménages bénéficiaires des minima sociaux : 16,5% soit le double du taux communal ;
- le revenu fiscal médian le plus faible de tous les quartiers : 1367 euros ;
- Le taux de ménages non imposés le plus prononcé : 43,93% soit 15,14 points de plus que la moyenne communale.

2 – LE QUARTIER DES PASSERELLES-CARREAUX

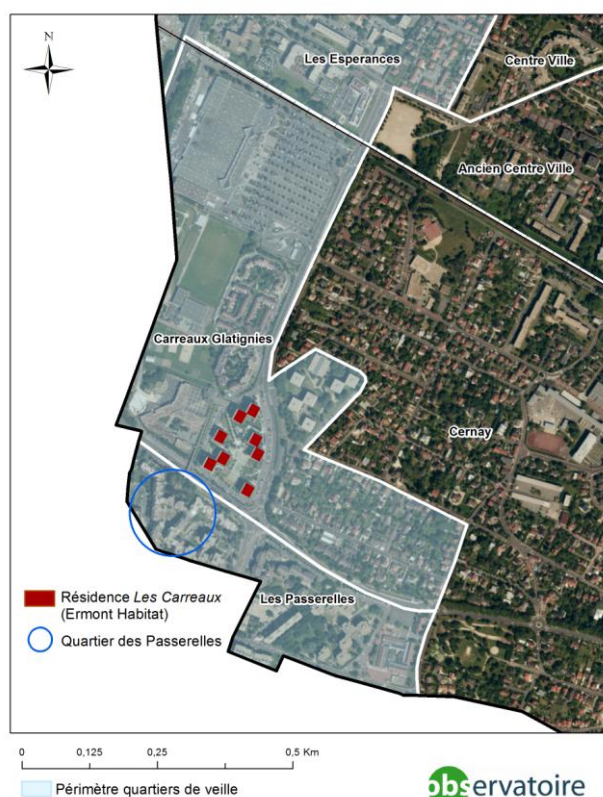
1.1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE, FONCTIONNEMENT ET MORPHOLOGIE URBAINE

Situé sur la frange sud-ouest du territoire communal en limite des communes de Franconville et Sannois, le quartier des Passerelles – Carreaux est composé de trois îlots urbains en lien étroit mais répondant à des logiques de fonctionnement spécifiques :

- l'ensemble des Carreaux composé exclusivement de logements locatifs sociaux ;
- l'ensemble des Passerelles, quartier d'habitat mixte constitué sur le périmètre de la ZUP d'Ermont-Franconville-Sannois entre 1975 et 1990 ;
- le secteur de la Commanderie qui propose des logements en copropriété.

Ces trois entités enclavées par d'importantes voies de transit routier sont reliées entre elles par un système de passerelles piétonnières.

Les contours du quartier des Passerelles - Carreaux correspondent aux deux IRIS Carreaux-Glatignies et Passerelles.



Le quartier des Passerelles-Carreaux comprend un ensemble de 1 693 logements dont 412 de type HLM (110 sur le secteur des Passerelles).

La résidence des Carreaux gérée par l'OPH Ermont Habitat, livrée en 1975, compte 302 logements locatifs sociaux répartis sur un ensemble immobilier de 8 bâtiments de type R+ 4 à R+9 qui s'organise autour d'une dalle centrale. Le fonctionnement de cet îlot est déterminé par son enclavement dans l'angle formé par l'avenue George Pompidou et le boulevard de Cernay.

Ce programme a fait l'objet d'une opération de réhabilitation et de requalification des espaces achevée en 2005.

Cet ensemble locatif social est bordé sur son flanc nord par la copropriété Le Clos d'Ermont qui compte 266 logements et sur son flanc est, séparé par l'avenue Georges Pompidou la copropriété des Glatignies qui compte 152 logements.

La résidence des Carreaux ne connaît pas de dysfonctionnements notables hormis quelques regroupements de jeunes dans les étages supérieurs de 2 ou 3 bâtiments de la résidence. La proximité du lycée professionnel Gustave Eiffel occasionne également des rassemblements des jeunes lycéens dans certaines parties communes de la résidence qui sont parfois source de tension avec les habitants et les gardiens.

Les espaces extérieurs sont globalement bien tenus et respectés par ses habitants. Aux dires du bailleur c'est un secteur plutôt calme et apprécié de ses habitants. Il bénéficie de la proximité du complexe sportif Rebuffat et de sa plaine de jeux et du nouveau centre socioculturel François Rude qui a ouvert ses portes en mars 2014.

L'ensemble des Passerelles, situé à cheval sur les communes d'Ermont et de Sannois comprend un total de 838 logements dont 397 logements sur Ermont et 411 sur Sannois. Son habitat est majoritairement constitué de logements en accession répartis en 7 copropriétés. On y recense deux programmes H.L.M comptant au total 161 logements dont 109 situés sur Ermont.

Ce secteur achevé vers 1985 dans le cadre de la dernière tranche de la Z.U.P de Sannois-Ermont-Franconville se caractérise par une architecture complexe typique des conceptions fonctionnalistes théorisées notamment par Le Corbusier.

Les immeubles aux accès peu lisibles, refermés sur eux-même bordent un mail rythmé par des placettes aménagées. En pied d'immeubles, sous les arcades se déploient des commerces de proximité ainsi que l'annexe de la médiathèque et un bureau de la Poste. Enclavés, ces équipements vivent difficilement.

Cette organisation autocentrée vieillit mal et n'est pas de nature à favoriser les échanges avec le reste de la ville.

Ce secteur est délimité sur sa frange est par **l'îlot de la Commanderie** qui comprend 373 logements répartis sur 3 copropriétés. Ce secteur composite formé sur la juxtaposition de sous-quartiers reste souvent difficile à saisir par ses habitants et ne génère pas de repère structurant, ni d'identité collective forte.

En 2003, un diagnostic social et urbain réalisé à la demande conjointe des communes d'Ermont et de Sannois relevait :

- de nombreuses atteintes à la sécurité et la tranquillité publique liées aux regroupements de jeunes et au développement d'actes d'incivilité et de dégradations volontaires ;
- un déficit de gestion urbaine de proximité ;
- une fragilisation de l'activité commerciale ;
- des conflits d'usage du mail intérieur.

Force est de constater que certains de ces dysfonctionnements persistent aujourd'hui et contribuent à dégrader le climat social et notamment entre certains copropriétaires et les groupes de jeunes qui occupent l'espace public. Ces difficultés portent atteinte à l'attractivité du territoire. Le risque de décrochage est réel.

Le mail Rodin et la place Bartholdi constituent aujourd'hui un des points les plus sensibles en matière de sécurité et tranquillité publique. Les résidents se plaignent de la recrudescence des atteintes à leur tranquillité résidentielle : squat des parties communes, dégradations volontaires, injures, violences... La présence renforcée des forces de sécurité – police nationale et municipale – ne permet pas de satisfaire la demande très forte de sécurité.

La division administrative de ce territoire situé sur les communes d'Ermont et de Sannois ainsi que la multiplicité des gestionnaires de copropriétés rendent particulièrement difficiles la coordination d'acteurs pourtant nécessaire.

2.2 – CHIFFRES CLES

	IRIS Carreaux-Glatignies		IRIS Les Passerelles		Ermont	
	nb	%	nb	%	nb	%
POPULATION						
Population	1685		2166		27304	
Part des 11 - 24 ans parmi la population	302	17,90%	423	19,50%	4812	17,60%
Part des 0 - 14 ans	312	18,50%	423	19,50%	5423	19,20%
Part des 75 ans et plus	65	3,85%	74	3,41%	2212	8,10%
Taille moyenne des ménages	2,27		2,49		2,39	
Familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	78	26,20%	94	22,20%	1306	27,20%
Taille moyenne des familles monoparentales	2,47		2,65		2,6	
Familles nombreuses (3 enfants ou plus) parmi familles avec enfants - 25 ans	31	10,50%	54	12,70%	868	18,10%
Enfants de moins de 3 ans	95	5,60%	133	6,10%	1160	4,20%
Taux de natalité (pour 1000 habitants)		13,06%		22,62%		15,13%
Part population étrangère	125	7,40%	228	10,50%	2684	9,80%
Indice d'évolution des générations âgées	3,81		2,89		1,54	
Personnes vivant seules parmi les 80 ans et plus	8	27,30%	7	37,40%	713	53,30%
LOGEMENT						
Part locataires HLM parmi l'ensemble des résidences principales	158	21,30%	34	3,90%	3285	29,20%
Logements 1/2 pièces		22,50%		15,70%		16,10%
Logements de plus de 3 pièces		42,00%		54,00%		54,00%
ACTIVITE, EMPLOI, FORMATION, CHOMAGE						
Taux d'activité hommes 15 - 64 ans		83,90%		80,20%		77,70%
Taux d'activité femmes 15 - 64 ans		72,70%		78,70%		72,20%
Part des salariés en contrat précaire		11,80%		8,90%		11,30%
Part des hommes salariés à temps partiel		8,60%		8,80%		7,70%
Part des femmes salariées à temps partiel		21,30%		14,90%		19,90%
Part des hommes actifs à bas niveau de qualification		21%		20%		28%
Part des femmes actives à bas niveau de qualification		25%		22%		32%
Part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés		37,30%		42,20%		43,30%
Part des ménages sans voiture	134	18,10%	118	13,60%	2350	20,90%
Indice de chômage hommes au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C)	59	12,40%	78	13,20%	888	14,90%
Indice de chômage femmes au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C)	79	17,30%	75	11,40%	1011	17,10%
Indice de chômage des 15 - 24 au 31/12/2013 (DEFM cat A, B, C)	17	18,70%	21	15,60%	217	15%
Indice de chômage des étrangers au 31/12/2012 (DEFM cat A B, C)	23	16,70%	31	20,30%	378	19,90%
RESSOURCES, PRECARITE						
Taux de pauvreté (DGI 2009)	13%					13%
Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	64	22,50%	41	13,60%	865	19,80%
Part des allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux	68	9,20%	53	6,10%	929	8,30%
Part des Bénéficiaires de la CMUC par l'ensemble des ménages	121	7,20%	64	3,00%	1164	4,30%
Revenu mensuel médian (DGI 2011)	1 681 €		1 880 €		1 813 €	
Part des ménages non imposés (DGI 2011)		31,72%		22,10%		28,74%

Source : INSEE 2011, exploitations principales ; Traitement : Observatoire CAVF

Le quartier des Passerelles-Carreaux couvre deux IRIS aux profils sociologiques distincts. L'IRIS Carreaux Glatignies qui intègre la résidence des HLM des Carreaux qui compte 302 logements, présente un profil social plus marqué. L'IRIS des Passerelles accueille majoritairement des propriétaires occupants.

Globalement, le quartier présente un profil assez proche de celui de la commune.

Il s'en écarte néanmoins sous l'angle de certaines caractéristiques :

- des familles nombreuses moins représentées ;
- Une moindre représentation des 75 ans et plus ;
- Un vieillissement à venir important ;
- Une proportion élevée d'actifs, hommes et femmes compris ;
- Des propriétaires occupants majoritaires ;
- Une moindre représentation des catégories employés et ouvriers.

II – ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

BILAN DU CUCS 2006 - 2014

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé le 22 mars 2007 pour une durée initiale de 3 années par la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt (CAVF), les communes d'Ermont, d'Eaubonne, de Franconville⁴, toutes les trois, membres de la CAVF et la commune de Sannois.

Arrivant à terme fin 2010, il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014.

Les éléments de bilans présentés ci-après ne portent que sur les programmes d'actions développés par la ville d'Ermont.

1 – MODALITES DE MISE EN OEUVRE

1.1 - INGENIERIE

Le dispositif de pilotage du volet communal du CUCS

Comité de pilotage politique communal

Missions :

- Fixe les orientations dans le cadre de l'appel à projets annuel
- Examine et approuve les programmes d'actions et leur financement
- Suit la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'actions
- Suit le développement des axes thématiques et s'assure de la cohérence entre volet communal et volet intercommunal

Composition :

Préfet délégué à l'Egalité des Chances, Maire d'Ermont, Adjoint au maire délégué à la Politique de la ville, la D.G.S, les D.G.A, le responsable du service Politique de la Ville

⁴ La ville de Franconville s'est retirée de la CAVF au 1^{er} janvier 2009.

Comité technique	<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation, mise en œuvre et suivi des programmations annuelles - Evaluation <p>Composition :</p> <p>Représentant de la Mission Ville, les deux DGA de la ville, le responsable du service politique de la ville</p>
-------------------------	--

Le comité technique s'appuie sur **l'équipe MOUS**, cheville ouvrière du pilotage technique.

En début de contrat, l'équipe MOUS était composée :

- d'un chef de projet, responsable du service Politique de la Ville (catégorie A), à temps plein ;
- d'un Agent de développement local (catégorie B), à mi-temps ;
- d'une assistante administrative, affectée à hauteur de 20% de son temps de travail.

En fin de contrat l'équipe MOUS n'était plus composée que du chef de projet bénéficiant d'une assistance administrative ponctuelle en fonction des besoins.

1.2 - QUARTIERS PRIORITAIRES

Quartier des Chênes	<p>Chiffres clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 353 habitants soit environ 23,12% de la population - 32 % des résidents ont moins de 20 ans contre 26 % sur la commune - Une taille moyenne des ménages de 2,8 contre 2,5 sur la commune - 35,8% des ménages sont composés de plus de 5 personnes - 21,53% de familles monoparentales contre 14,03% à l'échelle de la commune - 14,6% de la population du quartier est de nationalité étrangère soit 5,8 points au dessus de la moyenne communale - 33,4% des chefs de ménages sont ouvriers contre 21,07% sur la ville - 17,1% de la population active est au chômage - Un taux de non diplômés qui s'élève à 24,38% contre 14,42% - Un revenu annuel moyen par habitant qui s'élève à 9 360 euros contre 13 453 euros au niveau communal <p>Eléments de problématiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul de handicaps et de déséquilibres en termes de peuplement, emploi, formation, ressources et de sécurité - Un cadre bâti vieillissant, des difficultés de gestion urbaine qui alimentent un sentiment de relégation - Atteintes à la tranquillité publique dont la multiplicité et la persistante altèrent la qualité des rapports sociaux entre habitants - Une vie sociale relativement dense. Présence d'équipements de qualité, acteurs travaillant en réseau.
Quartier des Espérances	<p>Chiffres clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 853 habitants soit environ 10,38 % de la population - 28,29 % des résidents ont moins de 20 ans contre 26 % sur la commune - Une taille moyenne des ménages de 2,7 contre 2,5 sur la commune - 12,55% de familles monoparentales contre 14,03% à l'échelle de la commune - 15,1% de la population du quartier est de nationalité étrangère soit 6,3points au dessus de la moyenne communale - 30,55% des chefs de ménages sont ouvriers contre 21,07% sur la ville

	<ul style="list-style-type: none"> - 12% de la population active est au chômage - Un taux de non diplômés qui s'élève à 16,4% contre 14,42% - Un revenu annuel moyen par habitant qui s'élève à 9 853 euros contre 13 453 euros au niveau communal <p>Eléments de problématiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques propres d'un quartier d'habitat populaire : poids de la population jeune, des ménages de grande taille, des familles monoparentales, des résidents étrangers, des ménages ouvriers, des non diplômés... - Des difficultés socio-économiques qui n'ont pas le même degré d'acuité que sur les Chênes - Tendance du quartier à vivre replié sur lui-même, - Tensions et rivalités entre jeunes des Espérances et des Chênes
<p>Quartier des Passerelles-Carreaux</p>	<p>Chiffres clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 400 habitants soit environ 16,01% de la population - 32,25 % des résidents ont moins de 20 ans contre 26 % sur la commune - Une taille moyenne des ménages de 2,7 contre 2,5 sur la commune - 19,25 des ménages sont composés de plus de 5 personnes - 16,03% de familles monoparentales contre 14,03% à l'échelle de la commune - 8,7% de la population du quartier est de nationalité étrangère soit un taux quasi-identique à la moyenne communale - 26,96% des chefs de ménages appartiennent à la CSP « profession intellectuelle supérieure » soit 6,7 points de plus qu'au niveau communal - 10% de la population active est au chômage - Un taux de non diplômés qui s'élève à 12,4% contre 14,42% - Un revenu annuel moyen par habitant qui s'élève à 12 258 euros contre 13 453 euros au niveau communal <p>Eléments de problématiques identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quartier composite formé sur la juxtaposition de sous quartiers - L'ensemble des Passerelles est fragilisé par un processus de déqualification déjà identifié dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 : nombreuses atteintes à la sécurité et tranquillité publique, dégradation du bâti, déficit de gestion urbaine, fragilisation de l'activité commerciale, nombreux conflits d'usage du mail intérieur - Importance du sentiment de relégation et d'insécurité parmi les habitants des Passerelles.

1.3 - MOYENS FINANCIERS

Le tableau ci-après rappelle les masses financières engagées au titre des actions relevant de la politique de la ville. Il intègre les programmations annuelles présentées dans le cadre du CUCS mais également du CIVIQ, dispositif développé par le Conseil départemental du Val d'Oise ayant vocation à accompagner les communes en politique de la ville.

Les évolutions non linéaires que l'on peut observer en particulier dans le domaine du droit commun ne sont pas significatives. Elles s'expliquent par la sortie puis le retour de certaines actions dans les programmations en fonction de la disponibilité des enveloppes financières ainsi que dans la disparité constatée dans les présentations budgétaires des projets (certains valorisent l'intégralité des contrats aidés, d'autres non...)

Les efforts financiers de l'Etat au titre de la Politique de la Ville et la commune sont eux assez significatifs.

On rappellera que l'enveloppe financière théorique allouée par l'Etat à la commune d'Ermont s'élevait à **177 300 euros** par exercice.

	crédits spécifiques			crédits de droit commun						Total	
	Etat	Région	CG	Etat	Région	CG	CAF	CAVF	Commune		Autres
2007	178 921	20 000	94 656	33 727	55 922	34 484	44 567	24 984	556 023	100 568	1 143 852
2008	184 148	0	105 281	79 030	31 815	40 176	39 467	42 189	554 090	197 594	1 273 790
2009	168 306	0	103 202	95 602	46 871	38 283	30 234	53 189	500 877	212 366	1 248 930
2010	198 600	0	133 856	77 942	38 187	38 180	21 768	73 736	486 431	185 083	1 253 783
2011	176 100	0	140 668	91 136	25 713	28 037	9 815	31 500	529 682	222 878	1 255 529
2012	160 640	0	0	87 938	17 692	16 400	36 485	52 838	479 735	175 236	1 026 964
2013	156 540	0	0	98 361	13 857	23 060	26 951	53 238	497 711	160 872	1 030 590
2014	149 850	0	0	113 971	11 126	4 500	35 912	46 150	485 107	81 708	928 324

Crédits spécifiques :

Etat : crédits FIV, CLAS, VVV, BOP

CG : CIVIQ puis CDPV interrompu en 2012

Région : Convention Régionale Ville arrivée à échéance fin 2007

Sans rentrer dans une analyse sur la répartition financière par thématique, on peut toutefois préciser que les crédits les plus importants ont été engagés dans les domaines de la **réussite éducative** et la **citoyenneté et de la prévention de la délinquance**.

En moyenne, ces deux thématiques couvrent les **¾ des crédits engagés au titre du CUCS**.

L'importance des crédits de droit commun engagés aux côtés des crédits spécifiques témoigne bien de l'**effet levier du CUCS**.

En moyenne, la **majorité des crédits engagés** au titre du CUCS provient des *crédits politique de la ville de la commune*

2 – BILAN THEMATIQUE

2.1 - REUSSITE EDUCATIVE

Objectif stratégique : Offrir un environnement familial, social, culturel favorable à la réussite éducative des enfants

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Développer les actions d'accompagnement à la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des parents dans la vie scolaire • Mise en place d'ateliers ludopédagogiques afin d'élargir les centres d'intérêts • Acquisition d'une méthodologie de travail 	<p>CLAS (CSC Les Chênes) CLAS (CSC F. Rude) CLAS (Direction Jeunesse et Sport –DJS) CLAS Les Espérances (jusqu'en juin 2009) CLAS Ermont Balzac (depuis sept. 2009) CLAS MJC (jusqu'en 2007)</p>	<p>Entre 150 et 200 élèves accueillis du CP au lycée 4 séances hebdomadaires Un développement des activités culturelles en complément de l'aide aux devoirs notamment pour l'élémentaire Une recherche constante de liens avec les parents Constat d'une amélioration du comportement, de la concentration et de l'autonomie Formation commune pour les coordonnateurs et les intervenants Bonne accessibilité tarifaire et géographique</p>	<p>Disparité de l'offre en matière moyens et de conditions d'accueil et d'encadrement des enfants Manque d'articulation avec les établissements scolaires Difficulté à mesurer l'impact en termes de réussite scolaire Déficit d'implication de certaines familles Difficulté à trouver un équilibre entre gestion de groupe et gestion individuelle La situation de certains enfants accueillis ne relève pas de la prise en charge du CLAS (déficit de maîtrise des savoirs de base)</p>
Développer le repérage et la prise en charge des enfants en difficulté scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la coordination des acteurs pour une prise en compte globale des enfants • Limiter l'échec scolaire 	<p>Dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement DJS (depuis 2013)</p>	<p>Qualité de la prise en charge éducative proposée dans le cadre de ce dispositif Montée en charge progressive du dispositif Qualité du partenariat qui se construit autour du dispositif (collège, CIO, mission locale services municipaux, prévention spécialisée)</p>	<p>Difficulté à mesurer les effets à long terme sur le comportement du collégien lors de son retour dans l'établissement Contraste entre la réalité des besoins constatés localement et l'absence de dispositif d'accompagnement global des élèves en difficulté scolaire tant au niveau du repérage que de la prise en charge.</p>

<p>Favoriser et soutenir les actions socio-éducatives, culturelles et sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la socialisation, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes • Accès à la culture et la pratique sportive • Diversification des actions proposées 	<p>Relais lecture (CSC Les Chênes jusqu'en 2012)</p> <p>Réalisation court métrage (asso. Decheko jusqu'en 2008)</p> <p>Rencontre des arts (Action culturelle, 2007)</p> <p>Jazz à l'école (action culturelle, jusqu'en 2007)</p> <p>Un instrument dans la ville (action culturelle, 2008)</p> <p>Théâtre jeune public (action culturelle)</p> <p>Ateliers d'éveil artistiques dans les écoles mat. et prim.(action culturelle, jusqu'en 2011)</p> <p>Lumières d'Octobre (l'Art en Vie)</p> <p>Informatique et multimédia pour tous (MJC)</p> <p>Développement des sciences et initiation à l'environnement (MJC)</p> <p>Pause méridienne (DJS)</p> <p>Accès Sport (DJS)</p> <p>Contrats Découvertes (DJS)</p>	<p>Qualité et complémentarité de l'offre péri et extrascolaire existante sur le territoire</p> <p>Certaines actions s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat bien installé avec les établissements scolaires et l'Inspection de l'Education nationale.</p> <p>Impact des actions sur le renforcement des compétences transversales, gain en estime et confiance en soi</p> <p>Impact positif sur la socialisation des enfants et des jeunes</p> <p>Qualité des rencontres et des échanges avec les intervenants artistiques</p> <p>Nombre d'enfants touchés par les actions qui se déroulent en temps scolaires (public captif). L'action Théâtre Jeune Public touche en moyenne 1 300 élèves des établissements scolaires implantés en quartier prioritaire</p>	<p>Certaines actions ont été insuffisamment ciblées sur les jeunes des quartiers prioritaires, d'autres n'étaient pas pertinentes au regard des problématiques et sont donc sorties de la programmation.</p> <p>Déficit d'offre d'animation de proximité en direction des 12 – 18 ans</p>
<p>Proposer un appui et un accompagnement des parents dans l'exercice de leur fonction éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de temps d'écoute • Mise en place de temps de qualification et débat (processus d'éducation populaire) • Développer les échanges parents/professionnels 	<p>Pour une meilleure réussite éducative (MVO)</p> <p>Atelier de soutien à la parentalité (CSC Chênes)</p> <p>Point Information Familles, petits déjeuners thématiques (CSC Chênes 2012)</p> <p>Bain de langue (Essivam)</p> <p>Accompagner ses parents – cycle de rencontres parents/professionnels</p>	<p>Qualité et pertinence des actions en petits groupes permettant aux parents de se confier, de poser des questions, d'oser prendre la parole en public et reprendre confiance.</p> <p>Impact très positif des rencontres entre parents et professionnels conduites par les centres sociaux qui permettent aux parents de se déculpabiliser, de se sentir revalorisés dans leur rôle parental</p>	<p>Difficulté à faire vivre certaines actions et notamment les groupes de parole sur la durée</p> <p>Difficulté à mobiliser les parents en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants</p> <p>Inadéquation du format de certaines actions proposées, et donc nécessité de se renouveler pour être attractif.</p>

Objectif stratégique : Participation des habitants et promotion de la citoyenneté

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Développer les espaces d'expression et d'exercice de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> Investissement des jeunes dans la vie locale Emergence de projet collectif d'utilité sociale porté par les jeunes 	Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (DJS, jusqu'en 2011)	Le CMEJ fonctionne comme un véritable espace d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. L'élection des 27 conseillers se fait au suffrage universel direct dans les établissements scolaires. Tous les quartiers de la ville sont donc représentés.	Difficulté à mobiliser une partie de la jeunesse des quartiers dont les comportements semblent plutôt s'inscrire dans des logiques individuelles et consuméristes.
Favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Contribution des habitants aux projets de quartier Développement des initiatives portées par les habitants 	Sorties et séjours familiaux (CSC Chênes et F. Rude) Fonds d'Initiatives quartiers 21 (Service Développement Durable)	Après un démarrage poussif, les familles s'impliquent désormais activement dans la préparation des sorties familiales proposées par les centres sociaux, porteurs d'exigences fortes en matière de participation. 250 bénéficiaires. Un bon démarrage du fond d'initiative (financement à hauteur de 1 000 €, d'un projet porté par des habitants du quartier des Chênes)	Un fonds d'initiatives insuffisamment approprié par les habitants des quartiers qui mériterait d'être repensé L'implication des habitants reste difficile à obtenir. Les difficultés de la vie quotidienne semblent plutôt favoriser le repli sur soi et l'isolement. Les hommes s'investissent beaucoup moins que les femmes. 80 % des bénéficiaires des séjours sont des femmes.
Soutenir et valoriser les formes d'expression culturelle et artistique des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des cultures urbaines 	Danse et culture urbaine (DJS)	Un potentiel de jeunes impliqués dans les cultures urbaines (danse, chant, graff, slam..), filles et garçons, toutes tranches d'âge confondues. L'intérêt des jeunes reste toujours vif. L'évènement arti'style qui permet tous les deux ans au jeunes artistes de se produire sur la scène du théâtre municipal trouve un écho important auprès de la jeunesse. Entre 300 et 400 participants.	Un potentiel autour des cultures urbaines insuffisamment exploité

Objectif stratégique : Améliorer le vivre ensemble et contribuer à la prévention des conflits

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Favoriser les temps de rencontres interculturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser les solidarités de voisinage • Prévenir les tensions dans les quartiers 	<p>Projet de développement culturel (CSC Les Chênes/Rude)</p> <p>Rendez-vous thématiques (CSC Les Chênes/Rude) autour de la journée de la femme (en 2007)</p> <p>Renforcement du lien intergénérationnel sur le quartier des Espérances (Club des Espérances en 2007)</p>	<p>Certaines actions comme le projet de développement culturel PDC bien inscrits dans l'histoire et la vie du quartier parviennent à mobiliser les usagers des centres sociaux. Les actions qui s'y déclinent contribuent à améliorer et renforcer le vivre ensemble. Elles offrent la possibilité aux habitants de mieux se connaître et parfois parviennent à faire naître de véritables solidarités de voisinage.</p>	<p>Difficultés à dépasser les logiques d'enfermement qui travaillent les « quartiers » : il reste difficile de faire venir des publics extérieurs au quartier dans lequel se déroulent les animations et autres temps forts.</p>
Développer la fonction de médiation et de prévention de la violence	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des actes d'incivilités • Régulation des conflits • Amélioration des relations habitants/institutions • Qualifier les habitants sur les questions de violence 	<p>Médiation familiale (MVO jusqu'en 2010)</p> <p>Médiation de voisinage (MVO en 2007)</p> <p>Ateliers prévention de la violence jeunes/parents/professionnels (CSC Chênes, depuis 2013)</p>	<p>Qualité de l'Atelier thématique prévention de la violence copiloté avec la ligue de l'enseignement du Val d'Oise qui a notamment permis la réalisation d'un livret autour des missions et du fonctionnement de l'école et la mise en place de temps d'échanges et de rencontres entre parents et professionnels centrées sur les problématiques liées aux violences en milieu scolaire (7 rencontres), 30 personnes touchées exclusivement des femmes issues des quartiers prioritaires</p>	<p>Ces actions de médiation ont globalement peu concerné les habitants des quartiers prioritaires et n'ont donc pas été reconduites.</p>

Objectif stratégique : Prévenir la récidive et faciliter l'accès aux droits

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Développer les mesures alternatives aux poursuites judiciaires et à l'incarcération	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les postes de TIG et les mesures de réparation • Prise de conscience de l'acte commis et de ses conséquences • Remobilisation des personnes et remise en confiance • Développement des mises en situation professionnelle 	<p>Donner une deuxième chance aux détenus (partenariat ville-MAVO)</p> <p>Chantier d'insertion avec personnes sous main de justice (CPCV)</p> <p>Accueil tigeste et mesure de réparation (services municipaux)</p>	<p>Qualité du partenariat développé avec la Maison d'Arrêt du Val d'Oise. Initié en 2006, il s'est étoffé au fil des années. Il se décline notamment autour d'ateliers de formation linguistiques, de remise à niveau, d'ateliers culturels et d'un chantier d'insertion. Toutes actions confondues, le nombre de bénéficiaires - tous sous main de justice s'élève en moyenne à 60 individus par année.</p> <p>La ville accueille régulièrement au sein de ses services ou d'associations partenaires des jeunes ayant à exécuter une peine de TIG ou de réparation pénale. Le nombre de personnes accueillies varie en fonction des années. Il n'excède jamais une quinzaine de personnes par année.</p> <p>Dans la majorité des cas le déroulement des mesures ne rencontrent pas de difficulté. Attitude bienveillante des tuteurs.</p>	<p>Difficultés pour quelques tigestes d'accomplir la totalité du nombre d'heures, souvent quand celui-ci est élevé (1 ou 2 cas sur dix).</p>
Soutenir l'implantation et le développement de permanence d'accès au droit	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des acteurs • Développer l'écoute, l'orientation et la prise en charge des victimes, • Améliorer l'information et la communication sur les dispositifs d'accès au droit 	<p>Soutien aux permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes du CIDFF-CIDAV de la MJD</p> <p>Mise en place d'une permanence accès au droit pour le public jeunes (CIDFF-CIDAV) jusqu'en 2009 au sein de l'espace jeunesse, équipement municipal implanté en centre-ville.</p>	<p>Bonne accessibilité de l'offre qui répond à la demande</p>	<p>Ne dispose pas d'éléments statistiques sur l'origine géographique des bénéficiaires.</p> <p>La permanence d'accès au droit pour le public jeune a été interrompue faute de public suffisant.</p>

Objectif stratégique : Faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Agir sur les freins à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la langue • Maîtrise des outils de communication (internet, CV, NTIC...) • Développer les modes de gardes 	<p>Atelier sociolinguistique – ASL - (ESSIVAM)</p> <p>ASL pré-emploi (Essivam)</p> <p>Communiquer pour l'emploi CPE(Essivam)</p> <p>Club de recherche emploi (Mission Locale, depuis 2009)</p> <p>Lutte contre l'illettrisme (CLE)</p> <p>Cyber emploi (Jeunesse et Sport)</p>	<p>Qualité et pertinence des ASL.</p> <p>Gains avérés en autonomie dans la vie quotidienne, en confiance en soi et en compétence linguistique. 65 bénéficiaires en moyenne par année.</p> <p>Sorties positives du CPE, stage intensif destiné aux demandeurs d'emploi migrants. En 2013 : 19 entrées en formation 12 en stages linguistiques, 9 en CDI, 11 en CDD, 22 obtentions du DILF</p> <p>Impacts et sorties positives du Club de recherche emploi : 302 Ermontois dont 151 issus des quartiers. En 2014 : 82 sorties en CDD ou CDI, 64 entrées en formation, 20 en contrat d'alternance, 6 reprises de scolarité.</p> <p>Actions qui permettent de lutter contre l'isolement des personnes en recherche d'emploi.</p>	<p>La question des modes de garde n'a pas été travaillée.</p> <p>Difficulté de financement des ASL</p> <p>Un nombre insuffisant d'habitants des quartiers parmi les bénéficiaires ASL et CLE.</p> <p>Difficulté à identifier la part des habitants issus des quartiers parmi les bénéficiaires du cyber-emploi.</p>
Favoriser la découverte du monde du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation professionnelle • Acquisition savoir faire techniqueS et savoir-être • Respect du cadre professionnel • Promotion de l'alternance 	<p>Chantiers jeunes (Jeunesse et Sport)</p> <p>Chantiers « un tremplin vers l'emploi » (Mission Locale, depuis 2010)</p> <p>Boutique école (CPCV, 2008-2012)</p> <p>Forum de l'alternance (2006)</p>	<p>Bonne mixité du public des chantiers jeunes, la moitié des bénéficiaires est issue des quartiers prioritaires.</p> <p>Sorties positives des chantiers de pré-qualification « un tremplin vers l'emploi » : en 2014: 30 jeunes touchés dont 17 issus des quartiers prioritaires, 23 entrées en contrat de qualification, 5 sorties en CDD.</p> <p>Pertinence du projet boutique école : A la fois espace d'accueil et de convivialité et espace d'insertion. En 2009, 30 personnes en difficulté y ont été accueillies en stage d'insertion professionnelle, de resocialisation.</p> <p>Ces actions permettent aux personnes de se confronter aux réalités du monde du travail ou de reprendre pied dans le monde du travail.</p>	<p>Fermeture de la boutique école en avril 2012 suite au départ du porteur de projet.</p> <p>Incertitude sur les financements des chantiers tremplin.</p>

Objectif stratégique : Améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Soutenir les actions de gestion urbaine de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Signature de conventions GUP avec les bailleurs Mise en synergie des acteurs/bailleurs/services municipaux 	Réactivation en 2007 de trois conventions villes/bailleurs sur l'éclairage public, l'enlèvement de graffitis et la mise à disposition de locaux	<p>Synergie des acteurs</p> <p>Traitement des graffitis lié à la réactivité des services municipaux</p>	Problématique du stationnement insuffisamment prise en compte
Favoriser les actions de réaménagement urbain	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'études pré-opérationnelles Mise en œuvre de projets de réaménagement urbain 	<p>Etude pré-opérationnelle portant sur la requalification urbaine du quartier Loges-Passerelles (avec la commune de Sannois, 2008-2010)</p> <p>Etude pré-opérationnelle sur les cheminements et les stationnements sur le quartier des Chênes (2009).</p> <p>Réaménagement terrain multi-sports Degas</p> <p>Reconstruction bâtiment école maternelle E. Delacroix</p> <p>Reconstruction CSC F. Rude – aménagement espaces extérieurs</p> <p>Aménagement – rénovation La Pergola des Chênes</p>	<p>L'étude sur le quartier des Chênes a permis la réalisation d'aménagements améliorant l'accessibilité des arrêts de bus, l'éclairage public, l'offre de stationnement et le tri sélectif.</p> <p>Des bailleurs mobilisés et qui s'investissent dans l'amélioration de leur patrimoine</p> <p>4 opérations réalisées dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain.</p>	<p>Difficulté à mobiliser des financements pour mettre en œuvre les préconisations de l'étude sur le quartier Loges-Passerelles</p> <p>Difficulté à engager la réhabilitation du centre commercial des Chênes</p> <p>Cette opération a finalement été engagée par le bailleur ICF La Sablière en juin 2015.</p>

Objectif stratégique : Faciliter l'accès aux soins et à la santé

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Actions en œuvre	Résultats obtenus	
			Points forts	Points faibles
Sensibiliser les acteurs de terrain agissant dans le domaine de la prévention des toxicomanies et favoriser leur mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des dispositifs de santé • Meilleure orientation des publics accueillis • Meilleure prise en compte des problématiques locales de santé 	Mise en place d'un réseau local « prévention de la toxicomanie » (coopération d'acteurs, diffusion des bonnes pratiques, veille prévention, mise en place de projets partenariaux)	Mobilisation importante des acteurs	<p>Difficulté à faire vivre le réseau d'acteurs sur la durée</p> <p>Déficit de moyens humains</p>
Développer l'information sur la santé et les conduites à risque	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des conduites à risques (développer les activités physiques, amélioration des comportements alimentaires...) 	<p>Bouger plus, manger mieux (Service Prévention santé)</p> <p>Temps fort dans le cadre de la journée nationale de l'audition (Service prévention santé)</p> <p>Actions d'information et de prévention sur les conduites à risques</p>	<p>Implication des établissements scolaires dans le projet Bouger plus.</p> <p>1316 enfants et adolescents touchés par le projet Bouger plus.</p> <p>565 collégiens et lycéens ont pris part aux visites guidées de l'exposition drog-land</p> <p>Actions de prévention sur les conduites à risques avec mise en place de parcours thématiques + exposition + conférence : + ??? collégiens et lycéens touchés</p>	<p>Difficulté à mesurer les impacts du projet Bouger plus, manger mieux</p> <p>Des actions de prévention qui doivent s'inscrire dans la durée et qui nécessitent d'importants moyens humains et matériels.</p> <p>Insuffisance d'actions ciblées sur les consommateurs de produits stupéfiants</p>

3 – EVALUATION DU CUCS

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Effet levier des crédits spécifiques qui permet une levée du droit commun - 2 thématiques bien investies dans le cadre du CUCS : la réussite éducative et la citoyenneté et la prévention de la délinquance - Un soutien effectif et significatif aux acteurs associatifs qui a pour effet de consolider la dynamique associative dans les quartiers prioritaires - La recherche d'une implication active des habitants et la volonté de promouvoir des solidarités de proximité - La volonté d'un rééquilibrage territorial - Amorçe d'une démarche projet qui fédère l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : mise en synergie, décloisonnement des interventions - Une connaissance fine et actualisée des territoires et une recherche de réponses adaptées aux problématiques identifiées : importance de l'outil diagnostic territorial, des projets adaptés aux enjeux, des programmes d'actions qui s'efforcent de trouver un équilibre entre expérimentation et pérennisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de pilotage intercommunal qui explique notamment que les thématiques emploi et habitat n'ont été que peu développées dans le cadre du CUCS - L'absence de crédits fléchés pour les projets intercommunaux - La question du repérage et de la prise en charge des élèves en situation ou en risque de décrochage scolaire insuffisamment prise en compte, - fragilité du partenariat avec les établissements scolaires autour des questions de la prévention du décrochage scolaire - absence de formalisation d'un référentiel d'évaluation en début de contrat, des objectifs et des indicateurs insuffisamment précis - capacité à évaluer les projets mis en œuvre inégalement distribuée parmi les porteurs de projet - difficulté à mesurer l'efficacité propre de la politique de la ville en raison de son interférence avec les politiques sectorielles

III – GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine positionne **l'échelle intercommunale** comme le **niveau de pilotage pertinent des contrats de ville**. Les compétences en matière de politique de la ville de l'EPCI ont été renforcées, clarifiées et harmonisées. Les intercommunalités sont désormais légitimes pour porter la démarche contractuelle avec les communes. La loi reconnaît la fonction d'ensemblier de l'EPCI dans les contrats autour de deux axes :

- élaboration de diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville en concertation étroite avec les communes ;
- animation et coordination des dispositifs et des actions s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville.

Elle prévoit en outre la mise en œuvre par l'EPCI des actions d'un contrat de ville relevant de ses compétences propres. Les communes conservent la responsabilité, sur leur territoire et dans le respect de leur clause générale de compétences, de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

En définitive, la loi vise à confier au **niveau intercommunal** une **mission de pilotage stratégique** au regard du projet de territoire (lorsqu'il existe) et de la place des quartiers dans les dynamiques d'agglomération tout en permettant aux **communes** de conserver un **rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité**.

PILOTAGE

Les objectifs du pilotage du contrat de ville sont d'en assurer l'impulsion, de conduire la mise en œuvre des orientations stratégiques, de définir les ajustements et orientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et les différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun.

Le contexte local présente une double particularité :

- Ermont est l'unique collectivité locale de la CAVF inscrite dans la démarche d'élaboration d'un contrat de ville ;
- la fusion de la CAVF avec la Communauté d'Agglomération le Parisis prévue en 2016 dans le cadre de la mise en place du schéma régional de coopération intercommunale arrêté le 4 mars 2015 ;

Les modalités de pilotage présentées ci-dessous tiennent compte de cette double particularité et ont naturellement vocation à évoluer dans la perspective de la fusion avec la CALP.

Le comité de pilotage

Co-présidé par l'Etat, la CAVF et la ville d'Ermont, il réunit l'ensemble des signataires du et les partenaires du Contrat. Il intégrera également une représentation du conseil citoyen.

Il se réunit *a minima* une fois par an, à l'invitation conjointe de l'Etat, de l'Intercommunalité et de la ville d'Ermont.

Il assure le pilotage stratégique du contrat de ville, suit sa mise en œuvre et son évaluation.

Concrètement, il suit l'avancée du contrat, valide le plan d'actions annuel, suit l'engagement des crédits, s'assure de l'impact des actions conduites, prend connaissance de l'évolution de la situation du quartier prioritaire au regard des indicateurs de suivi du contrat de ville et procède aux ajustements nécessaires.

Le comité technique

Instance restreinte, co-animée par l'Etat, la CAVF et la ville d'Ermont, il regroupe les techniciens des structures membres du comité de pilotage. Il se réunit en tant que de besoin.

Il prépare les décisions du comité de pilotage et assure leur suivi. Il analyse le bilan annuel des réalisations et tous autres documents nécessaires au comité de pilotage.

Il organise et suit les différents groupes de travail thématiques.

MISE EN OEUVRE

L'équipe projet communale

Compte tenu du contexte particulier rappelé plus haut, il n'a pas été mis en place d'équipe projet intercommunale.

La mise en œuvre opérationnelle de la politique de la ville sera assurée par une équipe projet communale composée de la Directrice Générale des Services, du chef de service Politique de la Ville de la commune, du délégué du préfet et des chefs de service les plus directement concernés par la Politique de la ville : Directeur de l'Action éducative, Directeur de la Jeunesse et des Sports, Directrice de l'Action sociale, Directeurs des centres socioculturels, Directeur du Pôle Culturel.

Elle vient en appui du comité technique et se réunit en tant que de besoin.

Le service Politique de la ville constitue la cheville ouvrière de l'équipe projet. Ses missions s'articulent autour de la programmation annuelle dans ses trois dimensions (élaboration, mise en œuvre et évaluation). Il prépare notamment le bilan annuel des réalisations.

Le service Politique de la ville ne comptant à ce jour qu'un seul agent en la personne du chef de service, il sera nécessaire de le consolider.

Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail sont constitués en appui, auprès du comité technique pour toute la durée du contrat. Dans la cadre de l'élaboration du contrat, trois groupes de travail ont été mis en place :

- un groupe thématique « cohésion sociale – réussite éducative » ;
- un groupe thématique « emploi, développement économique » ;
- un groupe thématique « cadre de vie, renouvellement urbain ».

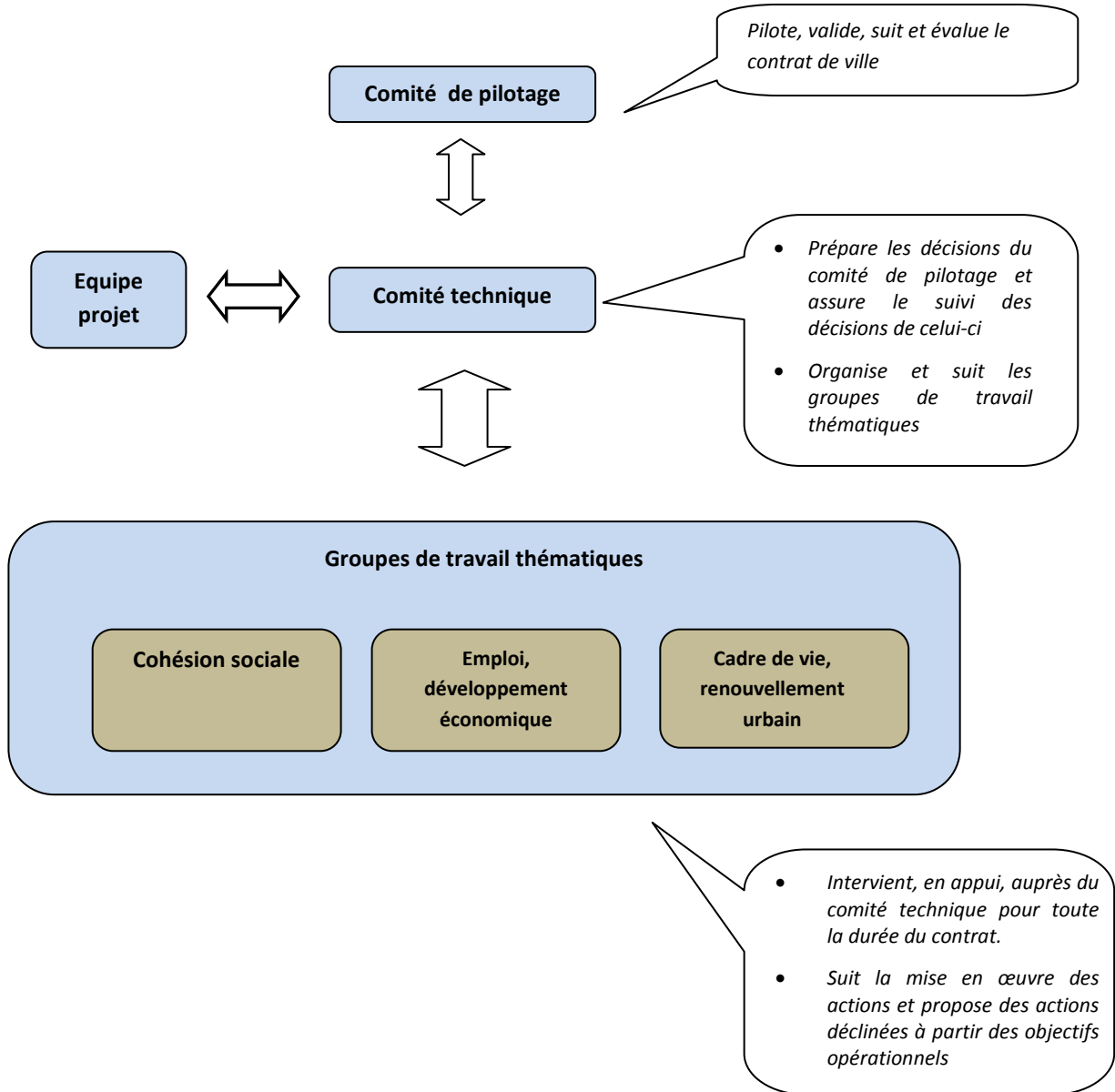
Dans la phase diagnostic, les groupes de travail ont été chargés de réaliser un état des lieux recensant les faiblesses et les ressources du territoire et au regard de celui-ci, d'identifier des orientations stratégiques et d'esquisser les plans d'actions.

Dans la phase de mise en œuvre du contrat, ils ont vocation à suivre la mise en œuvre des plans d'actions relevant de leur thématique et pourront proposer, dans le cadre des objectifs opérationnels fixés, des projets d'actions.

Ces groupes de travail s'administrent librement.

Ils sont susceptibles d'être déclinés en sous groupes en fonction de sujets ou problématiques particuliers soulevés par le comité de pilotage.

Schéma d'organisation fonctionnelle de la gouvernance locale



OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre.

S'agissant de l'observation des territoires, deux bases de données socio-démographiques pourront être mobilisées : celle de l'observatoire de la Communauté d'agglomération et celle que devrait à terme produire le Commissariat général à l'égalité des territoires (Cget).

Concernant le suivi et l'évaluation du contrat, les instances de pilotage et de mise en œuvre présentées ci-dessus y contribuent directement à travers la réalisation des bilans annuels des actions conduites et l'appréciation de l'atteinte des objectifs opérationnels selon les indicateurs d'activités retenus.

L'évaluation du contrat de ville devra être un fil conducteur durant les quatre prochaines années de déploiement du contrat. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Ses modalités de mise en œuvre seront précisées ultérieurement dans le cadre de la nouvelle agglomération.

Cette évaluation devra en tout état de cause s'appuyer sur la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire nationale de la politique de la Ville.

PARTICIPATION DES HABITANTS

1 – MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL CITOYENS

1.1. – PRINCIPES GENERAUX

A) Cadre institutionnel

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 dispose que la politique de la ville « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation ».

A ce titre, « un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ». Ceux-ci sont « associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. »

Les conseils citoyens, administrés par une association, exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Enfin, la circulaire du Premier Ministre n°5729-SG du 30 juillet 2014 indique que, « par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent les partenaires essentiels de la politique de la ville. »

B) Missions

Les conseils citoyens ont pour objectifs de :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Permettre la co-construction des contrats de ville ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

C) Animation et soutien au lancement

Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage, il convient de s'appuyer sur un binôme « délégué du préfet/chef de projet municipal ». Ce binôme sert d'appui à la construction du conseil citoyen jusqu'à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s'organiser de façon autonome.

A) Etat des lieux des pratiques participatives

La participation des habitants au cœur du projet et du fonctionnement du centre socio-culturel des Chênes

L'équipe du centre socio-culturel des Chênes a placé la participation des habitants au principe même de son fonctionnement. Depuis plusieurs années, l'équipe d'animation a réussi à fédérer une trentaine d'habitants du quartier qui s'impliquent quotidiennement dans les activités et les actions du centre socio-culturel : relais lecture, accompagnement à la scolarité, sorties familiales, temps fort, animations festives... Cette implication quotidienne représente en moyenne 48 heures de présence hebdomadaire.

Au-delà de ce noyau dur, on repère également des habitants qui ponctuellement n'hésitent pas à donner un peu de leur temps en s'impliquant dans les temps forts comme les fêtes et repas de quartier.

Soucieux également de co-construire l'offre de services avec les usagers, le centre a mis en place une commission Famille. Cette instance permet d'associer les habitants et usagers du centre à l'élaboration de la programmation et l'évaluation des actions qui rythment la vie de la structure. Cette commission Famille se réunit tous les trimestres. Elle est ouverte aux habitants volontaires. Une commission rassemble en moyenne une vingtaine d'habitants et d'usagers.

Un conseil de quartier bien actif :

Depuis la date de leur création en 1995 par le conseil municipal, la commune dispose d'instances de démocratie locale que sont les conseils de quartier, au nombre de six.

Lieu d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation, les conseils de quartier traitent de tous les sujets qui concernent leur quartier et leur commune.

Ces six conseils de quartier ont un cadre de référence commun qui s'appuie sur :

- le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2143-1,
- une charte des conseils de quartier.

Les conseils de quartier sont des instances consultatives qui participent à l'élaboration de projets contribuant à mieux vivre dans les quartiers.

Ils favorisent les rencontres entre habitants et contribuent à renforcer le lien social au sein du quartier grâce à la mise en place d'actions en lien avec tous les acteurs locaux, associatifs et institutionnels.

Les conseils de quartier ne sont pas compétents pour traiter des demandes individuelles, des problèmes de voisinage et, de façon plus générale, de questions politiques, religieuses ou philosophiques.

Les conseils de quartier ont vocation à être consultés par Monsieur le Maire et par son administration pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressant le quartier

ou la ville, en particulier celles menées au titre de la Politique de la Ville. Ils peuvent par ailleurs saisir le conseil municipal de questions d'intérêt local.

Chaque conseil de quartier est composé d'un nombre maximum de membres répartis en deux collèges, désignés par M. le Maire :

- premier collège : associations locales du quartier (amicale des locataires, associations de parents d'élèves, associations sportives, association de commerçants...);
- deuxième collège : habitants du quartier (candidatures spontanées soumises à validation);
- les membres du conseil municipal habitant le quartier sont membres de droit.

Le conseil de quartier des Chênes est composé de 17 membres.

Les réunions internes du conseil de quartier sont programmées à la demande du responsable.

Les réunions publiques ont lieu en moyenne une à deux fois par an, en fonction de l'actualité susceptible d'intéresser les résidents. Elles sont ouvertes à l'ensemble des habitants. En règle générale, une cinquantaine d'habitants y participe. Les jeunes n'y prennent que trop rarement part.

Ces réunions fonctionnent comme des temps de rencontres et d'échanges entre habitants, exécutif local et acteurs publics du quartier (police nationale et municipale, bailleurs, services techniques, associations). Les questions liées à la sécurité, au cadre de vie et à l'habitat restent prédominantes.

L'impact du Conseil de quartier sur la vie quotidienne du quartier est bien réel.

Ses membres se sont impliqués activement dans les réflexions conduites pour lutter contre l'insécurité dans le quartier. Ainsi le choix des lieux d'implantation de la vidéosurveillance a pris en compte ses observations. Le conseil de quartier est un interlocuteur reconnu pour ce qui concerne les problèmes de cadre de vie. Le conseil de quartier a également été à l'origine de l'implantation de petits mobiliers urbains et d'aires de jeux.

Il travaille aujourd'hui en bonne intelligence avec le centre socioculturel autour de la mise en place d'animations de quartier : repas de quartier, fête de quartier, sorties ludiques...

L'association des habitants à l'élaboration du contrat de ville :

Dans le cadre du processus d'élaboration du contrat de ville, la ville a organisé une rencontre avec les habitants du quartier des Chênes le vendredi 6 mars 2015 au centre socio-culturel des Chênes.

L'objet de cette rencontre portait sur la présentation du diagnostic territorial et des premiers enjeux identifiés.

Pour convier les habitants, la ville s'est appuyée sur le réseau d'acteurs locaux implantés sur le quartier (centre socio-culturel des Chênes, bailleurs sociaux, commerçants, associations locales...).

Une quarantaine d'habitants sont venus prendre part aux échanges. Les seniors se sont plus facilement mobilisés, les jeunes et les ménages d'actifs étaient moins représentés. Quelques agents des services municipaux étaient également présents. Les échanges ont été directement animés par M. le Sénateur-Maire d'Ermont.

Les échanges ont permis une fois encore de prendre la mesure du sentiment de traitement différencié parmi les habitants du quartier des Chênes. Les participants regrettent ce qu'ils estiment constituer une moindre qualité de service public sur le quartier des Chênes.

Les attentes exprimées par les participants portent principalement sur l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat (gestion des espaces extérieurs, réhabilitation des logements, insuffisance et inadaptation du mobilier urbain...). Les questions liées à la sécurité et à la tranquillité publique ont également fait l'objet de plusieurs échanges.

La sous représentation des jeunes ménages explique l'absence d'échanges sur les questions liées à l'école et l'emploi.

B) Constitution du conseil citoyen

- **Collège « acteurs locaux et associations » : 10 membres**

Composition	Modalités de désignation
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour le bailleur ICF La Sablière : M. VARLET François : adjoint au directeur territorial ; 2. Pour le bailleur OSICA : M. GADIOU Jean-Luc : Directeur de l'Agence Régional d'OSICA de Cergy ; 3. Pour le bailleur OPH Ermont Habitat : M. VIGNE Stéphane, Directeur Général ; 4. Pour le bailleur DOMAXIS : Mme NICOLLE Dolorès : gardienne ; 5. Pour l'association Souris A Ta Vie : Mme Assetou TRAORE : Présidente ; 6. Pour l'Amicale Sportive d'Ermont : M. LHASSINI Youssef : Dirigeant ; 7. Pour l'Amicale des Locataires Rossignaux I et II, ICF la Sablière : Mme BACHELET Tatiana : Trésorière ; 8. Pour l'association Ermont-Balzac : M. LHASSINI Jamel : Président ; 9. Pour l'association des commerçants des Chênes : M. IANNACCONE André : Secrétaire ; 10. Pour l'association CLE : Mme NOIRET Françoise : Directrice. 	<p>Structures identifiées par la ville sur la base du critère d'implication forte dans la vie du quartier. Chacune d'entre elles a ensuite été sollicitée par la ville pour désigner son représentant appelé à siéger au sein du Conseil Citoyen.</p>

- **Collège « habitants » : 10 membres**

Composition	Modalités de désignation
<p><u>Cinq femmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme BA Hawa domiciliée au 2 rue Courbet (QPV); • Mme ASSARTI Khadija domiciliée au 53, rue du Syndicat ; • Mme TAKLIT Chala domiciliée au 2, rue Courbet (QPV); • Mme LEDEDON Evelyne domiciliée au 2, place Courbet (QPV) ; • Mme GAUDIN Arlette domiciliée au 30 rue du Stand. <p><u>Cinq hommes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. TRAORE Fodié domicilié au 2, place de la Grande Tour ; • M. DUMAY Claude domicilié au 8, rue Rubens ; • M. BAKAR Ahmed-Salim domicilié au 1 place Manet (QPV); • M. GAUDIN Jean domicilié au 30 rue du Stand ; • M. AEBI Daniel domicilié au 5 Place Manet (QPV). <p><u>Un suppléant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. AOUTIL M'Bark domicilié au 8 Rue Courbet (QPV) 	<p>Les 931 ménages résidant sur le QPV ont reçu dans leur boîte aux lettres un courrier signé de M. le Maire les conviant à une réunion d'information sur le Conseil citoyen. 29 habitants se sont déplacés.</p> <p>Au terme d'une présentation et d'un échange autour du dispositif, les participants ont été invités à faire acte de candidature en déposant un bulletin de candidature dans les urnes prévues à cet effet.</p> <p>Afin de satisfaire à l'obligation de parité, deux urnes - homme/femme étaient mises à disposition des participants.</p> <p>Un habitant qui ne s'était pas porté candidat a été invité à tirer au sort 5 bulletins dans chacune des urnes.</p>

Un procès-verbal a été rédigé à l'issue de cette rencontre, indiquant la composition des deux collèges constituant le conseil citoyen. Il a été adressé aux services de Mme la Préfète déléguée à l'égalité des Chances.

L'installation du conseil citoyen est prévue le vendredi 12 juin à 19h00.

C) Modalités d'organisation, de fonctionnement et d'accompagnement du conseil citoyen

Ces modalités n'ont à ce jour pas encore été arrêtées. Elles seront donc précisées ultérieurement par voie d'avenant au contrat.

IV - CADRE STRATEGIQUE

LE PILIER COHESION SOCIALE

1 – EDUCATION

1.1. - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) Etablissements et effectifs scolaires :

Le premier degré	<ul style="list-style-type: none">• 7 écoles maternelles soit un effectif de 1 265 enfants répartis sur 45 classes ;• 7 écoles élémentaires soit 1 812 enfants répartis sur 69 classes <p>Un seul groupe scolaire est implanté sur le périmètre du quartier prioritaire politique de la ville des Chênes (QPV) ;</p> <ul style="list-style-type: none">• l'école maternelle Eugène Delacroix avec un effectif de 244 enfants répartis sur 9 classes ;• l'école élémentaire Eugène Delacroix avec un effectif de 336 enfants répartis sur 13 classes. <p>Deux autres établissements accueillent également les enfants du QPV des Chênes mais sont situés en quartier vécu :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'école maternelle Victor Hugo avec un effectif de 294 enfants répartis sur 10 classes ;• l'école élémentaire Victor Hugo I avec un effectif de 239 enfants répartis sur 9 classes ;• l'école élémentaire Victor Hugo II avec un effectif de 188 enfants répartis sur 7 classes. <p>La situation géographique du groupe scolaire Victor Hugo, entre le quartier des Chênes et le centre ville lui confère une place particulière et favorise une certaine mixité sociale.</p>
-------------------------	---

Pré élémentaire :

	2012/2013			2013/2014			2014/2015		
	Effectifs	Classes	Moy/Cl	Effectifs	Classes	Moy/Cl	Effectifs	Classes	Moy/Cl
V. HUGO	262	9	29,11	274	10	27,40	294	10	29,40
E. DELACROIX	232	8	29,00	250	9	27,78	244	9	27,11
TOTAL	494	17	29,06	524	19	27,58	538	19	28,32

Source : Direction Action Educative, ville d'Ermont

Elémentaire :

	2012/2013			2013/2014			2014/2015		
	Effectifs	Classes	Moy/Cl	Effectifs	Classes	Moy/Cl	Effectifs	Classes	Moy/Cl
V. HUGO 1	230	9	25,56	236	9	26,22	239	9	26,56
V. HUGO 2	169	7	24,14	181	7	25,86	188	7	26,86
E. DELACROIX	313	12	26,08	330	13	25,38	336	13	25,85
TOTAL	712	28	25,43	747	29	25,76	763	29	26,31

Source : Direction Action Educative, ville d'Ermont

A la rentrée scolaire 2014 – 2015, les établissements scolaires du premier degré implantés sur le QPV et le quartier vécu comptent **1 301 élèves** soit **42,28% de l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune**.

Les effectifs scolaires sont **en progression constante depuis 2012**.

Du point de vue du nombre moyen d'élève par classe, on relève :

- sur l'élémentaire : V. Hugo I et II sont légèrement au dessus de la moyenne communale et Eugène Delacroix est lui légèrement en dessous.
- Sur le pré-élémentaire : V. Hugo présente l'un des ratios les plus forts de la commune et Eugène Delacroix dispose du ratio le plus faible

Le second degré

Les établissements d'enseignement secondaire :

- Le collège Jules Ferry implanté en centre ville et qui accueille 685 collégiens
- Le **collège Antoine de Saint-Exupéry** situé en quartier vécu et accueille **523 collégiens** dont une section SEGPA de 58 élèves.

Les lycées d'enseignement général et technique ou professionnel :

- le lycée Vincent Van Gogh, lycée d'enseignement général et technique implanté sur le quartier de Cernay à proximité du centre ville qui accueille 1 537 lycéens dont 538 ermontois
- le lycée professionnel Ferdinand Buisson implanté à proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne et qui compte 599 lycéens dont 37 ermontois
- le lycée professionnel Gustave Eiffel situé sur le quartier des Carreaux et qui compte 402 lycéens dont 52 ermontois.

Ces établissements sont tous situés hors périmètre de la géographie prioritaire. Les deux lycées professionnels recrutent bien au-delà du secteur et du bassin d'Enghien,

Collège Saint-Exupéry :

Classes	nb classes	dont SEGPA	effectifs	dont SEGPA
6ème	6	1	141	11
5ème	5	1	122	15
4ème	6	1	126	16
3ème	6	1	134	16
TOTAL	23	1	523	58

Source : collège St-Exupéry

B) Indicateurs sociaux et scolaires du second degré :

- **Nombre d'élèves boursiers en collège (segpa inclus) :**

	2005/2006			2013/2014		
	effectif	nb de boursiers	%	effectif	nb de boursiers	%
Collège St-Exupéry	686	142	20,70%			
Collège J. Ferry	698	67	9,60%			
Ermont	1 384	209	15,10%	1 207	229	18,97%
CAVF				4 287	647	15,09%
Bassin d'Enghien				11 673	2 097	17,96%
Val d'Oise	1 384	209	15,10%	57 248	14 741	25,75%

Source : DSDEN 95

- **Nombre d'élèves collégiens issus (segpa inclus) issus de ménages défavorisés⁵ :**

	2005/2006			2013/2014		
	effectif	nb d'élèves issus PCS défavorisés	%	effectif	nb d'élèves issus PCS défavorisés	%
Collège St-Exupéry	632	225	35,60%			
Collège J. Ferry	752	112	14,90%			
Ermont	1 384	337	24,30%	1 213	356	29,35%
CAVF				3 854	966	25,06%
Bassin d'Enghien				11 639	3 360	28,87%
Val d'Oise	61174	22954	37,50%	57 038	23 175	40,63%

Source : DSDEN 95

⁵ Cette catégorie comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle.

- **Nombre d'élèves entrants en 6^{ème} ayant un an de retard et + :**

	2012/2013			2014/2015		
	effectifs	nb d'élèves en retard	%	effectifs	nb d'élèves en retard	%
Collège St-Exupéry	130	26	20,00%	126	25	19,84%
Collège J. Ferry	162	12	7,41%	174	21	12,07%
Ermont	292	38	13,01%	300	46	15,33%
CAVF	903	82	9,08%	878	92	10,48%
Bassin d'Enghien	2786	327	11,74%	2 639	278	10,53%
Val d'Oise	16240	2124	13,08%	16 293	1 882	11,55%

Source : DSDEN 95

- **Taux de réussite au Diplômes National du Brevet :**

	2012			2014		
	Présents	Admis	tx de réussite	Présents	Admis	tx de réussite
Collège St-Exupéry	97	63	64,90%	116	87	75,00%
Collège J. Ferry	191	174	91,10%	184	170	92,40%
Ermont	288	237	82,30%	300	257	85,70%
CAVF	916	790	86,20%	940	828	88,10%
Bassin d'Enghien	2 687	2 231	83,00%	2 733	2 361	86,40%
Val d'Oise	12 668	10 265	81,00%	12 640	10 530	83,30%

Source : DSDEN 95

- **Taux d'absentéisme :**

	2011/2012			2013/2014		
	effectifs	nb signalements absentéisme	%	effectifs	nb signalements absentéisme	%
Collège St-Exupéry						
Collège J. Ferry						
Ermont	1 226	28	2,28%	1 213	29	2,39%
CAVF	3816	52	1,36%	3 854	46	1,19%
Bassin d'Enghien	11539	280	2,43%	11 639	282	2,42%
Val d'Oise	56059	1683	3,00%	570	1 720	3,02%

Source : DSDEN 95

- **Autres indicateurs :**

	Collège St Exupéry	Val d'Oise
Climat scolaire		
nbre d'absences d'élèves de - de 16 ans	12	
nbre d'absences d'élèves de + de 16 ans	10	
nbre de conseils de discipline	19	
nbre d'exclusions définitives	14	
faits de violence physique, violences sexuelles signalés	0	
violences verbales	2	
atteintes aux biens (vols, tentatives de vol, dégradations locaux...)	0	
Résultats et parcours scolaires		
taux de redoublement global en classe de 6ème - année 2013-2014	15,90%	1,90%
taux de réussite au brevet, session 2014	75%	
taux de passage des élèves de 3ème en 2nde GT	60,50%	
taux de passage en 1ere S en juin 213 des élèves de 3ème	22,40%	
taux de passage en 1ere L	2%	
taux de passage en 1ere ES	24,50%	
Usages numérique		
nbre de connexions ENT des enseignants	56	
nbre de connexions ENT des élèves	124	
nbre de connexions ENT des parents	88	
Relation Ecole/Parents		
Aucune expérimentation autour des dispositifs proposés par l'EN (malette des parents, OEPRI, café des parents...)		
Domaine culturel et sportif		
Une section sportive scolaire - Volley, pas de projets culturels		
Dispositifs spécifiques en langues étrangère et innovation		
une classe 6ème bilangue anglais-allemand		

Source : DSDEN 95, 2014

Collège de secteur qui accueille pour l'essentiel des collégiens résidant sur le quartier des Chênes, Saint-Exupéry présente logiquement un **profil social plus marqué** que le collège Jules Ferry implanté en centre ville :

La **concentration d'élèves boursiers et issus de ménages défavorisés** y était beaucoup plus **élevée** en 2005/2006.

Les services départementaux de l'Education nationale ne communiquent plus ces indicateurs sociaux à l'échelle de l'établissement. Au regard du profil socio-démographique du quartier des Chênes, on peut légitimement supposer que les disparités constatées sont toujours d'actualité.

Soulignons que le collège Saint-Exupéry, bien qu'implanté au sein d'un environnement socialement défavorisé, ne relève pas de la nouvelle éducation prioritaire. Sur le bassin éducatif d'Enghien, il était toutefois classé en 2014 établissement de type 2 sur une échelle qui va de 1 à 5, le niveau 1 correspondant à l'indice de difficulté le plus fort.

Les indicateurs disponibles à l'échelle de l'établissement confirment la **fragilité du collège Saint-Exupéry** :

- le **taux d'élèves entrants en 6^{ème} avec un retard scolaire** d'un an et plus y est sensiblement plus **élevé** que celui du collège Jules Ferry : 19,84% des effectifs totaux contre 12,07% soit 7,77 de points d'écart

- Un **taux de redoublement global en classe de 6^{ème} prononcé**, supérieur de 13,6 points au taux départemental révélateur de difficultés scolaires importantes accumulées au cours du premier degré ;
- Un **taux de passage de 3^{ème} en 2^{nde} générale et technique inférieure au taux départemental** ;
- Un **taux de réussite au diplôme national du brevet inférieur** à celui enregistré à Jules Ferry : 75 % contre 92,4% soit 17,4 points de différence ;
- 19 conseils de disciplines ayant entraîné **14 exclusions définitives**. (une seule exclusion a été prononcée la même année sur le collège Jules Ferry), révélateur d'un climat scolaire fragile ;
- **Faiblesse des connexions parentales à l'Espace Numérique de Travail (ENT)** qui s'explique par le développement au sein de l'établissement du logiciel de gestion des notes pronotes. Celui-ci reste toutefois sous utilisé par les parents d'élève : 20 % des parents seulement s'y connecte régulièrement ;

C) Recensement des actions et projets spécifiques développés par les établissements scolaires :

- **Le collège Saint-Exupéry :**

Ce qui est proposé	Moyens et personnels
<ul style="list-style-type: none"> - 625 heures d'accompagnements éducatifs proposées sous forme d'aide aux devoirs et d'ateliers de remédiation au profit d'une centaine d'élèves, - Mise en place de 2 heures d'accompagnement personnalisé en 6^{ème} en travaillant par groupe de compétences (français et mathématiques) ; - Dans le cadre du Parcours d'Information et d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel : forum des métiers, stage observation en entreprise, rapport oral devant jury, option découverte professionnelle pour les 3^{ème}, - réalisation d'un jardin pédagogique par les élèves de SEGPA ; - Ouverture d'un atelier cinéma en septembre 2013 à raison de 2 heures hebdomadaires ouvert aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ; - Ouverture depuis septembre 2014 d'une section sportive volley ; - Une classe de 6^{ème} bilangue allemand/anglais ; - Partenariat avec le comité de jumelage donnant lieu à des échanges scolaires avec des collégiens espagnols et allemands. 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecin scolaire : 1 par secteur (école/collège) - Infirmier scolaire : 1 poste - Assistant service social : 40% de couverture sur le secteur - Assistant prévention sécurité : 1 poste - Assistants d'éducation 5 ETP - Pratiquement toutes les salles sont équipées de Tableau Numérique Interactifs - Une salle information dotée de 30 postes

Le collège Saint-Exupéry est un établissement à l'architecture récente (reconstruit en 1996), agréable à vivre et bien doté en équipement numérique. L'établissement est conçu pour 850 élèves, il n'en accueille que 523 en 2014.

- **Le groupe scolaire Victor Hugo :**

Ce qui est proposé	Moyens et personnels
<p>Maternelle :</p> <p>Elémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités pédagogiques complémentaires permettant d'accueillir 80 enfants présentant certaines carences - Des interventions sur le développement durable par le syndicat Emeraude (VH2) - 6 séances d'initiation à la gymnastique pour chaque classe de VH1 animées par le club gymnique d'Ermont 	<ul style="list-style-type: none"> - Le médecin scolaire de secteur - Une infirmière scolaire basée au collège St-Exupéry - un demi-poste de maître spécialisé (maître E) affecté au titre du RASED (réseau d'aides spécialisées des élèves en difficulté), - une psychologue scolaire rattachée au RASED, - 3 assistantes de vie scolaire en maternelle qui accompagnent 4 enfants - 10 ATSEM soit une par classe de maternelle - Un restaurant scolaire municipal, d'un gymnase et d'un accueil de loisirs municipal qui accueille en moyenne une centaine d'enfants de 3 à 11 ans

- **Le groupe scolaire Eugène Delacroix :**

Ce qui est proposé	Moyens et personnels
<p>Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • séances de lecture proposées par des bénévoles de l'association <i>Lire et faire lire</i> à raison d'une séance par semaine et par classe <p>Elémentaire :</p> <p>Un projet autour du jeu « je pense donc jeu suis »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le médecin scolaire de secteur - Une infirmière scolaire basée au collège St-Exupéry - Un poste de maître spécialisé (maître E) et de rééducateur (maître G) affecté au titre du RASED - Une psychologue scolaire rattachée au RASED - Un maître spécialisé qui intervient en direction des élèves allophones - Un soutien de la PMI (Protection Maternelle Infantile) - 9 ATSEM - Un restaurant scolaire municipal et d'un accueil de loisir municipal disposant qui accueille en moyenne 69 enfants de 3 à 11 ans

A la rentrée scolaire prochaine le groupe scolaire Delacroix bénéficiera des seuils d'effectifs par classe de l'éducation prioritaire, sans appartenir pour autant à un REP (Réseau d'Education Prioritaire) (statut «école isolée »).

D)- L'offre éducative locale développée par la ville et ses partenaires :

L'investissement de la commune sur les actions soutenant la réussite éducative des enfants et des adolescents est particulièrement important. Il démontre un choix politique fort et constant. Il reflète aussi les priorités données par la commune sur le thème de la réussite éducative autour de 4 axes :

- le soutien à la fonction parentale ;
- la lutte contre l'isolement et le décrochage scolaire ;
- l'ouverture aux autres et l'apport d'éléments de culture générale ;
- la transmission des règles de vie en collectivité.

On s'attachera ci-après à rappeler les actions les plus structurantes de l'offre éducative locale développée en direction des établissements scolaires ou leurs élèves sur le temps scolaire ou périscolaire.

<p>Les CLAS – contrats locaux d'accompagnement à la scolarité</p>	<p>4 opérateurs CLAS : La Direction de la Jeunesse et des Sports, les deux centres socio-culturels municipaux et l'association Ermont Balzac.</p> <p>L'action encadrée par des intervenants spécifiquement recrutés, s'organise autour de l'aide au travail scolaire (aide aux devoirs, apprentissage des leçons, méthodologie) et d'activités ludo-éducatives. L'ensemble des intervenants et coordinateurs CLAS bénéficient d'une formation dispensée par la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise.</p> <p>240 enfants du CP au collège (quelques lycéens) inscrits à la rentrée 2013-2014 dont environ 160 résident sur le quartier des Chênes.</p> <p>L'accompagnement à la scolarité fait l'objet d'une très forte demande de la part des familles. L'offre proposée est loin de répondre à la demande et beaucoup d'enfants sont inscrits sur liste d'attente</p>
<p>L'Etude surveillée</p>	<p>Assurée par des professeurs des écoles et des étudiants, à destination de tous les élèves des écoles élémentaires à partir de la classe de CE1, elle permet aux élèves de faire tout ou partie des devoirs confiés par les enseignants et d'apprendre les leçons dans le calme.</p> <p>34 groupes d'études sont organisés sur l'ensemble des écoles pour 448 enfants en moyenne dont 5 groupes sur Delacroix pour une moyenne de 60 enfants et 6 pour V. Hugo 1 et 1 pour une moyenne de 70 enfants.</p>

<p>Les parcours artistiques et culturels en maternelle et élémentaire</p>	<p>Proposés par le Pôle culturel de la ville, ces parcours permettent à chaque enfant scolarisé à Ermont d'être confronté au cours de sa scolarité aux différents domaines artistiques dans leur dimension esthétique, pratique et critique. Ils reposent sur la co-construction entre l'enseignant et les différents acteurs culturels de la commune de projets impliquant l'enfant dans une démarche active de rencontres diversifiées avec la création.</p> <p>Un parcours comporte au minimum 3 activités choisies par l'enseignant en fonction du thème sur lequel il désire travailler avec ses élèves parmi un large panel de propositions : spectacle de la saison jeune public, séances de cinéma, interventions théâtrales, interventions autour de la découverte d'un instrument, ateliers d'éveil artistique, ateliers thématiques du CSC des Chênes,</p> <p>En 2013 – 2014, 9 classes de l'école maternelle Delacroix ont bénéficié de ces parcours, 10 classes de l'école élémentaire Delacroix, 9 de l'école maternelle V. Hugo et 17 des écoles V. Hugo I et II.</p>
<p>Les ateliers de la pause méridienne</p>	<p>La direction Jeunesse et Sport propose aux deux collèges de secteur la mise en place de 4 ateliers d'activités socio-éducatives d'une heure sur le temps de la pause méridienne.</p> <p>Depuis septembre, 76 élèves du collège Saint-Exupéry ont bénéficié d'ateliers arts plastiques et danse hip-hop.</p>
<p>Lire et Faire Lire</p>	<p>La ville a conventionné avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place de <i>Lire et faire lire</i>, programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.</p> <p>Des bénévoles, retraités, offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et les ouvrir à la littérature en leur racontant des histoires à l'aide de livres, albums, contes.</p> <p>Les interventions se déroulent au sein du CSC des Chênes dans le cadre du CLAS et également au sein des écoles par séances de 5 à 6 enfants d'une durée de 30 minutes.</p> <p>En 2014/2015, l'école maternelle Delacroix bénéficie de 4 heures 15 d'intervention soit 12 séances et l'école élémentaire Victor Hugo de 4 séances.</p>
<p>Education au développement durable</p>	<p>La Municipalité s'est engagée dans une démarche de développement durable. Un des axes forts de son agenda 21 est de faire d'Ermont un laboratoire de l'éducation au développement durable. Dans ce cadre une intervenante en éducation au développement durable sensibilise et accompagne les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Elle intervient à la demande des enseignants et propose des animations sur de nombreuses thématiques : déchets, eau, jardinage, mobilité, biodiversité...</p> <p>En 2013/2014, la ville a apporté son soutien au projet de jardin pédagogique développé par l'école élémentaire Delacroix par des interventions en direction d'une classe de CE2/CM1.</p> <p>Les écoles Victor Hugo I et II depuis 2011 s'impliquent activement dans différents projets en lien avec le développement durable ; 4 classes ont été touchées en 2013/2014.</p>
<p>Programme « Bouger plus, manger mieux »</p>	<p>Depuis 2004, le service Prévention Santé développe un projet de prévention santé axé sur la lutte contre l'obésité juvénile visant à promouvoir une activité physique régulière et une alimentation variée et équilibrée. A chaque rentrée scolaire, un appel à projet est envoyé à tous les établissements scolaires de la commune, aux associations, aux structures socio-éducatives et autres partenaires potentiellement intéressés par le projet.</p> <p>En 2014, différents projets impliquant des établissements scolaires du quartier ont été soutenus : le jardin pédagogique pour Delacroix, un atelier cuisine pour V. Hugo I et activités sportives et jardins pédagogiques pour le collège Saint-Exupéry.</p>
<p>La natation à l'école</p>	<p>Dans le cadre d'une convention avec l'Education nationale, la Direction Jeunesse et</p>

	<p>Sport propose à toutes les classes de grandes sections maternelles, CP et l'ensemble des classes d'école élémentaire l'enseignement de la natation. La ville prend en charge les frais de transports</p> <p>En 2014, 12 classes du groupe scolaire Delacroix et 13 classes du groupe scolaire V. Hugo.</p>
Les Jeux d'Ermont	<p>La DJS contribue également aux manifestations sportives scolaires, plus particulièrement aux Jeux d'Ermont. Organisées par l'Education nationale, en partenariat avec la ville, ces nombreuses épreuves permettent aux écoliers de la grande section de maternelle au CM2 de pratiquer les disciplines sportives comme l'athlétisme, la gymnastique ou encore les jeux aquatiques. La ville met à disposition ses installations sportives, ses cars pour le transport des enfants et finance les récompenses.</p>

A côté de ces projets qui accompagnent la scolarité des élèves, la ville, apporte également son aide pour développer l'accès aux nouvelles technologies, financer le matériel pédagogique indispensable au travail des enseignants, participer au financement de nombreux voyages, sorties scolaires et projets d'écoles et récompenser les élèves.

Pour les écoles

Les nouvelles technologies	<p>La ville favorise l'apprentissage des élèves à travers les nouvelles technologies. Elle accompagne l'expérimentation de nouveaux usages et de nouveaux outils en équipant progressivement, depuis 4 ans, les écoles de tableaux numériques interactifs (TNI) .</p> <p>La ville finance également l'équipement des salles informatiques ainsi que le poste d'un agent dédié à la maintenance du matériel informatique dans les écoles.</p> <p>Les écoles élémentaires Delacroix et V. Hugo I et II disposent chacune d'une salle informatique de 16 postes.</p> <p>5 salles équipées en TNI pour Delacroix, 4 pour V. Hugo I et 7 pour V. Hugo II.</p> <p>A l'été 2016, toutes les classes du CP au CM2 seront équipés en TNI.</p>
Les sorties et les voyages	<p>La ville finance les classes de découverte et les classes autogérées et les sorties pédagogiques.</p> <p>La ville a alloué un budget de 30 000 euros à l'organisation de classes découvertes pour les écoles Victor Hugo et E. Delacroix. En 2014, deux classes de découverte ont été organisées au sein des écoles Victor Hugo I et II. L'école Delacroix n'a pas sollicité ce dispositif.</p>
Les projets d'école	<p>La ville encourage les enseignants à développer des projets de classe ou d'école et participe à leur financement .</p> <p>En 2014/2015, elle soutien ainsi le projet « Jeu pense donc jeu suis » des écoles maternelle élémentaire E. Delacroix permettant aux élèves de découvrir les jeux coopératifs.</p>
Les récompenses des élèves	<p>La ville aide à l'achat de cadeaux de Noël dans les écoles maternelles. En élémentaire, elle participe à l'achat d'ouvrage et d'albums pour équiper les bibliothèques ou les classes.</p> <p>La Municipalité offre également à tous les élèves un dictionnaire pour leur entrée en 6^{ème}</p>
Le fonctionnement de la classe	<p>La ville met à disposition 45 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles soit un agent par classe. Elle verse des dotations au RASED permettant le financement du matériel nécessaire aux psychologues scolaires. Elles allouent également des crédits permettant d'acheter les fournitures scolaires et pédagogiques.</p>

Pour les collèges et lycées

Echanges scolaires Voyages scolaires Projets Récompenses des élèves	La ville finance les échanges scolaires entre les élèves des collèges de secteur et des pays des villes jumelées. Elle finance également les voyages scolaires de ces deux établissements : 1 470 euros pour un voyage en Angleterre pour le collège Saint-Exupéry. Elle soutient également les projets spécifiques que les collèges ou lycées peuvent développer. Enfin chaque année des bourses au mérite sont remises à des élèves sélectionnés par les chefs d'établissement
--	--

E) Le soutien de la parentalité : une préoccupation partagée, un besoin réel

Dans un contexte de profondes mutations des structures parentales, la question de la parentalité mobilise depuis plusieurs années l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le quartier. Le quartier des Chênes concentre effectivement plus fortement qu'ailleurs les familles en situation de fragilité : familles monoparentales plus souvent qu'ailleurs de grande taille et dans leur grande majorité constituées de femmes ainsi que des familles nombreuses à faible ressources.

Pour ces familles la question de l'exercice de l'autorité parentale, fragilisée par la difficulté des conditions matérielles d'existence, se pose au quotidien. Beaucoup de parents se sentent démunis face aux difficultés de tout ordre qui s'accumulent.

Les difficultés sont loin de toucher uniquement les familles monoparentales ou nombreuses, trop vite et trop souvent stigmatisées. Les *familles nucléaires* sont également concernées. L'équipe de prévention spécialisée « recueille » parmi ces dernières des faits de violences intrafamiliales.

Bon nombre d'acteurs publics ou associatifs confirment que la relation école/famille ainsi que l'implication dans le suivi de la scolarité des enfants, sont loin d'être évidentes pour certaines familles (absence ou déficit de la maîtrise de la langue française, manque de connaissance de l'institution scolaire et de ses codes, générant appréhension et crispation, repères et valeurs éducatives inadaptées...). Les appréhensions et les incompréhensions, le manque de confiance voire la défiance vis-à-vis de l'école sont fortes parmi certaines familles du quartier.

La communauté éducative s'accorde à reconnaître la difficulté à mobiliser les familles qui auraient le plus besoin d'être soutenues dans leurs responsabilités éducatives. Deux indicateurs viennent objectiver ce constat :

- seulement 20% des parents d'élèves du collège Saint-Exupéry se connectent au logiciel de suivi des résultats scolaires des collégiens ;
- et seulement 13 *entretiens conseils* réalisés au cours de l'année 2013/2014 par le CIO avec des parents d'élèves du collège Saint-Exupéry contre 44 avec des parents d'élèves du collège Jules Ferry.

La ville et ses partenaires développent une offre diversifiée de projets relevant du soutien à la parentalité :

Cycles de rencontres parents/professionnels dont certaines sont proposés au cœur même du quartier des Chênes, ateliers de soutien à la parentalité, café des parents, lieu d'accueil parents - enfants, point info familles, sorties familiales....

Les objectifs sont centrés autour du renforcement et de la valorisation des compétences parentales, l'amélioration de la connaissance de l'école, l'implication dans le suivi scolaire des enfants, la consolidation de la relation éducative, le développement des solidarités entre les familles.

La question de la parentalité historiquement prise en charge par les centres socioculturels implantés sur les quartiers l'est désormais par de nouveaux acteurs confrontés à une demande croissante de la part des familles. L'association CLE qui accueille le public en situation d'illettrisme développe parallèlement aux actions de remise à niveau des accompagnements des parents en questionnement sur l'école et la scolarité des enfants.

F) Focus sur le décrochage scolaire

• Une définition

« Le décrochage scolaire est un processus qui conduit chaque année 140 000 jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle (CAP ou BEP).

(...) Il est la conséquence d'un désintérêt progressif de l'élève pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs qui tiennent à la fois au parcours personnel du jeune et à la façon dont fonctionne le système éducatif »⁶.

Si la problématique du décrochage scolaire telle qu'elle se pose à Ermont ne connaît pas le même degré d'acuité que dans d'autres secteurs du département, elle est bien réelle et préoccupe aujourd'hui l'ensemble de la communauté éducative ermontoise.

Dans un quartier qui concentre beaucoup plus fortement qu'ailleurs les ménages des couches les plus défavorisées et lorsque l'on sait qu'aujourd'hui, l'impact de l'origine sociale sur les performances scolaires des élèves reste très forte⁷, on peut légitimement penser que la question de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu important.

• Quelques données chiffrées communiquées par le Centre d'Information et d'Orientation – CIO - d'Ermont.

A l'issue de la rentrée scolaire de septembre 2014, **45 jeunes** domiciliés à Ermont ont pu être **identifiés comme décrocheurs**⁸ par l'outil SIEI (système interministériel d'échange d'informations, base informatique croisant les données Education nationale, Agriculture, CFA, missions locales)

Après examen des situations individuelles, il s'avère que 28 jeunes sont en réalité scolarisés, soit en lycée, soit en CFA, soit en suivi actif par la Mission locale, 1 est parti à l'étranger et 1 est en emploi.

15 jeunes sont effectivement **des décrocheurs** c'est-à-dire non diplômés, sans formation, ni suivi :

- **8 jeunes connus sans solution** de formation ou de suivi :
 - 7 garçons et 1 fille
 - 4 mineurs et 3 majeurs
 - 3 ont un niveau 3^{ème}, 1 terminale et 5 CAP ou BAC pro

⁶ « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » dossier de présentation, vendredi 21 novembre 2014, Premier Ministre.

⁷ Selon l'enquête PISA 2012, cet impact de l'origine sociale sur les performances scolaires est plus fort en France que dans tous les pays de l'OCDE. De plus entre 2003 et 2012, le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33%.

⁸ Est considéré comme décrocheur, tout jeune de plus de 16 ans ayant quitté la scolarité (collège, lycée, CFA) sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (CAP) ou IV (Bac...). Un jeune ayant effectué sa formation complète de CAP ou Bac Pro sans obtenir le diplôme est considéré comme « qualifié » sur le marché du travail de l'emploi, sans être diplômé.

- **7 jeunes injoignables** ou ne donnant pas de réponse après contacts, sans solution connue :
 - 4 garçons et 3 filles
 - 5 majeurs
 - 1 niveau terminale et 6 CAP ou BAC pro
- **11 sur les 15 vivent au sein d'une famille monoparentale** (dont 10 avec leur mère)
- **11 sur les 15 vivent dans le quartier des Chênes** dont 3 en QPV

Ces données offre une vision à l'instant T des sortants du système et ne permet pas de rendre compte pleinement du phénomène de décrochage sur le territoire. On peut toutefois estimer que, **15 jeunes ermontois, en moyenne décrochent chaque année.**

Sur les 27 accompagnements éducatifs individuels réalisés auprès des jeunes âgée de 16 ans et plus par l'éducatrice spécialisée en 2014, tous étaient des jeunes sans emploi et sans formation ce que l'on appelle désormais les NEET⁹.

- **Deux dispositifs de prévention du décrochage scolaire :**

La veille éducative :

La veille éducative d'Ermont qui a pour objectif de prévenir et répondre au décrochage scolaire. Elle s'appuie sur un travail collégial et repose sur le croisement des logiques institutionnelles et professionnelles.

Plus qu'un cadre figé ou un nouveau dispositif, elle est une démarche souple marquant l'expression d'une volonté de décloisonnement et de mise en réseau au niveau du territoire communal, d'acteurs locaux intervenant dans les champs de la jeunesse, de l'éducation, de l'orientation, de l'insertion, de l'action sociale, de la protection de l'enfance et de la prévention.

Objectifs :

- Favoriser les échanges d'information sur les actions, les dispositifs et l'actualité des structures auxquelles appartiennent les membres de la cellule ;
- Renforcer la connaissance et les synergies entre acteurs intervenant dans les champs susnommés et susceptibles d'intervenir de façon pertinente, pour aider le jeune à se construire ou reconstruire un parcours éducatif ou d'insertion au sens large ;
- Repérer, échanger et traiter des situations problématiques vécues par des jeunes et nécessitant une approche pluridisciplinaire.

Une charte de fonctionnement, fixant notamment les modalités d'échange d'information à caractère secret, a été élaborée en juin 2014 avec l'ensemble des membres de la veille. Les deux collèges du secteur ainsi que le territoire d'Intervention sociale et médico-social d'Eaubonne ont été associés à ce travail et sont, depuis, membres de la veille.

Composition :

⁹ Acronyme anglais de l'expression « *not in employment, education or training* ». Cette notion inclut l'ensemble des jeunes qui, à l'heure actuelle, n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études, ni formation.

- La Commune d'Ermont à travers : La Direction de la Jeunesse et des Sports, les centres socio-culturels ;
- La Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt à travers l'équipe de prévention spécialisée et l'intervenant social du commissariat de Police d'Ermont ;
- Le Conseil départemental du Val d'Oise à travers le territoire d'Intervention sociale et médico-social d'Eaubonne ;
- L'Education nationale à travers : le Centre d'Information et d'Orientation d'Ermont, les chefs d'établissements des collèges et lycées de la commune ou leurs représentants et les assistantes sociales des-dits collèges et lycées ;
- La Mission locale Vallée de Montmorency.

Le dispositif d'accueil des collégiens faisant l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire :

La ville d'Ermont en partenariat avec les deux collèges et le CIO propose un dispositif d'accueil des collégiens des classes de 4^{ème} et 3^{ème} faisant l'objet d'une exclusion temporaire.

L'accueil est structuré autour de 4 volets : accompagnement à la scolarité, éducation à la citoyenneté, partage de la vie du service Jeunesse, rencontre avec les partenaires de l'espace Jeunesse (conseiller CIO, éducateur spécialisé, conseiller Mission locale...).

L'entrée dans le dispositif est basée sur le volontariat conjoint du jeune et des parents. Une convention est alors signée entre le jeune, ses parents, le collège et la direction Jeunesse et Sport, pilote du dispositif.

Ce dispositif vise à enrayer le processus de décrochage scolaire en proposant aux collégiens exclus, une prise en charge éducative pendant cette période de mise à l'écart de l'établissement. Il vise à favoriser une prise de conscience du jeune par rapport à l'acte commis et ses conséquences et une réflexion sur les enjeux de la scolarité.

Depuis septembre 2014, on constate une sensible montée en charge du dispositif : 8 collégiens ont été accueillis dont 6 issus du collège Saint-Exupéry. En 2013/2014, 5 collégiens en avaient bénéficié, tous étaient scolarisés sur le collège Saint-Exupéry.

1.2- IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Éléments de constat relevés par les établissements scolaires

<p>Ecole maternelle Eugène Delacroix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de problème d'absentéisme et de phénomène de violence à l'intérieur de l'école ; • L'équipe éducative est davantage préoccupée par les difficultés de concentration et d'apprentissage des élèves
<p>Ecole élémentaire Delacroix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'école reste peu confrontée aux problèmes de violence, d'absentéisme ou de maltraitance • Des élèves en situation préoccupante dont un a fait l'objet d'un signalement et 3 sont accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance • Faiblesse du niveau scolaire des enfants • Difficulté à mobiliser les parents • L'équipe enseignante relève l'enracinement dans le quartier de certaines familles qui ne permet pas à l'enfant d'accéder à d'autres réalités que celles du quartier. <p>Besoin de mettre en place des activités extérieures permettant d'ouvrir davantage l'horizon culturel des enfants</p>
<p>Ecole maternelle Victor Hugo</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de problème d'absentéisme, de violence, ou de maltraitance • 3 à 4 situations préoccupantes • Deux types d'inquiétude relevés par l'équipe enseignante : le niveau scolaire, le manque de curiosité des enfants ainsi que la difficulté à mobiliser et impliquer les parents dans la prise en charge des difficultés rencontrées par leurs enfants. • Le RASED recevait 10 enfants en 2014, il en reçoit désormais 14. • La directrice témoigne de la stabilité de l'équipe éducative.
<p>Ecole élémentaires Victor Hugo I et II</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un point de préoccupation : le manque d'appétence de certains élèves pour les apprentissages scolaires, qui est souvent le symptôme de difficultés au sein de l'environnement socio-familial. La directrice observe une progression constante de ce phénomène au fil des années. • Peu de faits d'absentéisme signalés • Quelques faits de violence ont fait l'objet de rappel à la loi. • Une situation de maltraitance a été repérée et fait l'objet d'un signalement • Un phénomène préoccupe V. Hugo I : le harcèlement moral et physique entre enfants. 6 à 10 enfants seraient dans cette situation chaque année. Une procédure permet de protéger ces enfants et de mettre en place un accompagnement adapté.
<p>Collège Saint-Exupéry</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'attractivité de l'établissement lié à sa <i>mauvaise réputation</i>, son image de marque • Défaut d'implication des parents d'élèves • Faiblesse des résultats au brevet des collèges • Actes d'incivilités de la part des élèves qui surgissent de plus en plus tôt • Difficulté à recruter des assistants d'éducation

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des relations établies entre la ville et les écoles du premier degré - Un tissu associatif bien implanté sur le quartier qui s'investit ou est disposé à le faire sur les questions de réussite éducative et scolaire des enfants - Une offre d'équipements socio-éducatifs de qualité (accueil de loisirs sans hébergement, centre socioculturel, complexe sportif) - Une offre éducative locale diversifiée complémentaire aux interventions des établissements scolaires - Une offre d'accompagnement à la scolarité relativement conséquente et qui cherche à s'harmoniser, notamment à travers la mise en place d'une formation commune à l'ensemble des intervenants - Une volonté partagée par la communauté éducative d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Une relation école/Parents qui reste très fragile et particulièrement au niveau du second degré - Un sentiment d'injustice scolaire exprimé par certains élèves et parents (sanctions, orientations) - Une difficulté à impliquer certaines familles dans le suivi scolaire de leurs enfants - Importance des retards en matière d'apprentissages fondamentaux constatés à l'entrée en 6^{ème} - Un collège qui souffre de son manque d'attractivité, de sa trop faible mixité sociale liée à l'évitement scolaire - Manque d'une offre d'activités socio-éducatives adaptées aux 12 – 17 ans, prenant en compte leurs pratiques - Des relations entre le collège, la ville et ses partenaires insuffisamment développées - Un collège qui, dans le cadre de la nouvelle éducation prioritaire, va perdre ses 625 heures d'accompagnement éducatif – 100 élèves bénéficiaires - Un nombre trop élevé d'exclusions définitives révélateur d'un climat scolaire précaire - Un décrochage scolaire moins prononcé que sur certains secteurs mais difficile à enrayer, dès lors qu'il est enclenché - Une offre d'accompagnement scolaire, trop disparate et insuffisamment articulée avec les établissements scolaires
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs qui s'organisent pour travailler en réseau dans la prise en charge des jeunes en difficulté scolaire ou éducative : la veille éducative - Existence d'un dispositif de prévention du décrochage scolaire innovant : l'accueil des collégiens exclus temporairement - Une réflexion conduite par la ville sur la politique des centres socioculturels en direction de la jeunesse des quartiers - Un centre socioculturel bien implanté dans le quartier, reconnu par les habitants et les acteurs locaux en capacité de fédérer et de mettre en synergie les <i>bonnes volontés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des crispations et du ressentiment des familles à l'égard de l'institution scolaire, qui pourrait fragiliser un peu plus encore la relation école/parents

2 – CULTURE

2.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) L'offre développée par le Pôle Culturel :

Depuis plusieurs années, la commune d'Ermont développe un projet culturel qui vise à favoriser la rencontre de tous les publics avec la création artistique : musique, théâtre, arts plastiques, littérature. Elle s'est dotée des structures (Conservatoire de musique, de théâtre et de danse, Théâtre de l'Aventure, Théâtre Pierre-Fresnay, réunis au sein du Pôle Culturel d'Ermont pour la diffusion et l'éducation artistique) qui lui permettent de réaliser cette ambition.

Les parcours culturels et artistiques	<p>Une possibilité de se confronter à la création artistique pour chaque enfant.</p> <p>Les parcours culturels et artistiques sont élaborés en concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative et culturelle et sont proposés aux écoles d'Ermont, en lien avec l'Inspection de l'Education nationale.</p> <p>Un parcours comporte au minimum 3 activités choisies par l'enseignant parmi l'offre proposée :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les spectacles de saison culturels</u> <p>Les séances de cinéma – des films en lien avec les thèmes des parcours sont choisis en concertation avec l'équipe du Pôle culturel d'Ermont et projetés sur le temps scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les BRIGITHE (Brigades d'Interventions Théâtrales)</u> <p>A partir du CE1. En partenariat avec la Compagnie Fond de Scène. Dans la classe, un ou plusieurs comédiens surgissent à l'improviste, aidés de quelques accessoires théâtraux. La classe devient pendant quelques minutes un lieu de représentation, de fiction</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les IRMA (Interventions-Rencontres Musicales Animées)</u> <p>Le Conservatoire municipal de musique, théâtre et danse Jacques-Juteau propose des interventions autour de la découverte d'instruments.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les ateliers d'éveil artistiques</u> <p>Des ateliers sur l'année en musique, arts visuels et/ou danse en lien avec le projet des enseignants .</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les ateliers du projet de développement culturel du CSC des Chênes :</u> <p>Le centre socio-culturel des Chênes propose aux classes plusieurs ateliers : théâtre, danse, musique, percussions corporelles, ateliers d'expressions artistiques, chorale textuelle et atelier d'écriture.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les activités de la médiathèque André Malraux et de la bibliothèque Les Passerelles</u> <p>Clubs lecture, animations, ateliers, recherche documentaire...</p>
--	---

<p>Le partenariat avec les collèges et les lycées</p>	<p>Le partenariat avec les collèges et les lycées s'articulent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autour des spectacles de la saison proposés en temps scolaire et en soirée ; - de rencontrent avec les équipes artistiques en marge de la programmation, 3 équipes sont intervenues pour 6 classes du collège Saint-Exupéry. ; <p>et uniquement pour les collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dispositif Collège au cinéma, dispositif d'éducation à l'image piloté par l'association départementale Ecrans VO. En 2014-2015, 6 classes du collège Saint-Exupéry y ont pris part.
<p>Une tarification adaptée pour favoriser l'accès aux spectacles</p>	<p>Le Pôle culturel propose une tarification adaptée au public des quartiers dans le cadre de son partenariat autour du projet de développement culturel piloté par le centre socioculturel des Chênes. Des spectacles à demi-tarifs sont ainsi proposés aux usagers du centre socioculturel.</p> <p>En outre, dans le cadre des parcours culturels et artistiques, la possibilité est offerte aux jeunes élèves de revoir gratuitement le spectacle, les parents accompagnateurs ne s'acquittent, eux, que d'un demi-tarif.</p> <p>Les deux théâtres d'Ermont sont également partenaires de l'association <i>Culture du cœur du Val d'Oise</i> qui développe un dispositif d'insertion des publics les plus démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs (voir ci-après).</p>
<p>Du théâtre au pied des immeubles</p>	<p>Dans le cadre des BRIGIHITE, des interventions théâtrales ont été réalisées au quartier des Chênes, au pied des immeubles.</p>

B) L'offre développée par la Médiathèque intercommunale André Malraux :

Depuis le 1er janvier 2010, la lecture publique est devenue une compétence de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Avec la mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques de Val et Forêt, la médiathèque André Malraux implantée en cœur de ville rayonne désormais à l'échelle intercommunale.

Cet équipement structurant conserve toutefois un ancrage fort sur les quartiers au travers des liens et des partenariats qu'elle a su nouer, au fil des années, avec les services communaux et les acteurs associatifs.

Les actions hors les murs

Relais lecture des Chênes	<p>Création de cet espace en partenariat avec le Centre socioculturel des Chênes en 2005</p> <p>Mise à disposition d'ouvrages de la médiathèque pour renouveler le fond documentaire.</p> <p>Sensibilisation des bénévoles du relais-lecture à la littérature jeunesse, par le personnel de la médiathèque.</p>
Bibliothèque de rue	<p>Durant l'été la médiathèque est présente tous les vendredis dans les parcs, squares, et jardins des quartiers des Passerelles-Carreux, des Chênes et du centre ville. Les bibliothécaires d'Ermont vont ainsi à la rencontre des habitants grâce à leurs triporteurs, des vélos munis d'un caisson à l'avant rempli de livres et de matériel nécessaire pour s'installer confortablement en plein air. L'occasion de savourer et de partager un bon moment de lecture-plaisir.</p> <p>Chaque bibliothèque de rue rassemble entre 10 et 30 personnes ; une majorité d'enfants mais aussi des adultes. Chaque année, des personnes ayant participé aux bibliothèques de rue s'inscrivent à la médiathèque.</p>
Intervention au sein du RAM	<p>Déplacement au sein du multi accueil les Gibus pour des interventions avec le relais d'assistantes maternelles autour de lecture de contes et la découverte du livre.</p>
Portage mensuel d'ouvrages à domicile	<p>Service proposé au profit des personnes ayant des difficultés de mobilité. En 2014, le quartier des Chênes n'a représenté que 5% des portages.</p>

Les accueils à la médiathèque

Accueil du public des ateliers socio-linguistiques d'ESSIVAM	<p>Une fois par an, l'équipe de la médiathèque accueille les bénéficiaires des ateliers sociolinguistiques pour un travail autour de l'approche et la découverte du livre.</p> <p>La médiathèque accueille également les jeunes mères avec enfants de l'action Bain de langue. Deux objectifs sont visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un temps accompagné dans le partage d'un livre entre mamans et enfants, de leur montrer que la plupart des livres pour enfants peuvent se découvrir et se partager avec leurs enfants sans qu'elles maîtrisent le français. - De permettre aux mamans de découvrir avec un bibliothécaire les documents de la médiathèque de les consulter et les emprunter. <p>En moyenne 6 à 8 mamans et autant d'enfants par séance. Ces jeunes mamans accèdent ainsi à un espace culturel dont elles s'interdisent trop souvent l'accès par inhibition (peur de ne pas savoir gérer les enfants ...)</p>
L'accueil des classes et des structures petite enfance	<p>Les classes de maternelles et primaires sont reçues tout au long de l'année, trois fois, soit à la demande de l'enseignant ou dans le cadre des parcours artistiques et culturels. Ponctuellement des classes de Collèges et Lycées sont accueillies à la médiathèque autour de projets divers (accueil d'un auteur, visite d'une exposition, atelier d'écriture...).</p> <p>En 2013/2014 ont été accueillies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 et 7 classes des écoles maternelle et primaire Delacroix ; - 10 classes de l'école maternelle ; - 9 et 6 classes des écoles primaires de Victor Hugo I et II.

Des espaces de travail et des postes informatiques à la disposition du public

Des espaces de travail sont mis à la disposition du public ; ceux-ci sont investis, notamment, par les collégiens, lycéens et les enfants du primaire. A signaler un fonds très important d'ouvrages parascolaires (annales, livres de soutien scolaire...).

Depuis la réinformatisation, en 2006, la médiathèque permet l'accès à Internet aux usagers.

6 postes sont installés dans la salle de documentation ainsi qu'un accès Wifi et 2 postes dans l'espace jeunesse. 2 postes permettent également un accès Internet au sein de la bibliothèque Annexe Les Passerelles.

La médiathèque propose des accueils spécifiques durant les périodes de préparation d'examen : extension des horaires d'ouverture, mise à disposition d'ouvrages parascolaires, augmentation des places assises. Ces accueils visent les jeunes qui ne disposent pas des ressources et d'un cadre propice au travail.

C) - Le partenariat avec Cultures du Cœur du Val d'Oise :

Depuis septembre 2007, la ville d'Ermont est signataire d'une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur du Val d'Oise. Cette association s'est donnée pour objet de favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes les plus démunies qui en sont généralement les plus éloignées.

Pour ce faire, elle a conçu et mis en œuvre un dispositif innovant permettant de mettre gracieusement à disposition des publics en situation de précarité des places de spectacles culturels ou de manifestations sportives offertes par des partenaires culturels et sportifs.

Afin d'étayer son offre, l'association a développé un réseau de partenaires culturels et sportifs : théâtres, MJC, services culturels municipaux, musées, clubs sportifs...

Elle s'appuie sur des relais sociaux : centres sociaux, associations de quartier, missions locales, foyers d'hébergement, clubs de prévention, C.C.A.S ...

Chaque année, les théâtres d'Ermont, partenaire culturel de l'association mettent gracieusement à disposition une centaine de places pour des spectacles de la saison. Huit relais sociaux sont implantés sur le territoire dont le centre socioculturel des Chênes, l'équipe de prévention spécialisée et l'association Ermont Balzac tous les trois bien implantés sur le QPV.

Sur la saison 2013-2014, 92 places ont été mises à disposition par le pôle culturel. 65 ont été réservées, soit un taux de redistribution de 71%.

Plus de la moitié des places réservées, l'ont été par les centres socioculturels des Chênes et François Rude.

393 invitations mises en ligne sur la plateforme de l'association ont été relayées par les relais sociaux dont 306 par le centre socioculturel des Chênes, relais très actif. Les 306 invitations ont bénéficié à des habitantes du quartier des Chênes qui se sont bien approprié le dispositif.

On regrettera la trop faible implication dans ce dispositif de certains relais pourtant en contact avec les habitants du quartier prioritaire.

D) Le projet de développement culturel piloté par le centre socioculturel des Chênes :

Projet structurant et transversal, commun aux deux centres sociaux et qui permet au travers de ses déclinaisons (ateliers, expositions, spectacles, conférences...) de mobiliser l'ensemble des acteurs (écoles, associations, Pôle culturel d'Ermont, partenaires du centre) et de la population des quartiers d'habitat social autour de la thématique du vivre ensemble et de la promotion du lien intergénérationnel et de la diversité culturelle.

Les enfants et les jeunes sont particulièrement impliqués dans le projet au travers des ateliers proposés dans le cadre des activités des centres socioculturels.

Ce projet donne lieu à un important travail avec les écoles Delacroix et V. Hugo. En accord avec l'Inspection de l'Education nationale, des ateliers artistiques animés par des intervenants spécialisés sont ainsi proposés aux écoles.

Au cours de l'année 2013-2014, deux classes de Delacroix et 3 de Victor Hugo I et 4 classes de Victor Hugo II ont pu bénéficier de ces ateliers (ateliers percussions corporelles, théâtre et danse contemporaine qui ont donné lieu à une restitution publique fin juin devant d'autres classes de ces écoles.

Le travail réalisé dans le cadre du PDC avec la compagnie artistique *Les Fous à réactions associés* a permis de réaliser de vraies rencontres avec les habitants des quartiers et ce, à trois reprises, autour d'interventions basées sur des petites formes intimistes en interaction forte avec le public.

Même si cela reste marginal, des adhérents des centres socioculturels viennent désormais individuellement au théâtre, prendre un abonnement.

E) Des associations partenaires de la ville très impliquées :

La qualité du projet culturel que la ville développe depuis plusieurs années maintenant repose sur une implication forte des partenaires associatifs.

On recense une dizaine d'associations intervenant dans le champ culturel et artistique (danse, chant, arts visuels, théâtre).

Parmi celles-ci, une association l'Art en Vie s'est particulièrement investie à cinq reprises dans un projet *Lumières d'Octobre* visant à promouvoir différentes facettes de l'art contemporain auprès des populations des quartiers prioritaires qui en sont éloignées. Le projet qui mobilisait bon nombre de partenaires dont les services municipaux (Pôle culturel, centres socio-culturels...) s'articulait autour de trois volets :

- la mise en place d'une exposition collective d'art contemporain avec visites guidées par les artistes qui se déroulait au cœur du quartier des Chênes, dans le centre socioculturel ;
- l'organisation d'un temps fort : avec installations extérieures éphémères, spectacles de rue et rencontres avec des artistes ;
- la programmation d'ateliers de création destinés aux enfants et aux adolescents des quartiers et animés par des intervenants plasticiens.

Bénéficiaires : 50 enfants pour les ateliers, 1200 personnes pour l'exposition et le temps fort.

2.2 - INDICATEURS DE FREQUENTATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS

Structure	Part des habitants du quartier des Chênes parmi les usagers
Centre socio-culturel des Chênes	50% (année 2013-2014)
Médiathèque intercommunale André Malraux	15% (année 2013)
Conservatoire de musique et de danse	15% (année 2014-2015)
Pôle culturel- Théâtres	non disponible

2.3 - IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - une ville bien dotée en équipements culturels qui restent relativement proches du QPV - des équipements ouverts sur les territoires - des partenariats forts et bien installés entre équipements culturels et les établissements scolaires du 1^{er} degré - richesse de l'offre culturelle en direction des publics scolaires - un projet de développement culturel porté par le CSC des Chênes qui fédère - Une diversité culturelle perçue comme une richesse pour le quartier et valorisée en tant que telle 	<ul style="list-style-type: none"> - une offre culturelle de « centre ville » qui trouve insuffisamment d'écho parmi les habitants du quartier en dehors des publics scolaires - absence de tarification adaptée pour le conservatoire de musique et de danse - des pratiques culturelles des jeunes trop peu valorisées - des formes de repli communautaire qui restent limitées mais qui sont bien réelles et difficiles à combattre - repli sur l'espace domestique des femmes qui les éloignent un peu plus encore de l'offre culturelle locale - Sous utilisation du dispositif Culture du Cœur du Val d'Oise
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat avec Culture du Cœur du Val d'Oise - Une réflexion en cours sur l'implication de la ville dans le projet Démos * - Une réflexion en cours sur la mise en place du quotient familial pour les inscriptions au conservatoire. 	

* **Démos** (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, coordonné par la Cité de la musique, est destiné aux jeunes habitants des quartiers politique de la ville ne disposant pas toujours des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

3 – SPORT

3.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) L'offre développée par la Direction Jeunesse et Sport :

La ville d'Ermont bénéficie d'une offre conséquente d'installations sportives qui se répartit harmonieusement sur l'ensemble du territoire. On recense ainsi :

- 3 gymnases indépendants : Guérin Drouet, Vincent Van Gogh et Victor Hugo sur le quartier vécu
- 5 complexes sportifs (Rebuffat, Dautry, Berthelot et deux sur le quartier prioritaire des Chênes : Renoir et Saint-Exupéry comprenant notamment gymnases, terrains extérieurs, pistes d'athlétisme et pour Berthelot une piscine.

S'appuyant sur cette offre d'équipements sportifs bien étoffée, la direction Jeunesse et Sport développe une offre multiple et diversifiée qui vise notamment à favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge avec une orientation forte pour le sport loisir.

Les actions découvertes

Les stages multisports	organisés sur toutes les structures sportives de la ville, pendant les vacances scolaires, un stage multisports est proposé aux enfants de 8 à 11 ans. Ceux-ci sont pris en charge par des animateurs durant toute la journée de 9h à 18h. Différentes activités sont proposées par demi-journée (tennis de table, tir à l'arc, tir à la carabine, flag, badminton, base-ball, golf, gymnastique, sports collectifs, plongée, natation, judo, hockey, escalade, course d'orientation...).
	53 bénéficiaires comptabilisés en 2014, 13 résidaient sur le quartier des Chênes
Les contrats découvertes	cycles d'activités s'adressant aux enfants scolarisés de CE1 à CM2 qui leur permettent de découvrir et de s'initier durant toute l'année scolaire à différentes disciplines sportives, artistiques et culturelles.
	128 bénéficiaires dont 42 résidaient sur le quartier des Chênes.
Tennis pour tous	Activité qui vise à favoriser l'accès à la pratique du tennis pour un large public de jeunes ermontois. Elle s'adresse aux filles et garçons scolarisés à Ermont du CP au CM2 ainsi qu'aux filles et garçons des classes de 6e et 5e habitant Ermont.
	32 bénéficiaires comptabilisés en 2014, 9 résidait sur le quartier des Chênes

Les actions spécifiquement orientées vers les jeunes des quartiers d'habitat social

Accès sport	<p>Offre d'animation sportive de proximité conçue comme une activité passerelle visant à rapprocher les jeunes de 11 à 25 ans et la structure jeunesse et sport. Elle est proposée à raison de 2 demi-journées par semaine durant les petites vacances scolaires et tous les après-midis durant le mois de juillet. Les activités, gratuites et encadrées, sont proposées dans 3 complexes sportifs municipaux dont 2 sont implantés au coeur des quartiers prioritaires des Chênes et des Carreaux.</p> <p>221 bénéficiaires dont 124 issus du quartier des Chênes.</p>
Futsal	<p>Activité permettant aux jeunes de 13 à 25 ans de pratiquer le football en salle dans un cadre sécurisé et encadré par un animateur. L'accès à l'activité, gratuite, ne nécessite pas d'inscription. Pour faire face à la demande, l'activité a été redynamisée. Elle se propose désormais 3 créneaux par semaine dont 2 au gymnase Renoir. L'année 2014 a vu la création de l'association Ermont Futsal qui pratique cette activité au sein du gymnase Renoir. Elle participe à un championnat départemental.</p> <p>On recense en moyenne entre 25 et 60 jeunes par séances. Les séances se déroulant au gymnase Renoir draine pour l'essentiel des jeunes du quartier des Chênes.</p>
Partenariat avec les centres socio-culturels F. Rude et des Chênes	<p>Depuis 2014 des activités sportives sont proposées à raison d'une fois par mois aux deux CSC. L'activité cible les 9-11 ans qui sont pris en charge par un animateur du centre concerné et l'animateur sportif de la DJS. Elle permet aux jeunes de pratiquer des activités sportives et de découvrir les différents sites sportifs du territoire. Il s'agit là encore d'une activité passerelle visant à permettre le passage des centres socioculturels vers le service jeune</p>

Les dispositifs d'aide aux familles

Pass'sport	<p>Ce dispositif permet de réduire le coût de l'inscription à un club sportif des enfants ermontois âgés de 6 à 18 ans révolus. Il est destiné aux familles dont les ressources se situent entre la tranche 1 et la tranche 5 du quotient familial. Il est limité à un seul club sportif par enfant. Il peut se cumuler à l'ALJ (aide à la licence jeune). Le complément demandé aux familles peut aussi être acquitté par l'utilisation des coupons sport si le club est adhérent à l'ANCV (association nationale des chèques vacances).</p> <p>Bénéficiaires comptabilisés sur 2014/2015 : 91 familles des Chênes sur 157 dont 42 résident sur le QPV.</p>
ANCV	<p>La commune a signé une convention avec l'ANCV afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants aux activités municipales à l'aide des coupons sport reçus par la CAF et les employeurs.</p>

A côté des actions régulières, la ville organise également des manifestations sportives d'envergure, ouverte à tous et qui rythment la vie locale : la ronde d'Ermont (3 courses pédestres), la balade en rollers, le téléthon sportif, la nuit de l'eau (en partenariat avec l'Unicef).

B) Un tissu associatif sportif dense et bien soutenu par la commune :

La ville est riche de la présence d'une trentaine d'associations sportives bien implantées sur le territoire.

Les clubs sportifs bénéficient de subventions directes qui sont attribuées en fonction de leurs demandes et de leur pratique sportive en faveur des enfants et des jeunes. Chaque année ce sont près de 200 000 euros que la Municipalité octroie à ces associations. En 2013, 208 950 euros ont été alloués aux clubs sportifs.

Pour la pratique du sport, les mises à disposition des installations sportives aux clubs sportifs représente également une aide indirecte d'environ 715 heures par semaine.

Une association sportive bien implantée au cœur du quartier des Chênes : **l'Amicale Sportive d'Ermont**

L'ASE s'attache à promouvoir la pratique et le développement du football, toutes catégories et tous sexes confondus.

Elle compte 354 licenciés (année 2013/2013, répartis en catégories jeunes et adultes et a ouvert en 2014 une section féminine qui regroupe une vingtaine de licenciées. Elle est basée au cœur du quartier des Chênes, ses activités se déroulant sur le terrain de football du complexe sportif Renoir.

Elle développe une politique volontariste de formation en direction de ses éducateurs et licenciés et a constitué en son sein un pôle arbitrage.

Au-delà de son objet social, l'association organise des temps festifs et conviviaux, propose des sorties à ces jeunes licenciés durant les vacances, organise des rencontres parents/éducateurs et tisse des liens avec les acteurs du quartier et notamment le collège Saint-Exupéry.

3.2- IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'installations sportives plus que satisfaisante sur la ville et le quartier - Richesse et dynamisme du tissu associatif sportif - Un partenariat bien installé entre les écoles et la Direction Jeunesse et Sport - Des animations sportives de proximité qui rencontrent un succès auprès de la jeunesse du quartier - Une aide financière apportée aux familles économiquement fragiles pour les frais d'inscription à un club sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - Une sous-représentation des jeunes des quartiers dans les activités découvertes proposées par la DJS - Hormis le football, des jeunes peu enclins aux pratiques encadrées au sein des clubs sportifs - Une mixité filles/garçons dans les pratiques sportives qui s'avère difficile à trouver - Difficulté à répondre à la forte demande des jeunes d'accéder aux installations sportives - Des pratiques sportives « sauvages » difficile à canaliser : musculation dans les espaces publics
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat amorcé entre le centre socioculturel des Chênes et la Direction Jeunesse et Sport - Une amicale Sportive d'Ermont bien ancrée et ouverte sur le quartier des Chênes qui a ouvert une section de football féminine 	

4 – SANTE

4.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) L'offre médicale de proximité :

➤ Un quartier très peu pourvu en offre médicale et paramédicale de proximité

Nombre d'équipements	Fonctions médicales et paramédicales libérales				Nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants
	Médecins généralistes	Dentistes	Infirmiers	Pharmacies	
Delacroix/Grande Tour/Renoir	1	1	3	1	0,3
Carreaux Glatignies/Passerelles	4	1	0	2	0,8
Ermont Eaubonne	2	6	Aucun	1	1,8
Cernay	Aucun	Aucun	1	Aucun	0
Les Espérances	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0
Jules Ferry	7	Aucun	4	2	3,5
Centre ville/Ancienn centre ville	6	6	9	2	1,3
Gros Noyer	Aucun	1	Aucun	1	0
Ermont	20	15	17	9	0,9

Source : ville, INSEE BPE 2011 1 INSEE RP 2009

Le diagnostic réalisé à l'échelle de l'agglomération Val et Forêt en juillet 2011, en vue de l'élaboration d'un contrat local de santé identifiait les **quartiers des Chênes, Espérances et Passerelles-Carreaux-Glatignies** comme les **zones géographiques les moins pourvues en offre de santé libérale**.

Concentrant près d'un quart de la population ermontoise, le quartier des Chênes compte seulement :

- un médecin généraliste ;
- un cabinet infirmier comprenant trois professionnelles ;
- un chirurgien dentiste conventionné.

Ces professionnels, ne sont pas localisés au cœur du quartier, ils se situent à la limite sud-ouest du quartier, tournés vers le centre-ville et le quartier du Gros Noyer.

Les professionnels de santé exerçant sur le quartier se trouvent donc, de fait, débordés et isolés dans leur exercice. La population déplore des délais d'obtention de rendez-vous très longs.

Le quartier des Chênes est ainsi en manque criant de médecins généralistes, pivots de la prise en charge médicale : il propose **un seul médecin pour plus de 6 000 habitants**.

Le quartier des Chênes dispose d'une pharmacie, implantée dans le centre commercial des Chênes,

Ces éléments de constats sont d'autant plus significatifs si on les met en perspective avec le contexte sociodémographique du quartier : poids des familles nombreuses, forte proportion des enfants de moins de 3 ans, un vieillissement de la population qui s'accélère, une moindre mobilité des ménages.

Dans le domaine de l'offre médico-sociale les Chênes bénéficie de la présence d'un **centre de Protection Maternelle Infantile** situé à la périphérie du quartier.

➤ **L'implantation d'une maison de santé pluri professionnelle pour répondre à la désertification médicale**

Afin de pallier la désertification médicale et notamment les soins de 1^{er} recours, une **maison de santé pluri professionnelle** a été implantée **en février 2014** au cœur du quartier des Chênes, rue du Stand à proximité des nouveaux locaux de l'Épicerie sociale.

En termes d'offre de soins, elle propose :

- deux médecins généralistes ;
- une permanence quotidienne de soins infirmiers (deux infirmiers) ;
- une sage-femme ;
- une kinésithérapeute ;
- un dentiste (poste à pourvoir).

Elle permet un accès aux soins facilité par des praticiens conventionnés en secteur 1 et appliquant le tiers-payant.

Ce projet a été financé :

- *par la ville* : pour la construction du bâtiment, une partie de l'équipement et les postes de secrétariat (2 personnes à temps plein);
- *par l'Agence régionale de santé* : pour l'étude de faisabilité (montage juridique et économique et système informatique),
- *par le Conseil Régional* : pour une partie de l'équipement.

Objectifs visés :

L'objectif de la maison de santé est de faciliter l'accessibilité financière aux soins et l'accessibilité physique en étant au cœur d'un important quartier d'habitat collectif.

Le fonctionnement de cette structure vise aussi à améliorer le parcours de soins du patient en travaillant de manière coordonnée entre les différents professionnels de santé autour d'un projet de santé et de structure partagé.

Les professionnels de santé, médicaux ou paramédicaux, participent également à la mise en œuvre d'actions de prévention d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique.

Un travail de partenariat avec les autres acteurs médicaux et médico-sociaux du territoire est également en train de se mettre en place pour améliorer le service aux habitants.

Les premières données relatives à l'activité sur la période février 2014 – janvier 2015 :

Nombre de consultations comptabilisées depuis l'ouverture

Médecins - généralistes	5 671
Chirurgien-dentiste (juin à nov. 2014)	1 126 – cessation d'exercice à compter de décembre 2014
Kinésithérapeute (oct.2014 à janv. 2015)	225
Sage-femme (depuis janv 2015)	177
Infirmier	Non communiqués

Source : ville d'Ermont

Un niveau d'activité soutenue, une satisfaction des habitants et professionnels

- en moyenne 40 consultations de médecine générale par jour à raison d'un praticien présent par jour.
- un retour très positif des habitants sur les professionnels et sur le fonctionnement de la structure. Des professionnels contents d'exercer.
- Beaucoup de gens du quartier des Chênes, qui se rendent à pied à la MSP.

B) Le contrat local de santé :

En janvier 2012, la ville et la Communauté d'Agglomération Val et Forêt ont signé avec l'Agence Régionale de Santé un Contrat local de santé structuré autour de trois orientations :

- la promotion d'une offre de soins de proximité innovante et accessible à tous ;
- le développement de l'offre de prévention et de soins à destination des personnes et groupes vulnérables ;
- le renforcement des mesures d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie sur des situations complexes repérées par les communes.

C'est au titre du premier axe qu'une première maison de santé pluriprofessionnelle a été implantée sur le quartier des Chênes et qu'une seconde vient d'ouvrir ses portes le 7 avril sur le quartier des Espérances

C) Focus sur les problématiques identifiées localement :

Nous ne disposons d'aucunes statistiques de santé à l'échelle du quartier et il est donc difficile de caractériser finement l'état de santé général de la population du quartier des Chênes. On peut toutefois supposer que la précarité financière de la population (le quartier enregistre la plus forte concentration de bénéficiaires de la CMU-C) et la forte représentation de familles nombreuses amènent quelques besoins et spécificités en termes de santé.

Les acteurs sociaux et associatifs qui interviennent sur le quartier des Chênes ont identifié certaines problématiques qui touchent particulièrement les populations des quartiers d'habitat populaire :

- les affections bucco-dentaires particulièrement chez les moins de 45 ans liées au renoncement aux soins pour raisons financières ;
- La question du mal-être, de la souffrance psychique et des troubles dépressifs liés à la précarité et aux difficultés de vie quotidienne ;
- la prévalence des conduites addictives (alcool, tabac, drogues illicites) qui touche les couches les plus vulnérables de la population et notamment les jeunes en difficulté d'insertion : poly consommation, expérimentation précoce, banalisation et valorisation de la consommation de produits stupéfiants ;
- Le déficit d'équilibre alimentaire pouvant entraîner des problèmes d'obésité ou de surpoids ;

- La mauvaise hygiène de vie des jeunes enfants qui peut impacter à terme leur scolarité ;
- Le déficit d'éducation à la sexualité et notamment parmi les jeunes garçons (méconnaissance des moyens de contraception, prévention des MST...).

4.2 - IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation d'une première maison de santé au cœur du QPV et d'une seconde sur le quartier limitrophe des Espérances - Présence en centre ville du Centre Imagine, Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie et sur le quartier des Espérances de la PMI - Des acteurs locaux qui se sont investis à plusieurs reprises dans des projets de prévention et d'éducation à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - L'acuité des problématiques de santé parmi les couches les plus vulnérables de la population : familles monoparentales, jeunes en difficulté, migrants... : - Manque de connaissances fines sur l'état de santé des habitants du quartier - Une consommation de produits stupéfiants qui se banalise et intervient de plus en plus tôt - Un déficit de projets d'éducation à la santé
OPPORTUNITES	RISQUES

5 – ACCES AU DROIT, AIDE AUX VICTIMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, INTEGRATION

5.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) L'offre de service en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes :

- **La Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency**

Située au 60 rue de Stalingrad à une vingtaine de minutes à pied du quartier des Chênes.

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le public est accueilli par le greffier qui répond aux questions et oriente vers les structures compétentes dont les permanences sont uniquement sur rendez-vous.

L'accès au droit	L'aide aux victimes	L'activité judiciaire
<p>Avocats du barreau de Pontoise Informations sur les droits, obligations et démarches</p> <p>Notaires Renseignements juridiques liés aux droits de succession, à l'immobilier ou au patrimoine</p> <p>Défenseur des droits Pour les litiges entre particuliers et administrations</p> <p>Psychologue Pour les relations familiales</p> <p>Conciliateur de justice Règlement à l'amiable des petits conflits entre particuliers</p> <p>Médiation familiale Règlement amiable des conflits familiaux</p> <p>Association des femmes africaines du Val d'Oise Droit des étrangers</p> <p>Défenseur des droits</p>	<p>Assurée par le centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF/CIDAV95)</p> <p>Juriste pour les droits et l'aide aux victimes</p> <p>Psychologue d'aide aux victimes</p>	<p>Rappel à la loi, médiation, indemnisation, orientation sanitaire et sociale et réparation pénale par un Délégué du Procureur</p> <p>Permanence du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation</p>

Indicateurs d'activité 2013 :

Activité judiciaire	<p>674 affaires pénales ont été traitées par le Procureur soit une hausse de 40% par rapport à 2012 cela représente 254 mesures en audience majeurs et 302 en audience mineurs.</p> <p>La nature des infractions varie selon que l'auteur est majeur ou mineur:</p> <ul style="list-style-type: none">- pour les majeurs, les infractions les plus communes sont les infractions à la législation sur les stupéfiants (48%) suivies des atteintes aux personnes (15%) et aux biens (14%)- S'agissant des mineurs, les infractions les plus fréquentes sont les atteintes à l'Etat (38%) suivies des atteintes aux biens (26%) et aux personnes (22%) <p>40 mineurs ont été reçus dans le cadre des stages « rendez-vous civique » qui est une mesure de réparation pénale ciblant les jeunes ayant commis des infractions d'atteintes à l'autorité.</p> <p>Le stage sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants a concerné 58 personnes essentiellement majeures.</p> <p>Les permanences du SPIP ont permis de recevoir 381 probationnaires.</p>
Accès au droit	<ul style="list-style-type: none">- Permanence CIDFF-CIDAV : 363 personnes pour la juriste et 71 pour la psychologue. 43 % sont originaires d'Erment- Permanence avocat: 431 personnes reçues- Permanence droit des étrangers : 120 personnes reçues- Permanence délégué du défenseur des droits en matière de médiation avec les services publics : 150 personnes reçues

Éléments de diagnostic et d'appréciation sur le fonctionnement actuel de la M.J.D.

Une demande forte des usagers de la MJD autour :

- du droit de la famille notamment sur les questions de divorce, de garde d'enfants, de pensions alimentaires et l'accès à l'aide juridictionnelle ;
- du règlement à l'amiable des litiges avec l'administration par le défendeur des droits (remboursement des trop-perçus d'allocations et autres indemnités CAF, assurances maladie, chômage, handicap...);
- de l'aide aux victimes : avec une montée en charge sur les questions d'escroquerie, de cyber criminalités, usurpation d'identité et de compte bancaire, harcèlement via les réseaux sociaux, d'agressions dans la rue ;

La population ermontoise représente en moyenne la moitié du public reçu à la M.J.D. La greffière estime que les usagers originaires du quartier des Chênes représentent entre 15 à 20% de la population ermontoise reçue.

Les demandes de ce public portent essentiellement sur les demandes d'aide juridictionnelle, le droit de la famille et les conflits de voisinage.

La greffière souligne deux points :

- l'inadéquation entre l'augmentation des demandes des usagers et l'offre de service existante qui se traduit par l'augmentation des délais d'attente (d'une à trois semaines pour les permanences d'avocats) et l'intensification de la fréquence des rdv sur les créneaux horaires disponibles.
- Des erreurs d'orientations vers la MJD qui génèrent de la frustration de la part des usagers mal aiguillés.

- **L'accueil social au commissariat de police d'Ermont :**

Dans le cadre du volet « Aide aux victimes » du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), un travailleur social a été mis à disposition par Val-et-Forêt au commissariat principal d'Ermont depuis 2007. Son rôle principal est d'améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge des victimes. Il accueille, soit à la demande des agents de police, soit des personnes elles-mêmes, les victimes d'infractions pénales, les mineurs auteurs ou leurs familles et les familles impliquées dans des différends. Évaluant la nature des besoins en se réservant la possibilité d'une intervention ponctuelle urgente de proximité, il s'appuie sur les différents services sociaux extérieurs.

En 2014, les bénéficiaires de l'accueil social sont majoritairement des victimes, femmes et majeurs : 120 sur les 266 personnes reçues en 2014. 23,6% résidaient sur Ermont. On ne dispose d'aucune information sur l'origine résidentielle.

Typologies des situations traitées au cours de l'année 2014 :

	Ermont		CP Ermont	
	nb	part relative	nb	part relative
Situations conjugales et intrafamiliales				
violences conjugales	17	26,56%	88	32,84%
séparations conflictuelles - prob de garde d'enfants	14	21,88%	40	14,93%
conflit familial - différend conjugal	14	21,88%	38	14,18%
Harcèlement			1	0,37%
Alcoolisme			1	0,37%
Toxicomanie				
Agressions sexuelles				
Autres			1	0,37%
total	45	70,31%	169	63,06%
Situations relatives aux mineurs				
Enfants en danger	3	4,69%	26	9,70%
Conflit familial			1	0,37%
Violences sur mineur			2	0,75%
Agressionsexuelles, viol			2	0,75%
Fugues	4	6,25%	8	2,99%
Mineurs auteurs			3	1,12%
Conduites addictives :alcool drogue			1	0,37%
Aide aux parents d'enfants difficiles			3	1,12%
Autres	1	1,56%	2	0,75%
Total	8	12,50%	48	17,91%
Situations relatives aux publics vulnérables				
Problèmes psychiatriques	2	3,13%	7	2,61%
Personnes âgées	3	4,69%	12	4,48%
Alcoolisme - toxicomanie			2	0,75%
Personnes handicapées				
total	5	7,81%	21	7,84%
Autres situations				
violences sexuelles	1	1,56%	2	0,75%
Harcèlement au travail			1	0,37%
Démarches consécutives au décès			2	0,75%
Différend de voisinage sans violence	1	1,56%		0,00%
Relogement d'urgence	3	4,69%	8	2,99%
Incendie			1	0,37%
Atteintes aux biens, infractions, économiques et financières	1	1,56%	7	2,61%
Autres			9	3,36%
total	6	9,38%	30	11,19%

Source : Accueil social, commissariat de Police d'Ermont, 2014

- **Une majorité de femmes parmi les victimes majeures reçues :** 90% des victimes majeures domiciliées sur Ermont sont des femmes soit une proportion légèrement inférieure à celle enregistrée sur l'ensemble de la circonscription de police : 94,4%.

- **Une majorité de situations traitées relève de problématiques conjugales et familiales :**
70,31% des situations contre 63,06% à l'échelle de la circonscription de police d'Ermont. Les cas de violences conjugales, de séparations conflictuelles et de conflits familiaux constituent l'essentiel de cet item

S'agissant de la problématique des violences conjugales et familiales, Ermont reste sur des niveaux relativement modestes au regard d'autres secteurs du département : 30 faits de violences intrafamiliales ont été enregistrés en 2014 par les services de police.

Le **quartier des Chênes** reste un **territoire particulièrement exposé aux faits de violences intra-familiales** : 12 sur les 30 faits soit 40 %.

- **Permanence d'aide à la rédaction administrative :**

Mis en place en mars 2010, le dispositif d'aide à la rédaction administrative s'adresse à tous les ermontois à partir de 18 ans. Il fonctionne sous forme de deux permanences hebdomadaires à raison d'une heure par entretien assurées par deux bénévoles.

En 2013, 152 bénéficiaires ont été comptabilisés. Une majorité d'entre eux réside sur les quartiers d'habitat social de la commune.

Les demandes portent sur la rédaction de correspondances liées à des démarches de toutes natures : surendettement, accident du travail, de justice, de demande d'aide ménagère ...

B) La formation linguistique et la remise à niveau des savoirs de base : un levier incontournable pour l'intégration et l'inclusion sociale

La maîtrise de la langue française et des savoirs de base (lire, écrire, compter) constitue l'une des toutes premières conditions d'intégration dans la société et d'autonomie sociale de l'individu.

La question du renforcement des compétences linguistiques et des savoirs de base constitue est un enjeu fort.

Offre de service développée par l'association ESSIVAM :

Ateliers sociolinguistiques - ASL	<p>3 séances hebdomadaires de 3 heures dont 2 sont proposées au sein du centre socioculturel des Chênes en direction des personnes d'origine étrangère non francophones. Encadrés par des formatrices salariées, ces ateliers permettent de développer les compétences langagières, améliorer la connaissance et la maîtrise de l'environnement social (école, transports publics, travail, mairie, poste, CAF, banque...)</p> <p>En 2013, 65 personnes dont 61 femmes ont bénéficié de ces ateliers : 30 sur les Chênes (2 ateliers) et 35 sur le centre socioculturel François Rude (1 atelier). Une quinzaine de nationalités est représentée.</p> <p>Essivam développe également des ASL spécifiquement articulés à l'emploi qui sont présentés dans le pilier <i>développement économique, emploi</i>.</p>
Bain de langue	<p>Ciblant des mamans d'origine étrangère ayant des enfants non scolarisés qui sont accueillis conjointement mais séparément. A la fin de chaque séance une activité commune est proposée afin de favoriser le dialogue mère/enfant en français. L'objectif de cette action est double : pour les mamans, acquérir une plus grande autonomie par une meilleure maîtrise de la langue et une connaissance des espaces sociaux et pour les enfants, se familiariser avec la langue française et préparer en douceur l'entrée à l'école maternelle.</p> <p>En 2013, l'action a permis de toucher 18 mamans et 19 enfants. La majorité des mères est issue des quartiers prioritaires. Treize d'entre elles ont moins de 36 ans. Une dizaine de nationalités est représentée.</p>

L'association Compter, Lire et Ecrire – CLE : un opérateur incontournable en matière de lutte contre l'illettrisme

Créée à l'initiative de la ville d'Ermont, l'association CLE œuvre dans le champ de la lutte contre l'illettrisme depuis 1998. La mission de l'association est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'illettrisme en favorisant l'acquisition de compétences renforçant l'exercice de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Les actions ciblent des personnes adultes écartées du droit commun en matière de formation initiale ou professionnelle. Le public est caractérisé par des capacités d'apprentissage insuffisantes pour suivre une formation intensive et collective.

Son intervention est basée sur le face à face individuel apprenant /formateur, pédagogie particulièrement bien adaptée au public relevant de l'illettrisme. CLE s'appuie sur une équipe de bénévoles qu'elle recrute et auxquels elle assure une formation dispensée par des intervenants extérieurs ainsi qu'un suivi pédagogique régulier

En complément de la formation individualisée, CLE développe divers projets : atelier comportemental, atelier informatique, atelier de lecture et d'écriture, visite de lieux patrimoniaux ou culturels ; aide à la rédaction et aux démarches administratives

Depuis deux années et pour répondre aux sollicitations de ces apprenants, elle développe, en lien avec le centre socioculturel des Chênes des actions d'accompagnement parental visant à renforcer l'implication des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Les locaux de l'association sont situés à proximité immédiate du centre socioculturel des Chênes. En 2014, l'association a reçu 128 apprenants dont 29 habitants des Chênes (8 en QPV). Le nombre de bénéficiaires de l'aide à la rédaction s'est lui élevé à 394 personnes dont 36 des Chênes (15 en QPV).

C) Les discriminations : une question bien réelle mais qui reste difficile à mesurer et à traiter

Peu d'éléments quantitatifs et qualitatifs sont disponibles pour mesurer et objectiver la nature et l'ampleur des phénomènes de discriminations.

Le quartier des Chênes concentre un nombre élevé de ménages étrangers et issus de l'immigration et parmi celles-ci, bien souvent les fractions les plus démunies : femmes, jeunes sans qualification et sans emploi, familles monoparentales isolées, familles nombreuses...

Au regard des données nationales disponibles, il est légitime de supposer que la question des discriminations et de l'accès aux droits touchent fortement ces catégories de ménages.

L'équipe de prévention spécialisée confirme la montée en charge des problématiques liées à l'ouverture des droits (assurance maladie, chômage...) parmi les jeunes majeurs relevant de sa prise en charge. Les acteurs locaux constatent quotidiennement le développement des préjugés et autres stéréotypes à l'égard des populations les plus fragiles qui favorisent les inégalités de traitement intentionnelles ou non.

La question de la discrimination (origine supposée ou réelle, lieu de résidence, appartenance ou non à une religion, sexe, âge...) est également soulevée par les habitants du quartier.

Certaines familles du quartier estiment faire l'objet de discrimination dans les propositions d'orientation des établissements scolaires, dans leur demande de logement ou de recherche d'emploi.

La discrimination réelle ou supposée génère beaucoup de violence sur les personnes qui en sont victimes ou s'estiment l'être. Elle se traduit par des attitudes d'isolement, de repli et crispations identitaires mais également parfois de défiance vis à vis des institutions et de rejet de l'autre qui mettent à mal la cohésion sociale et en définitif les fondements du pacte républicain.

Les acteurs du quartier conscients de la réalité du problème s'estiment insuffisamment outillés pour aborder ces questions.

5.2 - IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une Maison de Justice et du Droit et d'une permanence d'un travailleur social au sein du commissariat d'Ermont - Une offre de formation linguistique en direction des publics migrants bien implantée - Présence au cœur du quartier de l'association CLE en phase avec les besoins des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Une problématique de violence intrafamiliale réelle mais insuffisamment prise en compte - Déficit de connaissance sur les phénomènes de discrimination et des acteurs locaux insuffisamment outillés pour les traiter - Une MJD qui ne rayonne pas assez sur le quartier des Chênes - Problématique des jeunes sortis du système scolaire et en situation d'illettrisme
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la mise en place d'un plan stratégique territorial de lutte contre les discriminations au niveau de la communauté d'agglomération du Parisis avec laquelle la CAVF fusionnera en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du repli sur soi, crispations identitaire et défiance vis-à-vis des institutions

6 – JEUNESSE, PREVENTION

6.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) L'offre de services locale :

- **L'espace jeunesse :**

L'Espace Jeunesse accueille au sein d'un même lieu la Direction Jeunesse et Sport, une antenne de la Mission Locale et le Centre d'Information et d'Orientation. Facilement accessible, il est situé à proximité du centre ville et du collège Jules-Ferry.

Il vise à permettre aux jeunes ermontois et leurs familles d'avoir accès à l'ensemble des services qu'il propose afin de répondre au plus vite à leur demande, et ce, dans tous les domaines.

Espace Loisirs Jeunes	<p>Structure de la Direction de la Jeunesse et des Sports destinée à l'accueil des 11 - 25 ans, l'Espace loisirs Jeunes propose :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Un accueil de loisirs sans hébergement</u> 11-14 ans et 15-17 ans chaque mercredi et chaque vacances scolaires (hiver, printemps, été, Toussaint et Noël) ;• <u>Des ateliers hebdomadaires</u>, autour des expressions artistiques et culturelles (musique, chant, danse, créatif...) ;• <u>Des Ateliers Musiques Actuelles (AMAER)</u> ;• <u>Des loisirs intrascolaires</u> ;• Un café jeunes, ouvert à tous et d'accès libre, favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets ;• Des séjours d'été (sportifs, culturels en France ou à l'étranger). <p>248 inscriptions enregistrées pour l'année 2014/2015 dont 47 jeunes du quartier des Chênes (31 de moins de 14 ans et 16 de plus de 14 ans)</p>
Point Information Jeunesse	<p>Lieu d'accueil, d'écoute et d'information anonyme, gratuit et sans rendez-vous. Le Point Information Jeunesse traite de tous les sujets : enseignement, démarche à l'emploi, vie pratique, étranger, initiatives jeunes, sports, loisirs, vacances, etc.</p> <p>En 2014, le PIJ a enregistré 809 visites soit une progression de 53 % par rapport à l'année précédente. On ne dispose pas d'information sur l'origine résidentielle des bénéficiaires.</p> <p>Le PIF assure également la mise en place des chantiers jeunes : offre de travail destinée aux jeunes de 16 à 19 ans sous la forme de chantiers d'entretien ou de rénovation du patrimoine communal et/ou privé. Contrat de 2 semaines à raison de 6h/jour. 50 postes ouverts aux 16 - 19 ans. proposés sur la période de juin à juillet.</p> <p>En 2014 : 50 jeunes dont 24 jeunes du quartier des Chênes</p>
Point Cyb	<p>Cyber-service d'accès aux nouvelles technologies de l'information, de la communication et du divertissement. Il est ouvert aux jeunes de 6 à 25 ans. Il</p> <p>Met à la disposition du public plusieurs cyber-créneaux adaptés à leurs besoins. contrats découvertes du multimédia pour les 6-10 ans, cyber-emploi pour aider les jeunes à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV (en partenariat avec la Mission Locale), montage vidéo, création de jeux vidéos.</p> <p>En dehors des ateliers, les créneaux d'accès libre pour les adhérents restent toujours planifiés.</p> <p>En 2014, le point cyb a enregistré 2 915 visites dont 301 par des jeunes originaires du quartier des Chênes soit 10,3%.</p>

Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes	<p>Créé en 1997 par le conseil municipal, le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) représente tous les jeunes habitants de la commune. Il est élu au suffrage universel direct dans les établissements scolaires. Mandat deux ans rééligibles. Sont électeurs et peuvent être candidats tous les jeunes âgés de 9 à 18 ans, qu'ils soient ou non de nationalité française et qu'ils soient ou non scolarisés sur la commune. Présidé par M. le Maire, il s'organise en commissions thématiques comme un conseil municipal. Il est assisté par un animateur.</p> <p>Composé d'un collège enfants (9-13 ans, 28 sièges) et d'un collège jeunes (14-18 ans, 27 sièges).</p>
Aide à la scolarité	<p>Un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) proposé aux collégiens à raison de 4 séances hebdomadaires de 2 heures.</p> <p>49 collégiens inscrits en 2014/2015 dont seulement 4 sont originaires du collège Saint-Exupéry.</p> <p>Le Révis'Loisirs : stage proposé durant la première semaine de vacances scolaires aux jeunes inscrits au CLAS leur permettant de vivre un temps d'accompagnement à la scolarité en matinée suivi d'un temps de loisirs l'après-midi.</p> <p>15 jeunes en moyenne par session.</p>
Carte Pass Jeunes	<p>Annuelle et nominative, la carte Pass Jeunes s'adresse aux ermontois, âgés de 11 à 25 ans. En s'acquittant de 3,20 € correspondant à l'adhésion à la DJS, les jeunes reçoivent automatiquement leur Pass Jeunes et bénéficient ainsi de nombreux avantages : réductions chez les commerçants partenaires, chèques cadeaux, accès facilités aux activités et animations destinées aux 11-25 ans proposées par les services municipaux.</p> <p>248 bénéficiaires dont 47 jeunes du quartier des Chênes.</p>
L'animateur Jeunesse de proximité	<p>Rattaché à l'espace jeunesse, il assure une présence au sein des quartiers de la ville et prioritairement sur ceux des Chênes et des Passerelles-Carreaux. Il fait le lien entre les structures de la ville et les jeunes dans les quartiers.</p> <p>Relais d'information, il oriente les jeunes vers les différents services et structures du territoire. Il participe également aux actions et animations proposées par la DJS au sein des quartiers.</p>
Les Permanences au sein des centres socioculturels	<p>Depuis septembre 2013, le Point Cyb et le PIJ assurent des permanences en alternance avec la Mission Locale au sein du centre socioculturel François Rude implanté sur le territoire de veille des Passerelles-Carreaux. L'objectif est d'assurer un point de contact avec les jeunes des quartiers qui ne fréquentent pas les structures.</p> <p>Accueil de premier niveau Information sur l'offre de service, aide à la rédaction de CV préparation et simulation d'entretien et orientation vers des partenaires...</p> <p>Depuis le 31 mars 2015; une permanence est également proposée sur le centre socio-culturel des Chênes.</p> <p>L'équipe de prévention participe à toutes les permanences et y positionne les jeunes.</p>

On notera une **baisse de fréquentation des jeunes** issus du quartier **des Chênes** de l'ordre de 35,6% entre les années 2012/2013 et 2013/2014 (73 adhérents /bénéficiaires à 47).

- **Le centre socioculturel des Chênes :**

Accueil de Loisirs	<p>Accueil de Loisirs sans hébergement pou les 3/5 ans et les 6/11 ans, ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h et à chaque période vacances scolaires (fermé en août) de 10h à 18h. L'ALSH propose également un séjour d'une semaine au mois de juillet pour 12 enfants de 7 à 11 ans.</p> <p>76 enfants accueillis sur l'année 2013/2014 dont 79% issus du quartier des Chênes.</p>
Activités hebdomadaires	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier modelage (3-12 ans) : deux séances hebdomadaires d'une heure. - Hip Hop (7-10 ans) : une séance hebdomadaire d'une heure - Hip Hop (10-15 ans) : une séance hebdomadaire d'une heure trente - Break danse (à partir de 12 ans) : une séance hebdomadaire d'une heure trente
Contrat d'Accompagnement Local à la scolarité	<p>Effectifs en 2013-2014 :43 inscrits pour le CLAS premier degré et 34 pour le second degré.</p> <p>Bénéficiaires issus en très grande majorité du quartier des Chênes.</p>

- **L'offre de service de la Direction de l'Action Educative :**

Accueil de Loisirs	<p>Sur le quartier des Chênes, 2 accueils de loisirs rattachés aux groupes scolaires accueillent les enfants de 3 à 11 ans : Delacroix, Victor Hugo</p> <p>Les locaux sont situés au sein des écoles.</p> <p>L'AL fonctionne en accueil périscolaire et durant les vacances scolaires</p> <p>Des séjours de trois à cinq jours sont organisés durant les vacances scolaires, de juillet et d'août sur des thèmes comme la mer, la campagne, la ferme et les animaux et la montagne.</p> <p>Bénéficiaires en AL périscolaires : 70 enfants inscrits à l'AL Delacroix et 115 à Victor Hugo.</p> <p>Fréquentation moindre durant les vacances scolaires.</p>
---------------------------	---

- **L'intervention de l'équipe de prévention spécialisée :**

Suite à l'intégration de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt (CAVF) dans le dispositif de gestion directe de la prévention spécialisée mis en œuvre par le Conseil Général du Val d'Oise, la ville d'Ermont bénéficie depuis avril 2009 de l'intervention de deux éducateurs spécialisés rattachés à son service Politique de la ville.

Les interventions de l'équipe de prévention spécialisée sont structurées autour de 3 axes :

- la prévention du décrochage et de l'échec scolaire des 11-15 ans ;
- la prévention des conduites à risque, des comportements déviants et l'éducation à la loi des 11 – 18 ans ;
- l'accompagnement des 16-25 ans dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Les locaux de l'équipe de prévention sont situés au 2 rue Claude Debussy, à une centaine de mètre de l'entrée du collège Saint-Exupéry.

L'équipe est composée de deux postes ETP d'éducateurs. L'ouverture d'un troisième poste est programmée pour le dernier trimestre 2015.

<p>Présence sociale et travail de rue</p>	<p>La présence sociale revêt plusieurs formes : présence physique lors des temps forts, d'animations socio-éducatives régulières qui rythment la vie des quartiers, visites de courtoisie au sein des centres sociaux et de l'espace jeunesse et des locaux des partenaires associatifs du quartier, la présence au sein du local de l'équipe du 2 rue Claude Debussy et le travail de rue,</p> <p>Sites privilégiés pour le travail de rue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sorties du collège Saint-Exupéry; - le centre commercial des Chênes et ses abords; - certaines rues du quartier des Chênes : rue Renoir, rue Toulouse-Lautrec, rue Meissonnier et rue Degas; - le secteur des Passerelles et particulièrement la place Bartholdi, le mail et square Rodin ; - l'ensemble HLM des Carreaux et les abords du lycée professionnel G. Eiffel. <p>Un éducateur assure en moyenne 10 d'heures de travail de rue par semaine.</p>
<p>Accompagnements socio-éducatifs individualisés</p>	<p>Prolongement naturel du travail de rue, l'accompagnement social et éducatif repose sur la libre adhésion et l'établissement d'un rapport de confiance entre le jeune et l'éducateur, il s'appuie sur l'expression de la demande d'un jeune et la capacité de l'éducateur à cerner une problématique et à mettre en place des réponses adaptées en lien avec les partenaires de terrain.</p> <p>L'accompagnement socio-éducatif est généralement co-construit avec le jeune et sa famille.</p> <p>En moyenne un éducateur suit annuellement entre 20 et 35 jeunes.</p>
<p>Actions socio-éducatives collectives</p>	<p>Ces actions constituent une dimension importante du travail des éducateurs et sont complémentaires des accompagnements éducatifs individuels. Ces activités constituent des points d'appui efficaces pour enclencher ou consolider une relation éducative.</p> <p>En 2014, l'équipe a ainsi développé : 3 chantiers éducatifs, plusieurs sorties culturelles et de loisirs et 3 ateliers thématiques.</p>

Profil de la jeunesse suivi en 2014 par la prévention spécialisée :

- 34 accompagnements individuels réalisés¹⁰
- Une majorité de garçons : 80 % des jeunes suivis
- Des suivis qui s'équilibrent entre mineurs et majeurs : 52,9% de majeurs
- Une forte représentation des jeunes issus du quartier des Chênes : 67% des jeunes suivis
- Des jeunes célibataires résidant au domicile parental
- 1 jeune accompagné sur 3 vit au sein d'une famille monoparentale
- La prévalence de la question scolaire parmi les mineurs : sur les 16 mineurs suivis tous sont en difficulté dans leur vie scolaire
- Une situation des majeurs marquée par les difficultés d'insertion : sur les 18 majeurs suivis 1 seul se déclare être en emploi

Rayonnement de l'équipe¹¹ :

Nombre de jeunes accompagnés	Nombre de jeunes en simple contact	Rayonnement global auprès des jeunes	Nombre de jeunes en actions éducatives collectives hors accompagnements	Population adulte (approximation)	Rayonnement global sur le territoire
34	70	104	75	Adultes ressources : 10 Parents : 16	205

¹⁰ Le faible nombre de jeunes suivis s'explique par le fait qu'un seul éducateur a été en poste au cours de l'année 2014

¹¹ Le rayonnement global de l'équipe de prévention sur le territoire correspondant à l'addition du nombre de jeunes en simple contact, de jeunes accompagnés, de jeunes différents en actions éducatives collectives et d'adultes ressources. Il constitue un indicateur objectif de l'ancrage territorial de l'équipe de prévention.

Pour mémoire, le rayonnement global de l'équipe en 2013 s'élevait à 255 individus.

Prévalence de la question scolaire chez les 11/15 ans

Les symptômes observés du décrochage scolaire peuvent parfois être liés à :

- L'élève, avec un 1^{er} indicateur associé **aux apprentissages** (difficulté à organiser et à gérer son travail, diminution de la concentration, déficit d'attention, manque d'appétence et résultats scolaires en baisse). Le 2nd indicateur fait référence au **comportement de l'élève au sein de l'établissement** (difficultés de socialisation, repli sur soi dans la classe, agressivité et violence envers le corps enseignant et entre élèves, sanctions qui s'accumulent). Le harcèlement et la maltraitance entre élèves présents au sein des établissements sont souvent corrélés avec l'absentéisme, forme de stratégie d'évitement.
- L'école : **Climat scolaire et relations entre élèves et enseignants** (faible degré d'investissement dans les activités extrascolaires proposées par le collège, conduite d'opposition envers l'adulte, intolérance à la frustration liée au cadre imposé, entraînant parfois de l'insolence et des faits de violences envers les enseignants).
- La famille : **Vulnérabilité au sein de la cellule familiale** (difficulté dans la supervision de la scolarité du jeune, parents démunis face aux difficultés qui s'accumulent).

Difficultés compromettant l'insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans

- Niveau de formation initiale faible ou très faible (fin de 3^{ème}, début de 2^{nde})
- Jeunes qui espèrent intégrer rapidement le monde du travail et ainsi acquérir une indépendance financière pour parfois subvenir aux besoins de la famille.
- et d'autres ayant décrochés du système scolaire très tôt.

Le manque de qualifications n'est pas le seul facteur. La **situation sociale du jeune** conditionne aussi sa capacité à s'insérer professionnellement. Certains jeunes sans qualification peuvent présenter des difficultés sociales plus conséquentes sur des problèmes de :

- **santé** (souffrance psychique, absence de couverture sociale, difficultés d'accès aux droits et aux soins, conduites addictives autour du tabac, de l'alcool et du cannabis)
- **justice** (révocation de sursis, incarcération, TIG,...)
- **logement** (Sans Domicile Fixe, hébergement précaire...)
- **comportement inadapté** (maîtrise déficiente des codes du monde du travail)

Ces difficultés sont parfois associées à des attitudes et croyances antisociales. Ces comportements sont plus forts chez les garçons que chez les filles. Il s'agit d'un facteur de risque qui se manifeste de différentes façons : non-respect des lois, attitude favorable envers la violence et hostilité envers la police, consommation de drogues et d'alcool, impulsivité (mauvaise maîtrise de soi, manque de persévérance, agitation, recherche de sensations fortes et prise de risques).

Prégnance des comportements à risques chez certaines catégories de la population jeune

Pratique du rodéo à moto sur les quartiers des Chênes et des Passerelles à des moments stratégiques (par beau temps en fin d'après-midi et début de soirée, à raison de plusieurs allers et retours sur les artères principales).

Consommation et trafic de stupéfiants. Comportements pouvant être parfois liés à des difficultés financières du jeune ou dans sa famille (parents au chômage ou surendettés, jeunes SDF). Pratique associée également au profil psychologique du jeune (influence du quartier, stratégie d'appartenance au groupe, état dépressif..).

Question sur les conduites sexuelles à risques : (chez les jeunes garçons : manque d'informations sur les MST et risques de grossesses, banalisation et déni des risques..).

Problématiques des regroupements de jeunes dans l'espace public, halls d'immeubles

Globalement sur ces quartiers, le désœuvrement et les difficultés d'insertion des jeunes se traduisent par d'importants **phénomènes de regroupements** de jeunes **dans les parties communes** des immeubles d'habitation collective.

Problématique autour de la famille et de la fonction parentale

A l'image des familles monoparentales, dans les familles dites « nucléaires », c'est en majorité la mère qui est l'interlocuteur principal dans les accompagnements (participation aux entretiens, contacts téléphoniques...). La répartition des rôles est assez similaire dans les foyers : le père travaille et subvient aux besoins de la famille, la mère gère l'éducation des enfants. Dans des situations parfois tendues, la mère manque de relais au sein de sa famille.

De plus, dans le **domaine familial** on peut également trouver des **facteurs de risque** : des **membres de la famille au comportement antisocial et délinquant** (frères incarcérés), la **séparation des parents et des enfants** (créant un manque de repères pour certains et parfois une confusion des rôles : des adolescents « parentifiés »), les **conflits conjugaux et violences intrafamiliales** (climat insécure pour le jeune qui trouvera refuge chez d'autres référents pas toujours bienveillants, violences dans les fratries), la **mauvaise gestion familiale** (discipline dure et punitive ou à contrario un manque de surveillance et de supervision parentale), une **grande fratrie** et un **statut socio-économique faible**.

Problématiques émergentes par rapport à 2013

Montée en charges des problématiques judiciaires (incarcérations, sorties de prison avec difficultés de réinsertion, jeunes rattrapés par leur passé judiciaire), la question de l'hébergement (retour au pays des parents, décès, ruptures familiales.)

Recours à des activités illicites (trafic de drogues, vêtements, parfums « tombés du camion »...) parfois pour subvenir aux besoins de la famille.

Recueil de faits de violences intra-familiales ayant un impact parfois direct sur le développement de l'enfant et de l'adolescent. Constat est établi que les faits de violences conjugales relevés en entretiens familiaux (avec la mère) sont souvent associés aux comportements violents de jeunes âgés de 11 à 15 ans, au collège et/ou au sein de la famille.

- **Des associations au service de la jeunesse des quartiers particulièrement dynamiques :**

Le quartier des Chênes a la chance de bénéficier d'associations très impliquées dans la vie sociale locale et qui travaillent en bonne intelligence avec les services communaux. Parmi celles-ci, deux associations constituent aujourd'hui des partenaires incontournables en matière d'accueil de la jeunesse du quartier des Chênes :

L'association Ermont Balzac :

Implantée sur l'îlot Balzac, elle rayonne sur l'ensemble du quartier des Chênes. Acteur incontournable et reconnu de la vie du quartier, elle développe des actions de proximité visant à renforcer le lien social entre les différentes populations du quartier. L'association, forte de ses 191 adhérents, organise ainsi diverses animations festives et autres sorties familiales. L'association est l'interlocuteur privilégié du bailleur social OSICA, propriétaire de la résidence HLM Balzac.

Depuis 2009, elle est un opérateur de l'accompagnement à la scolarité et accueille plus de 70 enfants du CP à la terminale. L'association joue le rôle de médiateur entre le collège Saint-Exupéry et certaines familles migrantes de l'îlot Balzac et. Elle propose également des animations à caractère festif et convivial (fête de quartier, tournoi sportif...) et des sorties familiales.

L'association Souris à Ta vie :

Egalement basé sur l'îlot Balzac, cette association s'est constituée en mai 2013 par la volonté conjointe de jeunes adultes du quartier des Chênes souhaitant apporter des réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse des quartiers. Elle propose des actions d'animation locales (opération de nettoyage de Printemps, rencontre handisport avec les jeunes, repas de quartier, rencontre avec un artiste de hip hop...) qui ont eu un écho certain auprès des habitants et notamment des jeunes.

Elle propose au sein de ses locaux, un accueil jeune en fin de journée et durant les congés scolaires qui draine en moyenne une quinzaine de jeunes. En prise avec les réalités du quartier, elle a su sensibiliser les jeunes impliqués dans les rodéos de motos et a contribué à la diminution de ces pratiques.

Ces deux associations constituent des partenaires pour l'équipe de prévention spécialisée : elles mettent en relation les jeunes en difficulté qu'elles repèrent, font remonter les besoins et s'impliquent parfois dans les projets portés par les éducateurs.

- **Une ville particulièrement investie dans la lutte contre la récidive**

La ville d'Ermont développe depuis plus de 6 années un partenariat innovant avec la Maison d'Arrêt du Val d'Oise visant à préparer la sortie des détenus en fin de peine. En lien avec ses partenaires, elle propose à l'établissement pénitentiaire des ateliers d'expression artistiques, de remise à niveau, d'apprentissage de la langue française. Elle accueille également sur son territoire un chantier d'insertion ouvert aux détenus en aménagement de peine.

Les services municipaux accueillent régulièrement des personnes ayant à effectuer un T.I.G ou une mesure de répartition. Les relations avec le SPIP et l'UEMO d'Argenteuil sont régulières. Enfin elle est impliquée dans une expérimentation conduite par la DDCS et le SPIP qui permet à de jeunes sous main de justice d'effectuer leur fin de peine dans le cadre d'un service civique. Les théâtres d'Ermont ont ainsi accueilli 3 jeunes.

- **Quelques données sur la délinquance des mineurs :**

Telle que mesurée par la statistique officielle, la délinquance des mineurs sur Ermont ne semble pas présenter de spécificités particulières : elle reste relativement constante depuis 2008. En 2014, les mineurs représentent 28,51% des mis en cause.

On notera que sur la période 2012-2014, 46% des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse étaient issus du quartier des Chênes. En termes de mesures suivies et de profils des jeunes, la ville d'Ermont ne se différencie pas des autres communes environnantes de même strate.

6.2 - IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une direction Jeunesse et Sport qui développe une offre d'animation sportive de proximité en direction de la jeunesse des quartiers - Bonne implantation de l'équipe de prévention - Partenariat réel entre Mission locale et les services municipaux et l'équipe de prévention - Des groupes de jeunes bien investis dans les cultures urbaines - Des services municipaux impliqués dans les mesures alternatives à l'incarcération et aux poursuites (TIG, réparation) - La présence d'associations jeunesse dynamiques et reconnues des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-dimensionnement de l'offre d'activités de proximité en direction des plus de 15 ans sur le quartier - Des jeunes qui ont du mal à sortir de leur quartier et qui sont sous-représentés dans les activités de l'Espace loisirs Jeunes qui se déroulent en centre ville - Groupe de jeunes en situation de grande vulnérabilité - Des pratiques urbaines insuffisamment valorisées
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'une permanence PIJ/CYB, Mission Locale et prévention spécialisée au sein du centre socioculturel des Chênes - Réflexion en cours sur la politique jeunesse sur les quartiers - Ouverture prochaine d'un troisième poste d'éducateur spécialisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation du décrochage d'une partie de la jeunesse en grande difficulté

7 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DU PILIER COHESION SOCIALE

Orientation
stratégique
n°1

Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes

Objectif opérationnel 1.1 - Améliorer le repérage, l'accueil et la prise en charge des élèves en risque de décrochage

Actions :

- Consolider la veille éducative dans sa fonction de repérage des élèves en difficulté
- Conforter le dispositif d'accueil des collégiens exclus
- Ouvrir une réflexion sur la mise en place d'un Programme de Réussite Educative

Objectif opérationnel 1.2 - Offrir aux enfants et aux jeunes qui n'en disposent pas ou insuffisamment, les appuis et les ressources nécessaires à leur réussite scolaire

Action :

- conforter l'offre d'accompagnement à la scolarité et renforcer son ancrage local

Objectif opérationnel 1.3 - Diversifier les méthodes et les outils pour apprendre

Actions :

- Maintenir et développer les projets autour de la lecture, du langage et du plaisir d'apprendre
- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire
- Développer les équipements numériques dans les écoles

Objectif opérationnel 1.4 - Accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives et conforter la cellule familiale

Actions :

- Développer les actions de soutien à la parentalité sous toutes ses formes et notamment en direction des familles les plus éloignées de l'école
- Favoriser la pratique des loisirs en familles et des vacances en familles

Objectif opérationnel 1.5 - Améliorer la relation entre l'école et les familles

Actions :

- Permettre aux parents les plus éloignés de l'école de mieux comprendre les missions, le fonctionnement et les attentes de l'institution scolaire
- Engager une réflexion avec les établissements scolaires, les parents d'élèves et leurs représentants, les associations et les services afin d'identifier les pistes et les outils permettant de faciliter et rendre plus harmonieuses les relations entre l'école et les familles

Objectif opérationnel 1.6 - Améliorer le climat scolaire au sein du collège de secteur

Action :

- Accompagner le collège Saint-Exupéry dans la mise en place d'un plan d'amélioration du climat scolaire

Objectif opérationnel 2.1 - Développer le lien social, encourager et valoriser l'engagement dans la vie de la cité

Actions :

- Favoriser la convivialité, la mixité, l'échange, le dialogue interculturel et les solidarités intergénérationnelles
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants en les rendant acteurs de leur environnement
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie, la responsabilité et l'engagement citoyen
- Promouvoir l'expression culturelle et artistique des jeunes

Objectif opérationnel 2.2 - Améliorer l'autonomie sociale des publics en précarité et des populations migrantes

Action :

- Renforcer les compétences sociolinguistiques et sociales des publics en situation de vulnérabilité et des populations migrantes

Objectif opérationnel 2.3 - Garantir l'accès au droit pour tous

Actions :

- Consolider et valoriser l'offre locale d'accès au droit et d'aide aux victimes
- Améliorer la connaissance des problématiques des discriminations et des violences intrafamiliales

Objectif opérationnel 2.4 - Faciliter l'accès de tous et tout au long de la vie à la culture, à l'art et aux sports

Actions :

- Renforcer et adapter l'offre socioculturelle et sportive de proximité
- Consolider les passerelles entre les lieux de diffusion culturelle et les équipements sociaux de proximité
- Augmenter la fréquentation des équipements culturels et l'accès à la pratique sportive encadrée

Objectif opérationnel 3.1 – Remobiliser pour prévenir le basculement et l’ancrage dans la délinquance

Action :

- Renforcer la socialisation, les compétences psychosociales et les mises en situation de travail des jeunes en risque de délinquance

Objectif opérationnel 3.2 - Accueillir et accompagner les jeunes exposés au risque de récidive

Actions :

- Développer les mesures alternatives aux poursuites et à l’incarcération
- Favoriser l’insertion sociale et professionnelle du public jeune sous main de justice ou sous protection judiciaire
- Préparer la sortie de prison des personnes détenues

Objectif opérationnel 4.1 - Promouvoir la prévention sur les problématiques sanitaires identifiées localement

Action :

- Développer des projets partenariaux de prévention et d’éducation à la santé en les ciblant sur les populations à risques

Objectif opérationnel 4.2 - Garantir une offre de soins de premier recours, innovante et accessible au plus grand nombre

Action :

- Accompagner l’implantation et le développement des deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

1 – EMPLOI

1.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) Un accès au marché du travail difficile et particulièrement pour les femmes, les jeunes et les étrangers

- Un taux de chômage supérieur à la moyenne communale 15,5% contre 11,4% sur la commune.
- Au 31 décembre 2012, on recensait 465 demandeurs d'emploi de catégorie A¹² sur le quartier des Chênes (dont 301 en QPV) soit 34,3 % de l'ensemble des demandeurs inscrits sur la ville.
- Une population globalement moins active : le taux d'activité des 25 – 54 ans s'élève à 71,9% sur l'IRIS Renoir et 69,2% sur l'IRIS Delacroix soit respectivement 3 et 5,7 points en dessous de la moyenne communale
- Davantage de salariés en emploi précaire ; 13,2% des salariés de plus de 15 ans sont en contrat précaire (CDD, intérim, emploi, aidé, apprentissage, stage) soit deux points de plus que la moyenne communale.
- Des ménages potentiellement moins mobiles : 28,4% des ménages n'ont pas de voiture soit la concentration la plus forte de tous les quartiers. Le quartier des Chênes se situe 7,5 points au dessus de la moyenne de la ville.
- Les femmes concentrent plus de difficultés : elles y sont moins actives (3,3 points en dessous du taux communal), sont plus exposées au temps partiel (12,2 points d'écart avec la moyenne ville) et moins qualifiées (11 points d'écart).
- Un indice de chômage des jeunes de 18,3% (30,1% sur l'IRIS Delacroix !) contre 15% à l'échelle de la ville
- Une population étrangère davantage exposée au chômage : 26,2% des étrangers sont demandeurs d'emploi contre 19,9% au niveau communal. Le quartier des Chênes concentre 44,9% des demandeurs d'emploi étrangers.

¹² Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et étant sans emploi.

B) Un bon maillage du territoire par les opérateurs de l'emploi et de l'insertion, des interventions complémentaires et coordonnées

Les ermontois bénéficient de la présence sur leur territoire de trois opérateurs importants en matière d'emploi et d'insertion :

Pôle Emploi	<p>Localisation :</p> <p>Situé à proximité de la gare d'Ermont-Eaubonne, certes à l'écart du centre ville, mais bien desservi par les transports en commun.</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none">• accueil de tous les actifs et inscription des demandeurs d'emploi ;• versement des allocations destinées aux demandeurs d'emploi ;• accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi jusqu'au placement ;• conseil en orientation professionnelle pour tous ;• prospection du marché du travail et aide aux entreprises dans leurs recrutements ;• partage de sa connaissance du marché du travail et conseil auprès des acteurs de l'emploi.
L'Espace Emploi	<p>Localisation :</p> <p>Service de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, il était implanté en centre ville, juste en face de l'hôtel de ville. Depuis janvier 2015 et afin de donner plus de lisibilité et améliorer son offre de services, Val-et-Forêt a regroupé ses 5 antennes actuelles sur un même site. Le nouvel Espace Emploi unique, est désormais situé dans les locaux de l'agglomération, quartier des Espérances à une vingtaine de minutes de marche du quartier des Chênes</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none">• apporter à chacun un accompagnement et des solutions personnalisées avec l'objectif prioritaire de l'accès ou du retour à l'emploi, l'obtention d'une formation professionnelle ou la création d'une activité ;• favoriser la rencontre de l'offre et de la demande en permettant aux chercheurs d'emploi (demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi) de rencontrer de futurs employeurs ;• apporter une meilleure connaissance et approche du marché du travail du territoire ;• permettre aux chefs d'entreprises de bénéficier du travail préalable de diagnostic des profils recherchés.
L'antenne d'Ermont de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency	<p>Localisation :</p> <p>Basée dans les locaux de l'Espace Jeunesse à proximité du centre ville, l'antenne d'Ermont accueille les jeunes âgés de 16 - 25 ans des communes d'Ermont d'Eaubonne, Saint-Prix et Montlignon.</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none">• accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale ;• offrir également un accompagnement en matière de logement, santé, accès aux droits à la mobilité afin de sécuriser les parcours ;• assurer le déploiement des contrats aidés.

L'offre de service entre ces trois acteurs est **globalement complémentaire et assez bien coordonnée** :

La Mission Locale est compétente pour l'accueil du public 16 – 25 ans, souvent déscolarisés et en demande d'insertion professionnelle.

L'Espace Emploi accueille les publics à partir de 26 ans, les chercheurs d'emploi, ou les personnes en demande de recherche de réorientations. Elle reçoit les demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi qu'elle accompagne sur de la rédaction de CV et lettres de motivation, de la préparation d'entretien, de la mise en relation avec les employeurs ainsi que sur les démarches liées à l'entrée en formation.

L'Espace Emploi et l'antenne de la Mission Locale ont su par ailleurs **développer des partenariats avec un certain nombre d'acteurs locaux** intervenant sur le territoire :

L'espace emploi fait appel à la **MJC d'Ermont** pour des sessions de remise à niveau informatique pour les demandeurs maîtrisant insuffisamment l'outil informatique. Il positionne régulièrement des demandeurs en difficulté avec la langue française sur les ateliers sociolinguistiques orientés vers l'emploi développés par **l'association ESSIVAM**. Ponctuellement, l'Espace Emploi fait également appelle à **l'association CLE** pour renforcer les compétences et l'autonomie sociale de ces usagers (utilisation des transports en commun...)

L'antenne de la Mission Locale travaille régulièrement avec **l'équipe de prévention spécialisée** d'Ermont. Les rencontres entre conseillers et éducateurs spécialisés sont fréquents et portent sur l'examen des situations individuelles des jeunes suivis par la prévention. Au sein de l'espace jeunesse un **partenariat régulier avec le point Cyb et le Point Information Jeunesse** s'est noué au fil des années. Les conseillers de la Mission Locale orientent régulièrement les jeunes vers le point Cyb pour l'élaboration de CV et de lettres de motivation. Les animateurs du point Cyb et du Point Information Jeunesse qui repèrent des jeunes en demande d'insertion ou de formation peuvent les accompagner pour une prise de rendez vous avec un conseiller.

En vue de renforcer son ancrage auprès des jeunes des quartiers, la Mission Locale propose **des permanences au sein des deux centres socioculturels¹³** de la commune co-animées avec l'équipe de prévention et des animateurs de l'espace jeunesse. Au programme : accueil de premier niveau, mais également aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation, aide à la définition du projet professionnel, préparation aux entretiens d'embauche...

Pôle emploi est inscrit dans une dynamique de développement partenarial afin de compléter l'offre de service de droit commun et répondre au mieux aux besoins spécifiques de demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV. Il renouvelle ainsi régulièrement ses partenariats avec la Mission Locale, l'espace emploi Val-et-Forêt et Cap Emploi.

¹³ Celle des Chênes s'est mise en place tout récemment, en mars 2015.

Focus sur le public accueilli par l'espace emploi d'Ermont :

	2013		2014	
	nb	part relative	nb	part relative
Balzac/Bapeaumes/Rosignaux	268	19%	189	16,1%
Les Chênes	344	24%	285	24,3%
Centre ville	190	13%	165	14,1%
Cernay-Glatignies	10	1%	13	1,1%
Ermont-Eaubonne	61	4%	36	3,1%
Espérances-Arts	225	16%	136	11,6%
Gros Noyer-Calmette	55	4%	26	2,2%
Jules Ferry	14	1%	12	1,0%
Passerelles-Carreaux	132	9%	78	6,7%
non ventiles - hors ermont -	139	10%	231	19,7%
Ermont	1438	100%	1171	100%

En 2014, **940 ermontois** ont fréquenté l'espace emploi **dont 474 issus du quartier des Chênes** soit 50,4 % de l'ensemble des bénéficiaires du service¹⁴.

On notera une forte diminution du nombre de bénéficiaires du quartier des Chênes qui passe ainsi de 612 en 2013 à 474 en 2014 et ce, dans un contexte de dégradation continue du marché de l'emploi.

Les freins à l'emploi qui touchent particulièrement le public des Chênes reçu à l'espace emploi :

- Insuffisance voire défaut de qualification ;
- Problème de garde d'enfants ;
- Déficit de mobilité liée à la non possession du permis de conduire ou de véhicule ;
- Insuffisance de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base ;
- Faible ou absence totale de maîtrise de l'outil informatique.

Le public des Chênes est globalement composé d'autant d'hommes que de femmes. La majorité du public se situe dans la tranche d'âge 26 – 49 ans.

L'Espace Emploi constate une inadéquation croissante entre les offres d'emploi disponibles et les profils des demandeurs.

¹⁴ Les résidents hors Ermont n'ont pas été pris en compte

Focus sur le public suivi par la Mission Locale :

	Nb de jeunes suivis par la Mission Locale	dont nb de jeunes de 15 - 24 ans	Part parmi les jeunes non scolarisés en %
Delacroix/Grande Tour/Renoir	163	145	52,3%
Carreaux Glatignies/Passerelles	69	58	26,9%
Ermont Eaubonne	47	43	39,4%
Cernay	15	12	19,4%
Les Espérances	62	53	39,0%
Jules Ferry	33	31	30,7%
Centre ville/Ancienn centre ville	52	44	25,1%
Gros Noyer	30	25	33,8%
non ventilés	6	4	
Ermont	477	415	36%

Source : Mission Locale Vallée de Montmorency, 2013

En 2013, **163 jeunes issus du quartier des Chênes** ont bénéficié d'un suivi de la Mission Locale soit **34 % de l'ensemble des jeunes suivis**.

Plus de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans, sortis du système scolaire et résidant sur le quartier ont été en contact avec la Mission Locale. Les jeunes du quartier des Chênes semblent davantage connus que ceux des autres secteurs de la ville.

Le logiciel actuel de la Mission Locale ne permet pas de dégager les caractéristiques des jeunes des Chênes.

En 2014, la Mission Locale a suivi 585 jeunes dont 105 issus du quartier des Chênes soit 18%. Au regard de leur poids démographique et des problématiques qu'ils rencontrent, on peut parler d'un **sous représentation** de ces derniers au sein de la structure.

Caractéristiques des jeunes issus du quartier des Chênes et suivis par la Mission locale :

- Durée de suivi généralement plus longue ;
- Accompagnements davantage marqués par des interruptions de parcours ;
- Jeunes moins qualifiés, plus éloignés de l'emploi en termes de comportements, de savoir-être ;
- Peu d'expérience positive et notamment dans le cadre des actions collectives ;
- Une plus forte représentation de garçons que de filles ;
- Effet de groupe des demandes de la part des garçons.

Focus sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

En date du 2 juin 2015, Pôle emploi ne dispose pas encore de statistiques concernant les demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV. Néanmoins Pôle emploi communiquera les caractéristiques des demandeurs d'emploi des Chênes dès que les évolutions nationales du système informatique lui permettant.

On présentera donc la typologie des demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle Emploi en septembre 2014.

1 574 demandeurs d'emploi de catégorie A

13 % ont moins de 25 ans	-0,7 pt(s) par rapport à sept.2013
47 % sont des femmes	-2,2 pt(s) par rapport à sept.2013
25 % ont plus de 49 ans	-0,7 pt(s) par rapport à sept.2013
38% sont des demandeurs de longue durée	+2,3 pt(s) par rapport à sept.2013
18% sont des demandeurs de très longue durée (+ de 2 ans)	+2 pt(s) par rapport à sept.2013
57 % vivent dans un quartier CUCS (Chênes, Espérances, Passerelles-Carreaux)	+01 pt(s) par rapport à sept.2013
19 % ont un niveau inférieur au CAP	
41 % ont entre 25 et 39 ans	
25 % ont plus de plus de 49 ans	

Source : Pôle Emploi

Spécificités de la demande d'emploi d'Ermont :

- augmentation des demandeurs d'emploi de 8% par rapport à septembre 2013 soit une hausse bien plus forte que celles enregistrées sur les autres communes relevant de la compétence territoriale du Pôle emploi d'Ermont ;
- une moindre proportion de jeunes ;
- une part plus élevée de seniors qui, plus qualifiés ont plus de difficultés à se réinscrire durablement dans l'emploi.

Trois secteurs sont actuellement porteurs sur la zone :

- aide à la personne ;
- commerce/grande distribution ;
- magasinage/logistique.

C) L'offre de service proposée en direction des jeunes en difficulté d'insertion et personnes en recherche d'emploi

Actions spécifiques proposées par la Mission locale au titre de la Politique de la ville¹⁵

Le Club recherche d'emploi	<p>La Mission Locale a développé un dispositif expérimental d'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi, peu qualifiés et résidant sur les quartiers prioritaires. Il s'agit d'un accompagnement mixte assuré par des conseillers de la Mission Locale et des consultants, chefs d'entreprises et professionnels du management. Il a vocation à permettre l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi, la découverte et l'intégration dans l'entreprise ainsi que la prospection des entreprises sur le bassin d'emploi.</p> <p>Résultats : En 2014, 280 jeunes ermontois en ont bénéficié dont 168 issus des quartiers prioritaires CUCS : 125 ont retrouvé un emploi (CDD ou CDI), 41 sont entrés en formation, 22 ont signé un contrat d'apprentissage, 21 ont repris une scolarité en formation initiale et 71 sont toujours suivis en Mission Locale.</p>
Chantiers découverte des métiers	<p>Programmation de 2 chantiers de pré-qualification dans les domaines du bâtiment et des espaces verts. L'objectif visé est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage. Au programme : information sur les métiers, les filières et les diplômes préparés et l'expérimentation des métiers</p> <p>En 2014, les chantiers ont été proposés à 30 jeunes de 16 à 25 ans dont 17 résidaient sur un quartier prioritaire CUCS.</p> <p>Résultats : 23 jeunes sont entrés en formation en apprentissage, 5 ont signé un CDD en emploi d'avenir, 2 ont intégré le dispositif Avenir Jeunes.</p> <p>Tous ont retrouvé l'envie de s'impliquer dans la construction de leur projet individuel.</p>

L'équipe de prévention spécialisée

Les Chantiers éducatifs	<p>Complémentaires des accompagnements éducatifs individuels et du travail de rue proposés par les éducateurs spécialisés, ces chantiers éducatifs permettent une mise en situation de travail.</p> <p>Les chantiers éducatifs s'adressent à des jeunes mineurs ou majeurs en situation de recherche d'emploi ou de formation, sans solution à court terme, souvent démotivés par les obstacles ou les échecs qui jalonnent leur parcours d'insertion et pour lesquels le chantier peut constituer, un temps de mobilisation, une étape vers la vie professionnelle ou l'entrée en formation.</p> <p>En 2014, 3 chantiers de remise en peinture de locaux ont été réalisés dont un avec le bailleur Ermont-Habitat. Les 3 chantiers se sont déroulés sur 5 demi-journées, à raison de 4h/jour. Les jeunes ont travaillé en moyenne 42 heures soit un total de 208 heures.</p> <p>Les jeunes ont été recrutés par Val-et-Forêt en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe. La CAVF a assuré la prise en charge des rémunérations, les frais d'alimentation et le petit matériel pour le premier et deuxième chantier. Pour le troisième chantier, Ermont Habitat a pris en charge la peinture et le petit matériel</p>
--------------------------------	---

¹⁵ Il s'agit des actions qui sont présentées au titre de la programmation annuelle de la politique de la ville d'Ermont, qui ciblent spécifiquement les jeunes ermontois et prioritairement les jeunes des quartiers prioritaires. Ils sont complémentaires aux actions d'accompagnement développées par les Missions locales.

	<p>Résultats :</p> <p>15 jeunes bénéficiaires mineurs et majeurs dont 4 filles, tous issus du quartier des Chênes.</p> <p>Une première expérience de mise en situation de travail, des gains en estime de soi (les jeunes sont fiers du travail accompli, de contribuer à l'amélioration du cadre de vie), consolidation de la relation éducative avec les éducateurs.</p>
--	---

L'espace Jeunesse

Cyber emploi	<p>ateliers proposés par la Direction Jeunesse et Sports et dédiés à la recherche d'emploi intégrant l'outil multimédia. Au programme : mise en forme de CV et lettre de motivation, mise en ligne de CV, envoi de candidatures spontanées, création de boîtes @ mail, consultation de sites d'offres d'emploi, formations personnalisées sur logiciels de bureautique.</p> <p>En 2012, 347 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont pu ainsi bénéficier d'une aide dans leurs recherches d'emploi ce qui représente environ 400 demandes. 52% des bénéficiaires sont des hommes. 89% de ces jeunes sont demandeurs d'emploi, 5 % sont scolarisés et 6 % sont en apprentissage.</p> <p>Le point Cyb ne dispose pas à ce jour d'indicateurs sur l'origine résidentielle des usagers.</p>
---------------------	---

Service Politique de la Ville

Nos quartiers ont des Talents	<p>En octobre 2013, la ville a signé une convention de partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents. Le dispositif NQT vise à accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC + 4 et plus, âgés de moins de 30 ans et issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou de milieux défavorisés.</p> <p>Ce dispositif d'accompagnement repose sur un système unique et novateur de parrainage permettant aux jeunes diplômés de bénéficier de l'expertise de cadres de haut niveau en activité. A côté de cet accompagnement, le jeune peut également bénéficier de services proposés par NQT : CVthèque, cours d'anglais, e-formation, ateliers entreprises...</p> <p>Au regard de l'état du marché de l'emploi, les résultats enregistrés au cours de cette première année de partenariat sont assez encourageants : 18 jeunes inscrits dont 11 femmes et 11 habitants d'un quartier CUCS. 15 jeunes parrainés et 8 jeunes embauchés sur un poste pérenne à hauteur de leurs qualifications. Ces 18 jeunes représentent 37 % de l'ensemble des jeunes Ermontois suivis depuis le déploiement du dispositif sur le Val d'Oise en 2007.</p> <p>Dans le cadre de ce partenariat, diverses actions ont été mises en place : campagne de communication en direction des habitants des quartiers, organisation d'un club Jeunes diplômés permettant à de jeunes diplômés d'échanger et de « réseauter »</p> <p>Pôle emploi a également conventionné avec NQT. IL s'est notamment impliqué dans les actions développées par la ville en mobilisant les demandeurs d'emploi inscrits relevant de la cible NQT.</p> <p>Des actions nouvelles à construire avec NQT devraient permettre de renforcer la visibilité de ce dispositif et améliorer son impact auprès des jeunes ciblés.</p>
--------------------------------------	--

Pôle emploi

Actions spécifiques	<p>Pôle emploi propose des actions spécifiques en direction des jeunes en difficulté d'insertion : Accompagnement Intensif des jeunes (AIJ), 100% Web, mini site mobile jeunes, webdating, eformation MOOCS, applicatifs smartphone, salon en ligne, partenariat pour lutter contre le déficit de réseau des jeunes en développant le parrainage avec NQT, FACE, Mosaïk RH.</p> <p>Les contrats aidés relevant de la politique de l'emploi en faveur des jeunes sont également mobilisés : Emploi d'avenir, Contrat unique d'insertion starter, contrat de générations, contrats en alternance...</p>
----------------------------	---

Actions proposées par ESSIVAM

Atelier sociolinguistique Emploi	<p>ASL proposés aux personnes d'origine étrangère en demande d'insertion professionnelle par l'association ESSIVAM. Cet atelier vise à renforcer les compétences langagières pour faire face aux situations de communication générées par la recherche d'emploi et faciliter l'autonomie dans les démarches de recherche d'emploi.</p> <p>En 2013, 30 personnes, dont 23 femmes ont bénéficié de cet atelier. La majorité de ces bénéficiaires est âgée de 25 à 49 ans et est issue des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Quinze nationalités sont représentées. Les participants ont pu renforcer leur autonomie, leur connaissance de l'environnement professionnel et des services d'aide à l'emploi. Les plus assidus ont également acquis une plus grande confiance en eux.</p>
Communiquer pour l'emploi	<p>ASL destiné aux demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'une autonomie langagière suffisante pour s'impliquer efficacement dans la recherche d'emploi. 3 sessions de 11 semaines soit 264 heures/session ont été proposées et ont permis en 2013 d'accueillir 54 participants dont 37 femmes.</p> <p>Les apprenants ont accompli des progrès sensibles en compréhension et expression orale et écrite. Ils ont acquis une aisance et une autonomie plus grande dans les situations de communication liées à la recherche d'emploi. La majorité d'entre eux a également gagné en confiance en soi. Ces stages intensifs permettent aux bénéficiaires de s'inscrire rapidement et efficacement dans une démarche d'insertion professionnelle.</p> <p>En termes de sorties, on recense : 19 entrées en formation, 12 en stages linguistiques, 1 en contrat de professionnalisation, 9 obtentions d'un CDI, 11 obtentions d'un CDD, 4 entrées en VAE ou en équivalence de diplôme, 22 obtentions du DILF (diplôme initial de langue française) et 5 préparations au DELF A1 (diplôme d'étude en langue française), 1 préparation au DELF A2, 1 en DELF B1.</p>

Association CLE

Forum emploi	<p>CLE contribue au travers de ses différentes actions à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'illettrisme par l'acquisition des savoirs de base et l'acquisition de compétences sociales pour plus d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et professionnelle.</p> <p>A côté de son offre de remise à niveau en binôme apprenant/formateur, elle propose également à ses apprenants en recherche d'emploi, des préparations aux entretiens d'embauche ainsi qu'un atelier de sophrologie.</p> <p>En 2015, au titre de la programmation du contrat de ville, elle propose notamment une action « préparation au code de la route ».</p>
---------------------	--

Le service développement économique, emploi de Val et Forêt

Forum emploi

Tous les deux ans le Pôle Développement économique, Emploi, Formation propose sur l'une des villes membres de la CAVF un forum emploi.

Le dernier a eu lieu à Eaubonne le 13 octobre 2013. Il a réuni 40 exposants des secteurs de la distribution, des services à la personne, de l'emploi tertiaire, des transports et logistique, de la restauration, du secteur bancaire, de l'assurance, et de l'intérim. Plus de 1200 visiteurs ont été accueillis, plus de 200 postes ont été proposés. Un espace est réservé à la création d'entreprise et aux opportunités d'implantation sur le territoire. Enfin des ateliers thématiques sont également proposés (réussir sa recherche d'emploi, réussir son entretien d'embauche, créer son entreprise...)

Malheureusement très peu de jeunes issus des quartiers prioritaires se rendent sur ce type de temps fort. Un travail de médiation et d'accompagnement devrait être conduit avec les acteurs de terrain en contact avec les jeunes.

D) Le mode de garde des jeunes enfants : un frein à l'emploi pour les jeunes femmes

La question de la garde des jeunes enfants a été identifiée par plusieurs intervenants comme un frein périphérique à l'emploi qui touche quasi-exclusivement les femmes et ce, nonobstant leur situation familiale (mariée, en couple, isolée).

Lorsque l'on sait que sur le quartier des Chênes vivent 357 enfants de moins de 3 ans sur les 1 160 que compte la ville, on mesure bien l'acuité de cette question.

L'offre d'accueil de la petite enfance sur la ville

Les structures d'accueil municipales	3 multi-accueils qui accueillent les enfants de 10 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle <ul style="list-style-type: none">- Les Gibus, situé sur le quartier des Espérances, limitrophe de celui des Chênes : 45 places- Multi-accueil /Halte Garderie les Petits Pas, situé en face du collège Jules Ferry à proximité du centre ville : 40 places- Les Bouquinvilles, nouvelle structure qui vient d'ouvrir ses portes, située dans le quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne : 60 places dont 30 pour la ville d'Ermont- Une crèche familiale Les Marmousets située derrière le théâtre Pierre Fresnay à proximité du centre ville : les enfants sont accueillis au sein du domicile d'assistantes maternelles agréées : 26 assistantes pour 70 places
Les assistantes maternelles indépendantes	160 assistantes maternelles indépendantes sur l'ensemble du territoire soit 450 places (chiffres 2014). Un réseau d'assistantes maternelles (RAM ^o) qui permet notamment un accueil éducatif des assistantes et des enfants : deux matinées par semaine au centre socioculturel des Chênes et deux autres matinées au centre socioculturel F. Rude.

En 2014, le **taux de couverture des enfants de moins de 3 ans**¹⁶ était de **38%** sur la ville d'Ermont (données CAF), soit environ 4 points au dessus de la moyenne départementale.

Au regard des critères retenus par la CAF, la ville d'Ermont n'est pas considérée comme prioritaire. Elle peut toutefois bénéficier des subventions CAF pour le développement de l'offre d'accueil collectif de la petite enfance (notamment pour l'investissement), sans ouvrir droit aux bonifications réservées aux villes en zones prioritaires. Elle bénéficie du versement de la Prestation de Service Unique (PSU) pour tous ses Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ainsi qu'une prestation de service contribuant au financement du Réseau Assistantes Maternelles (RAM).

Conformément à ces engagements vis-à-vis de la Caisse d'Allocations Familiales, la ville d'Ermont réserve **10% des places aux familles en situation de précarité** (famille monoparentale, RSA, jeunes parents en formation...)

¹⁶ Toutes offres confondues

Un quartier moins doté :

Fin décembre 2012, la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles s'élevait à 520 places dont 126 sur le quartier des Chênes soit la capacité la plus forte de tous les quartiers d'Ermont.

Toutefois, si l'on rapporte le nombre de places disponibles au nombre d'enfants de moins de 3 ans (le quartier des Chênes concentre 30% des enfants de moins de 3 ans), on voit que le **quartier des Chênes reste relativement moins doté** que d'autres quartiers.

L'offre d'assistantes maternelles :

	Nb assistantes maternelles			Capacité d'accueil des assistantes maternelles			Nombre de places disponibles pour 100 enfants de moins de 3 ans*
	indépendantes	en crèche familiale	Total	indépendantes	en crèche familiale	Total	
Delacroix/Grande Tour/Renoir	36	13	49	89	37	126	27,3
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	43	2	45	119	5	124	40,6
Ermont/Eaubonne	16	0	16	44	0	44	33,3
Cernay	10	0	10	30	0	30	33,4
Les Espérances	18	5	23	53	14	67	46,7
Jules Ferry	13	3	16	36	9	45	49,1
Centre ville/Ancien Centre	14	3	17	44	9	53	26,4
Gros Noyer	9	1	10	21	2	23	25,8
non ventilés	3	0	3	8	0	8	-
Ermont	162	27	189	444	76	520	34,3

*moins de 3 ans recensés par l'INSEE-RP 2009

Source : Ville 18/12/2012

L'offre en crèches municipales :

	Enfants accueillis en crèche		Nombre d'inscrits pour 100 enfants de moins de 3 ans*	Nombre d'enfants par type d'accueil au 18/12/2012		
	31/03/2007	18/12/2012		Crèche familiale Les Marmousets	Halte-Garderie Multi-accueil à Petits Pas	Multi-accueil Les Gibus
Delacroix/Grande Tour/Renoir	49	52	11,3	22	21	9
Carreaux Glatignies/Les Passerelles	19	22	7,2	8	6	8
Ermont/Eaubonne	27	18	13,6	6	6	6
Cernay	19	14	15,6	secret stat.	9	secret stat.
Les Espérances	19	26	18,1	9	secret stat.	14
Jules Ferry	30	18	19,6	5	8	5
Centre ville/Ancien Centre	36	42	20,9	16	16	10
Gros Noyer	20	12	13,4	secret stat.	secret stat.	6
non ventilés	-	3	-	secret stat.	0	secret stat.
Ermont	219	207	13,7	72	73	62
autres communes	-	1	-	1	0	0
Total	-	208	-	73	73	62

*moins de 3 ans recensés par l'INSEE-RP 2009

Source : Ville

En 2014 sur les **342 familles qui ont bénéficié d'au moins une journée d'accueil** en structure petite enfance (hors assistantes maternelles indépendantes), **21 familles sont domiciliées** dans le QPV des Chênes.

E) L'insertion par l'activité économique : un levier à conforter pour répondre aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi

L'offre d'insertion proposée par le secteur de l'Insertion par l'activité économique est bien en phase avec les profils et les besoins des habitants des quartiers prioritaires.

La mise en œuvre et la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics peuvent constituer un levier pertinent pour ramener les publics vers l'emploi.

Conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de son agenda 21¹⁷, la ville d'Ermont met en place les clauses d'insertion dans plusieurs de ses marchés de travaux.

La ville s'est appuyée sur l'article 14 du code des marchés publics permettant à une collectivité d'imposer à un prestataire d'avoir recours à des personnes éloignées de l'emploi¹⁸.

Afin de garantir la qualité et le respect des clauses sociales dans ses marchés, la ville a signé en décembre 2013, une **convention avec la Maison de l'emploi du Haut Val d'Oise** lui permettant de bénéficier de l'expertise d'un « facilitateur de clauses ».

Sur les opérations de construction du centre socio-culturel François Rude et d'extension du centre socio-culturel Les Chênes, 2 795 heures et 1 049 heures ont été respectivement réalisées.

On notera également que le bailleur social OSICA qui réalise actuellement une opération de requalification de l'ensemble immobilier des Chênes utilise également cet outil.

Dans le cadre du groupe de travail « développement économique, emploi » la question de la mise en place des clauses d'insertion a été particulièrement travaillée. Plusieurs pistes d'actions ont été identifiées :

- généraliser ces clauses aux marchés d'entretien de la commune ;
- promouvoir cet outil auprès des opérateurs et notamment les bailleurs sociaux implantés sur le territoire qui ne s'en sont pas saisis jusqu'à présent ;
- mieux orienter ces clauses en direction des habitants du quartier prioritaire des Chênes ;
- développer, via le facilitateur, les synergies entre les donneurs d'ordre et les opérateurs de l'emploi et de l'insertion afin d'améliorer la lisibilité sur les offres disponibles et y positionner davantage de demandeurs d'emploi du quartier prioritaire.

Ami Services, association intermédiaire qui compte Ermont sur son territoire d'agrément est pleinement disposée à s'investir sur cet outil. Elle peut « utiliser » ces heures d'insertion et construire ainsi avec ses bénéficiaires des parcours d'insertion.

Le bailleur Ermont – Habitat semble également prêt à intégrer des clauses d'insertion dans les marchés de travaux qui seront lancés dans le cadre de la réhabilitation de ses ensembles immobiliers Rossignaux I et II.

¹⁷ L'une des mesures de l'agenda 21 est de « développer tous les outils juridiques du code des marchés publics pour favoriser l'insertion sociale ».

¹⁸ Demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification, publics reconnus travailleurs handicapés...

1.2 - IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de services bien implantée localement, physiquement accessible aux habitants des quartiers, complémentaire et coordonnées. - Des partenariats bien installés entre la Mission locale, l'Espace Jeunesse, les centres sociaux et l'équipe de prévention. - Des partenariats conventionnés ou en cours entre Pôle emploi, La Mission locale, l'espace emploi - Des actions bien ciblées sur certains freins à l'emploi : maîtrise de la langue, compétence clés - La mise en place de clauses d'insertion dans les marchés de travaux de la ville d'Ermont et du bailleur OSICA 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population moins qualifiée - Des freins à l'emploi insuffisamment pris en compte comme les modes de garde, la mobilité, outil numérique - La problématique de l'illettrisme des jeunes déscolarisés insuffisamment prise en compte - Un partenariat avec Pôle emploi et l'Espace Emploi à consolider avec un renforcement des connaissances réciproques des offres de services PE et espace emploi - Une sous représentation des jeunes du quartier dans les publics suivis par la Mission Locale - Peu d'habitants du quartier des Chênes dans les apprenants de l'association CLE - Durcissement des situations des jeunes en difficulté qui cumulent multiples problèmes et qui s'éloignent du droit commun - Une fraction démunie d'habitants des quartiers qui reste très éloignée de l'offre de service - Une inadéquation entre les offres d'emploi et les caractéristiques des demandeurs d'emploi. - Défaut de lisibilité de l'impact des clauses d'insertion sur les habitants du quartier prioritaire
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture au sein du centre socioculturel des Chênes d'une permanence Mission Locale, Point CYB, PIJ et équipe de prévention spécialisée - La présence de l'association CLE au cœur du quartier prioritaire - Un travail en réseau qui s'amorce autour des clauses d'insertion entre donneurs d'ordre et opérateurs de l'insertion et de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> -

2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1- ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) - Un quartier bénéficiant d'un bon niveau d'équipement mais qui offre des opportunités de développement limitées :

Le quartier des Chênes bénéficie d'une offre d'infrastructures et d'équipements publics de qualité et diversifiée (établissements scolaires, installations sportives, centre socioculturel, structure d'accueil petite enfance, maison de santé, épicerie sociale). Bien inséré dans le tissu urbain, il bénéficie d'une bonne desserte par les transports publics (plusieurs lignes de bus assurent la liaison vers le centre ville et les gares SNCF) et de la proximité de l'A115.

La vie économique locale s'organise autour d'un centre commercial qui regroupe une superette autour de laquelle s'agrège une vingtaine de commerces (boulangerie, pharmacie, auto-école, coiffeur, boucherie, petite épicerie, restauration rapide, café...). Ce centre commercial fait actuellement l'objet de travaux de requalification qui lui permettront de renforcer son attractivité.

A l'écart du centre commercial, on trouve également 3 commerces regroupés rue du Stand (restaurant oriental, boucherie et boulangerie. Enfin, on trouve une petite entreprise de taxi et un service d'aide à domicile, tous deux implantés dans la résidence des Chênes.

On ne recense aucune entreprise de taille moyenne. Il n'y a quasiment plus d'offre immobilière et foncière disponibles. Le potentiel de développement économique du quartier semble bien limité.

Le tissu économique environnant se caractérise par le poids des micro-entreprises qui sont peu moteur en termes d'emplois. A l'exception du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne, les possibilités d'implantation de commerces sont très faibles.

A proximité du quartier est implantée la Zone d'activité Economique du Plessis Bouchard et sa pépinière d'entreprises.

B) L'offre de service du Pôle Développement économique, emploi, formation de la CAVF¹⁹

Zones économiques et d'activités d'entreprise et pépinière	Assure le suivi des ZAE et de la pépinière d'entreprise : <ul style="list-style-type: none">- Gestion locative de 33 lots en gestion locative situés à Eaubonne et à Ermont (10 lots) ainsi que de 4 bureaux et 2 ateliers à la pépinière d'entreprise du Plessis Bouchard ;- Suivi des travaux ;- Accueil porteurs de projet en recherche immobilière ;- Accompagnement des entreprises en pépinière par l'ACCET (mission d'assistance du CGVO).
Création d'entreprise	Dispositif d'accompagnement pour les créateurs d'entreprises : <ul style="list-style-type: none">- Accueil des porteurs de projets- Accompagnement des créateurs d'activité et suivi des entreprises de moins de 3 ans par prestataire extérieur. <p>En 2013 : 43 porteurs de projets rencontrés dont 17 originaires de la ville d'Ermont 58 projets étudiés dont 47 de création, 20 dans le secteur du commerce. 3 étaient en instance de création, et 33 en réflexion.</p>
Zone d'Aménagement Concertée Gare Ermont - Eaubonne	<ul style="list-style-type: none">- Gestion locative- Commercialisation

C) Le développement de l'entrepreneuriat local :

En dépit des besoins qui peuvent exister sur les quartiers prioritaires en matière de détection, de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise, cette question n'a pas été traitée à l'échelle du quartier des Chênes dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La seule initiative ciblée en direction des habitants du quartier des Chênes a été l'organisation, en 2011, par le Pôle Développement Economique, Emploi, Formation de Val et Forêt d'une réunion d'information sur l'aide à la création d'entreprise qui s'est tenue au centre socio-culturel des Chênes. Une trentaine d'habitants du quartier y avait participé. Elle n'a pas été renouvelée, ni prolongée.

Les partenariats directs entre acteurs du quartier et les opérateurs présents sur ce secteur (Initiative 95, ADI) sont plus que limités et restent donc à développer. On soulignera toutefois que Pôle emploi développe des partenariats avec les réseaux d'aide à la création d'activités

La question de l'appui à la création d'entreprise dans ce quartier prioritaire, insuffisamment traitée jusqu'à présent, méritera d'être développée dans le cadre de la fusion de Val-et-Forêt avec la Communauté d'Agglomération du Parisis.

¹⁹ Présentation centrée uniquement sur le volet développement économique. Le Pôle assure également l'animation du volet emploi, formation et insertion professionnelle avec l'animation de l'Espace Emploi et le développement d'actions type forum emploi.

D) Une opportunité pour le quartier : le lancement d'une étude préalable à l'élaboration d'un projet de territoire en matière d'économie territoriale durable

Dans le cadre de son Agenda 21 local, la ville d'Ermont prévoit d'élaborer un projet de territoire en matière d'économie durable. Pour ce faire, elle vient d'engager une étude à dimension prospective sur laquelle elle s'appuiera pour faire émerger ce projet. La durée de l'étude a été fixée à 7 mois.

Le projet vise 3 grands objectifs opérationnels :

1. **L'accompagnement des acteurs économiques locaux vers l'adoption de pratiques plus vertueuses** (mutualisation d'outils, de matériaux, mise en réseau, informations, sensibilisation...)
2. **Le soutien au secteur de l'ESS comme vecteur d'innovation économique, environnementale et sociale**, partant du postulat que l'ESS porte en elle les valeurs du développement durable en conjuguant développement économique, lutte contre l'exclusion, responsabilité écologique et citoyenne. De plus, l'ESS défriche de nouveaux modes d'action en matière économique (avec les SCIC par exemple), social (insertion, lien social, cohésion territoriale) et environnemental (pionnière dans le secteur du recyclage, du réemploi, de l'agriculture urbaine, de la mobilité...). Et c'est aussi un secteur avec lequel la collectivité a des relations privilégiées et des leviers concrets à actionner (subventions, marchés publics, soutien méthodologique).
3. **Le développement d'activités endogènes et innovantes en réponse aux besoins du territoire, notamment des personnes vulnérables et des quartiers en difficulté**, par l'identification des besoins locaux non satisfaits et des potentialités du territoire; le recensement des initiatives locales existantes à développer/à pérenniser ; la création d'un contexte favorable.

Le troisième objectif intéresse particulièrement la politique de la ville qui a identifié aujourd'hui l'économie sociale et solidaire comme un levier possible de développement d'activités dans les quartiers prioritaires.

2.2 - IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de porteurs de création d'entreprises mal identifié mais réel - Des commerces de proximité qui globalement parviennent à maintenir un certain niveau d'activités - Proximité d'une pépinière d'entreprises sur le territoire du Plessis Bouchard 	<ul style="list-style-type: none"> - La question du développement économique dans les quartiers insuffisamment prise en compte - Des disponibilités foncières et immobilières très limitées - Fragilité du partenariat local inexistant
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Le lancement d'une étude visant notamment à identifier les possibilités de développement d'activité relevant de l'ESS dans les quartiers prioritaires - Un centre commercial des Chênes qui fait l'objet d'une requalification par le bailleur ICF La Sablière - La fusion avec la Communauté d'Agglomération Le Parisis qui devrait permettre la relance d'un travail autour du développement économique dans les quartiers prioritaires 	

3 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DU PILIER EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Orientation
stratégique
n°1

Accompagner l'accès et le retour à l'emploi et la formation

Objectif opérationnel 1.1 – Lever les freins à l'emploi qui touchent particulièrement les habitants des quartiers

Actions :

- Renforcer les compétences sociolinguistiques et les savoirs de base
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification ainsi que les mises en situation de travail
- Ouvrir une réflexion sur les freins à l'emploi aujourd'hui insuffisamment pris en compte

Objectif opérationnel 1.2 – Rapprocher les habitants de l'offre de service proposée par les opérateurs du service public de l'emploi

Actions :

- Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de service en matière d'aide à l'emploi
- Augmenter l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes et des femmes

Orientation
stratégique
n°2

Soutenir l'insertion par l'activité économique

Objectif opérationnel 2.1 – Développer le recours aux clauses d'insertion

Actions :

- Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics de la commune et des bailleurs sociaux implantés sur le territoire
- Optimiser le suivi de l'exécution des clauses d'insertion en les orientant davantage en direction des habitants issus du QPV

Objectif opérationnel 2.2 – Renforcer les parcours d'insertion des habitants des quartiers

Action :

- Développer sur le territoire la coopération avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Objectif opérationnel 3.1 – Favoriser et accompagner la création d'activité par les résidents des quartiers

Actions :

- Assurer la promotion des dispositifs d'appui à la création d'entreprise auprès des habitants
- Décliner au niveau du quartier prioritaire les partenariats opérationnels développés par l'EPCI avec les opérateurs de la création d'activité

Objectif opérationnel 3.2 – Favoriser la promotion de l'économie sociale et solidaire comme levier de développement économique dans les quartiers

Action :

- Identifier les besoins et les potentialités du territoire en matière d'économie sociale et solidaire

LE PILIER CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

1 – HABITAT, CADRE DE VIE

1.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) Un quartier bien inséré, bénéficiant d'une offre d'équipements et d'infrastructures satisfaisante mais dont l'habitat vieillissant et le cadre de vie présente des signes de fragilité

Le quartier prioritaire des Chênes, sous ensemble du quartier des Chênes, est constitué pour l'essentiel de deux résidences de logements locatifs sociaux :

- la résidence des Chênes comprenant 631 logements
- la résidence des Rossignaux I comprenant 216 logements

La résidence des Chênes

Présentation du site	<p>Propriétaire du site : OSICA</p> <p>Date de construction : début des années 60</p> <p>631 logements répartis sur 13 bâtiments : 1 tour de 9 étages autour de laquelle s'organise un système de barres d'immeubles R+4 dotées de passages traversants</p> <p>Offre de grands logements (3 pièces et plus)</p> <p>Bureau d'accueil implanté au cœur de la résidence : 1 responsable de site, 7 agents (pour l'ensemble du patrimoine du territoire)</p> <p>Plateau sportif et aires de jeux pour les enfants</p> <p>Gestion des déchets ménagers par un système de bornes semi-enterrées</p> <p>Dispositif particulier de collecte des déchets électriques ou électroniques (DEEE)</p> <p>Eclairage public interne à la résidence géré par le bailleur</p> <p>Présence de services et d'équipements publics à proximité</p> <p>2 lignes de bus desservent la résidence, gare SNCF à proximité</p> <p>Offre de stationnement assurée par des parkings aériens aménagés en placettes et en périphérie le long de la voirie</p>
Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none">• Attractivité du site (à l'échelle du patrimoine d'OSICA) mesurée par un taux de vacances et de turn over très faible, un taux d'encaissement des loyers par prélèvements automatique élevé• Des espaces extérieurs à requalifier cadre paysager important mais peu valorisé et vieillissant, espaces verts en pied d'immeubles dégradés Circulations internes : défaut de lisibilité des cheminements piétons au cœur de la

	<p>résidence</p> <p>Mobilier urbain disparate, aires de jeux pas valorisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de stationnement insuffisante Situation aggravée par le stationnement des non résidents en journée en raison de la proximité de la gare et du centre ville • Des phénomènes récurrents d’occupations des parties communes Par des groupes de jeunes, certains extérieurs à la résidence. Historiquement localisés au niveau de certaines entrées de la rue Renoir, ces phénomènes de regroupements se sont désormais déplacés au niveau du secteur Watteau et plus récemment au niveau de la rue Toulouse Lautrec. Difficilement régulables, source de tensions et d’insécurité • Les troubles de voisinage en augmentation Certains sont liés à des problématiques de santé mentale (syndrome de Diogène).
<p>Actions déjà réalisées ou en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation complète du réseau de chauffage dans le cadre de l’ASL des Chênes en 2013 - 2014 - Réhabilitation des 631 logements actuellement en cours (achèvement de la 1^{er} tranche et lancement de la 2^{ème} en avril 2015) : rénovation des façades, isolation thermique des bâtiments, réfection des halls d’entrée, installation de paraboles collectives, rénovation des sanitaires et pièces d’eau, remise aux normes électriques.
<p>Projets pour l’amélioration du cadre de vie</p>	<p>Requalification des espaces extérieurs : désenclavement du cœur de la résidence, homogénéisation du traitement des cheminements, création d’espaces ludiques et de détente, réorganisation du stationnement, remplacement des arbres et restructuration des alignements, requalification du mobilier, valorisation des espaces verts en pied de bâtiment, reprise des trottoirs et des bordures</p> <p>démarrage des travaux : mi-2016</p>

La résidence Rossignaux I

<p>Présentation du site</p>	<p>Propriétaire du site : OPH Ermont-Habitat, Date de construction début des années 60 Partie intégrante d'un ensemble plus vaste comprenant la résidence Rossignaux II (216 logements) et des Bapaumes (160 logements) Les Rossignaux I comprennent 283 logements répartis sur 5 bâtiments : 1 tour de 8 étages, 2 barres de 2 immeubles R+4 Une loge centrale située au 2 place Courbet : 1 responsable de site, 5 gardiens dont un gardien principal Espaces végétalisés en pied de bâtiment, cadre plus minéral que les Chênes Plateau sportif et 1 aire de jeux pour les enfants Gestion des déchets ménages par système de bornes semi-enterrées Un dispositif particulier de collecte des déchets électriques ou électroniques (DEEE), Eclairage public interne à la résidence géré par le bailleur Présence au cœur de la résidence du groupe scolaire E. Delacroix et de l'accueil de Loisirs Présence de services et d'équipements publics à proximité 2 lignes de bus desservent la résidence, gare SNCF à proximité Stationnement en périphérie de la résidence, le long de la voirie</p>
<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des immeubles et logements nécessitant une rénovation lourde, • Des espaces extérieurs qui ne satisfont pas les besoins en matière de stationnement des véhicules avec en corollaire des problèmes d'accès, de lisibilité des cheminements etc. • Des usages plus difficiles en particulier sur les espaces extérieurs : davantage de jets par les fenêtres, de déchets non mis dans les poubelles, d'encombrants déposés n'importe où... • Une augmentation des conflits de voisinage et des problématiques « psychosociales » (type syndrome de Diogène notamment), • Un secteur moins attractif (à l'échelle du patrimoine d'Ermont Habitat) où l'on constate notamment des refus plus importants d'attribution des logements, • Une satisfaction globalement moins grande des locataires sur ce secteur par rapport aux autres secteurs de l'Office notamment sur les items suivants : le logement, la qualité des relations de voisinage, le stationnement, la sécurité, la propreté des espaces extérieurs, le traitement des demandes techniques et la communication avec l'organisme (Cf. enquête de satisfaction 2014).
<p>Actions déjà réalisées ou en cours</p>	<p>Premiers travaux suite à son acquisition en 2004 : installation de paraboles collectives, reprise en peinture de certains escaliers, rénovation partielle de l'isolation extérieure, amélioration de la ventilation.</p> <p>L'ensemble de l'installation de chauffage a été rénovée en 2013-2014 dans le cadre de l'ASL des Chênes.</p> <p>L'Office a fait le choix de préserver ses aires de jeux de proximité, notamment côté du groupe scolaire Delacroix, en maintenant un entretien régulier.</p> <p>Une attention particulière est portée aux travaux faits à la relocation avec un niveau globalement supérieur aux autres résidences.</p>

Projets pour l'amélioration du cadre de vie	<p>La rénovation complète des 2 ascenseurs du 2 place Courbet est programmée de mai à octobre 2015.</p> <p>La réhabilitation lourde du patrimoine Rossignaux 1 et 2 est programmée en 2 tranches à partir de 2016 : une 1^{ère} tranche « thermique » pour améliorer l'isolation et l'image extérieure des immeubles, puis une seconde tranche qui portera sur la rénovation des parties communes et des logements.</p> <p>La résidentialisation des espaces extérieurs avec une délimitation clarifiée entre espace public et résidentiel sera proposée. Ermont Habitat souhaite que dans ce cadre, en partenariat avec la Commune et les autres bailleurs, un nouveau schéma de stationnement soit défini.</p>
--	---

B) Un service Voirie Propreté Urbaine bien présent sur le quartier

Service Voirie Propreté Urbaine de la ville	<p>Balayage mécanique :</p> <p>Intervention une fois par semaine sur les rues Renoir et du Stand en complémentarité avec la balayeuse de Val-et-Forêt qui passe 2 fois par mois rue de la Petite Bapaume et une fois par semaine rue du Syndicat.</p> <p>Cantonnier :</p> <p>Balayage à la main, tous les jours rue Monnet et rue Renoir</p> <p>Espaces verts :</p> <p>Entretien du stade et des abords extérieurs de la Maison de Santé » et de l'Épicerie Sociale</p> <p>Enlèvement des tags :</p> <p>Intervention sur l'ensemble du quartier, sur les résidences des bailleurs à leur demande et sans facturation</p>
--	--

C) Un soutien effectif au maintien du commerce de proximité

- **Un responsable du commerce local à l'écoute des commerçants :**

La ville dispose au sein de ses effectifs d'un responsable du commerce local qui contribue par sa présence et son engagement au quotidien auprès des commerçants pour soutenir le commerce de proximité vital pour la vie sociale locale d'un quartier.

Ses missions :

- Fédérer les commerçants des quartiers excentrés, être à l'écoute de leurs besoins ;
- Aider à la mise en place d'évènements commerciaux ;
- Gestion des conflits ;
- Aider et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches ;

- Assure la prospection des entreprises et des commerces.

- **La rénovation du centre commercial des Chênes**

Depuis des années la ville d'Ermont n'a pas ménagé ses efforts pour inciter les propriétaires successifs du centre commercial des Chênes à engager les travaux de rénovation qui s'imposaient. Ces efforts trouvent aujourd'hui leur aboutissement.

ICF Habitat la Sablière, bailleur de la résidence des Chênes et propriétaires du centre commercial, réalise actuellement des travaux de rénovation jusqu'à la fin du mois de juin 2015. Visant à améliorer l'attractivité du site. Ils comportent deux volets :

- **la requalification du centre commercial** : reprise de l'étanchéité des toitures terrasses, mise en peinture des façades, installation de bornes enterrées, création d'une unité des enseignes commerciales, réfection de l'électricité, réaménagement des accès et circulations piétonnes, signalétique).
- **la reprise des espaces extérieurs** : création d'un parking de 52 places, embellissement des espaces extérieurs, délimitation des voies d'accès pompiers, desserte pour la collecte des ordures ménagères et pour la chaufferie.

2 – SECURITE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ET RESIDENTIELLE

2.1 - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) Une progression significative de la délinquance de voie publique²⁰ et dans une moindre mesure des atteintes aux personnes

En 2014, le quartier des Chênes comptabilisait **122 faits constatés** contre 85 en 2013 soit une **progression significative de 43,5%** alors même que la délinquance de voie publique sur l'ensemble de la commune se stabilisait.

Cette augmentation est principalement alimentée par :

- les dégradations et les incendies volontaires : + 31 faits
- les vols avec violence (+ 6 faits) et les vols avec effractions : (+ 6 faits).

	Ermont			Les Chênes		
	2013	2014	Evolution	2013	2014	Evolution
VMA	5	2	-60,0%	1	0	-100,0%
vols violences	138	121	-12,3%	19	25	31,6%
vols effractions	108	122	13,0%	8	14	75,0%
vols d'automobiles	62	58	-6,5%	9	11	22,2%
vols roul. & acces.	117	109	-6,8%	14	6	-57,1%
vols de 2 roues	15	31	106,7%	4	4	0,0%
vols à la tire	32	23	-28,1%	1	2	100,0%
dégradations	172	181	5,2%	28	55	96,4%
incendies volontaires	9	9	0,0%	1	5	400,0%
total	658	656	-0,3%	85	122	43,5%
indicateurs d'atteintesaux biens	697	674	-3,3%	72	79	9,7%
indicateurs d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	293	237	-19,1%	42	49	16,7%

Source : DDSP 95

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes** qui regroupent les violences physiques crapuleuses, les violences physiques non crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violence marquent également une **progression de l'ordre de 16,7%** alors qu'elles sont en repli sur l'ensemble de la commune.

²⁰ Le tableau ci-dessous présente les infractions commises sur la voie publique sur la période janvier-novembre. Il s'agit de la part de la délinquance qui affecte le plus la vie quotidienne des habitants et contribue à alimenter significativement le sentiment d'insécurité.

B) Le quartier qui concentre le plus grand nombre d'infractions constatées

	110 Gros Noyer	120 Centre administr.	123 Gare Ermont-Halte	130 Centre Ville	133 Gare Cernay	240 Van Gogh	250 Ermont-Eaub	253 Gare Ermont-Eaub	360 Glatignies	370 Carreaux/Passereilles	371 Cora	375 Parking Cora	480 Espérances	490 Chênes	493 Gare Gros-Noyer	TOTAL
VMA	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
vols violences	5	15	1	10	4	9	15	13	9	5	0	2	7	14	1	121
vols effractions	11	13	0	21	0	16	24	0	8	4	0	0	11	11	0	122
vols d'automobiles	1	1	0	4	0	4	14	0	8	3	0	1	11	6	0	58
vols roul. & acces.	8	11	0	8	1	4	23	0	24	4	0	2	17	4	1	19
vols de 2 roues	1	0	0	6	0	0	9	0	1	2	0	0	8	4	0	31
vols à la tire	0	3	1	3	1	2	0	8	0	0	1	0	1	2	1	23
dégradations	20	9	0	18	2	10	15	3	15	5	0	1	28	55	0	181
incendies volontaires	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	5	0	9
TOTAL	46	53	2	70	8	47	103	24	65	23	1	6	83	122	3	656
Part relative	7%	8,1%		10,6%		7,1%	15,7%	3,6%	9,9%	3,5%			12,6%	18,6%		

Source : DDSP 95

Le quartier des Chênes est le secteur qui concentre le plus grand nombre de faits de délinquance de voie publique : **122 faits constatés soit 18,6% des 656 enregistrés à l'échelle de la commune.**

Plus de la moitié des infractions enregistrées sur le quartier des Chênes concerne des **faits de dégradations et d'incendie volontaire**. Les vols avec violences et les vols par effractions constituent les trois autres grandes catégories d'infractions par nombre de faits commis.

C) Le quartier sous l'angle de la vidéosurveillance²¹

En décembre 2014, 28 caméras de vidéosurveillance étaient en service sur la commune d'Ermont. 12 sont implantées sur le quartier des Chênes.

Le tableau ci-dessous présente les faits enregistrés selon une typologie établie par le CSU. Il fournit des éléments d'information complémentaire sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique qui peuvent « échapper » à l'appareil statistique de la sécurité publique.

		vols véhicules + 2 roues	AVP	VPE	IPM	vols divers	ILS	Dégradations	Agressions	Rixes	Rodéos	Surv Assistance	Relectures	total
2014	Les Chênes	0	3	0	1	3	4	9	2	2	92	58	66	240
	Ermont	0	10	0	4	20	33	14	6	6	103	258	205	659
	<i>Part relative Chênes</i>		30,00%		25,00%	15,00%	12,12%	64,29%	33,33%	33,33%	89,32%	22,48%	32,20%	36,42%
2013	Les Chênes	1	2	0	0	1	4	2	1	4	59	35	48	157
	Ermont	10	10	0	0	14	53	14	3	10	74	105	141	434
	<i>Part relative Chênes</i>	10,00%	20,00%			7,14%	7,55%	14,29%	33,33%	40,00%	79,73%	33,33%	34,04%	36,18%

Source : CAVF

AVP : accident sur la voie publique, **IPM** = ivresse publique manifeste, **VPE** = vol par effraction, **ILS** = infraction à la législation sur les stupéfiants, **surveillance/assistance** = demande d'une assistance vidéo lors de patrouille, **relecture** = requête formulée par les forces de sécurité

Sur les **659 faits enregistrés en 2014** par le dispositif de vidéo surveillance, **240 l'ont été sur le quartier des Chênes soit 36 %**.

Le fait d'avoir implanté sur les Chênes 12 caméras sur les 28 au total, entraîne nécessairement un effet grossissant sur ce quartier: plus on observe un territoire, plus forte sera la probabilité d'y identifier des faits. Ceci étant dit, il est intéressant de constater deux choses :

- **l'acuité des phénomènes de rodéos de motos** : en augmentation par rapport à 2013, ils sont très fortement localisés : 89 % des faits enregistrés se sont déroulés sur le quartier des Chênes.
- **l'importance des faits de dégradations** : en augmentation par rapport à 2013, ils représentent 64 % des faits constatés sur l'ensemble de la commune.

D) Focus sur les incidents dans l'habitat social

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), un dispositif de recensement et de signalement des incidents se produisant dans l'habitat social et collectif a été mis en place en juillet 2012. Il repose sur des fiches renseignées et transmises directement par les bailleurs sociaux et les gestionnaires de copropriété à la ville d'Ermont et au Commissariat de Police. Elles n'ont pas vocation à se substituer au dépôt de plainte et à l'appel d'urgence. Elles visent à

²¹ Le dispositif de vidéosurveillance mise en place en 2009 à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération Val et Forêt s'est progressivement déployé. Ces caméras sont disposées de façon stratégique notamment aux abords des lieux publics (écoles, collèges, lycées, mairies, stades, parcs, centres villes...) et sur les secteurs sensibles particulièrement exposés aux risques de délinquance.

Les zones vidéo protégées sont filmées tous les jours 24H/24. Les caméras sont pilotées depuis le Centre de Supervision Urbain (CSU).

assurer une remontée d'information plus systématique concernant des faits qui, pas toujours répréhensibles pénalement mais qui par leur récurrence impacte fortement sur le climat social et le cadre de vie des habitants.

Eléments de bilan de l'année 2014 :

- Une forte progression de fiches transmises : 91 contre 33 en 2013
- Deux bailleurs émetteurs : OSICA (54 fiches) et Ermont Habitat (36 fiches)
- 328 faits signalés (une fiche mentionne bien souvent plusieurs faits corrélés les uns aux autres)
- Une prévalence des phénomènes d'occupation de halls d'entrée et autres parties communes (cages d'escalier, caves, parking) liées à des dégradations, troubles de jouissance (jets de détrit, salissures, tapages) et de consommation de produits stupéfiants
- Des troubles fortement localisés sur la résidence OSICA des Chênes : 58 fiches transmises

E) Le ressenti des acteurs locaux et des habitants

Les problématiques d'insécurité identifiées par les acteurs locaux du quartier des Chênes dans le cadre du diagnostic local de sécurité réalisé en janvier 2012, même si elles peuvent varier en intensité, restent inchangées :

- **Les regroupements de jeunes dans les halls d'immeubles et autres parties communes et aux abords du centre commercial des Chênes :**

Problème récurrent et difficile à réguler qui met en jeu d'une part, des questions de sécurité et de tranquillité publique et résidentielle impliquant à la fois les bailleurs, la ville, les forces de sécurité publique et les habitants et d'autre part, des questions liées aux difficultés d'insertion des jeunes des quartiers d'habitat populaire.

Ces phénomènes se posent avec une très forte acuité sur certains secteurs du quartier des Chênes. Souvent **localisés à quelques entrées d'immeubles**, ces regroupements plus ou moins réguliers s'accompagnent de **troubles importants** (bruits, odeurs, dégradations, menaces...) difficilement supportables pour les habitants qui les subissent au quotidien. Ils affectent principalement la résidence des Chênes et très peu celle des Rossignaux I .

- **Les rodéos de motos :**

Les rodéos de motos constituent un **phénomène bien enraciné sur le quartier des Chênes** et ce depuis de nombreuses années. Les rodéos obéissent à une logique de « variation saisonnière » et gagnent généralement en intensité au cours du printemps et l'été.

Ils se déroulent principalement sur les grands axes de circulation du quartier des Chênes (rues du Stand, du Syndicat, Utrillo, Degas, Modigliani et route de Saint-Leu). Ce phénomène implique une quinzaine de jeunes adultes de sexe masculin et originaires du quartier des Chênes. Le motocross suscite depuis de nombreuses années un engouement particulier auprès de certains jeunes du quartier des Chênes. Il se pratique à l'aide de motos cross généralement non homologuées. Les

jeunes conducteurs, circulant le plus souvent sans casque, réalisent à vive allure, des figures acrobatiques qui peuvent être périlleuses. Ils n'hésitent pas à valoriser leurs exploits sur internet ce qui peut être à l'origine de surenchères préoccupantes.

Phénomène dangereux non seulement pour ses protagonistes mais également pour les piétons qui empruntent les trottoirs ainsi que pour les conducteurs d'automobiles qui peuvent se laisser surprendre. Ils génèrent des nuisances très importantes suscitant parmi les riverains, inquiétude et surtout une vive exaspération alimentée par la difficulté à enrayer ces pratiques.

Après avoir connu un pic d'intensité particulièrement élevé en juillet 2013, ce phénomène bien que persistant semble plus limité.

- **Le trafic de drogues :**

Même s'il ne présente pas l'intensité qu'il peut avoir sur d'autres secteurs du département, le **trafic de drogues est bien implanté sur le quartier des Chênes**. Plusieurs points de vente sont identifiés tout aussi bien par les services de police que les habitants. Ces derniers vivent souvent assez mal leur existence et notamment ce que l'on appelle le deal de cages d'escalier qui trouble la tranquillité résidentielle. La lutte contre le trafic de drogues passe par le démantèlement des réseaux et exige des investigations longues et approfondies par nature peu lisibles par les habitants. A défaut, le travail de la police n'a que peu de portée, les points de vente se reconstituant très vite. Les habitants qui sont confrontés au problème attendent néanmoins des réponses rapides et visibles et dénoncent ce qu'ils estiment constituer une impunité de faits des supposés trafiquants.

2.2 – IDENTIFICATION DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un quartier qui ne présente pas de dysfonctionnement urbain majeur, bien inséré dans le tissu urbain et bénéficiant d'une offre d'équipements de qualité - Des bailleurs bien investis dans la gestion et la préservation de leur patrimoine - Un partenariat bailleurs-police-services municipaux de qualité - Une offre commerciale de proximité qui vit bien 	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation des faits de délinquance de voie publique - Des atteintes à la tranquillité publique persistantes (occupation des halls, rodéos de moto) difficilement régulables et qui fragilisent le climat social - Un habitat vieillissant - Un quartier qui reste stigmatisé - Des rapports jeunes/police assez dégradés - Une demande forte de sécurité de la part des habitants à laquelle les forces de sécurité ont du mal à répondre - Un sentiment de relégation parmi certaines couches de la population
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Des opérations de requalification et de réhabilitation programmées sur les deux résidences du QPV - Un centre commercial en cours de requalification 	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation des tensions entre les habitants

3 –ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS DU PILIER CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation
stratégique
n°1

Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité

Objectif opérationnel 1.1 – Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Actions :

- Accompagner les bailleurs dans leurs efforts de réhabilitation et requalification de leur patrimoine
- Améliorer l'offre de stationnement et optimiser la gestion des espaces de stationnement

Objectif opérationnel 1.2 – Consolider la qualité de service et la gestion urbaine de proximité

Action :

- Co-produire l'amélioration de la gestion quotidienne des espaces communs

Objectif opérationnel 1.3 – Garantir la tranquillité publique et résidentielle

Actions :

- Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique et résidentielle
- Consolider le partenariat entre les acteurs du territoire et les forces de sécurité
- Améliorer les relations entre les forces de sécurité et la population

Renforcer la mixité sociale par une politique concertée d'attributions et de parcours résidentiels

A travailler dans le cadre de la future intercommunalité

V – FICHES PROGRAMME

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.1	Améliorer le repérage, l'accueil et la prise en charge des élèves en risque de décrochage scolaire
Action 1.1.1	Consolider la veille éducative dans sa fonction de repérage des élèves en difficulté

Problématique	<p>Un nombre croissant de jeunes collégiens rencontrent des difficultés dans leur scolarité et ne sont pas toujours bien repérés par l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>La veille éducative en place sur la ville d'Ermont a pour objectif de prévenir et répondre au décrochage scolaire.</p> <p>Le cadre de fonctionnement qui a prévalu jusqu'en 2014, ne permettait pas d'échanger sur les situations problématiques vécues par des jeunes. Aussi une charte de fonctionnement fixant notamment les modalités d'échange d'information à caractère secret a-t-elle été élaborée en juin 2014 avec l'ensemble des membres de la cellule.</p>
Descriptif	Parallèlement aux échanges portant sur le contexte local, les dispositifs et projets développés par les différents acteurs, il s'agit de favoriser au sein de la veille éducative, l'échange d'information sur les situations individuelles de jeunes rencontrant des difficultés dans leur scolarité : évaluation de la situation, réflexion autour des actions déjà mises en place ou susceptibles de l'être...
Public visé	Jeunes scolarisés originaires du QPV et notamment les collégiens et lycéens rencontrant des difficultés dans leur scolarité et leur famille.
Pilotes	Mission locale Vallée de Montmorency et Direction de la Jeunesse et des Sports de la ville d'Ermont
Acteurs	Membres de la veille éducative : Mission Locale, DJS, centres socioculturels, équipe de prévention spécialisée, intervenant social du commissariat, responsable du Territoire d'Intervention sociale et médico-sociale d'Eaubonne (Conseil Départemental) CIO, principaux des collèges de secteurs.
Résultats attendus	repérage des jeunes collégiens en risque de décrochage scolaire. Prise en charge des situations individuelles évoquées.
Indicateurs d'activité	Nombre de séances de la veille éducative. Nombre de situations individuelles évoquées. Nombre de prises en charge.
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.1	Améliorer le repérage, l'accueil et la prise en charge des élèves en risque de décrochage scolaire
Action 1.1.2	Conforter le dispositif d'accueil des collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire

Problématique	<p>Les exclusions temporaires prononcées par les collèges peuvent avoir pour effet d'amplifier la distance entre le collégien exclu et son établissement et conforter ainsi le processus de décrochage scolaire déjà à l'œuvre.</p> <p>Dans un contexte local marqué par l'accroissement des exclusions, il est nécessaire de proposer une prise en charge éducative des collégiens exclus.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et consolidation du dispositif d'accueil des collégiens exclus mis en place par la ville d'Ermont : renforcement de la capacité d'accueil du dispositif afin de répondre aux demandes des établissements scolaires. • Réflexion en cours sur l'ouverture du dispositif aux lycéens.
Public visé	Public collégiens des classes de 4 ^{ème} et de 3 ^{ème} prioritairement issus du QPV.
Pilote	Direction Jeunesse et Sport de la ville d'Ermont.
Acteurs	Collèges, lycées, Espace Jeunesse, Centre d'Information et d'Orientation, Equipe de prévention spécialisée.
Résultats attendus	<p>Amélioration de la situation scolaire des collégiens.</p> <p>Réduction du nombre d'exclusions définitives prononcées à la suite des exclusions temporaires.</p> <p>Implication des parents dans le dispositif.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre de sollicitation des établissements scolaires.</p> <p>Nombre de collégiens accueillis.</p> <p>Nombre de rencontres avec les parents.</p> <p>Nombre d'exclusions définitives prononcées suite aux exclusions temporaires.</p> <p>Nombre de collégiens pris en charge par l'équipe de prévention spécialisée à l'issue de la période d'accueil.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.1	Améliorer le repérage, l'accueil et la prise en charge des élèves en risque de décrochage scolaire
Action 1.1.3	Lancer une réflexion sur la mise en place d'une Programme de Réussite éducative

Problématique	<p>Une problématique du décrochage scolaire qui, si elle reste moins marquée que sur d'autres secteurs du département, n'en demeure pas moins bien préoccupante.</p> <p>A côté des actions et dispositifs existants, une approche globale des difficultés d'un jeune repérées par les acteurs du territoire et visant à la construction d'un accompagnement social et éducatif individualisé s'avère aujourd'hui nécessaire.</p>
Descriptif	La ville d'Ermont souhaite réfléchir avec la ville de Franconville à la mise en place d'un programme de réussite éducative (PRE) qui sera mutualisé à l'échelle des 2 communes.
Public visé	Enfants et jeunes originaires du QPV, rencontrant des difficultés d'ordre social, familial, psychologique ou sanitaire qui compromettent leur réussite scolaire et éducative.
Pilote	Villes d'Ermont et de Franconville.
Acteurs	Etablissements scolaires, équipes de prévention spécialisée, services municipaux, Etat, service du Conseil départemental.
Résultats attendus	<p>Etude faisabilité sur la mise en place d'un PRE.</p> <p>Candidature au titre de l'appel à projet 2016.</p> <p>A terme, mise en place d'un PRE commun aux villes d'Ermont et de Franconville.</p>
Indicateurs d'activité	
Date et durée de mise en œuvre	à partir de septembre 2016.

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.2	Offrir aux enfants et aux jeunes qui n'en disposent pas ou insuffisamment, les appuis et les ressources nécessaires à leur réussite scolaire
Action 1.2.1	consolider l'offre d'accompagnement à la scolarité et renforcer son ancrage local

Problématique	<p>Des contextes socio-familiaux dégradés qui ne permettent pas aux enfants et aux jeunes de bénéficier des conditions optimales de réussite éducative.</p> <p>Accroissement de la demande des familles autour de l'accompagnement à la scolarité.</p> <p>Des familles qui ont du mal à s'impliquer efficacement dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).</p> <p>Fragilité du partenariat entre les opérateurs du CLAS et les établissements scolaires.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des 4 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) en améliorant les conditions et les capacités d'accueil et d'encadrement et en s'assurant bien de leur impact auprès des enfants des quartiers prioritaires. • Action de formation annuelle en direction de l'ensemble des coordonateurs et des accompagnateurs du CLAS basée sur la pédagogie active et l'échange de pratiques et centrée sur les questions d'animation d'une séance, gestion du groupe, évaluation des actions. • Mise en place de rencontres régulières entre les équipes du CLAS et les équipes d'enseignants.
Public visé	Enfants et jeunes scolarisés du CP à la 3 ^{ème} originaires du QPV.
Pilote	Ville
Acteurs	Centres socioculturels des Chênes et François Rude, Direction Jeunesse et Sport, association Ermont-Balzac, établissements scolaires, CAF, Etat, Conseil départemental.
Résultats attendus	<p>Réduction du nombre d'enfants inscrits sur liste d'attente pour le CLAS.</p> <p>Amélioration du comportement et des résultats scolaires.</p> <p>Implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).</p> <p>Renforcement des compétences et de la qualification des coordinateurs et des accompagnateurs.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et profil des enfants accueillis dans le cadre des CLAS et issus des établissements scolaires implantés en quartiers prioritaires.</p> <p>Nombre de journées de formation réalisées en direction des opérateurs CLAS.</p> <p>Nombre de parents présents dans les réunions.</p> <p>Nombre de bénéficiaires des actions de formation.</p> <p>Nombre de rencontres entre les opérateurs CLAS et les établissements scolaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	<p>CLAS : septembre 2015, année scolaire.</p> <p>Formation intervenants : novembre 2015, année scolaire.</p>

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.3	Diversifier les méthodes et les outils pour apprendre
Action 1.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir et développer les projets autour de la lecture, du langage et du plaisir d'apprendre ➤ Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire ➤ Développer les équipements numériques dans les écoles

Problématique	<p>Difficultés d'apprentissage des élèves constatées par les enseignants.</p> <p>Faible accès des enfants et des jeunes aux pratiques et à l'éducation artistique et culturelle.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du partenariat avec la ligue de l'Enseignement du Val d'Oise autour du dispositif « Lire et Faire lire » • Poursuite du partenariat entre les établissements scolaires relevant du QPV et le Pôle culturel autour des parcours culturels et artistiques, qui offre une possibilité, pour chaque enfant et jeune scolarisé, de se confronter à la création artistique. • Poursuite du partenariat entre le Pôle culturel et le collège Saint-Exupéry autour de la saison culturelle : participation aux spectacles de la saison, interventions d'artistes au sein du collège, dispositif d'éducation à l'image collège au Cinéma • Finalisation du plan d'équipement des écoles en tableaux numériques informatiques
Public visé	Enfants et jeunes scolarisés sur l'un des établissements scolaires relevant du QPV.
Pilote	Ville
Acteurs	Etablissements scolaires, Inspection Education nationale, services municipales, ligue de l'Enseignement du Val d'Oise,
Résultats attendus	<p>Renforcement de l'appétence pour la lecture</p> <p>Eveil artistique et culturel des élèves</p> <p>Equipement des écoles en technologie numérique</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et description d'actions réalisées dans le cadre des parcours artistiques et culturels PAC</p> <p>Nombre et type d'équipements numériques installés dans les écoles du QPV</p> <p>Nombre et profil des bénéficiaires</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.4	Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et conforter la cellule familiale
Action 1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les actions de soutien à la parentalité sous toutes ses formes et notamment en direction des familles les plus éloignées de l'école ➤ Favoriser la pratique des loisirs et des vacances en famille

Problématique	<p>Un contexte sociétal qui fragilise de plus en plus l'exercice de l'autorité parentale et met à mal le fonctionnement de la cellule familiale.</p> <p>Des familles en situation de vulnérabilité, de plus en plus souvent démunies face à l'éducation de leur enfant et qui ont tendance à se replier sur elles-mêmes.</p> <p>Une fracture numérique grandissante entre certains parents et leurs enfants qui favorise un usage purement récréatif et chronophage des technologies numériques.</p> <p>Des relations parents/enfants difficiles pouvant aboutir à des situations de carences affectives et/ou éducatives.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et consolidation des actions de soutien à la parentalité en direction des familles du quartier : groupes de paroles, ateliers thématiques, temps de rencontres et d'échanges avec professionnels, café des parents... en s'attachant à les articuler aux problématiques identifiées localement. • Mise en place d'un accompagnement spécifique en direction des parents qui se sentent « dépassés » face à l'environnement numérique dans lequel évolue leur(s) enfant(s). • Développement des actions permettant de renforcer les liens intrafamiliaux : sorties et séjours familiaux, lieux d'accueil parents-enfants.
Public visé	Parents et enfants du QPV.
Pilote(s)	Ville
Acteurs	Centres socioculturels, équipe de prévention spécialisée, associations implantées sur le quartier prioritaire, Médiation Val d'Oise, CAF, services sociaux départementaux.
Résultats attendus	<p>Renforcement des compétences parentales.</p> <p>Implication des familles dans l'élaboration, la mise en place et le suivi des actions.</p> <p>Implication des parents dans le suivi scolaire de leur(s) enfant(s).</p> <p>Amélioration des relations parents / enfants.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et type d'actions mises en place.</p> <p>Nombre et profil des bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.5	Améliorer la relation entre l'école et les familles
Action 1.5.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux parents les plus éloignés de l'école de mieux comprendre les missions, le fonctionnement et les attentes de l'institution scolaire. ➤ Identifier et mettant en œuvre les outils qui facilitent et rendent plus harmonieuses les relations entre l'école et les familles.

Problématique	<p>Des parents qui se sentent démunis face à l'institution scolaire dont ils ne comprennent pas bien le fonctionnement, les attentes et les enjeux.</p> <p>Des attitudes de crispations et de ressentiment vis-à-vis de l'école de la part de certains parents et qui fragilisent un peu plus le lien parents / école déjà précaire.</p> <p>Des établissements scolaires qui peinent à mobiliser les parents d'élèves.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions permettant aux parents de mieux appréhender le fonctionnement et les attentes de l'institution scolaire et d'y trouver leur place : ateliers thématiques, temps de rencontres et d'échanges collectifs... • Accompagner les parents d'élèves dans l'appropriation de l'Espace Numérique de Travail (ENT). • Ouverture d'une réflexion avec la communauté éducative autour de la question du lien école et familles : à partir d'une analyse de la situation et des besoins locaux, identifier les outils et pistes d'action possibles à mettre en place pour améliorer les relations école et parents : café des parents, mallette des parents...
Public visé	Parents originaires du QPV et notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école
Pilote)	Ville
Acteurs	Education nationale, centres socioculturels, direction de l'action éducative, associations locales, représentants de parents d'élèves, familles du quartier, CAF, services sociaux départementaux.
Résultats attendus	<p>Meilleure compréhension par les familles de l'institution scolaire.</p> <p>Amélioration de l'implication des parents d'élèves dans l'action éducative.</p> <p>Renforcement des contacts et des échanges entre les familles et l'école.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et descriptif des actions conduites.</p> <p>Nombre et type de bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016.

Orientation stratégique n°1	Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes
Objectif opérationnel 1.6	Améliorer le climat scolaire au sein du collège de secteur
Action 1.6.1	Accompagner du collège Saint-Exupéry dans la mise en place d'un plan d'amélioration du climat scolaire

Problématique	<p>Un nombre préoccupant d'exclusions définitives prononcées par le collège Saint-Exupéry.</p> <p>Des phénomènes de violence entre élèves aux abords de l'établissement.</p> <p>Des actes d'incivilités de la part des élèves au sein de l'établissement qui surgissent de plus en plus tôt.</p> <p>Des collégiens qui expriment le plus souvent un mal-être à l'école et une manque d'appétence pour les apprentissages.</p> <p>Sentiment d'injustice scolaire de la part de certains collégiens et leur famille.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du partenariat avec le collège pour mettre en place des actions de prévention (violence en milieu scolaire, harcèlement, jeux dangereux, égalité homme-femmes, discrimination). • Programmation d'une conférence sur le climat scolaire lors de la pré-rentrée. • Accompagner le collège dans la mise en place d'un plan d'amélioration du climat scolaire en s'appuyant sur les outils développés par l'Education nationale.
Publics visé	Enseignants et personnel du collège Saint-Exupéry, collégiens, parents d'élèves,
Pilote	Collège Saint-Exupéry
Acteurs	Enseignants et personnel du collège, services municipaux, associations locales, parents d'élèves et leurs représentants, collégiens.
Résultats attendus	<p>Diminution du nombre d'actes d'incivilités et des problèmes de discipline.</p> <p>Réduction du nombre d'exclusions prononcées.</p> <p>Amélioration du bien-être des élèves et des adultes.</p> <p>Amélioration des résultats scolaires.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre d'actes d'incivilité et de violence.</p> <p>Nombre de conseils de discipline.</p> <p>Nombre d'exclusions définitives prononcées.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A la rentrée 2015

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.1	Développer le lien social, encourager et valoriser l'engagement dans la vie de la cité
Action 2.1.1	Favoriser la convivialité, l'échange, le dialogue interculturel et les solidarités intergénérationnelles

Problématique	<p>Des formes de repli communautaire limités mais bien réels et qui restent difficiles à combattre.</p> <p>Des populations vulnérables (personnes âgées, femmes seules avec enfants...) qui ont tendance à s'isoler.</p> <p>Des territoires riches de la diversité culturelle des populations qui les composent.</p> <p>Des liens intergénérationnels qui se fragilisent.</p> <p>Coexistence entre une érosion de l'implication citoyenne et un engagement bénévole limitée mais actif.</p> <p>Une demande sociale forte autour de la convivialité.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux actions de proximité, génératrice de lien social, valorisant la diversité et le dialogue interculturel et recherchant la participation des habitants • Mise en place d'actions visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées en permettant les échanges intergénérationnels.
Publics visé	Habitants du quartier originaires du QPVet notamment les femmes seules avec enfants, les personnes âgées isolées, les enfants et les jeunes.
Pilote	Ville.
Acteurs	Centres socioculturels, service seniors, associations locales, habitants du quartier.
Résultats attendus	<p>·</p> <p>Diminution de l'isolement et du repli.</p> <p>Implication des habitants dans la mise en œuvre des projets.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et type d'initiatives locales mise en place.</p> <p>Nombre et typologie des habitants qui s'investissent.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.1	Développer le lien social, encourager et valoriser l'engagement dans la vie de la cité
Action 2.1.2	Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et en les rendant acteurs de leur environnement

Problématique	<p>Une difficulté globale à mobiliser les habitants sur les temps de rencontres et d'échanges et de concertation.</p> <p>Difficulté à faire émerger et accompagner les initiatives portées par les habitants.</p> <p>Des associations de locataires qui vivent difficilement et qui ont du mal à se renouveler.</p> <p>Un sentiment de relégation et d'impuissance exprimé par certains habitants qui les éloignent un peu plus de la chose publique.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et accompagnement du conseil citoyens en veillant à son articulation avec le conseil de quartier. • Soutien aux initiatives habitantes et associatives en s'appuyant notamment sur les fonds d'initiatives locales : FIQ 21 pour la ville, dispositif des bailleurs sociaux. • Organisation de marches exploratoires permettant d'impliquer les habitants dans la résolution des difficultés que rencontre leur quartier.
Public visé	Habitants du quartier originaires du QPV
Pilote	Ville.
Acteurs	Services municipaux, bailleurs sociaux, associations locales, conseil citoyens, habitants.
Résultats attendus	<p>Emergence d'initiatives habitantes.</p> <p>Montée en puissance du conseil citoyen.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et type d'initiatives locales.</p> <p>Nombre de marches exploratoires mises en place.</p> <p>Nombre et type d'habitants s'impliquant.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2015 pour le conseil citoyen et 2016 pour les autres actions.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.1	Développer le lien social, encourager et valoriser l'engagement dans la vie de la cité
Action 2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les jeunes vers l'autonomie, la responsabilité et l'engagement citoyen. ➤ Promouvoir l'expression culturelle et artistique des jeunes.

Problématique	<p>Des représentations négatives de la jeunesse des quartiers.</p> <p>Une sociabilité juvénile marquée par le repli identitaire et territorial et la prévalence des pratiques entre pairs.</p> <p>Des comportements de plus en plus consuméristes.</p> <p>Perte de confiance voire défiance vis-à-vis des institutions qui explique le déficit d'engagement citoyen des jeunes.</p> <p>Des pratiques culturelles et artistiques insuffisamment valorisées.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une offre d'animations socio-éducatives ciblant davantage les jeunes des quartiers et notamment les 12 – 17 ans. • Soutien aux actions permettant l'exercice effectif de la citoyenneté et l'implication dans la vie locale : Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, chantiers jeunes, chantiers éducatifs... • Soutien aux initiatives associatives d'intérêt général encourageant l'engagement citoyen des jeunes. • Promotion du service civique. • Accompagnement et valorisation des pratiques culturelles des jeunes : ateliers danse et culture urbaine, représentations publiques assurant la promotion des « talents locaux » ...
Public visé	Enfants et jeunes du QPV.
Pilote	Ville
Acteurs	Services municipaux, équipe de prévention, associations locales, habitants, conseil citoyens.
Résultats attendus	<p>Emergence d'initiatives citoyennes portées ou impliquant des jeunes</p> <p>Inscription des jeunes dans le dispositif de service civique</p> <p>Développement des pratiques culturelles des jeunes.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et type d'initiatives locales.</p> <p>Nombre de jeunes impliqués dans l'élaboration de projets et/ou d'actions.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.2	Améliorer l'autonomie sociale des publics en précarité et des populations migrantes
Action 2.2.1	➤ Renforcer les compétences sociolinguistiques et sociales des publics en situation de vulnérabilité et des populations migrantes

Problématique	Des adultes immigrés, prioritairement des femmes et des personnes en situation d'illettrisme qui maîtrisent peu ou mal leur environnement, les espaces sociaux et les codes sociaux nécessaires à l'exercice des responsabilités sociales et qui peuvent être tentées par l'isolement et le repli.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des ateliers sociolinguistiques et des actions de lutte contre l'illettrisme et remise à niveau des savoirs de base et toutes autres initiatives visant à renforcer l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne. • Sensibilisation des acteurs afin d'augmenter la part des habitants du quartier prioritaire dans ces actions.
Public visé	Population migrante, maîtrisant peu ou pas la langue française et peu autonomes dans la vie quotidienne.
Pilote	Ville
Acteurs	Centres socioculturels, associations ESSIVAM, et CLE, Espace Emploi Val-et-Forêt
Résultats attendus	Amélioration des compétences linguistiques et sociales. Autonomie dans la vie quotidienne. Augmentation de la part des habitants résidant sur le QPV.
Indicateurs d'activité	Nombre et type d'ateliers mis en place. Nombre et type de bénéficiaires.
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.3	Garantir l'accès au droit et l'aide aux victimes
Action 2.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider et valoriser l'offre locale d'accès au droit et d'aide aux victimes ➤ Améliorer la connaissance des problématiques des discriminations et des violences intrafamiliales

Problématique	<p>Une Maison de la Justice et du Droit (MJD) qui rayonne insuffisamment sur le quartier prioritaire et dont l'offre de service souffre d'un déficit de lisibilité.</p> <p>Des usagers pas toujours bien orientés vers la MJD.</p> <p>Un phénomène de non recours parmi les populations en situation de vulnérabilité.</p> <p>Sentiment d'injustice et perte de confiance envers les institutions.</p> <p>Un quartier des Chênes qui concentre 40 % des faits de violences intrafamiliales enregistrés par les services de police.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation de temps de rencontres et d'échanges permettant de renforcer la coordination entre acteurs locaux implantés sur le quartier prioritaire et les dispositifs implantés localement (MJD, accueil social au sein du commissariat...). • Mise en place d'indicateurs de suivi permettant de mesurer plus finement la part des résidents des quartiers parmi les bénéficiaires de la MJD et l'accueil social du commissariat. • Réflexion sur la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation hors les murs pour aller vers les habitants. • Ouvrir une réflexion avec l'ensemble des acteurs autour des problématiques des discriminations et des violences familiales.
Public visé	Habitants du QPV et notamment les femmes victimes de violence.
Pilote	Ville.
Acteurs	MJD, travailleur social du commissariat, centres socioculturels, équipe de prévention spécialisée, associations locales, Etat.
Résultats attendus	<p>Elaboration et suivi d'indicateurs de fréquentation.</p> <p>Amélioration de l'ancrage local de la MJD.</p> <p>Renforcement de l'offre de service existante.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre de rencontres entre MJD, accueil social et acteurs des quartiers.</p> <p>Nombre et typologie des usagers fréquentant MJD et accueil social.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté pour combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.4	Faciliter l'accès de tous et tout au long de la vie à la culture, aux loisirs et au sport
Action 2.4.1	Renforcer et adapter l'offre d'animation socioculturelle et sportive de proximité

Problématique	<p>Une sous représentation des jeunes issus du quartier prioritaire dans les activités développées par l'Espace jeunesse.</p> <p>Sous dimensionnement de l'offre d'activités de proximité en direction des jeunes de plus de 11 ans sur le quartier des Chênes.</p> <p>Présence de groupes de jeunes désœuvrés dans l'espace public du quartier prioritaire.</p> <p>Des actions de proximité qui, lorsqu'elles sont bien pensées et mises en œuvre, rencontrent un succès certains auprès des jeunes.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et renforcement des actions sportives de proximité ciblant la jeunesse des quartiers et développées par l'espace jeunes : foot en salle, accès sport. • Consolidation du partenariat entre les centres socioculturels et la Direction de la Jeunesse autour d'activités sportives pour les 9 – 11 ans. • Poursuite des actions culturelles hors les murs permettant la rencontre avec les habitants : bibliothèques de rue, théâtre en pied d'immeuble, ateliers de pratique artistique du projet de développement culturel... • Encourager les associations à développer l'offre de pratiques sportives mixtes visant à favoriser le sport féminin.
Public visé	Habitants du QPV et notamment les enfants, les jeunes, les jeunes filles et les femmes.
Pilote	Ville et associations locales.
Acteurs	Direction Jeunesse et Sport, centres socio-culturels, Pôle culturel, médiathèque André Malraux, associations locales.
Résultats attendus	<p>Mise en place de nouvelles activités sportives et culturelles sur les territoires de la politique de la ville.</p> <p>Développement de la pratique sportive féminine.</p> <p>Rapprochement de la création artistique des habitants des quartiers.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et type d'actions culturelles hors les murs mises en place.</p> <p>Nombre et type d'actions sportives de proximité.</p> <p>Nombre et typologie des publics bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en oeuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.4	Faciliter l'accès de tous et tout au long de la vie à la culture, aux loisirs et au sport
Action 2.4.2	Consolider les passerelles entre les lieux de diffusion culturelle et les équipements sociaux de proximité.

Problématique	Des équipements culturels sous fréquentés par les habitants des quartiers. Une offre culturelle qui trouve peu d'écho parmi les habitants du QPV en dehors des publics scolaires.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place projet DEMOS, projet de démocratisation culturelle permettant aux jeunes habitants des quartiers prioritaires de découvrir et pratiquer la musique classique dans une dynamique collective. A inscrire dans un partenariat entre le conservatoire municipal de musique et de danse et une structure sociale du quartier des Chênes. Partenariat entre le Pôle culturel et les centres socioculturels autour du projet de développement culturel.
Public visé	Habitants du QPV, et notamment les publics scolaires.
Pilote	Ville.
Acteurs	Education nationale, Ecoles, collège, conservatoire de musique et de danse, théâtre Pierre Fresnay, centres socioculturels.
Résultats attendus	Augmentation de la fréquentation des équipements de diffusion culturelle. Développement de la pratique musicale des enfants et des jeunes issus du QPV.
Indicateurs d'activité	Nombre et description des actions réalisées dans le cadre du projet de Développement Culturel et Démos. Nombre d'enfants et de jeunes touchés.
Date et durée de mise en oeuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli
Objectif opérationnel 2.4	Faciliter l'accès de tous et tout au long de la vie à la culture, aux loisirs et au sport
Action 2.4.3	Augmenter la fréquentation des équipements culturels et l'accès à la pratique sportive encadrée

Problématique	Une tarification qui limite l'accès des habitants du QPV aux lieux de diffusion culturelle Des jeunes peu disposés à s'inscrire dans des pratiques sportives encadrées, exception faite pour le football
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite la réflexion sur la mise en place du quotient familial pour les inscriptions au conservatoire de musique et de danse • Maintien du « Pass'Sport », dispositif de tarification adaptée existant pour la pratique sportive encadrée et qui s'articule avec l'aide à la licence jeune et les coupons sport de l'ANCV • Maintien de la tarification adaptée proposée par le Pôle culturel et visant à favoriser l'accès aux spectacles de création artistique et culturelle ; demi-tarifs pour les usagers des centres socioculturels, pour les parents d'enfants bénéficiant des PAC, mise à disposition gracieuse de places de spectacles dans le cadre de <i>Cultures du cœur Val d'Oise</i> • Renforcement de l'appropriation du dispositif d'accès à la culture <i>Cultures du cœur Val d'Oise</i> » par les habitants du QPV : information-promotion du dispositif, remobilisation des relais sociaux • Participation des structures locales aux actions de médiation culturelle proposées par Culture du Cœur du Val d'Oise
Public visé	Habitants du QPV
Pilote	Ville
Acteurs	Centres socioculturels, Pôle culturel, Direction Jeunesse et Sport, équipe de prévention spécialisée, associations locales, Cultures du Cœur du Val d'Oise,
Résultats attendus	Augmentation de la fréquentation des lieux de pratique et de diffusion culturels Augmentation des inscriptions dans les clubs sportifs
Indicateurs d'activité	Nombre de bénéficiaires des dispositifs de tarification adaptée Nombre de places mises à disposition par le Pôle culturel dans le cadre de Culture du Cœur et taux de réservation
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat

Orientation stratégique n°3	Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes et la récidive
Objectif opérationnel 3.1	Remobiliser pour prévenir le basculement et l'ancrage dans la délinquance
Action 3.1.1	Renforcer la socialisation, les compétences psychosociales et les mises en situation de travail des jeunes en risque de délinquance.

Problématique	<p>Des jeunes, majoritairement des garçons , exposés au risque de délinquance : décrochage scolaire, contexte socio-familial dégradé, consommation de produits stupéfiants, implication dans divers trafics, en manque de repères, peu ou pas conscients des éventuelles conséquences judiciaires de leurs actes, peu captifs et rétifs à l'offre institutionnelle.</p> <p>Peu d'offres d'actions ciblant spécifiquement ce public.</p> <p>Manque de coordination des acteurs locaux autour de cette question.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des actions de socialisation et remobilisation : <ul style="list-style-type: none"> - chantiers éducatifs, permettant une mise en situation de travail et constituant les premières marches d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle ; - séjours éducatif encadrés par des éducateurs référents ; - rallye ou parcours citoyen : permettant l'apprentissage de la citoyenneté par la découverte et l'implication d'un jeune au sein de différentes institutions locales ; - Ateliers d'habiletés sociales visant à renforcer les compétences psychosociales et à restaurer l'estime de soi. • Positionnement sur les dispositifs d'insertion ou de qualification (civis, 2^{ème} chance...). <p>Ces actions doivent s'inscrire dans une co-construction avec les acteurs locaux chargés du suivi et de la prise en charge de ces jeunes. Elles viennent appuyer les accompagnements socio-éducatifs développés par l'équipe de prévention spécialisée. Leur finalité est de permettre la réinscription du jeune dans un parcours d'insertion.</p>
Public visé	<p>Jeunes étant encore soumis à l'obligation scolaire en risque de décrochage scolaire.</p> <p>Jeunes sortis du système scolaire sans qualification, sans solutions d'insertion et non pris en charge par un dispositif.</p>
Pilote	Ville.
Acteurs	Equipe de prévention, Mission locale, DTPJJ, SPIP, associations locales.
Résultats attendus	<p>Diminution des comportements à risque chez les jeunes suivis.</p> <p>Amélioration de la socialisation du jeune.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et descriptif des actions mises en place.</p> <p>Nombre et typologie des jeunes bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°3	Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes et la récidive
Objectif opérationnel 3.2	Accueillir et accompagner les jeunes exposés au risque de récidive
Action 3.2.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'insertion socio - professionnelle du public jeune sous main de justice et sous protection judiciaire ➤ Développer les mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ➤ Préparer la sortie de prison des personnes détenues

Problématique	<p>Une montée en charge des problématiques judiciaires parmi les jeunes connus ou suivis par l'équipe de prévention spécialisée</p> <p>Difficulté à assurer le suivi des mineurs et jeunes majeurs délinquants cumulant les difficultés de toutes natures.</p> <p>Besoin important d'accueil du public sous main de justice</p> <p>Un partenariat entre acteurs locaux et services en charge du suivi du public sous main de justice à renforcer</p>
Descriptif	<p>A l'égard des primo-délinquants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'actions visant à l'apprentissage de la citoyenneté (stages de citoyenneté) ; • travaux de réparation ; <p>A l'égard des jeunes inscrits dans un parcours délinquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'actions visant l'insertion professionnelle en s'appuyant sur les dispositifs relevant du service public de l'emploi (emploi d'avenir, garantie jeune, CIVIS...) • consolidation du chantier d'insertion « public sous main de justice » proposé par le CPCV dans le cadre du partenariat avec la MAVO ; • poursuite de l'implication de la ville d'Ermont dans l'expérimentation autour du service civique avec le public jeune sous main de justice ; • consolidation des postes de travail d'intérêt général (TIG) en recherchant de nouveaux lieux d'accueils ; • mise en place d'un partenariat avec le DTPJJ visant au déploiement des actions de parrainage et stage de découverte professionnelle. <p>La mise en place de ces actions doit s'appuyer sur une coopération plus forte entre acteurs locaux et services en charge du suivi des jeunes sous main de justice.</p>
Public visé	Mineurs et majeurs connus de l'autorité judiciaire et faisant l'objet d'un suivi dans ce cadre, primo-délinquants ou réitérants.
Pilote	Ville
Acteurs	Equipe de prévention spécialisée, DTPJJ, SPIP, Mission Locale, associations locales, AMI Services (SIAE), CPCV.
Résultats attendus	<p>Renforcement de l'offre d'accueil des publics sous main de justice.</p> <p>Augmentation du nombre de jeunes sous main de justice accueillis au sein des différentes structures</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et descriptif des actions conduites</p> <p>Nombre de jeunes accueillis par dispositifs</p>
Date et durée de mise en œuvre	Actions nouvelles à partir de 2016.

Orientation stratégique n°4	Promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès à soins des populations qui en sont éloignées
Objectif opérationnel 4.1	Promouvoir la prévention sur les problématiques sanitaires identifiées localement
Action 4.1.1	Développer les projets partenariaux de prévention et d'éducation à la santé en les ciblant sur les populations à risques

Problématique	<p>Des problématiques de santé propres aux quartiers d'habitat social insuffisamment prises en compte par les acteurs locaux.</p> <p>Un déficit d'éducation à la santé notamment sur l'hygiène de vie, la nutrition et l'équilibre alimentaire, la vie affective et sexuelle, les risques liés à l'usage des technologies numériques, Banalisation, intensité et précocité des conduites addictives notamment chez les jeunes.</p> <p>Un déficit de prise en charge des personnes en souffrance psychique et psychologique.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les actions d'information, de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé en lien avec les problématiques des habitants du quartier prioritaire en ciblant particulièrement les jeunes, les familles avec enfants en bas âge, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées. <p>Projets à développer : atelier d'équilibre alimentaire avec les bénéficiaires de l'Epicierie sociale, sport santé sur ordonnance visant à favoriser la pratique d'une activité physique chez les personnes à risque, action ciblée sur les jeunes impliqués dans des conduites addictives, le mal-être et la souffrance psychique chez les jeunes en difficulté.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvrir une réflexion sur la question de la prise en charge des personnes en souffrance psychique et notamment les jeunes majeurs.
Public visé	Habitants du quartier prioritaire et prioritairement les jeunes, les femmes en situation de monoparentalité, les familles avec enfants en bas âge et les personnes âgées.
Pilote	Ville.
Acteurs	Centres socioculturels, Service Prévention santé, CCAS, professionnels de santé, PMI, Mission locale, équipe de prévention, habitants, CPAM, travailleurs sociaux CAF et Conseil Départemental, Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
Résultats attendus	<p>Diminution des conduites à risque et addictives.</p> <p>Amélioration du repérage et de la prise en charge des publics.</p> <p>Amélioration de l'état de santé de la population.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et descriptif des initiatives conduites.</p> <p>Nombre et typologie des bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	Actions nouvelles à partir de 2016 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°4	Promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins des populations qui en sont éloignées
Objectif opérationnel 4.2	Garantir une offre de soins de premier recours, innovante et accessible au plus grand nombre
Action 4.2.1	Accompagner l'implantation et le développement des deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Problématique	<p>Un quartier prioritaire très peu pourvu en offre médicale et paramédicale de proximité.</p> <p>Un risque de désertification médicale.</p> <p>Des populations en situation de grande vulnérabilité et qui renoncent aux soins de premier recours.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Soutien au fonctionnement des deux Maisons de Santé pluri-professionnelles implantées sur le territoire du QPV des Chênes et sur le quartier de veille des Espérances. <p>Au titre du fonctionnement de ces équipements, la ville assure la prise en charge d'une partie de l'équipement et des postes de secrétariat (2 ETP).</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer à partir des maisons de santé, un travail en réseau des acteurs de santé permettant de limiter les ruptures dans les parcours de soins et encourager les professionnels de santé à travailler à la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé.
Public visé	Habitants du quartier prioritaire des Chênes et du quartier de veille des Espérances.
Pilote	Ville.
Acteurs	Service Prévention Santé, professionnels de santé, Agence Régionale de Santé.
Résultats attendus	<p>Maintien d'une offre de soins de premier recours sur les quartiers des Chênes et des Espérances.</p> <p>Amélioration des parcours de santé des habitants.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre de consultations au sein des maisons de santé.</p> <p>Nombre et type de bénéficiaires.</p> <p>Initiatives impulsées ou portées par les maisons de santé.</p>
Date et durée de mise en œuvre	Actions nouvelles à partir de 2016

Orientation stratégique n°1	Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
Objectif opérationnel 1.1	Lever les freins à l'emploi qui touchent les habitants des quartiers.
Action 1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les compétences sociolinguistiques et les savoirs de base ➤ Permettre l'élévation des niveaux de qualification ainsi que les mises en situation de travail ➤ Ouvrir une réflexion sur les freins à l'emploi aujourd'hui insuffisamment pris en compte

Problématique	<p>Un quartier prioritaire qui concentre plus fortement qu'ailleurs les demandeurs d'emploi. Un chômage des jeunes élevé. Une situation de l'emploi marquée par des disparités importantes entre les femmes et les hommes. Montée en charge de l'illettrisme des jeunes déscolarisés. Une population qui cumule un certain nombre de handicaps : moindre qualification, insuffisance de maîtrise de la langue et des savoirs de base, moindre mobilité, déficit de l'outil informatique et des technologies numériques. Une représentation trop faible des habitants du quartier prioritaire dans les actions de formation linguistiques. Des habitants du QPV dans une situation où ils cumulent les freins périphériques à l'emploi qui parfois peut les empêcher d'accéder au droit commun.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des actions de lutte contre l'illettrisme et de remise à niveau des savoirs de base en les articulant aux problématiques liées à l'emploi et en renforçant leur ciblage en faveur des jeunes décrocheurs et des femmes isolées résidant en QPV. • Soutien aux chantiers de préqualification proposés par la Mission Locale en direction des jeunes du QPV et à toutes initiatives permettant les mises en situation de travail auprès des publics sans expérience. • Mobilisation des acteurs locaux afin de favoriser l'orientation des jeunes vers les dispositifs de 2^{ème} chance (Ecole de la 2^{ème} chance, EPIDE). • Poursuite du partenariat avec l'association NQT (nos quartiers ont des talents) permettant l'accompagnement des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires au travers d'un système de parrainage par des cadres de haut niveau. • Ouverture d'une réflexion avec l'ensemble des partenaires locaux autour des freins à l'emploi mal ou peu pris en compte : la mobilité (obtention permis de conduire), la garde d'enfants (crèche d'insertion), déficit de capital social (parrainage).
Public visé	Demandeurs d'emploi résidant sur le QPV et particulièrement les jeunes en recherche d'insertion et les femmes isolées.
Pilote	Ville, EPCI
Acteurs	Pôle emploi, Mission locale, Espace Emploi – Val-et-Forêt, équipe de prévention spécialisée, centres socioculturels, association Essivam et CLE, Epide, Ecole de la Deuxième chance.
Résultats attendus	<p>Augmentation de l'autonomie sociale des demandeurs d'emploi. Obtention du DIFL pour les demandeurs d'emploi issus des populations migrantes. Accès à l'emploi ou la formation Meilleure complémentarité des offres de services des partenaires locaux afin de lever les freins connexes à l'emploi des demandeurs d'emploi des QPV</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et descriptifs des actions mises en place. Nombre d'heures dispensées au titre des ASL et des ateliers de savoirs de base. Niveau d'évaluation des compétences acquises par les bénéficiaires. Nombre et typologie des participants inscrits. Nombre de sorties vers un diplôme, une formation ou un emploi.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°1	Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
Objectif opérationnel 1.2	Rapprocher les habitants de l'offre de service proposée par les opérateurs du service public de l'emploi
Action 1.2.1	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de service en matière d'aide à l'emploi

Problématique	<p>Une fraction d'habitants qui reste très éloignée des dispositifs d'aide à l'emploi</p> <p>Nécessité de consolider le partenariat avec Pôle emploi et l'espace emploi Val-et-Forêt</p> <p>Trop faible représentation des habitants résidant en QPV dans les dispositifs de droit commun</p> <p>Une lisibilité de l'offre de services des opérateurs du service public de l'emploi à renforcer.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des permanences Mission locale/Espace Jeunesse/Prévention spécialisée mises en place dans les centres socioculturels. • Développement au cœur du QPV d'actions hors les murs ciblées de type <i>job dating</i>, <i>carrefour des métiers</i> ... • Mise en place d'actions information et d'échange permettant de renforcer la connaissance des offres de service mutuelles entre les différentes structures
Public visé	Demandeurs d'emploi résidant sur le QPV et particulièrement les jeunes en recherche d'insertion et les femmes isolées.
Pilote	Ville et le service public de l'emploi.
Acteurs	Pôle emploi, Mission locale, Espace Emploi – Val et-Forêt équipe de prévention spécialisée, association Essivam et CLE, centres socioculturels.
Résultats attendus	<p>Renforcement du maillage territorial et de la synergie entre service public de l'emploi et acteurs de terrain.</p> <p>Augmentation de la part des habitants résidant en QPV dans les dispositifs de droit commun.</p>
Indicateurs d'activité	<p>Part des habitants résidant en QPV dans les dispositifs de droit commun.</p> <p>Nombre et descriptif des actions hors les murs mises en place.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2016 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°1	Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
Objectif opérationnel 1.2	Rapprocher les habitants de l'offre de service proposée par les opérateurs du service public de l'emploi
Action 1.2.2	Augmenter l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes et des femmes

Problématique	<p>Une fraction d'habitants qui reste très éloignée des dispositifs d'aide à l'emploi</p> <p>Nécessité de consolider le partenariat avec Pôle emploi et l'espace emploi Val-et-Forêt</p> <p>Une offre de services des opérateurs du service public de l'emploi qui souffre d'un déficit de lisibilité et visibilité</p> <p>Des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes pas suffisamment outillés pour s'engager efficacement dans les démarches de recherche d'emploi</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, au cœur du quartier prioritaire des Chênes, avec l'ensemble des opérateurs du service public de l'emploi et de l'insertion, d'une opération d'accueil, de diagnostic et d'orientation des demandeurs d'emploi issus du QPV pour à terme proposer un accompagnement adapté et renforcé. Soutien aux actions d'accompagnement ciblées et innovantes proposées par la Mission Locale en direction des jeunes résidant sur le QPV de type Club de recherche d'emploi – recherche d'emploi et préparation intensive avant recrutement.
Public ciblé	Demandeurs d'emploi résidant sur le QPV et particulièrement les jeunes en recherche d'insertion et les femmes isolées.
Pilote	Ville et le service public de l'emploi
Acteurs	Pôle emploi, Mission locale, Espace Emploi Val-et-Forêt, équipe de prévention spécialisée, centre socioculturel des Chênes, association Essivam et CLE, AMI Services, Cap Emploi, Mission Insertion du Conseil Départemental, CCAS.
Résultats attendus	<p>Renforcement du maillage territorial et de la synergie entre service public de l'emploi et acteurs de terrain.</p> <p>Amélioration de la prise en charge des demandeurs d'emploi issus du QPV</p>
Indicateurs d'activité	<p>Nombre et type de personnes reçues dans le cadre de la mise en place de l'opération d'accueil et de diagnostic.</p> <p>Nombre et type de jeunes inscrits au Club recherche d'emploi.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Soutenir l'insertion par l'activité économique
Objectif opérationnel 2.1	Développer le recours aux clauses d'insertion
Action 2.1.1	Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics de la commune et des bailleurs sociaux implantés sur le territoire

Problématique	<p>Un levier pertinent pour ramener vers l'emploi les publics qui en sont les plus éloignés.</p> <p>Mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux de la ville.</p> <p>Des bailleurs sociaux également investis dans ce dispositif, d'autres qui sont intéressés pour l'être.</p> <p>Une convention avec la Maison de l'emploi du Haut Val d'Oise permettant à la ville de bénéficier de l'expertise d'un « facilitateur de clause ».</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Montée en charge des clauses d'insertion dans les marchés publics de la ville : initialement déployées dans le cadre des marchés de travaux, elles le seront également dans le cadre des marchés d'entretien. • Inciter et accompagner les bailleurs sociaux du territoire dans la mise en place de cet outil dans le cadre des marchés liés aux opérations de requalification en les faisant bénéficier de l'expertise du facilitateur de clause.
Public ciblé	Demandeurs d'emploi résidant sur le QPV rencontrant des difficultés d'insertion.
Pilote	Ville
Acteurs	Service des marchés publics de la ville, bailleurs sociaux, facilitateur de clause.
Résultats attendus	Développement des clauses d'insertion sur le territoire.
Indicateurs d'activités	Nombre d'heures d'insertion à réaliser et réalisées dans les marchés.
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Soutenir l'insertion par l'activité économique
Objectif opérationnel 2.1	Développer le recours aux clauses d'insertion
Action 2.1.2	Optimiser le suivi de l'exécution des clauses d'insertion en les orientant davantage en direction des habitants issus du QPV

Problématique	<p>Un suivi de l'exécution qui ne permet pas toujours de bien identifier la typologie du public bénéficiaire de ces clauses.</p> <p>Des clauses qui ne bénéficient pas suffisamment aux résidents du QPV.</p> <p>Faiblesse de la coordination entre le facilitateur de clause et les opérateurs locaux de l'emploi et de l'insertion.</p> <p>Une association intermédiaire disposée à s'investir sur cet outil.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des synergies entre les donneurs d'ordre, le facilitateur de clause et les opérateurs de l'emploi et de l'insertion afin de mieux identifier les profils de poste recherchés par les entreprises et de positionner davantage de demandeurs d'emploi issus du QPV. • Renouvellement de la convention avec la Maison de l'emploi du Haut Val d'Oise et renforcement du suivi de l'exécution des clauses et des bénéficiaires.
Public visé	Demandeurs d'emploi résidant sur le QPV rencontrant des difficultés d'insertion.
Pilote	Ville.
Acteurs	Service des marchés publics de la ville, bailleurs sociaux, facilitateur de clause, Pôle emploi, Espace Emploi Val et Forêt, Mission Locale, AMI Services.
Résultats attendus	<p>Développement des clauses d'insertion sur le territoire.</p> <p>Augmentation de la part des bénéficiaires issus du QPV.</p>
Indicateurs d'activités	<p>Nombre d'heures d'insertion à réaliser et réalisées dans les marchés.</p> <p>Part des bénéficiaires issus du QPV.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2015 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°2	Soutenir l'insertion par l'activité économique
Objectif opérationnel 2.2	Renforcer les parcours d'insertion des publics les plus éloignés du marché du travail
Action 2.2.1	Développer sur le territoire, la coopération avec les structures d'insertion par l'activité économique

Problématique	<p>Faiblesse de la coopération avec l'association intermédiaire Ami Services territorialement compétente sur Ermont.</p> <p>Des publics très éloignés du marché du travail et de l'offre de services des opérateurs d'insertion.</p>
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dans l'accès aux clauses d'insertion. • Mise en place d'actions visant à renforcer l'ancrage local des SIAE sur le territoire QPV.
Public visé	Demandeurs d'emploi résidant sur le QPV et rencontrant des difficultés d'insertion.
Pilote	Ville.
Acteurs	AMI Services, Pôle emploi, Mission Locale, ville
Résultats attendus	Renforcement de la part des habitants du QPV dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
Indicateurs d'activité	Part des habitants du QPV dans les SIAE.
Date et durée de mise en œuvre	2016 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°3	Développer l'entrepreneuriat local
Objectif opérationnel 3.1	Favoriser et accompagner la création d'activité par les résidents des quartiers
Action 3.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la promotion des dispositifs d'appui à la création d'entreprise auprès des habitants. ➤ Décliner au niveau du quartier prioritaire les partenariats opérationnels développés par l'EPCI avec les opérateurs de la création d'entreprise.

Problématique	<p>Insuffisance de la prise en compte de la question de l'aide à la création d'entreprise dans le cadre de la Politique de la Ville.</p> <p>Faiblesse des synergies entre acteurs de la politique de la ville et les réseaux d'aide à la création d'activité quasi-inexistants.</p> <p>Difficulté à détecter les éventuels porteurs de projets sur les quartiers.</p>
Descriptif	<p>Dans le cadre des compétences de l'EPCI, mise en place d'un partenariat opérationnel avec les opérateurs de l'aide à la création d'entreprise visant à :</p> <p>la mise en place d'action de proximité, d'information et de sensibilisation en direction des habitants des quartiers, puis de détection et d'accompagnement des porteurs de projet potentiels.</p> <p>Ce partenariat pourra notamment s'appuyer sur l'offre de service que propose Pôle emploi en direction des porteurs de projet via des prestations : ateliers thématiques, évaluation (EPCRE) et accompagnement sur la création d'entreprise.</p>
Public visé	Habitants du QPV intéressés par la création d'entreprise et particulièrement les femmes
Pilote	EPCI
Acteurs	EPCI, ville, associations locales, structures de proximité, Pôle emploi, Mission locale, Caisse des Dépôts, opérateurs de l'aide à la création d'entreprise (Initiative 95, Association pour le Droit à l'Initiative Economique ADIE...).
Résultats attendus	Emergence de projets de création / reprise d'entreprise portés par les habitants du QPV
Indicateurs d'activités	<p>Nombre et descriptif des actions conduites.</p> <p>Nombre et type de bénéficiaires.</p> <p>Part des résidents du QPV dans les dispositifs d'aide à la création / reprise d'entreprises.</p>
Date et durée de mise en œuvre	2016 et sur toute la durée du contrat.

Orientation stratégique n°3	Développer l'entrepreneuriat local
Objectif opérationnel 3.2	Favoriser la promotion de l'économie sociale et solidaire comme levier de développement économique dans les quartiers
Action 3.2.1	Identifier les besoins et les potentialités du territoire en matière d'Economie Sociale et Solidaire

Problématique	<p>L'économie sociale et solidaire offre des potentialités non négligeables en matière d'emploi et de création/reprise d'activité.</p> <p>Elle peut constituer une réponse pertinente aux attentes des habitants des quartiers.</p> <p>Des besoins et des potentialités réelles sur les quartiers mais peu ou très mal identifiés à ce jour.</p>
Descriptif	<p>Dans le cadre de son Agenda 21, la ville vient d'engager une étude sur l'économie durable.</p> <p>Un des objectifs de l'étude vise au développement d'activités endogènes et innovantes en réponse aux besoins du territoire, notamment des personnes vulnérables et des quartiers en difficulté. L'atteinte de cet objectif s'appuiera : sur l'identification des besoins locaux non satisfaits et des potentialités du territoire ; le recensement des initiatives locales existantes à développer/à pérenniser ; la création d'un contexte favorable.</p> <p>Cet objectif s'articule pleinement avec ceux de la politique de la ville en matière de développement économique des quartiers prioritaires.</p>
Public visé	Ensemble des habitants du QPV et particulièrement les femmes.
Pilotes	EPCI, ville
Acteurs	EPCI, ville, associations locales, structures de proximité, Pôle emploi, Mission locale, Caisse des Dépôts, opérateurs de l'aide à la création d'entreprise (Initiative 95, Association pour le Droit à l'Initiative Economique ADIE...), SIAE.
Résultats attendus	<p>Détection des besoins et des potentialités sur le QPV.</p> <p>Mise en place d'actions relevant de l'économie sociale et solidaire.</p>
Indicateurs d'activités	Nombre et descriptif des actions mises en œuvre en prolongement de l'étude.
Date et durée de mise en œuvre	2016

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité
Objectif opérationnel 1.1	Améliorer l'habitat et le cadre de vie
Action 1.1.1	Accompagner les bailleurs dans leurs efforts de réhabilitation et de requalification de leur patrimoine

Problématique	<p>L'ensemble des Chênes présente un habitat vieillissant, l'essentiel du parc a été construit au début des années 60.</p> <p>Une partie du patrimoine (hors périmètre QPV) a déjà fait l'objet d'opérations de réhabilitation et de réaménagement de la part des bailleurs.</p> <p>Sur le secteur du QPV :</p> <p>Des espaces extérieurs insuffisamment mis en valeur et qui ne correspondent plus aux besoins des habitants notamment en matière de cheminements et de stationnement.</p> <p>Des immeubles et des logements de la résidence des Rossignaux qui nécessitent une rénovation lourde.</p>
Plan d'actions	<p>Engagements du bailleur Ermont Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation complète des 2 ascenseurs de la tour du 2 place Courbet. - Réhabilitation du patrimoine des Rossignaux I et II et résidentialisation des espaces extérieurs. <p>Engagements du bailleur OSICA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des espaces extérieurs de la résidence des Chênes : traitement des cheminements, mise en valeur des espaces verts, création d'espaces ludiques, réorganisation du stationnement, requalification du mobilier urbain. Opération qui s'inscrit en prolongement de la réhabilitation des 631 logements actuellement en cours. <p>La ville soutient l'ensemble de ces opérations par la garantie des emprunts contractés par les bailleurs.</p>
Public visé	Ensemble des habitants du QPV.
Pilote	Bailleurs sociaux Ermont Habitat et OSICA.
Acteurs	Ville, bailleurs sociaux, habitants, conseils citoyens, financeurs
Résultats attendus	Amélioration du cadre bâti et de la qualité des espaces extérieurs
Indicateurs d'activités	Descriptif des travaux réalisés
Date et durée de mise en œuvre	<p>Rénovation complète des 2 ascenseurs des Rossignaux I : mai à octobre 2015</p> <p>Réhabilitation Résidence Rossignaux I : à partir de 2016</p> <p>Requalification des espaces extérieurs résidences les Chênes : mi 2016</p>

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité
Objectif opérationnel 1.1	Améliorer l'habitat et le cadre de vie
Action 1.1.2	Améliorer l'offre de stationnement et optimiser la gestion des espaces de stationnement

Problématique	<p>Un déficit de l'offre de stationnement commun aux deux résidences HLM qui génère du stationnement sauvage entraînant des problèmes de sécurité et de dégradation des accès et limites de propriété.</p> <p>Situation aggravée pour la résidence des Chênes du fait de sa proximité avec la gare et le centre ville qui entraîne un stationnement par des non-résidents.</p>
Plan d'actions	<p>Sur la base des préconisations formulées à l'issue de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2009 sur l'amélioration des cheminements et du stationnement, encourager les bailleurs à poursuivre leur effort en matière de réorganisation et renforcement du stationnement sur leur patrimoine.</p> <p>Consolidation du partenariat bailleurs/police nationale et municipale autour du traitement des véhicules ventouses et épaves.</p>
Public visé	Ensemble des habitants du quartier des Chênes.
Pilote	Ville
Acteurs	Ville, bailleurs sociaux implantés sur le quartier : OSICA, Ermont Habitat, ICF la Sablière, commerçants, conseil citoyens.
Résultats attendus	Amélioration du stationnement et diminution du stationnement sauvage.
Indicateurs d'activités	Nombre de places de stationnement réalisées et/ou réorganisées.
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016.

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité
Objectif opérationnel 1.2	Consolider la qualité de service et la gestion urbaine de proximité
Action 1.2.1	Co-produire l'amélioration de la gestion quotidienne des espaces communs

Problématique	<p>Un quartier prioritaire qui ne présente pas de dysfonctionnement urbain majeur mais qui voit son attractivité altérée par un déficit de gestion urbaine de proximité qui alimente le sentiment de relégation d'une partie de la population.</p> <p>Une coordination des acteurs locaux à consolider.</p> <p>Nécessité d'assurer la pérennité des investissements consentis par les bailleurs dans le cadre des opérations de réhabilitation et de requalification urbaine.</p>
Plan d'actions	<p>Déclinaison au niveau local des engagements formalisés dans la future convention cadre intercommunale « gestion urbaine de proximité ».</p> <p>Mise en place d'actions de GUP et d'amélioration de la qualité de service par les bailleurs dans le cadre de l'abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Copropriétés Bâties (TFPB).</p> <p>Accompagnement par la ville des politiques d'entretien et de réparation conduites par les bailleurs : chantiers de remise en peinture, enlèvement des tags sur demande, entretien de la voirie en limite des résidences...</p> <p>Etudier la faisabilité du déploiement à l'échelle du QPV de l'équipe des <i>Médiaterres</i> (volontaires en service civique) permettant notamment d'accompagner les habitants dans l'acquisition d'éco-gestes.</p> <p>Mobiliser l'expertise d'usage des habitants du QPV en développant les marches exploratoires.</p>
Public visé	Ensemble des habitants du quartier des Chênes
Pilote	Ville et bailleurs
Acteurs	Bailleurs sociaux, services municipaux, habitants, conseil citoyens
Résultats attendus	Amélioration du cadre de vie et de la qualité des espaces communs
Indicateurs d'activités	Nombre et descriptif des actions conduites
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité
Objectif opérationnel 1.3	Garantir la tranquillité publique et résidentielle
Action 1.3.1	Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique et résidentielle

Problématique	<p>Un quartier relativement exposé aux atteintes à la tranquillité publique et résidentielle (rodéos de motos, occupation de halls d'entrée, vente de stupéfiants, troubles de voisinage) difficilement régulables, qui alimentent les tensions entre les habitants et dont le traitement repose sur une coordination forte entre acteurs de terrain.</p> <p>Des rapports jeunes/police assez dégradés.</p> <p>Une demande forte de sécurité exprimée par les habitants et à laquelle les forces de police ont du mal à répondre.</p>
	<p>En appui de l'action des forces de police et des autorités judiciaires, mise en place d'actions coordonnées et ciblées de lutte contre les rodéos de motos et les occupations de parties communes (action de prévention, groupe de travail habitants, bailleurs, polices et ville, dispositif de prévention situationnelle dans les parties communes...).</p> <p>Mise en place d'une démarche partenariale pour améliorer le traitement des troubles de voisinage lié à des problématiques de santé mentale et qui, selon les bailleurs, connaissent une montée en puissance.</p> <p>Poursuite du déploiement des dispositifs de prévention situationnelle (vidéosurveillance...) sur le QPV et mobilisation du correspondant sûreté/prévention du commissariat sur les projets de réaménagement urbain.</p> <p>Soutien aux actions permettant une appropriation positive de l'espace public (fête et repas de quartier, bibliothèques de rue, théâtre en pied d'immeuble, animations des équipements sportifs de proximité...).</p>
Public visé	Ensemble des habitants du quartier des Chênes et notamment les jeunes impliqués dans les troubles.
Pilote	Ville
Acteurs	Bailleurs sociaux, police nationale et municipale, Parquet, direction jeunesse et sport, centres socioculturels, pôle culturel, équipe de prévention spécialisée, commerçants, associations locales, conseil citoyens.
Résultats attendus	Diminution des incivilités et des atteintes à la tranquillité publique et résidentielle.
Indicateurs d'activités	<p>Nombre et type de faits enregistrés par les services de police.</p> <p>Nombre et descriptif des actions conduites.</p> <p>Nombre et profil des bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016 pour les nouvelles actions.

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité
Objectif opérationnel 1.3	Garantir la tranquillité publique et résidentielle
Action 1.3.2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider le partenariat entre les acteurs du territoire et les forces de sécurité ➤ Améliorer les relations entre la police et la population

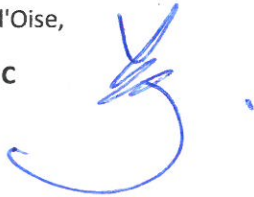
Problématique	<p>Un quartier relativement exposé aux atteintes à la tranquillité publique et résidentielle (rodéos de motos, occupation de halls d'entrée, troubles de voisinage) difficilement régulables, qui alimentent les tensions entre les habitants et dont le traitement repose sur une coordination forte entre acteurs de terrain.</p> <p>Des rapports jeunes/police assez dégradés.</p> <p>Une demande forte de sécurité exprimée par les habitants et à laquelle les forces de police ont du mal à répondre.</p>
Plan d'actions	<p>Poursuite et consolidation du partenariat bailleurs /polices nationale et municipales impulsé dans le cadre du CLSPD:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontres semestrielles ; - procédure de signalement des incidents se produisant dans l'habitat social et collectif). <p>Soutenir les initiatives locales visant à l'amélioration des relations entre la population, notamment les jeunes et les polices nationale et municipale en s'appuyant sur les dispositifs et outils déployés par le ministère de l'intérieur (délégué à la cohésion police-population)</p>
Public visé	Ensemble des habitants du QPV
Pilote	Ville
Acteurs	Bailleurs sociaux, gestionnaires de copropriété, police nationale et municipale, Parquet, commerçants, associations locales, conseil citoyens
Résultats attendus	<p>Renforcement de l'interconnaissance et la coordination entre acteurs de terrain.</p> <p>Amélioration de la réactivité des services</p> <p>Diminution des tensions entre les jeunes et les forces de sécurité.</p>
Indicateurs d'activités	<p>Nombre de rencontres organisées.</p> <p>Nombre et type d'incidents enregistrés par les fiches de signalement.</p> <p>Nombre et descriptif des actions conduites.</p> <p>Nombre et type de bénéficiaires.</p>
Date et durée de mise en œuvre	A partir de 2016 pour les nouvelles actions

VI – SIGNATAIRES

Fait le, **19 JUIN 2015** à ERMONT

Le Préfet du Val d'Oise,

M. Yannick BLANC



Le Maire d'Ermont

M. Hugues PORTELLI



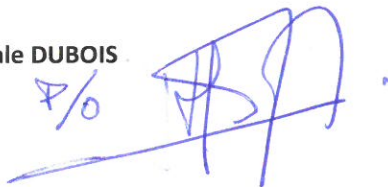
Le Président du Conseil régional d'Ile de France,

M. Jean-Paul HUCHON



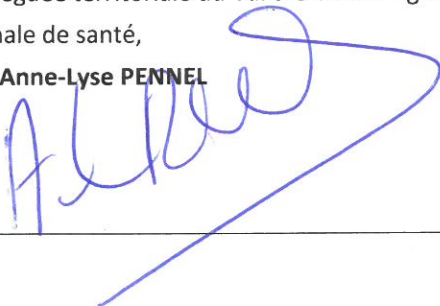
La Directrice départementale de la sécurité publique du Val d'Oise

Mme Pascale DUBOIS



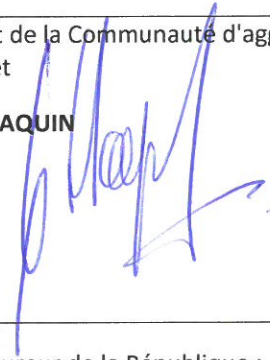
La Déléguée territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé,

Mme Anne-Lyse PENNEL



Le Président de la Communauté d'agglomération Val-et-Forêt

M. Xavier HAQUIN



Pour le procureur de la République :

M. Bernard AUGONNET

Procureur Adjoint



Le Président du Conseil départemental du Val d'Oise,

M. Arnaud BAZIN



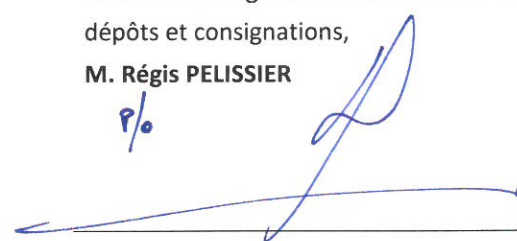
L'inspectrice d'Académie et directrice académique des services de l'Education nationale,

Mme Martine GAUTHIER



Le Directeur régional Ile de France de la Caisse des dépôts et consignations,

M. Régis PELISSIER



Le Directeur général de la Caisse d'allocations
familiales du Val d'Oise

M. Pascal DELAPLACE

Po

OSICA, Le Directeur général,

M. Jean-Alain STEINFELD

Po

OPH ERMONT HABITAT, le Président

M. Joël NACCACHE

OPH ERMONT HABITAT, le Directeur Général

M. Stéphane VIGNE

ICF Habitat La Sablière, Le Directeur général,

M. Jean-Luc VIDON

DOMAXIS , le Directeur de territoire

Mme Sandrine DUHAMEL

Immobière 3F, Le Directeur départemental,

M. Patrick DAROLLE

La Mission Locale Vallée de Montmorency, Le Président

M. Francis DELATTRE

Pôle emploi, La Directrice territoriale déléguée Val d'oise
Est,

Mme Anne-Marie GUILLOREL

EPIDE, Le Directeur de centre

M. Bernard BELIN

E2C, Le Président

M. Bernard BADIGNON

ANNEXES

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

1 – LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

2 – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Le conseil départemental du Val d'Oise :

Le Département est garant des solidarités sociales et territoriales.

Il s'investit dans le cadre de ses compétences obligatoires (petite enfance, collèges, prestations d'aides sociales...) mais également dans des domaines jugés prioritaires et qui représentent un enjeu pour tous les valdoisiens (développement économique et emploi, développement culturel et promotion du sport, aménagement et développement urbain, prévention/sécurité).

Il intervient notamment au travers du Guide des aides aux communes et aux groupements de communes pour les investissements.

3 – LA CAISSE DES DEPOTS

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **La Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

3 – L'UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

ENGAGEMENTS DE L'UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECCTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE VAL ET FORET

Le pilier « développement économique et emploi » des contrats de ville a pour objectif, sur la durée du contrat de ville, de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV) et les autres territoires.

En matière d'emploi la Direccte mobilise déjà un ensemble de moyens opérationnels sur le territoire du Parisis au travers :

De structures d'accompagnement vers l'emploi :

- 1 agence Pôle Emploi (Ermont) ; 2 agences « Cadres » situées à Saint Gratien et Cergy.
- La Mission Locale de la Vallée de Montmorency
- Trois structures d'insertion par l'activité économique : CPCV (ACI), AMI Service (AI), SER'INS (ETTI)

De dispositifs d'accès à l'emploi /remise à niveau/aide à la création d'entreprise :

- Les contrats aidés (en 2013 9% des Contrats d'Accès à l'Emploi ont concernés les résidents de ZUS; 16% des Contrats d'Insertion en Emploi et 6% des Emplois d'Avenir Jeunes).
- Les structures d'accompagnement à la création d'entreprises référencées NACRE dans le département

Le présent document entend réaffirmer la participation renforcée de l'Etat par la mobilisation ciblée des dispositifs de droit commun à destination des habitants des quartiers prioritaires, dans les domaines de l'accès à l'emploi, de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, du développement économique local.

Cette mobilisation renforcée intègre les enjeux transversaux relatifs à :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La jeunesse
- La prévention et la lutte contre les discriminations

Cette ambition forte se traduit au travers de la déclinaison des objectifs suivants ; chaque objectif fera l'objet d'un engagement de l'Etat en articulation avec ses partenaires et précisera les critères d'évaluation retenus.

Objectifs 1 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires :

- **Mobiliser le service public de l'emploi pour augmenter significativement la part de ces publics dans les dispositifs de droit commun :**
 - Désignation d'un correspondant contrat de ville dans chaque mission locale.
 - Mobilisation des conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises de Pôle emploi pour identifier les offres de postes.
 - Mobilisation de la référente relation entreprises de l'association des missions locales afin d'identifier les offres d'emploi en contrats aidés ou en alternance.
 - Diffusion régulière de l'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi auprès des différents partenaires locaux (travailleurs sociaux, associations, entreprises...)
 - Renforcement de la coordination de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans les démarches d'insertion

- **Aider à lever les freins à l'emploi**
 - Développer la garantie jeunes en faveur des jeunes des quartiers prioritaires : il s'agit d'un accompagnement global comprenant le volet social et une garantie de ressource (équivalente au RSA).
 - Renforcer la part des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les contrats d'insertion dans la vie sociale(CIVIS). Ce contrat concerne les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et dont le niveau de qualification est inférieur ou égal au bac. Ce contrat assure au jeune un accompagnement personnalisé par un référent unique de la mission locale. Il permet un rattachement au régime général de la sécurité sociale. En 2014 5% des CIVIS de la Mission Locale Vallée de Montmorency ont été signés avec des habitants de ZUS.
 - Favoriser l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification avec les Ecoles de la deuxième chance.
 - Renforcer le réseau de Parrainage et le nombre de jeunes parrainés.

Objectif 2 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Afin de faciliter l'embauche des publics particulièrement éloignés du marché du travail, l'Etat mobilise des dispositifs d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle au travers des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) d'une part et des contrats aidés d'autre part.

- **Développer la part des habitants des quartiers prioritaires dans les SIAE et favoriser l'implantation des actions des SIAE à proximité de ces quartiers :**
 - Renforcer l'objectif quantitatif d'accueil des publics résidents des quartiers prioritaires dans les SIAE.
 - Définir en CDIAE une stratégie départementale de développement de l'IAE qui acte le caractère prioritaire de certains territoires et notamment les quartiers retenus dans le cadre de la Politique de la Ville du Parisis.

- Faciliter le développement d'action des SIAE à proximité des quartiers politiques de la ville.
 - Accompagner les SIAE dans l'accès aux marchés publics et privés notamment dans le cadre des grands projets du Grand Paris.
- **Augmenter la part des habitants des quartiers prioritaires dans les contrats aidés :**
- Définir des objectifs quantitatifs semestriels concernant la part des publics résidant dans les quartiers prioritaires dans les contrats aidés.
 - Réaliser un suivi mensuel de la part des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les contrats Emploi d'Avenir (EAV) lors des réunions des cellules opérationnelles avec la mission locale et Pôle emploi.
 - Renforcer l'appui à la formation des bénéficiaires des emplois d'avenir durant la durée du contrat.
 - Réaliser un suivi mensuel du nombre de contrats aidés CUI-CAE et CUI-CIE signés concernant les résidents des quartiers prioritaires.
 - Développer l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans dans les entreprises par le déploiement des Contrats Starters.
 - Mobiliser les contrats de génération notamment pour les jeunes diplômés résidant dans les quartiers prioritaires
- **Développer l'accès aux contrats en alternance dans les quartiers prioritaires :**
- Promouvoir les contrats en alternance auprès des entreprises et de leurs réseaux notamment dans la perspective de départs à la retraite des salariés
 - Faire connaître l'aide supplémentaire de l'Etat de 1000 euros aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un nouvel apprenti. Cette aide se cumule avec les avantages déjà existants (exonérations de cotisations salariés selon la taille de l'entreprise, crédit d'impôt de 1600 euros,...)
 - Faire connaître le dispositif Erasmus et Volontariat International en Entreprises (VIE) auprès des missions locales et CFA afin de favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes issus des quartiers prioritaires.

Objectif 3 : Dynamiser et développer le tissu économique local

- **Soutenir la création et la reprise d'entreprises**
- Augmenter la part des résidents des quartiers prioritaires dans le dispositif d'aide à la création /reprise d'entreprise financée par l'Etat : Nouvelle Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise (NACRE). Il s'agit d'un accompagnement personnalisé en trois phases : finalisation du projet de création, appui au financement et mise en œuvre du projet de création (appui durant 3 ans post création). L'objectif global de l'Etat est de doubler la part des résidents des quartiers prioritaires dans le dispositif. Ce dispositif d'aide est couplé à un prêt à taux zéro porté par la Caisse des dépôts et consignation.
 - Développer des modes de coopération locale avec des réseaux d'aide à la création d'associations.

- **Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire:**
 - Veiller au développement du recours aux clauses sociales et à la mobilisation des acteurs sur Service Public de l'Emploi pour les recrutements
 - Soutenir la mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Economique et l'émergence de nouveaux projets

5 – POLE EMPLOI



Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement.
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires.
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration.
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne.

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes :

- assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville ;
- renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville ;
- mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires ;
- et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

6 – LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSEN)

Engagé pour favoriser la réussite scolaire et pour réduire les inégalités territoriales, le Ministère de l'Éducation nationale participe pleinement à la politique de la ville en faveur de la cohésion et de la mixité sociales. Avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 18 juillet 2013, le ministère de l'Éducation nationale s'investit pour :

- Une définition et une mise en œuvre d'objectifs opérationnels en faveur de la réussite éducative en général, notamment dans les quartiers de la politique de la ville.
- Une allocation progressive des moyens en fonction de la difficulté socio-économique des populations scolaires accueillies dans les écoles et les établissements du second degré.
- Un renforcement de la collaboration de l'École avec ses partenaires dans les quartiers de la politique de la ville, afin de permettre un meilleur pilotage local et une plus grande efficacité des dispositifs éducatifs.
- Un engagement dans l'effort collectif en faveur de la mixité sociale, de la réduction des inégalités socio-spatiales et de l'égalité homme-femme, ainsi que dans la lutte contre les discriminations.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val d'Oise est chargée de la mise en œuvre départementale de la politique ministérielle, sous l'autorité du recteur de l'académie de Versailles.



Centre de Margny-Les-Compiègne

OFFRE DE SERVICES du centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne pour la CA Val et Forêt (Ermont).

L'EPIDE est un établissement public d'insertion d'Etat dont la tutelle de premier rang est assurée par les ministères chargés de la ville et de l'emploi. Il est financé par l'Etat et Fonds Social Européen (FSE).

Les centres EPIDE, et notamment celui de Margny-lès-Compiègne auquel vous êtes abonné, sont des instruments d'Etat mis à la disposition des préfetures et des collectivités territoriales, actrices de la politique de la ville.

Ils ont pour mission d'assurer, au moyen d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens volontaires majeurs de moins de 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant difficultés familiales, sociales et professionnelles et en voie de marginalisation.

Nos cibles :

- des hommes et femmes, volontaires, âgés de 18 à 25 ans révolus lors de leur admission dans le centre,
- sans qualification professionnelle, ni emploi
- pouvant être en échec scolaire majeur aux limites de l'illettrisme,
- médicalement aptes à la pratique du sport et à la vie en collectivité,
- de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour régulier leur permettant d'accéder à l'emploi.

Notre programme est personnalisé et peut durer de 8 à 24 mois, en pratique sur 8 à 10 mois réels, il comprend, quatre modules indissociables :

- une levée des obstacles à l'insertion sociale, professionnelle et personnelle,
- une formation civique et comportementale,
- un enseignement général personnalisé adapté au volontaire et à son projet professionnel,
- la construction d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Notre programme est dispensé en internat obligatoire du dimanche soir au vendredi après-midi et les volontaires portent une tenue uniforme.

La philosophie des centres EPIDE est de donner une deuxième chance à ceux qui veulent la saisir : le règlement intérieur est conçu pour que les volontaires ne soient pas déstabilisés lors de leurs premiers pas dans l'emploi.

La motivation du jeune et son aptitude à respecter le règlement intérieur montrent qu'il pourra accepter les règles en milieu de travail. L'ensemble de l'offre de service est gratuite pour les volontaires et les prescripteurs.

61% des jeunes admis au centre de Margny-lès-Compiègne en sortent insérés par l'activité professionnelle ou une formation professionnelle qualifiante.

Seuls les frais de transport domicile/gare de Compiègne et gare de Compiègne/domicile du week-end restent à la charge des jeunes. Il est souhaitable que ces frais soient pris en charge par le CCAS de la collectivité d'origine du volontaire soit sous forme de bon soit sous forme de secours.

L'Etat alloue aux volontaires assidus une allocation de 300 € /mois, dont 210 € versés mensuellement auxquels s'ajoute une prime capitalisée de 90 € /mois remise à l'issue du parcours en cas de sortie positive.

Le centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne dispose de 150 places pour accueillir les volontaires à l'insertion ; les jeunes issus des contrats de ville nouvelle génération disposent d'une priorité forte pour accéder à ce dispositif, 60 % des places leur sont réservées.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, en tant qu'instrument au service des acteurs de la politique de la ville, le centre de Margny-lès-Compiègne qui assure votre soutien peut vous réserver au titre des quartiers sensibles de l'agglomération de Val et Forêt (Ermont) : 20 places sur une base annuelle indicative pour la durée du présent contrat.



LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D’OISE

ENGAGEMENTS GENERAUX :

La politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la Branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d’objectifs et de gestion pour la période 2013-2017.

L’Etat a confié quatre missions au réseau des CAF :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans les relations avec l’environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l’autonomie, à l’insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Ces missions entrent en résonance avec les ambitions des contrats de ville.

ENGAGEMENTS SPECIFIQUES sur le ou les axe(s) prioritaires dégagés sur le contrat de ville de Val et Forêt

1/ COHESION SOCIALE

Favoriser l’accès aux droits et l’accompagnement des familles de ces quartiers, notamment celles suivies par des travailleurs sociaux CAF, dans le cadre de nos offres de service en travail social (bénéficiaires de RSA-isolés avec un enfant de moins de trois ans, séparation, décès, naissance).

En tant qu’animateur, sur le département, de la politique de soutien à la parentalité et financeur des actions menées dans ce cadre, la CAF s’engage à contribuer à la réduction des inégalités d’accès aux dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, réseau d’écoute d’appui et d’accompagnement des parents, médiation familiale) en portant une attention particulière à l’existence et à la diversité des offres proposées dans les Quartiers Politique de la Ville et à la connaissance de ces dispositifs par les familles.

Pour contribuer à la structuration d'une offre jeunesse adaptée aux besoins des quartiers, la CAF soutient :

- Les accueils de loisirs en finançant une partie de leurs frais de fonctionnement
- Les projets menés par les centres sociaux associatifs en direction des adolescents
- Le départ en vacances des enfants et des jeunes (seuls ou en famille) – via les aides aux vacances enfants et familles et via l'action de nos travailleurs sociaux pour accompagner les familles dans leur projet de départ.

2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Poursuivre le soutien des structures d'animation de la vie sociale en contribuant à leur financement via les prestations de service et à l'animation du réseau des centres sociaux.

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Pour permettre aux parents qui travaillent de concilier vie familiale et vie professionnelle et aux parents qui n'ont pas d'activité professionnelle de se réinsérer sur le marché du travail, favoriser :

- l'émergence de projets d'accueil collectif, adaptés aux besoins des familles au sein des Quartiers Politique de la Ville - via les experts de la Branche famille pour accompagner les porteurs de projet et ses financements pour contribuer à solvabiliser les projets.
- la rencontre entre l'offre et la demande en accueil individuel – via les Relais Assistantes Maternelles, les Points Conseil Petite Enfance.

Ces actions sont menées en lien avec le Conseil départemental.

Les axes d'intervention « accueil du jeune enfant » et « soutien à la parentalité » se feront en lien avec le futur Schéma de Services aux Familles co-signé à partir de 2015 par le Préfet, le Président du Conseil départemental et le Directeur de la CAF.

Par ailleurs, l'ensemble des interventions de la CAF pourra être traduit plus précisément dans des Conventions Territoriales Globales signées avec les villes concernées.

Pascal DELAPLACE

Directeur Général

9 – LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (DTPJJ) ET LE SERVICE PENITENTIAIRE D’INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

Fiche action

Programme d'actions à l'intention des jeunes les plus exposés à la délinquance

Actions de prévention de la récidive

Déploiement de postes de travail d'intérêt général (TIG) et de réparation pénale

Pilotes : DTPJJ / SPIP

Problématique	<p>- Le suivi des mineurs et jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion.</p> <p>Les mesures alternatives à la détention, en particulier le Travail d'Intérêt Général (TIG) placent les personnes condamnées en milieu ouvert, sous le contrôle et l'accompagnement du SPIP, ou si elles sont mineures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), qui assurent les conditions de la mise en œuvre et la vérification du respect des obligations.</p>
Objectif	<p>- Développer des actions favorisant la prévention de la récidive.</p> <p>- Développer les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation, diversifier les lieux d'accueil et les contenus proposés</p>
Etat des lieux	<p>- Au 01/01/15, la PJJ du Val d'Oise exerçait, en flux, 986 mesures judiciaires au bénéfice de mineurs et jeunes majeurs, dont 18% étaient des mesures de réparations pénales ou de travail d'intérêt général.</p> <p>- En flux, le SPIP prend en charge plus de 800 mesures de TIG ou de Sursis-TIG avec un public composé en majorité de jeunes majeurs, pour une part primo-délinquants.</p> <p>- Dans les communes et les collectivités acceptant de recevoir des jeunes condamnés à des peines alternatives à la privation de liberté, le SPIP et la PJJ adressent au référent du service concerné une proposition d'accueil, qui est validée ou non et précédée, chaque fois que nécessaire, d'un entretien préparatoire entre le référent, le SPIP/ ou la PJJ (systématique) et la personne condamnée. Les collectivités peuvent accueillir des personnes résidant sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise.</p> <p>- La plupart des villes du département accueillent des jeunes au titre des travaux d'intérêt généraux et des mesures de réparations pénales. Le nombre de jeunes condamnés et l'adaptation des lieux d'accueil aux problématiques du public sous main de justice nécessitent une augmentation et une diversification des lieux d'accueil.</p>

<p>Actions à mettre en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des stages de citoyenneté afin de favoriser la connaissance des institutions et associations par les jeunes sous main de justice. - Favoriser le développement de nouveaux lieux d'accueil et de nouveaux postes pour la réalisation des TIG et des mesures de réparations pénales par la communication et la sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques rencontrées par le public et au cadre législatif d'accueil. - Inciter chaque collectivité et acteur local à évaluer ses capacités d'accueil.
<p>Partenaires associés</p>	<p>Préfecture, communautés d'agglomération, communes, collectivités, CLSPD et CISPD, bailleurs sociaux, transporteurs, juridiction</p>
<p>Calendrier</p>	<p>1er semestre 2015 : réunions de présentation par la DTPJJ et le SPIP auprès des acteurs locaux</p> <p>2ème semestre 2015 : procédures d'agrément des postes TIG auprès des juridictions (Juge d'Application des Peines et Juges pour Enfants) pour les associations, bailleurs sociaux et transporteurs et signature des conventions pour les mesures de réparations pénales</p> <p>A compter du 2^{ème} semestre 2015 : mise à exécution de TIG sur les postes nouvellement agréés et des réparations pénales à partir des conventions signées entre la DTPJJ et les partenaires</p>
<p>Indicateurs</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de jeunes suivis et de mesures réalisées par trimestre</p>

Fiche action

Programme d'actions à l'intention des jeunes les plus exposés à la délinquance

Actions de prévention de la récidive

Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs sous main de justice

Pilote : DTPJJ

Problématique	<p>- Le suivi des mineurs et jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions favorisant la prévention de la récidive. - Mettre en place des actions visant à favoriser des perspectives d'insertion aux mineurs et jeunes majeurs placés sous main de justice, préparer les sorties de détention, accompagner les sortants de prison
Etat des lieux	<p>Au 01/01/15, la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise prenait en charge 709 jeunes sous main de justice, dont 83% avaient plus de 16 ans et 34% étaient majeurs. Parmi ces mineurs de plus de 16 ans et jeunes majeurs, 19% d'entre eux ne bénéficient d'aucune insertion scolaire ou professionnelle.</p> <p>Le parcours de tous les mineurs ou jeunes majeurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) doit déboucher vers l'élaboration d'un projet professionnel qui prend en considération les acquis, les ressources du jeune en tenant compte de ses aspirations et de ses difficultés. L'objectif est de lui permettre de réinvestir les dispositifs de droit commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions favorisant l'insertion professionnelle contribuent à la construction de compétences et permettent de lutter contre la récidive (apprentissage de la règle, notions de citoyenneté, prévention des conduites à risque, développement de compétences psycho sociales)
Actions à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de nouveaux lieux d'accueil de découverte professionnelle par la communication et la sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques rencontrées par le public et au cadre législatif d'accueil - Développer les lieux d'accueil de découverte professionnelle et le parrainage - Veiller à l'éligibilité des jeunes sous main de justice aux emplois d'avenir, au

	<p>service civique et autres dispositifs</p> <p>- Inciter chaque collectivité et acteur local à évaluer ses capacités d'accueil.</p>
Partenaires associés	Préfecture, Communautés d'agglomération, Communes, collectivités, CLSPD et CISPD, bailleurs sociaux, transporteurs...
Calendrier	<p>1er semestre 2015 : réunions de présentation par la DTPJJ auprès des acteurs locaux</p> <p>A compter du 2^{ème} semestre 2015 : mise en œuvre des conventions signées entre la DTPJJ et les partenaires dans le cadre du parrainage ou du développement de stage de découverte professionnelle</p>
Indicateurs	Nombre de jeunes suivis et accueillis par trimestre

Fiche action

Déploiement des missions de service civique destinées aux jeunes placés sous main de justice

Pilotes : SPIP du Val d'Oise / DDCS

Problématique	<p>Le suivi des jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé, ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion.</p> <p>Le service civique apparaît alors comme un outil pertinent à la lutte contre la récidive au travers d'une insertion sociale des jeunes, tremplin vers une insertion sociale et professionnelle durable.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'insertion professionnelle afin de prévenir la récidive en développant l'offre de réponses aux infractions par une implication de la collectivité territoriale et des partenaires locaux- Besoin de développer les offres de prise en charge des missions de service civique dédiées aux jeunes sous main de justice par les collectivités territoriales
Etat des lieux	<p>Dans le cadre de sa mission de prévention de la récidive et réinsertion des personnes sous main de justice, le SPIP du Val d'Oise a lancé en 2013, en partenariat avec la DDCS du Val d'Oise, une expérimentation permettant à de jeunes détenus de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise, âgés de 18 à 25 ans, de bénéficier d'un aménagement de peine afin d'effectuer une mission de service civique.</p> <p>13 jeunes ont pu bénéficier de cette expérimentation.</p> <p>L'objectif de cette expérimentation est de coupler deux ou trois accompagnements autour du même jeune : celui des tuteurs des structures qui reçoivent le jeune majeur, celui du SPIP autour de la mesure d'aménagement de peine et éventuellement d'un troisième acteur : l'école de la deuxième chance qui propose sur la base du volontariat un dispositif alterné avec la mission permettant un accompagnement et un suivi du volontaire dans le cadre de son projet d'avenir (financement FIPD).</p> <p>Les lieux ayant accueillis des volontaires sous main de justice sont au nombre de 7 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 commune : la ville d'Ermont au sein du théâtre municipal,- 5 associations dont 4 du Val d'Oise : Comité Départemental Olympique et Sportif, Uniscité, Epicerie Solidaire d'Eragny sur Oise et

	<p>Cosmopolitan football club de Taverny</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réseau d'association : la ligue de l'enseignement. <p>Le SPIP souhaite étendre la possibilité d'exécuter une mission de service civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux jeunes condamnés à une peine d'emprisonnement pour lequel un aménagement de peine est envisagé en milieu ouvert (sans passage par la Maison d'Arrêt) - à tous les jeunes suivis en milieu ouvert au titre d'alternatives à l'incarcération (sursis avec mise à l'épreuve) <p>La PJJ souhaite s'inscrire de façon expérimentale dans le dispositif afin de faire bénéficier du service civique des jeunes majeurs suivis par une UEMO dans le cadre d'un SME et ayant plus de 19 ans</p>
<p>Descriptif détaillé de l'action à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collectivités territoriales à cette action - Développer les lieux d'accueil de missions de service civique dédiées aux publics sous main de justice. Les activités qui peuvent être proposées par la structure d'accueil dans le cadre d'une mission de service civique relèvent de 4 domaines : environnement, solidarité, sport, mémoire et citoyenneté. <p>La création d'une mission de service civique nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation des services municipaux et tuteurs pour l'accueil de bénévoles - la création de fiches de poste avec des missions adaptées au public sous main de justice. - d'inciter chaque CLSPD et CISPDP à évaluer ses capacités d'accueil. - Améliorer l'accès du public sous main de justice aux dispositifs de droit commun en développant l'information auprès des professionnels intervenant auprès d'eux.
<p>Partenaires associés</p>	<p>Préfecture, Communes, Communauté d'Agglomération, CLSPD et CISPDP, Ecole de la deuxième chance, Magistrats de l'Application des Peines.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>1er semestre 2015 : recensement des communes susceptibles d'accueillir des jeunes sous main de justice en mission de service civique</p> <p>2nd semestre 2015 : rencontres avec les collectivités territoriales concernées</p> <p>2nd semestre 2015/1^{er} semestre 2016 : Mise en place effective des missions de service civique</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombres de communes accueillant des missions de service civique</p> <p>Nombres de jeunes accueillis en mission de service civique</p> <p>Nombre de sorties positives (emploi, formation, inscription dans un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle...), à l'issue des missions de service civique</p>

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<p>1 - Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes</p>	<p>1.1 - Améliorer le repérage, l'accueil et la prise en charge des élèves en risque de décrochage scolaire</p>	<p>1.1.1 - Consolider la veille éducative dans sa fonction de repérage des élèves en difficulté 1.1.2 - Conforter le dispositif d'accueil des collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire 1.1.3 - Lancer une réflexion sur la mise en place d'un Programme de Réussite éducative</p>
	<p>1.2 - Offrir aux enfants et aux jeunes qui n'en disposent pas les appuis et les ressources nécessaires à leur réussite éducative</p>	<p>1.2.1 - consolider l'offre d'accompagnement à la scolarité et renforcer son ancrage local</p>
	<p>1.3 - Diversifier les méthodes et les outils pour apprendre</p>	<p>1.3.1 - Maintenir et développer les projets autour de la lecture, du langage et du plaisir d'apprendre Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire Développer les équipements numériques dans les écoles</p>
	<p>1.4 -Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et conforter la cellule familiale</p>	<p>1.4.1 - Développer les actions de soutien à la parentalité sous toutes ses formes et notamment en direction des familles les plus éloignées de l'école Favoriser la pratique des loisirs et des vacances en famille</p>
	<p>1.5 - Améliorer la relation entre l'école et les familles</p>	<p>1.5.1 - Permettre aux parents les plus éloignés de l'école de mieux comprendre les missions, le fonctionnement et les attentes de l'institution scolaire. Identifier et mettre en œuvre les outils qui facilitent et rendent plus harmonieuses les relations entre l'école et les familles.</p>
	<p>1.6 - Améliorer le climat scolaire au sein du collège de secteur</p>	<p>1.6.1 - Accompagner le collège Saint-Exupéry dans la mise en place d'un plan d'amélioration du climat scolaire</p>
<p>2 - Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté afin de combattre l'isolement et le repli</p>	<p>2.1 - Développer le lien social, encourager et valoriser l'engagement dans la vie de la cité</p>	<p>2.1.1 - Favoriser la convivialité, l'échange, le dialogue interculturel et les solidarités intergénérationnelles 2.1.2 - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants en les rendant acteurs de leur environnement 2.1.3 - Accompagner les jeunes vers l'autonomie, la responsabilité et l'engagement citoyen. Promouvoir l'expression culturelle et artistique des jeunes.</p>
	<p>2.2 - Améliorer l'autonomie sociale des publics en précarité et des populations migrantes</p>	<p>2.2.1 - Renforcer les compétences sociolinguistiques et sociales des publics en situation de vulnérabilité et des populations migrantes</p>
	<p>2.3 - Garantir l'accès au droit et l'aide aux victimes</p>	<p>2.3.1 - Consolider et valoriser l'offre locale d'accès au droit et d'aide aux victimes Améliorer la connaissance des problématiques des discriminations et des violences intrafamiliales</p>
	<p>2.4 - Faciliter l'accès de tous et tout au long de la vie à la culture, aux loisirs et au sport</p>	<p>2.4.1 - Renforcer et adapter l'offre d'animation socioculturelle et sportive de proximité 2.4.2 - Consolider les passerelles entre les lieux de diffusion culturelle et les équipements sociaux de proximité 2.4.3 - Augmenter la fréquentation des équipements culturels et l'accès à la pratique sportive encadrée</p>

3 - Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes et la récidive	3.1 - Remobiliser pour prévenir le basculement et l'ancrage dans la délinquance	3.1.1 - Renforcer la socialisation, les compétences psychosociales et les mises en situation de travail des jeunes en risque de délinquance.
	3.2 - Accueillir et accompagner les jeunes exposés au risque de récidive	3.2.1 - Favoriser l'insertion socio - professionnelle du public jeune sous main de justice et sous protection judiciaire Développer les mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération Préparer la sortie de prison des personnes détenues
4 - Promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins des populations qui en sont éloignées	4.1 - Promouvoir la prévention sur les problématiques sanitaires identifiées localement	4.1.1 - Développer les projets partenariaux de prévention et d'éducation à la santé en les ciblant sur les populations à risques
	4.2 - Garantir une offre de soins de premier recours, innovante et accessibles au plus grand nombre	4.2.1 - Accompagner l'implantation et le développement des deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi	1.1 - Lever les freins à l'emploi qui touchent les habitants des quartiers	1.1.1 - Renforcer les compétences sociolinguistiques et les savoirs de base Permettre l'élévation des niveaux de qualification ainsi que les mises en situation de travail Ouvrir une réflexion sur les freins à l'emploi aujourd'hui insuffisamment pris en compte
	1.2 - Rapprocher les habitants de l'offre de service proposée par les opérateurs du service public de l'emploi	1.2.1 - Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de service en matière d'aide à l'emploi 1.2.2 - Favoriser l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes et des femmes
2 - Soutenir l'insertion par l'activité économique	2.1 - Développer le recours aux clauses d'insertion	2.1.1 - Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics de la commune et des bailleurs sociaux implantés sur le territoire 2.1.2 - Optimiser le suivi de l'exécution des clauses d'insertion en les orientant davantage en direction des habitants issus du QPV
	2.2 - Renforcer les parcours d'insertion des publics les plus éloignés du marché du travail	2.2.1 - Développer sur le territoire, la coopération avec les structures d'insertion par l'activité économique
3 - Développer l'entrepreneuriat local	3.1 - Favoriser et accompagner la création d'activité par les résidents des quartiers	3.1.1 - Assurer la promotion des dispositifs d'appui à la création d'entreprise auprès des habitants. Décliner au niveau du quartier prioritaire les partenariats opérationnels développés par l'EPCI avec les opérateurs de la création d'entreprise.
	3.2 - Favoriser la promotion de l'économie sociale et solidaire comme levier de développement économique dans les quartiers	3.2.1 - Identifier les besoins et les potentialités du territoire en matière d'Economie Sociale et Solidaire

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1 – Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité	1.1 – Améliorer l'habitat et le cadre de vie	1.1.1 - Accompagner les bailleurs dans leurs efforts de réhabilitation et de requalification de leur patrimoine 1.1.2 - Améliorer l'offre de stationnement et optimiser la gestion des espaces de stationnement
	1.2 - Consolider la qualité de service et la gestion urbaine de proximité	1.2.1 - Co-produire l'amélioration de la gestion quotidienne des espaces communs
	1.3 – Garantir la tranquillité publique et résidentielle	1.3.1 - Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique et résidentielle 1.3.2 - Consolider le partenariat entre les acteurs du territoire et les forces de sécurité Améliorer les relations entre la police et la population

